

ANALYSE

DE

BAYLE.

TOME VII.

A

00

THE NEW YORK

OF

THE NEW YORK

THE NEW YORK

93 k 16

A N A L Y S E

R A I S O N N É E

D E

B A Y L E,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE

*de ses Ouvrages, particulièrement de
son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET
CRITIQUE, dont les Remarques ont été
fondues dans le Texte, pour former
un corps instructif & agréable de le-
ctures suivies.*

T O M E V I I.



A L O N D R E S.

M. DCC. LXX.

A. N. A. L. Y. S. E.

REASONING

B. N. A. L. E.

THE

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE



T. O. M. S. V. I. I.



A. L. O. N. D. R. E.

M. D. C. C. L. X. X.



T A B L E

ET

SOMMAIRES DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

HISTOIRE

DES DOGMES ET DES OPINIONS.

TROISIEME PARTIE.

du Spinozisme.

- §. I. *D*U Spinozisme avant Spinoza.
Spinozisme des Indiens. Page 1
- §. II. Spinozisme d'une Sette de Chi-
nois. 11
- §. III. Spinozisme des Japonois. 19
a iij

v j T A B L E

- §. IV. *Particularités concernant Spinoza.* 24
- §. V. *Système de Spinoza.* 28
- §. VI. *Eclaircissement sur l'objection emprunté de l'immutabilité de l'ame.* 55
- §. VII. *S'il est vrai que Bayle n'ait pas compris la doctrine de Spinoza. Nouvelles observations critiques sur ce système.* 65
- §. VIII. *D'un livre de Mr. Stoupp intitulé : La Religion des Hollandois & de la réponse à ce Livre par Jean Brun.* 86
- §. IX. *Séances d'Athéisme découvertes dans le Traité Theologico-Politique de Spinoza, par ceux qui l'ont réfuté, & développées d'une manière plus précise par Jean Bredenburg.* 93



SECTION III.

RECHERCHES HISTORIQUES.

DISSERTATION

*Sur Adam; sa vaste science; sa beauté;
sa taille gigantesque; & les deux se-*



ET SOMMAIRES. vij

- xes, que les Rabbins & d'autres Ecrivains lui ont donnés.* 102
- §. I. *Ce que l'on dit de la vaste science d'Adam.* ibid.
- §. II. *De la beauté d'Adam.* 106
- §. III. *De la taille gigantesque d'Adam.* 108
- §. IV. *Si Adam a été créé avec les deux Sexes. Révelations prétendues d'Antoinette Bourignon à ce sujet.* 112
- §. V. *Des prétendus livres d'Adam.* 122
- D'EVE & du Serpent qui la tenta.**
- §. I. *Divers sentiments sur le Serpent qui tenta Eve par les belles promesses qu'il lui fit.* 123
- §. II. *Adam ne connut Eve qu'après qu'ils eurent été chassés du jardin d'Eden.* 133
- §. III. *Réveries impertinentes des Rabbins sur le compte d'Eve. Imaginations aussi absurdes d'un Juif nommé Léon Hebreu.* 143
- §. IV. *De la vie d'Adam par Loredano. Ce qu'il dit d'Eve* 151
- §. V. *D'un Sonnet sur Eve.* 157
- §. VI. *Si le péché d'Eve a été moins grand que celui d'Adam.* 160
- Examen critique de quelques traits de la vie de DAVID.* 164

DE LAIS ET DE LEONTIUM CELEBRES COURTISANES

§. I. *Laïs est transportée en Grece. Loix de Corinthe en faveur des Courtisanes. Réputation de Laïs. Démosthene fait le voyage de Corinthe pour jouir de ses faveurs, & revient sans les avoir voulu acheter. Diogene les obtient gratis, Aristipe les paie. Mort violente de Laïs. Elle est trompée par Eubates : elle ne peut vaincre la continence de Xénocrate. S'il y a eu deux Laïs. Aventure du Sculpteur Myron.*

193

§. II. *De Leontium courtisane & Philosophe. Ses galanteries avec les Disciples d'Epicure. Si le Maître y participe. Elle écrit contre Théophraste. Proverbe à cette occasion. Mort violente de sa fille Danaé.*

205

ANTINOUS défié par l'Empereur HADRIEN.

207

De la vie de la Sainte Vierge par Maria d'Agreda. Visions & folies qu'elle contient. La Faculté de Théologie de Paris juge à propos de censurer cet ouvrage : quelques-unes des propositions condamnées. Réflexions sur ces propositions. Quelques Docteurs s'opposent à

ET SOMMAIRES. ix

la condamnation des rêveries de cette Religieuse. Déclaration de la Faculté touchant le culte de la Vierge. 211

§. I. Marie d'Agreda reçoit ordre de Dieu & de la Vierge d'écrire la vie de celle-ci. ibid.

§. II. Visions & folies que contient cet Ouvrage. 213

§. III. La Faculté de Paris juge à propos de censurer cet Ouvrage : quelques-unes des Propositions condamnées. Réflexions sur ces Propositions. 216

§. IV. Quelques Docteurs s'opposent à la condamnation des rêveries de cette Religieuse. 224

§. V. Déclaration de la Faculté de Théologie touchant le culte de la Vierge. 229

S'il est vrai qu'ANGELO CATTHO, Archevêque de Vienne, ait prédit l'avenir. Réflexions sur la difficulté d'expliquer ce qui se raconte des prédictions, & sur la négligence qu'on a de revêtir des formalités juridiques cette espece de récits. 234

De la Baguette divinatoire de JACQUES AYMAR, & des choses surprenantes qui lui ont été attribuées. L'imposture découverte. 244

Du mariage d'ANNE BOLEYN avec HENRI VIII. Roi d'Angleterre. 260

X T A B L E

- Combien sont quelquefois petites les causes des plus grands événements. 267
- Si FRANÇOIS I. donna un soufflet au Connétable de Bourbon, pour venger la Duchesse d'Etampes sa maîtresse. Récit semblable concernant la Comtesse de Beaujeu, sœur de Charles VIII. 273
- De Lucrece Borgia, fille naturelle du Pape Alexandre VI. Abrégé de la vie de Lucrece Borgia. Ce que devint le fils de son troisième mari. Particularités concernant ses mariages. Ses incestes avec le Pape Alexandre VI. son pere, & avec le Duc de Valentinois son frere. Son impudence. Son autorité dans Rome. Sa pompe. Son esprit. Louée à cause de sa piété. Particularités concernant Catherine Vanzoza, sa mere. Cause de sa haine contre les François. Ce qu'en dit l'Abbé Faydit, & Paul Jove. 279
- De MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, Reine de Pologne au XVII. siecle. De qui étoit fille. Particularités de son Mariage avec Uladislas Roi de Pologne, rapportées par l'Abbé de Marolles, & d'une maniere différente par Mr. le Laboureur. Son arrivée à Warsovie, ratification & consommation de son mariage. Anec-

ET SOMMAIRES. xj

notes qui la concernent , rapportées par Vigneul Marville. Mr. le Laboureur les a adroitement éclipsées de son sujet. Discretion de l'Auteur du Dictionnaire Historique sur cet article. Comment on peut tourner le récit de Vigneul Marville à l'avantage de cette Princeesse. Ce que des malins esprits pourroient objecter. Difficulté qu'il y a de savoir au vrai la vie des Grands. Esprit & courage de Marie de Gonzague. Elle devient veuve & épouse Casimir frere d'Uladislas. Les malheurs des premieres années du regne de Casimir obligent cette Reine d'abandonner avec lui la Pologne. Mouvements qu'elle se donna après la paix d'Oliva , pour faire élire un Successeur à la Couronne. Sa mort suivie de l'abdication de Casimir. Sa piété & sa retraite. Sa sœur épouse secrettement le fils de l'Electeur Palatin Roi de Bohême.

302

D'ANNE JAGELLON , Reine de Pologne au XVI. siecle. Comment Anne Jagellon après un long célibat fut mariée à Etienne Battori, Roi de Pologne. Passage de Languet sur la venalité de la Couronne de Pologne & sur les démarches du Duc de Ferrare pour y parvenir.

Incertitude sur l'âge d' Anne Jagellon. Comment on peut excuser la conduite du Duc de Ferrare. Chagrins qu' Etienne Battori eut dans son mariage. Ce que dit Varillas des stipulations exigées du Duc d' Anjou avant son élection à la Royauté de Pologne. Hilarion de Coster rapporte la chose autrement. 330
Réfutation d'une fausseté concernant le mariage d' ANNE DE BRETAGNE avec Charles VIII. Si Anne de Bretagne doit être traitée en Héroïne de Roman. Maximilien d' Autriche ne l'épousa que par procureur. Historiens qui ont parlé de son enlèvement par Charles VIII. Fausseté de ce fait, & son mariage avec Charles VIII. sans enlèvement. Silence de tous les Historiens François sur cet enlèvement. Maximilien se contente de faire beaucoup de bruit contre Charles VIII. Renonce par accommodement à Anne de Bretagne. Se mésallie. Sa fille Marguerite mariée à Charles VIII. & renvoyée. Brûle le livre où il avoit écrit les injures que la France lui avoit faites. Ingratitude & inconstance des Souverains. Variations sur la date de mariage d' Anne de Bretagne avec Charles VIII. & sur la personne du

ET SOMMAIRES. xiiij

Procureur qui l'épousa au nom de Maximilien. Qu'on ne fut point jaloux de l'agrandissement de Maximilien. D'où a pû venir que tant d'Auteurs Allemands ont assuré qu'Anne de Bretagne fut enlevée par Charles VIII. Sur quoi on a fondé la fable de l'enlèvement d'Anne de Bretagne. Comment elle fut adoptée par les Historiens. Les Souverains sacrifient tout à l'utilité.

341

Mort violente de DENIS DU JON. Réflexion sur les effets du faux zele.

365

S'il est vrai que l'Empereur MAXIMILIEN I. ait souhaité d'être Pape.

Occasion qui a porté à examiner ce fait. Lettre de Maximilien I. qui prouve que cet Empereur a brigué la Papauté. Son savoir & sa pudeur.

370

DE JEAN SFORCE Seigneur de Pésaro, & gendre du Pape Alexandre VI. Il fit mourir Pandolphe Collénuccio. Mechancetés du Duc de Valentinois fils de ce Pape. Généalogie de Jean Sforce. Son mariage avec Lucrece Borgia dissolu sous le faux prétexte d'impuissance. Perd Pésaro. Se réfugie à Venise, s'y marie, & rentre dans sa Seigneurie. Reproche qu'on lui fait d'avoir fait étran-

gler Collénuccio. Cette action ne prouve pas qu'il fût un Tyran. Paul Jove critiqué. Et Moréri. Mauvaise foi de Gonsalve envers le Duc de Valentinois excusée par Paul Jove. 376

*De GERMAINE DE FOIX,
Reine d'Arragon.*

- §. I. Pourquoi on n'a pas mis Germaine de Foix entre les Reines Douairieres qui se sont mésalliées. Son Mariage avec Ferdinand le Catholique. Breuvage qu'elle donna à son Mari. Moralités impertinentes d'André Favon à cette occasion. Vertu de Germaine de Foix. Anachorisme où est tombé à son sujet l'Auteur du Théâtre Historique. Gayeté de cette Reine. Elle ne peut voir Ferdinand dans sa maladie, qu'après qu'il eût cassé son Testament. Digression sur les chagrins de ce Prince. Ce que Germaine fit après la mort de son mari. On veut la marier à l'Empereur Maximilien. Pourquoi on a cité Varillas avec plus de confiance qu'on ne fait ordinairement. 391
- §. II. Si Germaine de Foix se mésallia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuser les mariages inégaux des Reines veuves. Hi-

ET SOMMAIRES. xv

histoire du mariage inégal de Germaine de Foix avec le Duc de Calabre. Elle ne se seroit pas moins mésalliée si elle eût épousé le Marquis de Brandebourg. Si on peut excuser les Reines qui se mésallient. Pourquoi on condamne la mésalliance des femmes, & qu'on fait grace à celle des hommes. S'il vaut mieux que les Princesses Douairieres entretiennent un commerce criminel que de se mésallier. Les Veuves des Rois électifs se marient quelquefois aux Successeurs de leurs maris. Peu de durée de ces mariages. Exemple de celui de Béatrix d'Arragon. Pourquoi la veuve de Michel Koribut, Roi de Pologne, ne doit pas entrer dans la liste des Reines qui se sont mésalliées.

412

De JACQUELINE DE BAVIERE, Comtesse de Hollande. Si c'est une infamie à une Princesse de confier à quelqu'un l'impuissance de son mari. Confiance de cette sorte qu'un Auteur prétend que Jacqueline de Baviere fit au Duc de Gloucester. Divers événements de la vie de cette Princesse. Comment la conduite de Jacqueline de Baviere auroit pu être excusable. En quoi cette conduite est con-

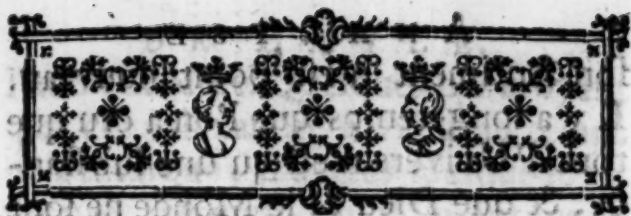
vj TABLE ET SOMMAIRES.

damnable. Apologie que quelques Historiens font de cette Princesse. Remarques sur l'impuissance de son mari. Et sur ce qu'elle épousa le Chevalier François Borselle. Fautes de Heiss touchant Jacqueline de Baviere & de Gobellin touchant le Duc de Gloucester.

431

Si CATHERINE DE MEDICIS a fait frapper une médaille pour marquer le culte qu'elle rendoit au Démon. Passage d'un Livre sur une Médaille où on prétend que Catherine de Médicis rend un culte au Démon. Silence de la Maison de Mesmes à qui on attribue d'en être dépositaire. On feroit bien de détruire le mensonge dans son origine. Doutes sur la fausseté de cette Médaille. Le Diable n'exige point de pareil culte. Danger auquel Catherine de Médicis se seroit exposée en cela. Il n'y a pas d'apparence qu'elle eût laissé un dépôt semblable entre les mains de Mr. de Mesmes. Aucun Auteur ne parle de cette Médaille. Les sources où l'Auteur a puisé ce fait, fort suspectes. La prudence de cette Reine est une nouvelle raison de douter du fait. Particularités sur le Duc de Bretagne.

448
ANALYSE



ANALYSE

DE

BAYLE.

HISTOIRE

DES DOGMES ET DES OPINIONS.

TROISIEME PARTIE.

DU SPINOZISME.

§. I.

Du Spinozisme avant Spinoza.

Spinozisme des Indiens.

JE crois que Spinoza est le premier qui ait réduit en Système l'Athéisme, & qui en ait fait un corps de Doctrine lié & tissu selon la manière des Géometres; mais d'ailleurs

Tome VII.

A

son sentiment n'est point nouveau. Il y a long-temps que l'on a cru que tout l'Univers n'est qu'une substance, & que Dieu & le Monde ne sont qu'un seul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahométans qui s'appellent EHLELTAKIK, ou hommes de vérité, gens de certitude, qui croient qu'il n'y a pour tout que les quatre Elements qui sont Dieu, qui sont l'homme, qui sont toutes choses. Il parle aussi des Zindikites, autre Secte Mahométane. Ils approchent des Sadducéens, & ils ont pris leur nom d'eux. Ils croient qu'il n'y a point de providence, ni de résurrection des morts, comme l'explique Giggoius sur le mot Zindik.... Une de leurs opinions est que tout ce que l'on voit, que tout ce qui est dans le monde, que tout ce qui a été créé, est Dieu. Il y a eu de semblables Hérétiques parmi les Chrétiens; car nous trouvons au commencement du XIII Siecle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle distinction entre Dieu & la matiere premiere. On se trompe quand on affirme qu'avant lui personne n'avoit débité cette rêverie. Albert le Grand ne parle-t-il pas d'un Philosophe qui

l'avoit débitée? Quelques-uns croient que cet Alexandre a vécu au temps de Plutarque; d'autres marquent en propres termes, qu'il a précédé David de Dinant. C'est ce qu'on lit à la marge du Traité où Thomas d'Aquin réfute cette extravagante & monstrueuse opinion. David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût un tel Philosophe de la Secte d'Epicure; mais pour le moins faut-il qu'on m'avoue qu'il savoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas appris de son Maître? N'étoit-il pas le Disciple de cet Amaulri, dont le cadavre fut déterré & réduit en cendres l'an 1208, & qui avoit enseigné que toutes choses étoient Dieu, & un seul être? Je n'oserois dire que Straton Philosophe Péripatéticien ait eu la même opinion; car je ne fais pas s'il enseignoit que l'Univers ou la Nature fût un être simple, & une substance unique: je fais seulement qu'il la faisoit inanimée, & qu'il ne reconnoissoit d'autre Dieu que la Nature. Comme il se moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de distin-

ction entre les parties de l'Univers ; mais cette conséquence n'est point nécessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'approche infiniment plus du Spinozisme que le système des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le Monde fût un Ouvrage nouveau & produit par le hasard ; mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la Nature l'a produit nécessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la Nature a fait toutes choses d'elle-même & sans connoissance, & non pas que ses Ouvrages aient commencé par un cas fortuit. Notez que Seneque a mis dans les deux extrémités opposées le dogme de Platon & celui de Straton ; l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame. Je crois avoir lû dans l'Ouvrage du Pere Sallier sur les especes de l'Eucharistie, que plusieurs anciens Philosophes ou Hérétiques ont enseigné l'unité de toutes choses ; mais n'ayant plus ce Livre-là, je ne

dis ceci qu'en passant. Le Pere Sallier est un Minime François.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été si commun parmi les Anciens, & qui faisoit la partie principale du systême des Stoïques, est dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement si des Auteurs Géometres l'avoient expliqué; mais comme les Ecrits où il en est fait mention, tiennent plus de la méthode des Rhétoriciens que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire Spinoza s'est attaché à sa précision, sans se servir du langage figuré qui nous dérobe si souvent les idées justes d'un corps de doctrine: delà vient que nous trouvons plusieurs différences capitales entre son systême & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient soutenir que le Spinozisme est mieux lié, devroient aussi soutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réunissoient en lui la connoissance de toutes choses; au lieu que Spinoza ne lui attribue que des connoissances séparées & très-bornées. Je remarquerai en passant une absurdité de

ceux qui soutiennent le système de l'ame du monde. Ils disent que toutes les ames, & des hommes, & des bêtes, sont des particules de l'ame du monde, qui se réunissent à leur tout par la mort du corps : &, pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau qui flotteroient dans la mer. Si l'on cassoit ces bouteilles, leur eau se réuniroit à son tout : c'est ce qui arrive aux ames particulieres, disent-ils, quand la mort détruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même disent que les extases, les songes, les fortes méditations réunissent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'est la cause pourquoi l'on devine l'avenir, en composant des figures de Géomance. Il est facile de voir la fausseté du parallele. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Océan est une cloison, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles sont pleines : mais s'il y avoit une ame du monde, elle seroit répandue dans toutes les parties de l'Univers, & ainsi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec son tout ;

la mort ne pourroit pas être un moyen de réunion. Je m'en vais citer un long passage de Mr. Bernier, qui nous apprendra que le Spinozisme n'est qu'une méthode particulière d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

„ Il n'est pas que vous ne sachiez
 „ la doctrine de beaucoup d'anciens
 „ Philosophes, touchant cette gran-
 „ de ame du monde, dont ils veulent
 „ que nos ames, & celles des ani-
 „ maux, soient des portions. Si nous
 „ pénétrions bien dans Platon & dans
 „ Aristote, peut-être que nous trou-
 „ verions qu'ils ont donné dans cette
 „ pensée. C'est là la doctrine com-
 „ me universelle des Peudets, Gen-
 „ tils des Indes; & c'est cette même
 „ doctrine qui fait encore à présent
 „ la Cabale des Soufys, & de la plu-
 „ part des gens de lettres de Perse,
 „ & qui se trouve expliquée en vers
 „ Persiens, si élevés & si emphati-
 „ ques dans leur Goultchez-raz ou
 „ Parterre des Mysteres; comme
 „ ç'a été celle-là même de Flud,
 „ que notre grand Gassen di a réfutée
 „ si doctement; & celle où se per-
 „ dent la plupart de nos Cyniques.

„ Or ces Cabalistes ou Peudets In-
 „ dons que je veux dire, poussent
 „ l'impatience plus avant que tous
 „ ces Philosophes, & prétendent
 „ que Dieu, ou cet Etre souverain
 „ qu'ils appellent Achar, immobile,
 „ immuable, ait non-seulement pro-
 „ duit ou tiré les ames de sa propre
 „ substance, mais généralement en-
 „ core tout ce qu'il y a de matériel
 „ & de corporel dans l'Univers, &
 „ que cette production ne s'est pas
 „ faite simplement à la façon d'une
 „ araignée qui produit une toile
 „ qu'elle tire de son nombril, &
 „ qu'elle reprend quand elle veut.
 „ La création donc, disent ces Do-
 „ cteurs imaginaires, n'est autre
 „ chose qu'une extraction & exten-
 „ sion que Dieu fait de sa propre
 „ substance, de ces rets qu'il tire
 „ comme de ses entrailles, de même
 „ que la destruction n'est autre chose
 „ qu'une reprise qu'il fait de cette
 „ divine substance, de ces divins
 „ rets dans lui-même en sorte que
 „ le dernier jour du monde qu'ils
 „ appellent Maperlé ou Praba, dans
 „ lequel ils croyent que tout doit
 „ être détruit, ne fera autre chose

„ qu'une reprise générale de tous
 „ ces rets que Dieu avoir ainsi tirés
 „ de lui-même. Il n'est donc rien,
 „ disent-ils, de réel & d'effectif de
 „ tout ce que nous croyons voir,
 „ ouïr ou flairer, goûter ou toucher;
 „ tout ce monde n'est qu'une espece
 „ de songe & une pure illusion, en
 „ tant que toute cette multiplicité
 „ & diversité de choses qui nous
 „ apparoissent, ne sont qu'une seule,
 „ unique & même chose, qui est
 „ Dieu même; comme tous ces
 „ nombres divers que nous avons,
 „ de dix, de vingt, de cent, de mille,
 „ & ainsi des autres, ne sont enfin
 „ qu'une même unité répétée plu-
 „ sieurs fois. Mais demandez-leur
 „ un peu quelque raison de cette
 „ imagination, ou qu'ils vous expli-
 „ quent comme se fait cette sortie
 „ & cette reprise de substance, cette
 „ extension, cette diversité appa-
 „ rente, ou comme il se peut faire
 „ que Dieu n'étant pas corporel,
 „ mais Biapék, comme ils avouent,
 „ & incorruptible, il soit néan-
 „ moins divisé en tant de portions
 „ de corps & d'ames; ils ne vous
 „ payeront jamais que de belles

„ comparaisons; que Dieu est com-
„ me un Océan immense, dans le-
„ quel se mouveroient plusieurs
„ fioles pleines d'eau; que ces fioles,
„ quelque part qu'elles pussent aller,
„ se trouveroient toujours dans le
„ même Océan, dans la même eau,
„ & que venant à se rompre, leurs
„ eaux se trouveroient en même-
„ temps unies à leur tout, à cet
„ Océan dont elles étoient des por-
„ tions; ou bien ils vous diront qu'il
„ en est de Dieu comme de la lu-
„ mière, qui est la même par tout
„ l'Univers, & qui ne laisse pas de
„ paroître de cent façons différentes
„ suivant la différence des objets où
„ elle tombe, ou selon les diverses
„ couleurs & figures des verres par
„ où elle passe. Ils ne vous payeront
„ jamais, dis-je, que de ces sortes de
„ comparaisons qui n'ont aucune
„ proportion avec Dieu, & qui ne
„ sont bonnes que pour jeter de la
„ poudre aux yeux d'un peuple
„ ignorant : & il ne faut pas espérer
„ qu'ils vous répondent solidement.
„ Si on leur dit que ces fioles se
„ trouveroient véritablement dans
„ une eau semblable, mais non pas

„ dans la même, & que c'est bien
 „ une semblable lumière par tout le
 „ monde, mais non pas la même, &
 „ ainsi de tant d'autres sortes d'ob-
 „ jections qu'on leur fait; ils revien-
 „ nent toujours aux mêmes compa-
 „ raisons, aux belles paroles, ou
 „ comme les Soufys, aux belles
 „ Poësies de leur Goultchez-raz. ”

§. II. *Sphiozisme d'une Secte de Chinois.*

Le nom de cette Secte est *Foe Kiao*. Elle fut établie par l'Autorité Royale parmi des Chinois l'an 65 de l'Ere Chrétienne. Son premier Fondateur étoit fils du Roi *In fan van*, & fut appelé d'abord *Xr*, ou *Xe Kia*, & puis, quand il eut trente ans, *Foe*, c'est-à-dire, *non homme*. Les Prolégomènes des Jésuites au-devant du Confucius qu'ils ont publié à Paris, traitent amplement de ce Fondateur. On y trouve que „ s'étant retiré „ dans le désert, dès qu'il eut atteint „ la 19. année, & s'étant mis sous „ la discipline de quatre Gimnosophistes, pour apprendre la Philo-

„ sophie d'eux, il demeura sous leur
„ conduite, jusqu'à l'âge de 30 ans,
„ que s'étant levé un matin avant le
„ point du jour, & contemplant la
„ Planete de Venus, cette simple
„ vûe lui donna tout d'un coup une
„ connoissance parfaite de premier
„ principe, en sorte qu'étant plein
„ d'une inspiration divine, ou plu-
„ tôt d'orgueil & de folie, il se mit
„ à instruire les hommes, se fit re-
„ garder comme un Dieu, & attira
„ jusqu'à quatre vingt mille Disci-
„ ples.... A l'âge de 79 ans se sen-
„ tant proche de la mort, il déclara
„ à ses Disciples que pendant qua-
„ rante ans qu'il avoit prêché au
„ monde, il ne leur avoit point dit
„ la vérité; qu'il l'avoit tenue ca-
„ chée jusques-là sous le voile des
„ métaphores & des figures; mais
„ qu'il étoit temps alors de la leur
„ déclarer, *c'est, dit-il, qu'il n'y a*
„ *rien à chercher, ni sur quoi l'on puisse*
„ *mettre son espérance que le néant &*
„ *le vuide, qui est le premier principe*
„ *de toutes choses;*” Voilà un homme
bien différent de nos Esprits forts :
ils ne cessent de combattre la Reli-
gion, que sur la fin de leur vie : ils

n'abandonnent le libertinage que quand ils croient que le temps de partir du monde s'approche. Mais Foe se voyant en cet état commença de déclarer son Athéisme. Sa méthode fut cause que ses *Disciples* divisèrent sa doctrine en deux parties; l'une extérieure, qui est celle qu'on prêche publiquement, & qu'on enseigne au Peuple : l'autre intérieure, qu'on cache soigneusement au vulgaire, & qu'on ne découvre qu'aux adeptes. La Doctrine extérieure, qui n'est selon les Bonzes, „ que comme les ceintres, sur lesquels „ on bâtit une voûte, & qu'on ôte ensuite, lorsqu'on a achevé de bâtir, „ consiste 1. à enseigner qu'il y a une „ différence réelle entre le bien & le „ mal, le juste & l'injuste; 2. Qu'il „ y a une autre vie où l'on sera puni ou „ récompensé de ce que l'on aura fait „ en celle-ci : 3. Qu'on peut obtenir la „ béatitude par trente-deux figures & „ par quatre-vingt qualités. 4. Que „ Foe ou Xaca est une Divinité & le „ Sauveur des hommes, qu'il est né pour „ l'amour d'eux, prenant pitié de l'égarement où il les voyoit, qu'il a expié leurs péchés, & que par cette expiation ils obtiendront le salut après

„ leur mort, & renaitront plus heureux
„ sement en un autre monde. ” On
ajoute à cela cinq préceptes de mo-
rale, & six œuvres de miséricorde,
& l'on menace de la damnation ceux
qui négligent ces devoirs.

„ La Doctrine intérieure, qu'on
„ ne découvre jamais aux simples,
„ parce qu'il faut les retenir dans
„ leur devoir par la crainte de l'En-
„ fer & d'autres semblables histori-
„ res, comme disent ces Philoso-
„ phes, est pourtant, selon eux, la
„ solide & la véritable. Elle consi-
„ ste à établir, pour principe & pour
„ fin de toutes choses, un certain
„ vuide & un néant réel. Ils disent
„ que nos premiers parents sont issus
„ de ce vuide, & qu'ils y retourner-
„ rent après la mort, qu'il en est de
„ même de tous les hommes, qui se
„ résolvent en ce principe par la
„ mort : Que nous, tous les élé-
„ ments, & toutes les créatures,
„ faisons par les qualités ou la con-
„ figuration intérieure, à peu près
„ comme l'eau, qui est toujours es-
„ sentiuellement de l'eau, soit qu'elle
„ ait la forme de neige, de grêle,
„ de pluie, ou de glace. ” S'il est

monstrueux de soutenir que les plantes, les bêtes, les hommes, sont réellement la même chose, & de se fonder sur la prétention que tous les êtres particuliers sont indistincts de leur principe, il est encore plus monstrueux de débiter que ce principe n'a nulle pensée, nulle puissance, nulle vertu. C'est néanmoins ce que disent ces Philosophes, ils font consister dans l'inaction, & dans un repos absolu, la perfection souveraine de ce principe. Spinoza n'a point été si absurde, la substance unique qu'il admet, agit toujours, pense toujours, & il ne sauroit par ses abstractions les plus générales la dépouiller de l'action & de la pensée. Les fondements de sa doctrine ne lui peuvent point permettre cela.

Notez en passant que les Sectateurs de Foe enseignent le Quiétisme; car ils disent que tous ceux qui cherchent la véritable béatitude doivent se laisser tellement absorber aux profondes méditations, qu'ils ne fassent aucun usage de leur intellect, mais que par une insensibilité consommée, ils s'enfoncent dans le repos & dans l'inaction du premier princi-

pe; ce qui est le vrai moyen de lui ressembler parfaitement & de participer au bonheur. Ils veulent aussi qu'après qu'on est parvenu à cet état de quiétude, l'on suive quant à l'extérieur la vie ordinaire, & que l'on enseigne aux autres la tradition commune. Ce n'est qu'en particulier, & pour son usage interne, qu'il faut pratiquer l'institut contemplatif de l'inaction béatifique. Ceux qui s'attachèrent le plus ardemment à cette contemplation du premier principe formèrent une nouvelle Secte, que l'on appella *Vu guei Kiao*, c'est-à-dire, la Secte des oisieux ou des fainéans, *nihil agentium*. C'est ainsi qu'entre les Moines ceux qui se piquent de la plus étroite observance forment de nouvelles Communautés, ou une nouvelle Secte. Les plus grands Seigneurs & les personnes les plus illustres se laissèrent tellement infatuer de ce Quiétisme, qu'ils crurent que l'insensibilité étoit le chemin de la perfection & de la béatitude, & que plus on s'approchoit de la nature d'un tronc ou de celle d'une pierre, plus faisoit-on de progrès, plus devenoit-on semblable au pre-

mier principe où l'on devoit retourner un jour. Il ne suffisoit pas d'être plusieurs heures sans nul mouvement du corps, il falloit aussi que l'ame fût immobile, & que l'on perdît le sentiment. Un Sectateur de Confucius réfuta les impertinences de cette Secte, & prouva très-amplement cette Maxime d'Aristote, que rien ne se fait de rien; cependant elles se maintinrent, & s'étendirent, & il y a bien des gens encore aujourd'hui qui s'attachent à ces vaines contemplations. Si nous ne connoissons pas les extravagances de nos Quiétistes, nous croirions que les Florivains qui nous parlent de ces Chinois spéculatifs n'ont ni bien compris, ni bien rapporté les choses; mais après ce qui se passe parmi les Chrétiens, on seroit mal à propos incrédule touchant les folies de la Secte *Foe Kiao*, ou *Vu guei Kiao*. Je peux croire, ou que l'on n'exprime pas exactement ce que ces gens-là entendent par *Cum hui*, ou que leurs idées sont contradictoires. On veut que ces mots Chinois signifient *vide* & *néant*, & l'on a combattu cette Secte par l'Axiôme que

rien ne se fait de rien : il faut donc qu'on ait prétendu qu'elle enseignoit que le néant est le principe de tous les êtres. Je ne saurois me persuader qu'elle prenne le mot de néant dans sa signification exacte, & je m'imagine qu'elle l'entend comme le peuple quand il dit qu'il n'y a rien dans un coffre vuide. Nous avons vu qu'elle donne des attributs au premier principe, qui supposent qu'elle le conçoit comme une liqueur. Il y a donc de l'apparence qu'on ne lui ôte que ce qu'il y a de grossier & de sensible dans la matière. Sur ce pied-là le Disciple de Confucius seroit coupable du Sophisme que l'on nomme *ignorantis elenchis*, car il auroit entendu par *nihil* ce qui n'a aucune existence, & les Adversaires auroient entendu par ce même mot ce qui n'a point les propriétés de la matière sensible. Je crois qu'ils entendoient à-peu-près par ce mot-là ce que les Modernes entendent par le mot d'espace; les Modernes, dis-je, qui ne voulant être ni Cartésiens, ni Aristotéliciens, soutiennent que l'espace est distinct des corps, & que son étendue indivisible, impalpable, pé-

nétrable, immobile & infinie, est quelque chose de réel. Le Disciple de Confucius auroit prouvé aisément qu'une telle chose ne peut pas être le premier principe, si elle est d'ailleurs destituée d'activité, comme le prétendent les contemptatifs de la Chine. Une étendue réelle tant qu'il vous plaira, ne peut servir à la production d'aucun être particulier, si elle n'est mûe, & supposez qu'il n'y a point de moteur, la production de l'Univers sera également impossible, soit qu'il y ait une étendue infinie, soit qu'il n'y ait rien. Spinoza ne nieroit point cette Thèse; mais aussi ne s'est-il pas embarrassé dans l'inaction du premier principe. L'étendue abstraite qu'il lui donne en général n'est à proprement parler que l'idée de l'espace, mais il y ajoute le mouvement, & de-là peuvent fortir les variétés de la matière.

§. III.

Spinozisme des Japonnois.

Quelques Auteurs disent que la division la plus générale qui se puisse

faire des Sectes des Japonnois est de poser que les unes font profession de s'arrêter à l'apparence, & que les autres cherchent la réalité qui ne frappe point les sens, & qu'ils appellent la vérité. Ceux qui s'arrêtent à l'apparence admettent une autre vie après celle-ci, pour la récompense éternelle des gens de bien, & pour la punition éternelle des méchants. Mais ceux qui cherchent la réalité intérieure & insensible rejettent le Paradis & l'Enfer, & enseignent des choses qui ont beaucoup de rapport à l'opinion de Spinoza. Ils négligent l'extérieure, ils s'appliquent uniquement à méditer, ils renvoient au loin toute discipline qui consiste en paroles, ils ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent Soquxin Soqubut, c'est-à-dire le cœur. Ils assûrent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, & que ce principe se trouve par-tout, & que le cœur de l'homme, & l'intérieur des autres êtres, ne differe point de ce principe, & que tous les êtres retournent à ce principe commun quand ils sont détruits. Il existe de toute éternité, ajoûtent-ils, il est unique,

clair & lumineux, il est incapable de croître & de décroître, il n'a point de figure, il ne raisonne point, il vit dans l'oïfivété & dans un parfait repos. Ils enseignent que ceux qui dans cette vie ont très-bien connu ce principe, acquièrent la parfaite gloire de Fotoque & de ses Successeurs; & que ceux qui ne parviennent jamais à ce haut degré de connoissance renaissent plusieurs fois, & passent de lieu en lieu; mais qu'en l'autre monde ils seront tous absorbés au commun principe de toutes choses. Ils disent aussi que la science ne diffère point de l'ignorance; que le mal & le bien ne sont pas deux êtres, & que l'un n'est point séparé de l'autre. Possevin réduit ce système à ces quatre points : Qu'il n'y a qu'un seul principe de toutes choses, que ce principe est souverainement parfait, qu'il est sage : mais qu'il n'entend rien, & ne prend point garde aux affaires de ce monde, vu qu'il vit dans un plein repos, & qu'à l'exemple d'un homme fortement attentif à une chose, il laisse toutes les autres. Que ce principe est dans tous les êtres particuliers, & qu'il leur commu-

nique son essence, desorte qu'ils sont la même chose que lui, & qu'ils retournent à lui quand ils finissent : Que le cœur de l'homme ne diffère point de ce principe commun de tous les êtres, & que quand les hommes meurent, leurs cœurs périssent, & sont consumés; mais que le premier principe, qui leur conféroit la vie auparavant, subsiste toujours en eux, d'où il résulte qu'il n'y a ni paradis ni enfer, ni récompenses ni peines après cette vie : Que l'homme peut en ce monde s'élever jusques à la condition & à la suprême majesté du premier principe, attendu qu'à force de méditer il peut le connoître parfaitement, & parvenir ainsi à la souveraine tranquillité dont ce principe jouit en lui-même : que c'est là tout le bien que l'homme puisse acquérir; & que jusques à ce qu'il l'ait acquis par une méditation, & par une connoissance parfaite, il est agité d'une inquiétude perpétuelle, il passe souvent d'un Enfer à un autre Enfer, & ne rencontre nulle part la quiétude. Il est bien certain qu'il y a là plusieurs choses que Spinoza n'a point enseignées : mais d'ailleurs il

est très-certain qu'il a enseigné avec ces Prêtres Japonnois, que le premier principe de toutes choses, & tous les êtres qui composent l'Univers, ne sont qu'une seule & même substance, que toutes choses sont Dieu, & que Dieu est toutes choses, de telle maniere que Dieu & toutes les choses qui existent ne sont qu'un seul & même être. On ne peut assez admirer qu'une idée aussi extravagante, & si remplie de contradictions absurdes, ait pu se fourrer dans l'ame de tant de gens si éloignés les uns des autres, & si différents entre eux en humeur, en éducation, en coutumes, & en génie. Possévin apporte plusieurs arguments contre l'hypothese de ces Bonzes & la réfute principalement par les contrariétés qu'elle renferme, & d'abord il remarque qu'ils n'ont que fort peu de dogmes touchant la nature du premier principe, qu'ils ne disent là-dessus rien qui ait de la clarté, qu'ils ne peuvent satisfaire aux questions ou aux objections qu'on leur propose, ni confirmer leurs sentimens, & que toute leur ressource est d'alléguer qu'il n'importe point

aux hommes de s'enquérir de la nature & de la force du premier principe.

§. IV.

Particularités concernant Spinoza.

Benoît de Spinoza, Juif de naissance, puis déserter du Judaïsme, & enfin Athée, étoit d'Amsterdam, Je n'ai pu apprendre rien de particulier touchant sa famille; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, & très-peu considérable. Il étudia la langue Latine sous un Médecin qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'appliqua de fort bonne heure à l'étude de la Théologie, & y employa plusieurs années; après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit géometre, & qu'il vouloit être payé de raison sur toutes choses, il comprit bientôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait: de sorte qu'on s'aperçut aisément qu'il désapprouvoit le Judaïsme en plusieurs articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation; c'est pourquoi il déclara librement

ment ses doutes & sa croyance. On dit que les Juifs lui offrirent de le tolérer, pourvû qu'il voulût accommoder son extérieur à leur cérémonial, qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se résoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliéna néanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue; & peut-être auroit-il gardé plus long-temps quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comédie il n'eut été attaqué traîtreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fut légère: mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès-lors il rompit entièrement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai recherché les circonstances, sans avoir pu les déterrer. Il composa en Espagnol une Apologie de sa Sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé; on sait pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont ensuite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus*, imprimé à Amsterdam l'an 1670, livre pernicieux & détestable, où il fit glisser toutes les sémences de

l'Athéisme qui se voit à découvert dans ses *Opera posthuma*. Lorsque Spinoza se fut tourné vers les études Philosophiques, il se dégoûta bientôt des systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement son compte dans celui de Mr. Descartes. Il se sentit une si forte passion de chercher la vérité, qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne se contenta pas de s'être débarrassé de toutes sortes d'affaires, il abandonna aussi Amsterdam, à cause que les visites de ses amis interrompoient trop ses spéculations. Il se retira à la campagne, il y médita tout à son aise, il y travailla à des microscopes, & à des télescopes. Il continua cette vie après qu'il se fut établi à la Haye, & il se plaisoit tellement à méditer & à mettre en ordre ses méditations & à les communiquer à ses amis, qu'il ne donnoit que très-peu de temps à recréer son esprit, & qu'il laissoit quelquefois passer trois mois tout entiers sans mettre le pié hors de son logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de son nom & de sa réputation. Les esprits forts accou-

roient à lui de toutes parts. La Cour Palatine le souhaita, & lui fit offrir une chaire de Professeur en Philosophie à Heidelberg, il la refusa, comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la vérité sans interruption. Il tomba dans une maladie lente qui le fit mourir à La Haye le 21 de Février 1677, à l'âge d'un peu plus de quarante-quatre ans. J'ai oui dire que Mr. le Prince de Condé étant à Utrecht l'an 1673 le fit prier de le venir voir. Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les Paysans des Villages où il vécut en retraite pendant quelque temps, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, & fort réglé dans ses mœurs. Cela est étrange : mais au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils ayent une pleine persuasion de l'Evangile. Quelques personnes prétendent qu'il a suivi la maxime, *Nemo repente turpissimus*, & qu'il ne tomba dans l'Athéisme qu'insensiblement, & qu'il en étoit fort éloigné l'an 1663, lorsqu'il pu-

blia la Démonstration Géométrique des Principes de Descartes. Il y est aussi orthodoxe sur la nature de Dieu, que Mr. Descartes même; mais il faut savoir qu'il ne parloit point ainsi selon sa persuasion. On n'a pas tort de penser que l'abus qu'il fit de quelques maximes de ce Philosophe, le conduisit au précipice. Il y a des gens qui donnent pour précurseur au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'Ecrit Pseudonyme de *Jure Ecclesiasticorum*, qui fut imprimé l'an 1665.

§. V.

Système de Spinoza.

Spinoza suppose qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, & que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la pensée. Ensuite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modifications de cette substance en tant que pensée; de sorte que Dieu l'être nécessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne diffère point d'elles. Il n'y a qu'un Etre, &

qu'une nature, & cette nature produit en elle-même & par une action immanente tout ce qu'on appelle créatures. Il est tout ensemble agent & patient; cause efficiente & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une Hypothèse qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire; ce que les Poètes Payens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Vénus, n'approche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poètes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmités du Monde: mais, selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent ni d'autre patient que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurdités de son Systême.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance unique; car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'étendue ne subsistent point

l'une dans l'autre, il faut nécessairement, ou que l'étendue en général ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étendue soit une substance particulière & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'étendue en général est l'attribut d'une substance. Il avoue avec tous les autres Philosophes, que l'attribut d'une substance ne diffère point réellement de cette substance : il faut donc qu'il reconnoisse que l'étendue en général est une substance : d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue en général est distincte de la substance de Dieu : car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non-étendue; elle n'eût pû donc jamais acquérir les trois dimensions qu'en les créant, puisqu'il est visible que l'étendue ne peut sortir ou émaner d'un sujet non-étendu, que par voie de création. Or Spinoza ne croyoit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non-étendue de la nature ne peut jamais devenir le sujet de trois dimensions; car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathématique?

Elles subsisteroient donc sans un sujet; elles seroient donc une substance : de sorte que si cet Auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étendue en général, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son Etre non étendu, & de l'étendue. Le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers, il faut qu'il enseigne que l'étendue est un Etre simple, & aussi exempt de composition que les points mathématiques. Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combattre les idées les plus distinctes que nous ayons dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unités, qu'il n'est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Qu'on ne vienne point nous allé-

guer des reproches contre l'imagination & les préjugés des sens; car les notions les plus intellectuelles & les plus immatérielles, nous font voir avec la dernière évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses dont l'une possède une qualité que l'autre ne possède pas. Les Scholastiques ont parfaitement bien réussi à nous marquer les caractères & les signes infailibles de la distinction. Quand on peut affirmer d'une chose, nous disent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles sont distinctes; les choses qui peuvent être séparées les unes des autres, ou à l'égard du temps ou à l'égard du lieu, sont distinctes. Appliquant ces caractères aux douze pouces d'un pié d'étendue, nous trouvons entre eux une véritable distinction. Je puis affirmer du cinquieme qu'il est contigu au fixieme, & je le puis nier du premier & du second, &c. Je puis transposer le fixieme à la place du douzieme, il peut donc être séparé du cinquieme. Notez que Spinoza ne sauroit nier que les caractères de distinction employés par les Scholastiques ne soient très-justes; car c'est

à ces marques qu'il reconnoît que les pierres & les animaux ne sont pas la même modalité de l'Etre infini. Il avoue donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque différence entre les choses. Il faut bien qu'il l'avoue; car il n'étoit pas assez fou pour croire qu'il n'y avoit point de différence entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oser dire qu'à tous égards son lit & sa chambre étoient le même Etre que l'Empereur de la Chine. Que disoit-il donc? Vous allez le voir: il enseignoit non pas que deux arbres fussent deux parties de l'étendue, mais deux modifications. Vous serez surpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau système, puisque l'une des principales colonnes en devoit être la prétendue différence entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu se promettre quelque avantage de ce changement de mot? Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de *partie*; qu'il substitue tant qu'il voudra celui de *modalité*, ou de *modification*; que fait cela à l'affaire? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles? Ne les ap-

pliquera-t-on pas au mot *modification* ? Les signes & les caractères de différence sont-ils moins réels ou moins évidents , quand on divise la matière en modifications , que quand on la divise en parties ? Vifions que tout cela. L'idée de la matière demeure toujours celle d'un être composé, celle d'un amas de plusieurs substances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités sont des Etres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient ; il faut donc que la substance se trouve par-tout où il y a des modalités ; il faut même qu'elle se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient. : de sorte que par-tout où il y a cinq ou six de ces modifications, il y a aussi cinq ou six substances. Il est évident, nul Spinoziste ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire sont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc nécessairement que la substance modifiée par la figure quarrée, ne soit pas la même substance que celle qui est modifiée par la figure ronde. Ainsi quand je vois une table ronde & une

table quarrée dans une chambre, je puis soutenir que l'étendue qui est le sujet de la table ronde, est une substance distincte de l'étendue qui est le sujet de l'autre table ; car autrement il seroit certain que la figure quarrée & la figure ronde, se trouveroient en même-temps dans un seul & même sujet ; or cela est impossible. Le fer & l'eau, le vin & le bois, sont incompatibles ; ils demandent donc des sujets distincts en nombre. Le bout inférieur d'un pieu fiché dans une riviere n'est point la même modalité que l'autre bout : il est entourré de terre, pendant que l'autre est entourré d'eau ; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entourré d'eau, n'être pas entourré d'eau ; il faut donc que le sujet qu'ils modifient soit pour le moins deux substances ; car une substance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entourré d'eau, & par un accident qui n'est pas entourré d'eau. Ceci fait voir que l'étendue est composée d'autant de substances distinctes que de modifications.

II. S'il est absurde de faire Dieu étendu, parce que c'est lui ôter la

simplicité, & le composer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous songerons que c'est le réduire à la condition de la matière, le plus vil de tous les Etres, & celui que presque tous les anciens Philosophes ont mis immédiatement au-dessus du rien? qui dit la matière dit le théâtre de toutes sortes de changements, le champ de bataille des causes contraires, le sujet de toutes les corruptions, & de toutes les générations; en un mot l'être dont la nature est la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinozistes soutiennent pourtant qu'elle ne souffre nulle division: mais ils soutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicannerie qui se puisse voir. C'est qu'ils prétendent, qu'afin que la matière fut divisée, il faudroit que l'une de ses portions fût séparée des autres par des espaces vuides; ce qui n'arrive jamais. Il est bien certain que c'est très-mal définir la division. Nous sommes aussi réellement séparés de nos amis, lorsque l'intervalle qui nous sépare est occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il

étoit plein de terre. On renverse donc & les idées & le langage, quand on nous soutient que la matiere réduite en cendres & en fumée ne souffre point de séparation. Mais que gagneroit-on, si nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fausse maniere de définir le divisible? Ne nous resteroit-il pas assez de preuves de la mutabilité & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable: ils entendent par ce mot un être qui n'acquiert jamais rien de nouveau; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois; qui est toujours le même, & à l'égard de sa substance, & à l'égard de ses façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-distinctement ce que c'est qu'un Etre muable: c'est non-seulement une nature dont l'existence peut commencer & finir; mais une nature qui, subsistant toujours quant à la substance, peut acquérir successivement plusieurs modifications, & perdre les accidents ou les formes qu'elle a eu quelquefois. Tous les anciens Philosophes ont reconnu que cette suite continuelle de généra-

tions & de corruptions qui se remarque dans le monde, ne produit ni ne détruit aucune portion de matiere; & de-là vient qu'ils ont dit que la matiere est *ingénérable* & *incorruptible* quant à sa substance, encore qu'elle soit le sujet de toutes les générations & de toutes les corruptions. La même matiere, qui est du feu à cette heure, étoit du bois auparavant; tous ses attributs essentiels demeurent les mêmes sous la forme de bois, & sous la forme de feu: elle ne perd donc, elle n'acquiert donc que des accidents & des façons d'être, lorsque le bois est changé en feu, le pain en chair, la chair en terre, &c. Elle est cependant l'exemple le plus sensible & le plus propre qu'on puisse donner d'un être muable, & sujet actuellement à toutes sortes de variations & de changements intérieurs. Je dis intérieurs; car les différentes formes sous lesquelles elle existe ne sont point semblables aux variétés d'habits, sous lesquelles les Comédiens se font voir sur le Théâtre. Le corps de ces Comédiens peut subsister sans aucune sorte de changement ou d'altération sous mille sortes d'ha-

bits : le drap & la toile, la soie & l'or, ne s'unissent point avec celui qui les porte : ce sont toujours des corps étrangers, & des ornements externes : mais les formes qui sont produites dans la matiere lui sont unies intérieurement & pénétrativement ; elle est leur sujet d'inhérence, & selon la bonne philosophie il n'y a point d'autre distinction entre elles & la matiere, que celle qui se rencontre entre les modes & la chose modifiée. D'où il résulte que le Dieu des Spinozistes est une nature actuellement changeante, & qui passe continuellement par divers Etats qui diffèrent intérieurement & réellement les uns des autres. Il n'est donc point l'être souverainement parfait, dans lequel *il n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque.* Notez que le Protée des Poètes, leur Thetis & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconstance, & le fondement des proverbes qui désignent l'instabilité la plus bizarre du cœur de l'homme, auroient été des Dieux immuables si celui des Spinozistes étoit immuable ; car jamais on n'a prétendu qu'il leur arri-

vât un changement de substance ; mais seulement des nouvelles modalités.

III. Nous allons voir des absurdités encore plus monstrueuses , en considérant le Dieu de Spinoza comme le sujet de toutes les modifications de la pensée. C'est déjà une grande difficulté , que de combiner l'étendue & la pensée dans une seule substance ; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxtaposition* : mais l'alliage de la pensée & de l'étendue doit être une *identité* : le pensant & l'étendu sont deux attributs *identifiés* entr'eux , par la règle fondamentale & essentielle du raisonnement humain. Je suis sûr que si Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre secte , il l'auroit jugée indigne de son attention ; mais il ne s'en est pas fait une affaire dans sa propre cause ; tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dédaigneusement les pensées de leur prochain , sont fort indulgents envers eux-mêmes. Il se moquoit sans doute du mystère de la Trinité , & il admiroit qu'une

infinité de gens osassent parler d'une nature terminée de trois hypostases, lui qui à proprement parler donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la transubstantiation disent qu'un homme peut être tout à la fois en plusieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, &c. lui qui soutient que la substance étendue, unique & indivisible, est tout à la fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaie, &c. Cela soit dit en passant : mais considérez avec attention ce que je vais dire. S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les connoissances humaines, c'est cette proposition-ci. On ne peut pas affirmer véritablement d'un même sujet, aux mêmes égards, & en même temps, deux termes qui sont opposés. Par exemple, on ne peut pas dire sans mentir, *Pierre se porte bien, Pierre est fort malade : il nie cela & il l'affirme* : bien entendu que les termes ont toujours le même rapport, & le même sens. Les Spinozistes ruinent cette idée, & la falsifient de telle

sorté, qu'on ne fait plus où ils pour-
ront prendre le caractère de la véri-
té: car si de telles propositions étoient
fausses, il n'y en a point qu'on pût
garantir pour vraies. On ne peut
donc rien se promettre d'une dispute
avec eux; car s'ils sont capables de
nier cela, ils nieront toute autre rai-
son qu'on voudra leur alléguer.
Montrons que cet Axiôme est très-
faux dans leur système, & posons
d'abord pour maxime incontestable,
que tous les titres que l'on donne à
un sujet pour signifier, ou ce qu'il
fait, ou ce qu'il souffre, convien-
nent proprement & physiquement à
sa substance, & non pas à ses acci-
dents. Quand nous disons le fer est dur,
le fer est pesant, ils s'enfoncent dans l'eau,
il fend le bois, nous ne prétendons
point dire que sa dureté est dure, que
sa pesanteur est pesante, &c. ce lan-
gage seroit très-impertinent: nous
voulons dire que la substance éten-
due qui le compose, résiste, qu'elle
pese, qu'elle descend sous l'eau, qu'elle
divise le bois, de même, quand nous
disons qu'un homme nie, affirme, se
fâche, caresse, loue, &c. nous fai-
sons tomber tous ces attributs sur la

substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, autant qu'elles sont des accidents ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend Spinoza, que les hommes fussent des modalités de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle chose; car réellement & d'effet, selon ce Systême, c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme; & par conséquent toutes les dénominations qui résultent des pensées de tous les hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu. D'où il s'ensuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choses en même temps, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la regle que j'ai rapportée touchant les termes opposés soit fausse: car on ne sauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aient & n'affirment ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent selon toutes ces conditions en même temps à différens hommes:

il faut donc que dans le système de Spinoza ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'il nomme Dieu. C'est donc Dieu qui en même temps forme l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des premiers principes de Métaphysique. Je sai bien que dans les disputes de la Transubstantiation, on se sert d'une chicane qui pourroit venir ici au secours des Spinozistes. On dit que si Pierre vouloit à Rome une chose qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne pas vouloir ne seroient point véritables à son égard; car puisqu'on suppose qu'il veut à Rome on mentiroit en disant qu'il ne veut pas. Laissons-leur cette vaine subtilité; disons seulement que comme un cercle quarré est une contradiction, une substance l'est aussi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même temps pour le même objet. Un cercle quarré seroit un cercle, & il ne le seroit pas: voilà une contradiction dans toutes les formes; il le seroit selon la sup-

position, & il ne le seroit pas, puisque la figure quarrée exclut essentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une substance qui hait, & qui aime la même chose; elle l'aime & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime car on le suppose; elle ne l'aime pas, vû que la haine est essentiellement exclusive de l'amour. Voilà ce que c'est que la fausse délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscurités, ou du Péripatétisme, ou du Judaïsme, ou du Christianisme; & il embrassoit de tout son cœur une hypothèse qui allie ensemble deux termes aussi opposés que la figure quarrée & circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordants & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des pensées du genre humain se vérifient tout à la fois d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement autant de sentiments que de têtes : mais selon Spinoza tous les sentiments de tous les hommes sont dans une seule tête. Rapporter simplement de telles choses, c'est en faire voir clairement les con-

traditions; car il est manifeste, ou que rien n'est impossible, non pas même que deux & deux soient douze, ou qu'il y a dans l'univers autant de substances que de sujets, qui ne peuvent recevoir en même temps les mêmes dénominations.

IV. Mais si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même temps par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable quand on considère ceci du côté de la Morale. Quoi donc! l'Etre infini, l'Etre nécessaire, l'Etre souverainement parfait ne sera point ferme, constant & immuable? Que dis-je immuable, il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succéderont les unes aux autres sans fin & sans cesse: la même bigarrure de passions & de sentiments ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens, que toujours pour une bonne pensée l'Etre infini en aura mille de sotes, d'extravagantes, & d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les

folies, toutes les rêveries, toutes les saletés, toutes les iniquités du genre-humain : il en fera non-seulement la cause efficiente ; mais aussi le sujet passif, *subjectum inhesionis* : il se joindra avec elles par l'union la plus intime qui se puisse concevoir ; car c'est une union pénétrative, ou plutôt c'est une vraie *identité*, puisque le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands Philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'Etre souverainement parfait, de souffrir que l'homme soit si méchant & si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, & voici un Philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les misères de l'homme. Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entr'assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entretuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus ; cela se comprend : parce qu'on suppose qu'ils sont distincts les uns des autres, & que le tien & le mien pro-

duisent en eux des passions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse & le même Dieu en nombre qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres & tous les dérèglements chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Remarquez bien, comme je l'ai dit, que les modes ne font rien, & que ce sont les substances seules qui agissent & qui souffrent. Cette phrase, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'est vraie qu'entant qu'elle signifie que la substance étendue dont le miel est composé chatouille la langue. Ainsi dans le système de Spinoza tous ceux qui disent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faussement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemands a tué Dieu modifié en dix mille Turcs* : & ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens véritable que

que celui-ci, *Dieu se hait lui-même ; il se demande des graces à lui-même, & se les refuse, il se persecute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaut, &c.* Cela seroit moins inconcevable, si Spinoza s'étoit représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes : mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infames & les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganisme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en soit pas aperçû, ou que les ayant envisagées il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimeroit mieux défricher la terre avec les dents & les ongles, que de cultiver une hypothèse aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

V. Encore deux objections : il y a eu des Philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu : mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire, que s'il existoit, il ne seroit point une na-

ture parfaitement heureuse. Les plus grands Sceptiques de l'Antiquité ont dit, que tous les hommes ont une idée de Dieu selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible, parfaite dans la félicité, & non susceptible d'aucun mal. Le bonheur étoit la propriété la moins séparable que l'on enfermât dans son idée; ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du monde, lui laissoient au moins la félicité, & une immortelle béatitude. Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque refute très-bien cette absurdité des Stoïques: je vais analyser ses paroles tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'elles combattent les Spinozistes; car son raisonnement ne peut compatir avec l'hypothèse que Dieu soit sujet à la mort quant à ses parties, ou à ses modalités; qu'il soit comme la matière des générations & des corruptions, qu'il dé-

truisse les modalités, qu'il s'entre-
tienne de cette ruine, &c. mais quel-
que folle que fût cette rêverie des
Stoïciens, elle n'ôtoit point aux
Dieux leur bonheur pendant la vie.
Les Spinozistes sont peut-être les
seuls qui ayent réduit la Divinité à
la misere. Or quelle misere? quel-
quefois si grande qu'il se jette dans
le désespoir, & qu'il s'anéantiroit
s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte
tout ce qu'il se peut ôter; il se pend;
il se précipite, ne pouvant plus sup-
porter la tristesse affreuse qui le dé-
vore. Ce ne sont point ici des décla-
mations, c'est un langage exact &
philosophique; car si l'homme n'est
qu'une modification, il ne fait rien:
ce seroit une phrase impertinente,
bouffonne, burlesque, que de dire
la joie est gaie, la tristesse est triste:
C'est une semblable phrase dans le
système de Spinoza que d'affirmer,
*l'homme pense, l'homme s'afflige, l'hom-
me se pend, &c.* Toutes ces proposi-
tions doivent être dites de la substan-
ce dont l'homme n'est que le mode.
Comment a-t-on pu s'imaginer qu'u-
ne nature indépendante, qui existe
par elle-même, & qui possède des

perfections infinies, soit sujette à tous les malheurs du genre humain ? si quelque autre nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle employât son activité à se rendre malheureuse ; on diroit il faut bien qu'elle obéisse à une force majeure ; c'est apparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fièvre chaude, la rage : mais elle est seule dans l'univers ; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à se donner à elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité ?

Les raisons très-fortes qui combattoient la doctrine que nos ames sont une portion de Dieu, ont encore plus de solidité contre Spinoza. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Cicéron, qu'il résulte de cette doctrine trois faussetés évidentes : 1. que la nature divine seroit déchirée en

pieces : 2, qu'elle seroit malheureuse autant de fois que les hommes : 3, que l'esprit humain n'ignoreroit aucune, puisqu'il seroit Dieu.

VI. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un livre contre cet homme, mais seulement quelques petites remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurdités dans son système. Finissons par celles-ci. Il s'est embarqué dans une hypothese qui rend ridicule tout son travail; & je suis bien assuré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoyable. Premièrement, je voudrois savoir à qui il en veut, quand je rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des vérités? veut-il réfuter des erreurs? mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? les pensées des Philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens, ne sont-elles pas des modes de l'Etre infini, aussi-bien que celles de son Ethique? Ne sont-elles pas des réalités aussi nécessaires à la perfection de l'univers, que toutes ses spéculations? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire? Comment donc ose-t-il

prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier! En second lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles font les modalités agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera? Il n'y a donc rien de plus utile que les leçons de ce Philosophe. C'est bien à lui, qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire? Cet Etre l'entendra-t'il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendrait fort en repos, s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon ouvrage: s'il n'est pas possible tous mes Ecrits n'y feront rien.

§. VI.

*Eclaircissement sur l'Objection empruntée
de l'immutabilité de Dieu.*

Il est à propos de fortifier cette objection, puisqu'il y a des personnes qui soutiennent que pour en connoître la nullité il suffit de prendre garde, qu'il n'arrive jamais aucun changement au Dieu de Spinoza en tant qu'il est une substance infinie, nécessaire, &c. Que tout l'univers change de face à chaque moment, que la terre soit réduite en poudre, que le soleil soit obscurci, que la mer devienne lumière, il n'y aura qu'un changement de modalité : la substance unique sera toujours également une substance infinie, étendue, pensante, & ainsi de tous les attributs substantiels, ou essentiels. En disant cela, ils n'alleguent rien que l'on n'ait déjà ruiné par avance; mais pour faire voir plus clairement leur illusion, il faut que je dise ici qu'ils disputent contre moi comme si j'avois soutenu que selon Spinoza la Divinité s'annéantit, & se reproduit successive-

ment. Ce n'est point là ce que j'objeete, quand je dis qu'il la soumet au changement, & qu'il la dépouille de son immutabilité. Je ne bouleverse point comme eux l'idée des choses, & la signification des mots, ce que j'entends par changer est ce que tout le monde a voulu que ce mot là signifie depuis qu'on raisonne; j'entends, dis-je, non pas l'*annihilation* d'une chose, sa destruction totale, ou son anéantissement; mais son passage d'un état à un autre état, le sujet des accidents qu'il cesse d'avoir, & de ceux qu'il commence d'acquérir demeurant le même. Les Savants & le Peuple, la Mythologie & la Philosophie, les Poètes & les Physiciens, ont toujours été d'accord sur cette idée & sur cette locution. Les Métamorphoses fabuleuses tant chantées par Ovide, & les générations véritables expliquées par les Philosophes, supposoient également la conservation de la substance, & la retenoient immuablement comme le sujet successif de l'ancienne forme, & de la nouvelle. Il n'y a que les malheureuses disputes des Théologiens du Christianisme, qui ayent brouillé

ces notions : encore faut-il avouer que les Missionnaires les plus ignorants se remettent dans la bonne voie, dès aussi-tôt qu'il n'est plus question de l'Eucharistie. Demandez-leur en tout autre cas ce que veut dire changer une chose en une autre, la conversion, la transfélémentation, la transsubstantiation d'une chose en une autre, ils vous répondront : cela veut dire, par exemple, que du bois on fait du feu, que du pain on fait du sang, que du sang on fait de la chair, & ainsi du reste. Ils ne songent plus au langage impropre consacré à la controverse de l'Eucharistie, que le pain est converti & transubstantié au corps de notre Seigneur. Cette façon de parler ne convient aucunement à la doctrine qu'on veut expliquer par là : c'est comme si l'on disoit que l'air d'un tonneau se transforme, se change, se convertit, se transsubstantie, au vin que l'on verse dans le tonneau. L'air s'en va ailleurs, le vin lui succède au même lieu. Il n'y a point là le moindre vestige de métamorphose de l'un en l'autre. Il n'y en a pas davantage dans le mystère de l'Eucharistie expliqué à la Ro-

maine : le pain est anéanti quant à sa substance : le corps de notre Seigneur se met à la place du pain, & n'est pas le sujet d'inhérence des accidens de ce pain conservé sans leur substance. Mais encore un coup c'est le seul cas où les Missionnaires abusent des mots *changement*, *conversion* ou *transélémentation* d'un être en un autre : par-tout ailleurs ils supposent avec le reste du Genre-humain, 1. qu'il est de l'essence des transformations, que le sujet des formes détruites subsiste sous les nouvelles formes : 2, que cette conservation du sujet, selon tout ce qu'il a d'essentiel, n'empêche pas qu'il ne souffre un changement intérieur, & proprement dit, & incompatible avec les natures immuables. Que les Spinozistes cessent donc de s'imaginer qu'il leur est permis de faire un nouveau langage, contraire aux notions de tous les hommes. S'ils ont quelque reste de bonne foi, ils conviendront que dans leur système Dieu est sujet à toutes les vicissitudes & à toutes les révolutions à quoi la matière première d'Aristote est assujettie dans le système des Péripatéticiens. Or que pourroit-

on dire de plus absurde, que de soutenir qu'en supposant la doctrine d'Aristote la matiere est une substance qui ne souffre jamais aucun changement?

Mais pour bien embarrasser les Spinozistes, il ne faut que les prier de définir ce que c'est que changement. Il faudra qu'ils le définissent de telle sorte qu'il ne sera point distinct de la destruction totale d'un sujet, ou qu'il conviendra à cette substance unique qu'ils appellent Dieu. S'ils le définissent de la premiere maniere, ils se rendront encore plus ridicules que les transsubstantiateurs; & s'ils le définissent de la seconde, ils me donneront gain de cause.

J'ajoute que la raison qu'ils employent pour éluder mes objections, prouve trop; car, si elle étoit de bonne foi, il faudroit qu'ils enseignassent qu'il ne s'est fait, & qu'il ne se fera jamais aucun changement dans l'Univers, & que tout changement est impossible depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Prouvons cette conséquence: la raison pourquoi, disent-ils, Dieu est immuable, c'est à cause qu'en qualité de substance &

d'étendue, il ne lui arrive jamais, & il ne peut jamais lui arriver aucun changement. Il est substance étendue sous la forme de feu, tout de même que sous la forme du bois, qui se convertit en feu & ainsi du reste. Je vais leur prouver par cette raison, que les modalités mêmes sont immuables. L'homme est, selon eux, une modification de Dieu, ils avouent que l'homme est sujet au changement, puisque par exemple il est tantôt gai, & tantôt triste, tantôt il veut une chose, & tantôt il ne la veut pas. Ce n'est point changer, leur dirai-je; car il n'est pas moins homme sous la tristesse que sous la joie, les attributs essentiels de l'homme demeurent immuablement en lui, soit qu'il veuille vendre sa maison, soit qu'il veuille la garder. Prenons le plus inconstant de tous les hommes, qui pourroit être mieux que tout autre le véritable original de ces Vers de Mr. Despréaux

*Mais l'homme sans arrêt, dans sa course insensée,
 Voltige incessamment de pensée en pensée:
 Son cœur toujours flottant entre mille embarras,
 Ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.
 Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite.*

*Voilà l'homme en effet. Il va du blanc au noir,
 Il condamne au matin ses sentimens du soir.
 Importun à tout autre, à soi-même incommode,
 Il change à tous momens d'esprit comme de mode;
 Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc.
 Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc.*

Supposons à plaisir quelqu'un qui ait fait de cœur & de bouche le tour de toutes les religions en moins de deux ans, qui ait goûté toutes les conditions de la vie humaine, qui de la profession de Marchand soit passé à celle de soldat, de celle-ci à celle de Moine, & puis au mariage, au divorce, après cela au greffe, aux finances, au petit collet, &c. que les Spinozistes lui aillent dire, vous avez été bien inconstant. Qui, moi? leur répondra-t-il, vous vous moquez, je n'ai jamais changé, une montagne n'a pas continué plus invariablement d'être une montagne, que moi d'être un homme depuis le moment de ma naissance. Que pourroient-ils repliquer à cet argument *ad hominem*? N'est-il pas très-évident que toute l'essence de l'espèce humaine subsiste dans l'homme soit qu'il veuille les mêmes choses, soit qu'il haïsse au-

jourd'hui ce qu'il aimoit hier, & qu'il change d'inclination plus souvent que de chemise ?

Servons-nous d'un exemple qui soit bien propre à un Pays où l'on a le pié marin. Supposons qu'un Spinoziste revenu de Batavia raconte, que son voyage a duré plus que de coutume, parce que les vents changeoient presque tous les jours. Vous vous moquez lui répondroit-on, les vents ne changent jamais. Nous pouvons bien dire qu'ils soufflent tantôt du côté du Nord, tantôt du côté du Sud, &c. mais ils retiennent toujours l'essence de vent, ils ne changent donc pas entant que vents, & ils sont aussi immuables que votre substance unique de l'Univers ; car selon vous elle est immuable à cause qu'elle ne change jamais d'état par rapport à ses propriétés essentielles. Le vent non plus ne change jamais d'état par rapport à la qualité de vent, il en retient toujours toute la nature, toute l'essence ; il est donc aussi immuable que votre Divinité.

Passons plus avant, & disons que même quand on brule un homme tout vif, il ne lui arrive aucun chan-

gement. Il étoit une modification de la nature divine quand il vivoit, ne l'est-il pas sous la flamme, ou sous la forme de cendres? A-t-il pû perdre les attributs qui constituent la modalité? Entant que modalité, a-t-il pû souffrir aucun changement? S'il changeoit à cet égard-là ne faudroit-il pas soutenir que la flamme n'est pas un mode de l'étendue? Spinoza pouvoit-il le soutenir sans se contredire, & sans ruiner son système? En voilà assez pour montrer les illusions de ceux qui prétendent, que je n'ai pas bien prouvé que ce système assujettit Dieu au changement. On ne sauroit éluder ma preuve sans établir que les modalités mêmes sont immuables, & qu'il n'arrive jamais aucun changement, ni dans les pensées de l'homme ni dans les dispositions des corps, ce qui est du dernier absurde, & contraire aux dogmes dont les Spinozistes n'ont pu s'empêcher de convenir? car ils n'osent point nier que les modifications de la substance infinie ne soient sujettes à la corruption & à la génération.

Demandons-leur pour un moment qu'ils nous accordent que Socrate est

une substance. Dès lors il faudra qu'ils disent que chaque pensée particulière de Socrate est une modalité de la substance. Mais n'est-il pas vrai que Socrate, passant de l'affirmation à la négation, change de pensée, & que c'est un changement réel, intérieur, & proprement dit ? Cependant Socrate demeure toujours une substance & un individu de l'espèce humaine, soit qu'il affirme, soit qu'il nie, soit qu'il veuille, soit qu'il rejette ceci ou cela. On ne peut donc point conclure qu'il soit immuable, de ce qu'entant qu'homme il ne change point ; & il suffit pour pouvoir dire qu'il est muable, & qu'il change actuellement, que ses modifications ne soient pas toujours les mêmes. Rendons aux Spinozistes ce qu'ils nous avoient prêté, & accordons-leur à notre tour, que Socrate n'est qu'une modification de la substance divine ; accordons, dis-je, que sa relation à cette substance est, comme dans l'opinion ordinaire, la relation des pensées de Socrate à la substance de Socrate. Puis donc que le changement de ces pensées est une raison valable de soutenir que So-

crate n'est pas un être immuable, mais plutôt un être inconstant, & une substance mobile & qui varie beaucoup, il faut conclure que la substance de Dieu souffre un changement, & une variation proprement dite, toutes les fois que Socrate l'une de ses modifications changed'état. C'est donc une These d'une vérité évidente, qu'afin qu'un être passe actuellement & réellement d'un état à un autre état, il suffit qu'il change à l'égard de ses modifications; & si l'on en demandoit davantage, c'est-à-dire, qu'il perdît ses attributs essentiels, on confondroit grossièrement l'annihilation ou la destruction totale, avec l'altération ou le changement.

§. VII.

S'il est vrai que Bayle n'ait pas compris la Doctrine de Spinoza. Nouvelles observations critiques sur ce système.

Il m'est revenu de plusieurs endroits que l'on débitoit que je n'avois nullement compris la doctrine de Spinoza; mais personne ne m'a pu dire sur quoi se fondent ceux qui font ce jugement de ma dispute.

Ainsi je ne puis ni les réfuter précisément, ni examiner si je dois me rendre à leurs raisons; car elles me sont inconnues. Je puis seulement me justifier d'une manière générale, & je crois pouvoir dire que si je n'ai pas entendu la proposition que j'ai entrepris de réfuter, ce n'est point ma faute. Je parlerois avec moins de confiance, si j'avois écrit un livre contre tout le système de Spinoza, en le suivant page à page. Il me seroit arrivé sans doute plus d'une fois de n'entendre pas ce qu'il veut dire; & il n'y a nulle apparence qu'il se soit bien entendu lui-même, & qu'étant entré dans un grand détail, il ait pu rendre intelligibles toutes les conséquences de son hypothèse. Mais comme je me suis arrêté à une seule proposition, qui est conçue en très-peu de mots, qui paroissent clairs & précis, & qui est le fondement de tout l'édifice, il faut ou que je l'aie entendue, ou qu'elle contienne des équivoques tout-à-fait indignes d'un fondateur de système. En tout cas, j'ai de quoi me consoler, tant à cause que le sens que je donne à cette proposition de Spinoza, est le même que celui que

ses autres adversaires lui ont donné, que parce que ses Sectateurs n'ont point de meilleure réponse à faire, que de dire qu'on ne l'a pas entendu. Ce reproche n'a point empêché le dernier qui a écrit contre lui, d'entendre, tout comme je l'ai entendue, la proposition de quoi il s'agit; mais que évidente que l'on trouve très-mal fondée leur accusation.

Mais, pour dire quelque chose de moins général, voici ce que je suppose dans mes objections. J'attribue à Spinoza d'avoir enseigné, 1. Qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. 2. Que cette substance est Dieu. 3. Que tous les êtres particuliers, l'étendue corporelle, le soleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvements, leurs idées, leurs imaginations, leurs desirs, sont des modifications de Dieu. Je demande présentement aux Spinozistes, votre maître a-t-il enseigné cela, ou ne l'a-t-il pas enseigné? S'il l'a enseigné on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme, *ignorance de l'état de la question*; car elles supposent que telle a été sa doctrine, & ne l'attaquent que

sur ce pied-là. Je suis donc hors d'affaire, & l'on se trompe toutes les fois qu'on débite que j'ai réfuté ce que je n'ai pas compris. Que si vous dites que Spinoza n'a point enseigné les trois doctrines articulées ci-dessus, je vous demande pourquoi donc s'exprimoit-il tout comme ceux qui auroient eu la plus forte passion du monde de persuader au Lecteur qu'ils enseignoient ces trois choses ? Est-il beau & louable de se servir du style commun, sans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & sans avertir du sens nouveau auquel on les prend ? Mais, pour discuter un peu ceci, cherchons où peut être la méprise. Ce n'est pas à l'égard du mot *substance* que je me ferois abusé : car je n'ai point combattu le sentiment de Spinoza sur ce point-là ; je lui ai laissé passer ce qu'il suppose, que pour mériter le nom de substance il faut être indépendant de toute cause, ou exister par soi-même éternellement, nécessairement. Je ne pense pas que j'ai pu m'abuser en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de la substance. Je crois donc que

s'il y avoit de l'abus dans mes objections, il consisteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que Spinoza n'a point voulu signifier par ces mots-là. Mais, encore un coup, si je m'y étois abusé, ce seroit sa faute : j'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus, ou du moins comme les entendent tous les nouveaux Philosophes ; & j'ai dû croire qu'il les prenoit en ce même sens, puisqu'il n'avertissoit pas le monde qu'il les prenoit dans quelque autre signification. La doctrine générale des Philosophes est que l'idée de l'Etre contient sous soi immédiatement deux especes, la substance & l'accident, & que la substance subsiste par soi, & que l'accident subsiste dans un autre être : ils ajoutent que subsister par soi signifie seulement ne dépendre pas de quelque sujet d'inhésion ; & comme cela convient selon eux à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux sortes de substances, l'une incréée, l'autre créée, & ils subdivisent en deux especes la substance créée. L'une de ces deux es-

peces est la matiere, l'autre est notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, ils convenoient tous, avant les misérables disputes qui ont divisé le Christianisme, qu'il dépend si essentiellement de son sujet d'inhésion qu'il ne fauroit subsister sans lui. C'étoit son caractere spécifique, c'étoit par-là qu'il différoit de la substance. La doctrine de la transsubstantiation renversa toute cette idée, & obligea les Philosophes à dire que l'accident peut subsister sans sujet. Il fallut bien qu'ils le dissent, puisqu'ils croyoient d'un côté qu'après la consécration la substance du pain de l'Eucharistie ne subsistoit plus; & qu'ils voyoient de l'autre que tous les accidents du pain subsistoient comme auparavant. Ils admirent donc une distinction réelle entre la substance & ses accidents, & une séparabilité réciproque entre ces deux especes d'êtres; laquelle séparabilité produisoit ceci, que chacune pouvoit subsister sans l'autre. Mais quelques-uns d'eux continuerent à dire, qu'il y avoit des accidents dont la distinction du sujet n'étoit pas réelle, & qui ne pouvoient pas subsister hors

de leur sujet. Ils appellerent modes ces accidents-là. Descartes, Gassendi, & en général tous ceux qui ont abandonné la Philosophie Scholastique, ont nié que l'accident fût séparable de son sujet en telle manière, qu'il pût subsister depuis sa séparation; & ils ont donné à tous les accidents la nature de ceux qu'on appelloit modes, & se sont servi du terme de *mode*, de *modalité*, ou de *modification*, plutôt que de celui d'accident. Or, puisque Spinoza avoit été grand Cartésien, la raison veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même sens que Mr. Descartes. Si cela est, il n'entend par modification de substance qu'une façon d'être qui a la même relation à la substance que la figure, le mouvement, le repos, la situation à la matière; & que la douleur, l'affirmation, l'amour, &c. à l'ame de l'homme. Car voilà ce que les Cartésiens appellent modes. Ils n'en reconnoissent point d'autres que ceux-là, d'où paroît qu'ils ont retenu l'ancienne idée d'Aristote selon laquelle l'accident est d'une telle nature, qu'il n'est point une partie de son sujet, qu'il ne peut pas exister

fans son sujet, & que le sujet le peut perdre sans préjudice de son existence. Tout cela convient à la rondeur, au mouvement, au repos, par rapport à une pierre, & ne convient pas moins à la douleur, à l'affirmation, par rapport à l'ame de l'homme. Si notre Spinoza a uni la même idée à ce qu'il nomme modification de substance, il est certain que mes objections sont justes ; je l'ai attaqué directement selon la vraie signification de ses paroles. J'ai bien entendu sa doctrine & je l'ai réfutée dans son vrai sens ; je suis en un mot à couvert de l'accusation que j'examine. Mais s'il a eu la même notion que Mr. Descartes, de la matiere où de l'étendue, & de l'ame humaine, & que cependant il n'ait pas voulu donner ni à l'étendue, ni à notre ame la qualité de substance, parce qu'il croyoit que la substance est un être qui ne dépend d'aucune cause, j'avoue que je l'ai mal attaqué, & que je lui attribue une opinion qu'il n'avoit pas. C'est ce qui me reste à examiner.

Ayant une fois posé que la substance est ce qui existe de soi-même, aussi indépendamment de toute cause efficiente,

efficiente, que de toute cause matérielle, ou de tout sujet d'inhésion, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les ames des hommes fussent des substances, & puisque selon la doctrine commune il ne divisoit l'être qu'en deux especes, savoir en substance & en modification de substance, il a dû dire que la matiere & que les ames des hommes n'étoient que des modifications de substance. Aucun Orthodoxe ne lui contestera que selon cette définition de la substance, il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, & que cette substance est Dieu. Il ne sera plus question que de savoir s'il subdivise en deux especes la modification de substance. En cas qu'il se serve de cette subdivision, & qu'il veuille que l'une de ces deux especes soit ce que les Cartésiens & les autres Philosophes du Christianisme nomment substance créée, & que l'autre espece soit ce qu'ils nomment accident ou mode, il n'y aura plus qu'une dispute de mot entre lui & eux, & il sera très-aisé de ramener à l'orthodoxie tout son système, & de faire évanouir toute sa secte; car on ne veut être Spinoziste, qu'à

cause qu'on croit qu'il a renversé de fond en comble le systême des Philosophes Chrétiens, & l'existence d'un Dieu immatériel, & gouvernant toutes choses avec une souveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en passant que les Spinozistes & leurs adversaires s'accordent parfaitement bien dans le sens du mot *modification de substance*. Ils croient les uns & les autres que Spinoza ne s'en est servi que pour désigner un être qui a la même nature que ce que les Philosophes Cartésiens appellent modes, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot là un être qui eût les propriétés, ou la nature de ce que nous appelons substance créée.

Ceux qui voudroient à toute force que je me fusse mépris pourroient supposer, que Spinoza ne rejettoit que le titre de substance donné à des êtres dépendants d'une autre cause, & quant à leur production, & quant à leur conservation, & quant à leur opération *in fieri, in esse & in operari*, comme on parle dans l'Ecole. Ils pourroient dire qu'en retenant toute la réalité de la chose, il en a évité le mot, parce qu'il croyoit qu'un être

si dépendant de sa cause ne pouvoit pas être appelé *ens per se subsistens*, *subsistant par soi-même*, ce qui est la définition de la substance. Je leur réponds comme ci-dessus, qu'il n'y aura donc désormais qu'une pure logomachie ou dispute de mot entre lui & les autres Philosophes, & qu'avec le plus grand plaisir du monde j'avouerai mon erreur, s'il se trouve qu'effectivement Spinoza a été Cartésien, mais qu'il a été plus délicat que Mr. Descartes dans l'application du mot *substance*, & que toute l'impiété qu'on lui impute ne consiste que dans un mal entendu. Il n'a voulu dire autre chose, ajoutera-t-on, que ce qui se trouve dans les Livres des Théologiens, savoir que l'immenfité de Dieu remplit le Ciel & la Terre, & tous les espaces imaginaires à l'infini; que par conséquent son essence pénètre & environne localement tous les autres êtres, de sorte que c'est en lui que nous avons la vie & le mouvement, & qu'il n'a rien produit hors de lui; car puisqu'il remplit tous les espaces, il n'a pu placer aucun corps que dans lui-même, vu que hors de lui il n'y

a rien. On fait d'ailleurs que tous les êtres sont incapables d'exister sans lui, il est donc vrai que les propriétés des modes cartésiens conviennent à ce qu'on nomme substances créées. Ces substances sont en Dieu, & ne peuvent subsister hors de lui & sans lui. Il ne faut donc pas trouver étrange que Spinoza les ait nommées modifications; mais d'autre côté il ne nioit pas qu'il n'y eût entre elles une distinction réelle, & que chacune ne constituât un principe particulier ou d'actions ou de passions, en telle sorte que l'une fait ce que l'autre ne fait pas; & que quand on nie de l'une ce que l'on affirme de l'autre, cela se fait selon les regles de la Logique, sans que personne puisse objecter à Spinoza qu'il s'ensuit de ses principes, que deux propositions contradictoires se vérifient d'un même sujet en même temps.

Tous ces discours ne servent de rien; & si l'on veut toucher la question au vif l'on doit répondre à cette demande précise. Le vrai & le propre caractère de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point?

Avant que de me répondre, attendez que je vous explique, par des exemples, ce que c'est que le caractère propre de la modification. C'est d'être dans un sujet de la manière que le mouvement est dans le corps, & la pensée dans l'ame de l'homme, & la forme d'écuelle dans le vase que nous appelons une écuelle. Il ne suffit pas, pour être une modification de la substance divine, de subsister dans l'immenfité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exister par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exister ni sans lui ni hors de lui : il faut de plus que la substance divine soit le sujet d'inhérence d'une chose, tout comme selon l'opinion commune, l'ame humaine est le sujet d'inhérence du sentiment & du desir, l'étain est le sujet d'inhérence de la forme d'écuelle, le corps est le sujet d'inhérence du mouvement & du repos & de la figure. Répondez présentement, & si vous dites que selon Spinoza la substance de Dieu n'est pas de cette manière le sujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des pensées humaines, je vous avouerai que vous en faites un

Philosophe orthodoxe, qui n'a nullement mérité qu'on lui fit les objections qu'on lui a faites; & qui méritoit seulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarrasser une doctrine que tout le monde savoit, & pour former un nouveau système qui n'étoit bâti que sur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la substance divine est le sujet d'inhérence de la matiere, & de toutes les diversités de l'étendue & de la pensée, au même sens que selon Descartes l'étendue est le sujet d'inhérence du mouvement, & l'ame de l'homme est le sujet d'inhérence des sensations & des passions, j'ai tout ce que je demande : C'est ainsi que j'ai entendu Spinoza ; c'est là-dessus que toutes mes objections sont fondées.

Le précis de tout ceci est une question de fait touchant le vrai sens du mot *modification* dans le système de Spinoza. Le faut-il prendre pour la même chose qui est nommée communément substance créée, ou le faut-il prendre au sens qu'il a dans le Système de Mr. Descartes ? Je crois que le bon parti est le dernier, car

dans l'autre sens Spinoza auroit reconnu des créatures distinctes de la substance divine, & qui eussent été faites, ou de rien, ou d'une matiere distincte de Dieu. Or il seroit facile de prouver par un très-grand nombre de passages de ses Livres, qu'il n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux choses. L'étendue selon lui est un attribut de Dieu; il s'ensuit de là que Dieu essentiellement, éternellement, nécessairement, est une substance étendue, & que l'étendue lui est aussi propre que l'existence. D'où il résulte que les diversités particulieres de l'étendue qui sont le soleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes, &c. sont en Dieu, comme les Philosophes de l'Ecole supposent qu'elles sont dans la matiere premiere. Or si ces Philosophes supposoient que la matiere premiere est une substance simple & parfaitement unique, ils concluroient que le soleil & la terre sont réellement la même substance. Il faut donc que Spinoza conclue la même chose. S'il ne disoit pas que le Soleil est composé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue

du Soleil a été faire de rien : mais il nie la création : il est donc obligé de dire que la substance de Dieu est la cause matérielle du Soleil, ce qui compose le Soleil, *subjectum ex quo*, & par conséquent que le Soleil n'est pas distingué de Dieu, que c'est Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puisque selon lui Dieu n'est point un Etre composé de parties.

Supposons pour un moment qu'une masse d'or ait la force de se convertir en assiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, &c. elle ne sera point distincte de ces assiettes & de ces plats : & si l'on ajoute qu'elle est une masse simple, & non composée de parties, il sera certain qu'elle est toute dans chaque assiette & dans chaque chandelier ; car si elle n'y étoit point toute, elle se seroit partagée en diverses pieces, elle seroit donc composée de parties, ce qui est contre la supposition. Alors ces propositions réciproques ou convertibles seroient véritables, *le chandelier est la masse d'or, la masse d'or est le chandelier. Le chandelier est toute la masse d'or, toute la masse d'or est le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de Spinoza, il a la

force de se changer ou de se modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, &c. & il est absolument un & sans nulle composition de parties ; il est donc vrai qu'on peut assurer que la terre est Dieu, que la lune est Dieu, que la terre est Dieu tout entier, que la lune l'est aussi ; que Dieu est la terre, qu'il est la lune ; que Dieu tout entier est la terre, que Dieu tout entier est la lune.

On ne peut trouver que trois manieres selon lesquelles les modifications de Spinoza soient en Dieu : mais aucune de ces manieres n'est ce que les autres Philosophes disent de la substance créée. Elle est en Dieu, disent-ils, comme dans sa cause efficiente & transitive, & par conséquent, elle est distincte de Dieu réellement & totalement. Mais selon Spinoza les créatures sont en Dieu, ou comme l'effet dans sa cause matérielle, ou comme l'accident de son sujet d'inhésion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compose. Le soleil, la lune, les arbres, entant que ce sont des choses à trois dimensions, sont en Dieu comme dans la cause matérielle dont leur

étendue est composée : il n'y a donc identité entre Dieu & le soleil, &c. Les mêmes arbres entant qu'ils ont une forme qui les distingue d'une pierre, sont en Dieu comme la forme de chandelier est dans l'étain. Etre chandelier n'est qu'une manière d'être de l'étain. Le mouvement des corps & les pensées des hommes, sont en Dieu comme les accidents des Péripatéticiens sont dans la substance créée; ce sont des entités inhérentes à leur sujet, & qui n'en sont point composées, & qui n'en sont point partie.

Je n'ignore pas qu'un Apologiste de Spinoza soutient que ce Philosophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais seulement une étendue intelligible, & qui n'est point imaginable. Mais si l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'est point l'étendue de Dieu, d'où elle est venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, Spinoza est orthodoxe, son nouveau système devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'est encore une vraie création; car l'étendue in-

telligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimensions, ne peut point fournir l'étendue, ou la matière de l'étendue formellement existante hors de l'entendement. Outre que si l'on distingue deux espèces d'étendue, l'une intelligible, qui appartienne à Dieu, l'autre imaginable qui appartienne aux corps, il faudra aussi admettre deux sujets de ces étendues distinctes l'un de l'autre, & alors l'unité de substance est renversée, tout l'édifice de Spinoza s'en va par terre. Disons donc que son Apologiste ne résoud pas la difficulté, & qu'il en fait naître de plus grandes.

Les Spinozistes peuvent profiter de la doctrine de la transsubstantiation; car s'ils veulent consulter les Ecrits des Scholastiques Espagnols, ils y trouveront une infinité de subtilités pour répondre quelque chose aux arguments de ceux qui disent, qu'un même homme ne sauroit être Mahométan en Turquie, & Chrétien en France, malade à Rome & sain à Vienne : mais je ne sai si enfin ils ne se verront pas obligés de comparer leur système avec le mystere

de la Trinité, afin de se délivrer des objections de contradiction dont on les accable. S'ils ne disent pas que les modifications de la substance divine, Platon, Aristote, ce cheval, ce singe, cet arbre, cette pierre, sont autant de personnalités, qui quoique *identifiées* avec la même substance, peuvent être chacune un principe particulier, & déterminé, & distinct des autres modifications, ils ne pourront jamais parer le coup qu'on leur porte touchant le renversement de ce principe, *deux termes contradictoires ne peuvent pas convenir au même sujet en même temps*. Ils diront peut-être quelque jour, que comme les trois Personnes de la Trinité, sans être distinctes de la Trinité, sans être distinctes de la substance divine selon les Théologiens, & sans avoir aucun attribut absolu qui ne soit le même en nombre dans toutes, ne laissent pas chacune d'avoir des propriétés que l'on peut nier des autres, rien n'empêche que Spinoza n'ait admis dans la substance divine une infinité de modalités ou de personnalités dont l'une fait une chose, que les autres ne font pas. Ce ne sera

pas une véritable contradiction, puisque les Théologiens reconnoissent une distinction virtuelle par rapport à la susceptibilité des deux termes qui se contredisent. Mais comme le subtil Arriaga le remarque judicieusement, à l'occasion des degrés métaphysiques que quelques-uns veulent soutenir être capables de recevoir deux propositions contradictoires, ce seroit entièrement ruiner la Philosophie, que d'entreprendre de transporter sur les choses naturelles ce que la révélation nous apprend de la nature de Dieu; car se seroit ouvrir le chemin à prouver qu'il n'y a nulle distinction réelle entre les créatures. Voilà la belle obligation que nous avons à Spinoza : il nous ôte en tant qu'en lui est, le plus nécessaire de tous les principes; car s'il n'étoit pas certain qu'une même chose ne peut pas être en même temps telle ou telle, & ne l'être pas, il seroit très-inutile de méditer, & de raisonner.

§. VIII.

*D'un Livre de Mr. Stoupp intitulé :
La Religion des Hollandois & de la
Réponse à ce Livre par Jean Brun.*

Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au *Tra-ctatus Theologico-Politicus*. Il est Auteur de quelques Lettres intitulées *La Religion des Hollandois*. Ce Livre fut composé à Utrecht l'an 1673, pendant que les François en étoient les maîtres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant-Colonel d'un Régiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la journée de Steinkerken. Il avoit été autrefois Ministre, & il avoit servi l'Eglise de la Savoie à Londres au temps de Cromwel. Il affecta dans les lettres dont je parle, de décrire odieusement la multitude des sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme : „ Je ne croirois pas vous „ avoir parlé de toutes les Religions „ de ce Pays si je ne vous avois dit

„ un mot d'un homme illustre & sa-
 „ vant, qui à ce que l'on m'a assû-
 „ ré a un grand nombre de secta-
 „ teurs, qui sont entièrement atta-
 „ chés à ses sentiments. C'est un
 „ homme qui est né Juif, qui s'ap-
 „ pelle Spinoza, qui n'a point ab-
 „ juré la religion des Juifs ni em-
 „ brassé la Religion chrétienne: aussi
 „ il est très-méchant Juif, & n'est
 „ pas meilleur Chrétien. Il a fait
 „ depuis quelques années un Livre
 „ en Latin dont le titre est *Traeta-*
 „ *tus Theologico-Politicus*, dans lequel
 „ il semble d'avoir pour but prin-
 „ cipal de détruire toutes les Reli-
 „ gions & particulièrement la Judaï-
 „ que & la chrétienne, & d'intro-
 „ duire l'Athéisme, le libertinage
 „ & la liberté de toutes les Reli-
 „ gions. Il soutient qu'elles ont tou-
 „ tes été inventées pour l'utilité que
 „ le public en reçoit, afin que tous
 „ les citoyens vivent honnêtement,
 „ & obéissent à leur Magistrat, &
 „ qu'ils s'adonnent à la vertu non
 „ pour l'espérance d'aucune récom-
 „ pense après la mort, mais pour
 „ l'excellence de la vertu en elle-
 „ même, & pour les avantages que

„ ceux qui la suivent en reçoivent
„ dès cette vie : il ne dit pas ouver-
„ tement dans ce livre l'opinion
„ qu'il a de la divinité : mais il ne
„ laisse pas de l'insinuer & de la dé-
„ couvrir , au lieu que dans les dis-
„ cours il dit hautement que Dieu
„ n'est pas un être doué d'intelli-
„ gence, infiniment parfait & heu-
„ reux comme nous nous l'imagi-
„ nons ; mais que c'en'est autre chose
„ que cette vertu de la nature, qui
„ est répandue dans toutes les créa-
„ tures. Ce Spinoza vit dans ce
„ pays ; il a demeuré quelque temps
„ à la Haye, où il étoit visité par
„ tous les esprits curieux, & même
„ par des filles de qualité, qui se pi-
„ quent d'avoir de l'esprit au-dessus
„ de leur sexe. Ses Sectateurs n'o-
„ sent pas se découvrir , parce que
„ son livre renverse absolument les
„ fondemens de toutes les Religions,
„ & qu'il a été condamné par un
„ decret public des Etats, & qu'on
„ a défendu de le vendre, bien qu'on
„ ne laisse pas de le vendre publi-
„ quement. Entre tous les Théolo-
„ giens qui sont dans ce pays, il ne
„ s'en est trouvé aucun qui ait osé

„ écrire contre les opinions que cet
 „ Auteur avance dans son Traité.
 „ J'en suis d'autant plus surpris que
 „ l'auteur faisant paroître une gran-
 „ de connoissance de la Langue Hé-
 „ braïque, de toutes les cérémonies
 „ de la Religion Judaïque, de tou-
 „ tes les coutumes des Juifs, & de
 „ la Philosophie, les Théologiens
 „ ne sauroient dire que ce livre ne
 „ mérite point qu'ils prennent la
 „ peine de le réfuter. S'ils conti-
 „ nuent dans le silence, on ne pourra
 „ s'empêcher de dire, ou qu'ils n'ont
 „ point de charité en laissant sans
 „ réponse un Livre si pernicieux,
 „ ou qu'ils approuvent les senti-
 „ ments de cet Auteur, ou qu'ils
 „ n'ont pas le courage & la force de
 „ les combattre“.

On imprima une Réponse à ces
 Lettres de Mr. Stoupp l'an 1675.
 Elle a pour titre, *La véritable Reli-
 gion des Hollandois, avec une Apolo-
 gie pour la Religion des Etats-Géné-
 raux des Provinces-Unies.... par Jean
 Brun.* Voici le précis de ce qui con-
 cerne Spinoza dans cette Réponse:
 „ Je crois que Stoupp se trompe,
 „ quand il dit qu'il n'a point abjuré la

„ *Religion des Juifs*, puisqu'il ne re-
„ nonce pas seulement à leurs sen-
„ timents, s'étant soustrait de tou-
„ tes leurs observations & de leurs
„ cérémonies; mais aussi qu'il man-
„ ge & boit tout ce qu'on lui pro-
„ pose, fût-ce même du lard, & du
„ vin, qui viendrait de la cave du
„ Pape, sans s'informer s'il est *Cascher*
„ ou *Nesech*. Il est vrai qu'il ne fait
„ pas profession d'aucune autre, &
„ il semble être fort indifférent pour
„ les Religions, si Dieu ne lui tou-
„ che le cœur. S'il soutient toutes
„ les opinions comme Stoupp les lui
„ attribue, ou s'il ne les soutient
„ pas, je ne le rechercherai pas, &
„ Stoupp se seroit passé avec plus
„ d'édification, d'en parler. Il s'en
„ pourra justifier lui-même, s'il veut.
„ Je n'examinerai pas non plus, s'il
„ est l'auteur du Livre qui a pour
„ titre *Tractatus Theologico-Politicus*.
„ Au moins l'on m'assure qu'il ne le
„ veut point reconnoître pour son
„ fruit; & si l'on doit croire au ti-
„ tre, il n'est pas imprimé en ces
„ Provinces, mais à Hambourg.
„ Mais prenons que ce méchant Li-
„ vre soit imprimé en Hollande, Mes-

„ sieurs les Etats ont tâché de l'é-
 „ touffer en sa naissance, & l'ont
 „ condamné, & en ont défendu le
 „ débit par un décret public, dès
 „ aussi-tôt qu'il vit le jour en leurs
 „ Pays, comme Stoupp lui-même
 „ le confesse en la page 67. Je sai
 „ bien qu'il s'est vendu en Angle-
 „ terre, en Allemagne, en France
 „ & même en Suisse, aussi-bien
 „ qu'en Hollande; mais je ne sai pas
 „ s'il a été défendu en ces Payslà.
 „ Messieurs les Etats, encore pré-
 „ sentement, que je suis occupé à
 „ écrire ceci, témoignent leur pié-
 „ té, & le défendent de nouveau avec
 „ plusieurs autres de cette trempe.“
 Quant aux plaintes & aux reproches
 qu'on n'eût pas réfuté ce livre, l'Au-
 teur répond 1, Que puisqu'il a été
 imprimé à Hambourg, au moins comme
 porte le titre, on devoit plutôt se
 plaindre des Théologiens de cette ville-
 là que des Hollandois. 2, Que ce
 pernicieux Ecrit tendant à la subver-
 sion de tout le Christianisme, les Catho-
 liques Romains, & les Lutheriens, n'é-
 toient pas moins obligés de s'y opposer
 que les Reformés, les Théologiens de
 l'Allemagne, de France, d'Angleterre,

Et de Suisse, se devoient avoir acquittés de leur devoir aussi bien que les Théologiens de Hollande. 3, Qu'on peut faire les mêmes reproches à Monsieur Stoupp. Pourquoi ne l'a-t-il pas réfuté lui-même? 4, Que le Livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Athéisme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifférence pour les Religions que l'autre. L'ennemi caché, qui nous vient attaquer à la sourdine Et sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemi caché, pour en avertir un chacun; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemi manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Théologiens tant Suisses que Hollandois ont jugé qu'il n'étoit pas nécessaire de se presser tant pour réfuter Spinoza, croyant que l'horreur de sa doctrine se réfute assez d'elle-même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant été mille fois recuit par les Profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise. 5, Que lui Jean Brun a couché plusieurs Remarques contre ce déte-

stable livre sur le papier, qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché. Quoique je croye néanmoins, continue-t-il, avoir employé mon temps plus utilement à d'autres ouvrages : je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le Libelle diffamatoire de Stoupp. 6, Qu'enfin le Traité de Spinoza a été réfuté par un excellent homme en Hollande, qui étoit très-bon Théologien, aussi-bien que grand Philosophe, c'est à savoir par Mr. Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette réfutation sans doute auroit paru plutôt, si l'Auteur n'eût été prévenu par la mort. Et je m'assûre qu'il auroit été réfuté long-temps auparavant par d'autres, si Stoupp avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoit mis des obstacles.

§. IX.

Sémenes d'Athéisme découvertes dans le Traité Theologico-Politique de Spinoza, par ceux qui l'ont réfuté, & développées d'une manière plus précise par Jean Bredembourg.

J'ai déjà parlé de la Réponse posthume d'un Professeur en Philosophie

dans l'Académie d'Utrecht. Ajoutons qu'un Socinien nommé François Cuper, qui mourut à Rotterdam l'an 1695, intitula sa Réponse à ce livre de Spinoza, *Secrets de l'Athéisme découverts, & philosophiquement réfutés*. C'est un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon, disciple de Labadie, & Ministre des Labadistes dans leur retraite de Wiewert en Frise, réfuta le même livre de Spinoza par un Ouvrage qu'il intitula *L'Impiété convaincue*, & qu'il publia à Amsterdam 1681 *in-octavo*. Le Supplément de Moréri marque, 1, que Mr. Huet dans sa *Demonstratio Evangelica*, & Mr. Simon dans son Ouvrage de l'*Inspiration des Livres sacrés*, ont réfuté le système impie qui a paru dans le *Traëtatus Theologico-Politicus* : 2, que ce *Traëtatus* a aussi été traduit & imprimé en François avec ce Titre, *Réflexions curieuses d'un Esprit désintéressé sur les matieres les plus importantes au salut tant public que particulier*. J'ajoute que cette Version imprimée l'an 1678 *in-duodecimo*, a paru sous deux autres titres, comme on le remarque fort bien dans le Catalogue de la Biblio-

thèque de Mr. l'Archevêque de Reims, & que l'original latin a été réimprimé *in-8vo* sous différents Titres bisarres & chimériques, comme il a plû aux Libraires, afin de tromper le Public, & d'éluder les défenses des Magistrats. J'ajoute aussi que le Pere Le Vassor a bien réfuté Spinoza dans son Traité de la Véritable Religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voyez le Journal des Savants du 31 de Janvier 1689, les Nouvelles de la République des Lettres, & l'Histoire des Ouvrages des Savants de la même année. Mr. van Til, Ministre de Dort, a fait de bons livres en sa langue, pour maintenir contre cet impie la Divinité & l'autorité de l'Ecriture. Le passage que je vais citer de Mr. Saldenus, Ministre de la Haye, nous donnera le nom de quelques autres Réfuteurs. Ce Ministre trouve mauvais qu'on eût répondu à Spinoza en langue Vulgaire, il craint que les gens curieux & amateurs des Paradoxes n'apprennent par ce moyen ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignorassent toute leur vie.

Un Anonyme qui marqua son nom par ces lettres initiales. J. M. V. D. M.

publia une Lettre à Utrecht l'an 1671 contre le *Traëtatus Theologico-Politicus*. Cette Lettre est en latin. Quant à ceux qui ont inféré, dans des ouvrages qu'ils ne faisoient pas exprès contre ce Traité de Spinoza, plusieurs choses où ils réfutent ses principes, je ne saurois les nommer tous, leur nombre est presque infini; je me contente d'indiquer deux célèbres Professeurs en Théologie, Mr. Witzius, & Mr. Majus, l'un en Hollande, l'autre en Allemagne, & Mr. de la Mothe, Ministre François à Londres. Parlons du Sieur Jean Breidenbourg. C'étoit un Bourgeois de Rotterdam, qui y publia un Livre l'an 1675, intitulé *Réfutation du Traité Theologico-Politique*. Il y mit dans la dernière évidence ce que Spinoza avoit tâché d'envelopper & de déguiser, & le réfuta solidement. On fut surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des Lettres, & qui n'avoit que fort peu d'étude, eût pû pénétrer si subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir réduits par une Analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux

mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai oui parler d'un fait assez singulier ; on m'a raconté que cet Auteur ayant réfléchi une infinité de fois sur la Réponse, & sur le principe de son Adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit réduire ce principe en Démonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe nécessairement, & qui agit par une nécessité immuable, inévitable, & irrévocable. Il observa toute la méthode des Géometres, & après avoir bâti sa Démonstration, il l'examina de tous les côtés imaginables ; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moyen de la détruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un véritable chagrin ; il en gémit, il en soupira, il pestoit contre sa raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir dans la recherche du défaut de cette Démonstration. Néanmoins il n'en laissoit point tirer des copies : ce fut contre la parole donnée que François Cuper la copia furtivement. Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur, car il avoit travaillé

contre Spinoza avec beaucoup moins de succès que Jean Bredenbourg, se servit quelque temps après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques Réflexions; l'accusé se défendit en la même langue; il parut plusieurs Ecritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entend point le Flamand. Orobio, Médecin Juif, fort habile, & le Sieur Aubert de Versé se mêlerent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'Auteur de la Démonstration étoit Spinoziste, & par conséquent Athée. Autant que je l'ai pû comprendre par oui-dire, celui-ci se défendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison. Il prétendit que comme les Catholiques & les Protestants croient le mystère de la Trinité, encore qu'il soit combattu par la lumière naturelle, il croyoit le franc-arbitre, quoique la raison lui fournît de fortes preuves que tout arrive par une nécessité inévitable, & par conséquent qu'il n'y a point de Religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier

qu'il n'est point sincere, & que notre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une Démonstration géométrique lui fait paroître très-faux ; mais n'est-ce point s'ériger en juge dans un cas où l'incompétence vous pourra être objectée ? Avons-nous droit de décider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui ? Connoissons-nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentiments n'y peuvent trouver de fond ? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui approchent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alléguoit ? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux choses : la lumière de la raison m'apprend que cela est faux ; je le crois pourtant, parce que je suis persuadé que cette lumière n'est pas infailible, & parce que j'aime mieux déférer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la parole de Dieu, qu'à une Démonstration métaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même temps une même chose.

Cette combinaison est impossible, & personne ne devoit être reçu à l'alléguer pour sa justification. Quoiqu'il en soit, l'homme dont je parle a témoigné que les sentiments de religion, & de l'esperance d'une autre vie, avoient tenu ferme dans son ame contre sa Démonstration; & l'on m'a dit que les signes qu'il en donna durant sa dernière maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincérité. Mr. l'Abbé de Dangeau parle de certaines gens qui ont la religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadés de la vérité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je crois qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vûe dès qu'ils la cherchent par les voyes du raisonnement humain: elle échappe aux subtilités & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne savent où ils en sont, pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids

de l'éducation, &c. ils sont persuadés d'une religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Cicéron en étoit là; on n'en peut guere douter, quand on compare ses autres livres avec ceux de *Natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les Interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

Ceux qui voudront bien connoître les replis & les équivoques dont Spinoza se servoit pour ne pas manifester pleinement son Athéisme, n'ont qu'à consulter l'ouvrage de Chrestien Kotholt de *tribus Impostoribus magnis*, imprimé à Kiel l'an 1680 in-12. L'Auteur y a ramassé plusieurs passages de Spinoza, & en a développé tout le venin & tout l'artifice. C'en est pas la moins curieuse partie de l'Histoire & du Caractere de cet Athée. On cite entre autres choses sa XIX Lettre, où il se plaint du bruit qui couroit qu'il avoit un Livre sous la presse pour prouver qu'il n'y a point de Dieu.

Fin des Dogmes & Opinions.



A N A L Y S E

D E

B A Y L E.

SECTION III.

RECHERCHES HISTORIQUES.

DISSERTATION

Sur ADAM; sa vaste science; sa beauté; sa taille gigantesque; & les deux sexes, que les Rabbins & d'autres Ecrivains lui ont donné.

§. I.

Ce que l'on dit de la vaste science d'Adam.

MORERI ne se contente pas d'affûrer en général qu'Adam avoit une parfaite connoissance des Sciences, & sur-tout de l'Astrologie, dont il

apprit plusieurs beaux secrets à ses enfants, il ajoute que Joseph dit qu'Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres. J'ai cherché cela dans Joseph ; mais j'y ai seulement trouvé, que les descendants de Seth, fils d'Adam, inventerent l'Astrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique, & sur un pilier de pierre ; afin de les préserver de la destruction générale, qui selon les prédictions d'Adam, devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le déluge. Quand on est capable de falsifier de la sorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas assez près au texte de ses témoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils déposent : ainsi je ne m'étonne nullement que Moreri attribue à notre premier pere d'avoir imposé le nom aux plantes : je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le fasse auteur que du nom des bêtes. Ceux qui inferent de cette imposition de noms, qu'Adam étoit un grand Philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour mériter d'être réfutés. Pour revenir à la vaste science

qu'on attribue à Adam, je dis que, selon l'opinion commune, il savoit plus de choses dès le premier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut apprendre par une longue expérience. Il n'y avoit guere que l'avenir casuel, les pensées du cœur, & une partie des individus, qui échappassent à son esprit. Cajétan, qui a osé lui dérober la parfaite connoissance des astres & des éléments, en a été fort censuré. Quelques-uns ayant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la thèse générale, qui met les lumieres d'Adam au-dessus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnés à reconnoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il est vrai que Pincdo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier: on prononce que l'entendement spéculatif du premier homme étoit imbu de toutes les connoissances philosophiques & mathématiques, dont le genre humain est naturellement capable; & que son entendement pratique possédoit une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit

en particulier soit en public : & outre cela toutes les sciences morales & tous les arts libéraux, la Rhétorique, la Poésie, la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun fait les louanges qui ont été versées à pleines mains sur la mémoire d'Aristote, comme si l'on s'étoit étudié à renvier les uns sur les autres. On avoit déjà épuisé toutes les idées, & toutes les comparaisons, lorsqu'un bon Chartreux, voulant escalader un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, soutint que la science d'Aristote étoit aussi étendue que celle d'Adam. Quelques Rabins se sont contenté d'égaliser en fait de science le premier homme à Moïse & à Salomon; mais quelques autres ont soutenu qu'il surpassoit en cela les Anges & en ont allégué pour preuves le témoignage de Dieu lui-même. Ils disent que les Anges ayant parlé de l'homme avec quelque sorte de mépris, lorsque Dieu les consulta sur sa création, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; & pour les en convaincre, il leur présenta toutes sortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne furent

que répondre. Tout aussi-tôt il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre : & interrogé quel seroit son nom, & quel étoit celui de Dieu, il répondit tout-à-fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabbins, voici le sens qu'il faut donner à cet Aphorisme de leurs Docteurs, *la taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde jusqu'à l'autre*, c'est qu'il connoissoit toutes choses.

§. II.

De la beauté d'Adam.

Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable; mais on a donné sur cette matière dans les gayetés de la Rhétorique, & de la Poétique, & même dans la vision. On a débité que Dieu voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma sur ce modele le corps d'Adam. Par-là Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoûte que cette

apparition de Dieu sous la forme humaine fut le premier prélude de l'incarnation : c'est-à-dire que la seconde personne de la Trinité se revêtit des apparences de la même nature qu'il devoit un jour prendre, jusques à la chair & aux os; & que, sous l'apparence du plus bel homme qui ait jamais été, il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont ils s'étoit revêtu. *Hanc speciem divinamque pulchritudinem elegantissimum formosissimumque assumens, quam erat post multa tempora usque ad carnem & ossa assumpturus, creabat hominem, largiens ei speciem hanc tantam, ipse primus Archetypus, speciosissimus ipse speciosissimæ prolis creator.* Il ne faut pas s'étonner, après cela, qu'on fasse ces exclamations : *Quantam qualemve credas fuisse primi hominis illius venustatem? quantum in ore decus, quas gratias insedisse?* Car enfin, cette forme, dont le Verbe se revêtit, étoit semblable à la forme qui fut vue par St. Pierre sur le Thabor, & par Moïse sur le mont Sinaï, & à celle que Moïse & Elie firent paroître le jour de la Transfigura-

-tion: Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voyoit lui-même son propre ouvrier, & la maniere dont son corps étoit formé par les belles mains de son Auteur. *Cum fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrima brachia corpus suum fingentia, singulosque artus ducentia.* C'est un fort habile homme, qui a débité toutes ces visions : & il ne manque point de gens qui en approuvent une partie pour le moins.

§. III.

De la taille gigantesque d'Adam.

Rhilon a cru qu'Adam surpasseoit tous les autres hommes & quant au corps, & quant à l'ame; mais les Thalmudistes vont infiniment plus loin : ils assurent qu'Adam s'étendoit depuis l'un des bouts du monde jusques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut péché, Dieu appésantit sa main sur lui, & lui réduisit sa taille à la mesure de cent aunes. Quelques-uns disent que Dieu fit cela à la requête des Anges, qui

avoient peur de ce géant; mais ils supposent que Dieu laissa au premier homme la hauteur de neuf cens coudées. Voyez le premier volume de la Bibliothèque Rabbinique du Pere Bartoloci, à la page 65 & à la 66. Barcepha fait mention de quelques Auteurs, qui disoient que le Paradis terrestre étoit séparé de notre Monde par l'Océan; & qu'Adam, chassé de ce Paradis, traversa la mer à pied pour venir dans notre monde, & qu'il la trouva par-tout guéable, tant sa taille étoit énorme. Voilà justement l'Orion ou le Polyphème des Poètes:

*Quàm magnus Orion,
Cum pedes incedit medii per maxima Nervi
Stagna viam scindens, humero supereminet undas (1).
Summo cum monte videmus
Ipsam inter pecudes vasta se mole moventem.
Pastorem Polyphemum, & littora nota petentem (2)
.
. Graditurque per æquor
Jam medium, nec dum fluctus latera ardua tinxit (3)*

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers Pères, que les auteurs de Moïse Barcepha. Voici ce que nous apprend Mr.

(1) Virgil *Æn. Lib. X.* | v. 655.
v. 763. (3) Id. *ibid. Lib. III,*
(2) Id. *ibid. Lib. III,* | v. 664.

de Monconis : Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Méque, & qu'après y avoir fait sa priere, elle alloit au pied de la montagne, qui en est distante d'un lieue, attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours suivans à la Méque ; & qu'étant toutes le neuvieme de la douzieme Lune, qui est Diel Heghe, à la fin, dis-je, du neuvieme jour entrant au dixieme, qui est à l'Affier, toutes les trois Caravanes montent au-dessus de cette montagne, au sommet de laquelle (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plaines) ils croient qu'Eve avoit la tête appuyée lors qu'Adam la commut la premiere fois, & qu'elle avoit ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, sur deux autres, distant l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colonne, entre lesquelles il faut pour être bon Agi, c'est-à-dire Pelerin, passer en allant & en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une Mosquée qui est faite comme une niche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes. Je vois qu'on cite un Jean Lucidus, qui a cru qu'A-

dam étoit le plus grand de tous les Géans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture selon la Vulgate, *nomen Hebron antè vocabatur Cariath-arbe : Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* St. Jérôme s'imagi- ne, en vertu de ce passage, qu'Adam a été enterré à Hebron. Mais on lui montre, que ni l'Hébreu ni la ver- sion des LXX, ne disent quoi que ce soit qui concerne Adam, ou quel- que tombeau. La version de Ge- neve porte, *le nom de Hebron étoit auparavant Karjath-Arbah*, lequel Arbah avoit été fort grand homme parmi les Hanakius. Il y a dans l'Ile de Célilan une montagne, qu'on nomme *le Pic d'Adam* ; parce que, selon la tradition du pays, elle a été le lieu de sa résidence. On y trouve encore les traces de ses pieds, longues de plus de deux palmes. Pythago- ras ne trouveroit pas là une taille aussi gigantesque que celle que d'au- tres attribuent à Adam : Pythagoras, dis-je, qui par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Héros. On dit aussi qu'il y a sur cette montagne quelques monuments des pleurs qui furent versés sur la mort

d'Abel; mais d'autres disent qu'Adam & Eve pleurerent cette mort dans une caverne qui est en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de trente pieds.

§. IV.

*Si Adam a été créé avec les deux Sexes.
Révélations prétendues d'Antoinette
Bourignon à ce sujet.*

Un grand nombre de Rabbins ont cru que le corps d'Adam fut créé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules : les têtes regardoient des lieux directement opposés, comme les têtes de Janus. Or ils prétendent que Dieu, quand il fit Eve, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux : celui où étoit le sexe masculin fut Adam, celui où étoit le sexe féminin fut Eve. Manassé Ben-Israël, le plus habile Rabbin qui ait vécu dans le XVII. siècle, a soutenu ce bisarre sentiment, si l'on en croit Mr. Heideger. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la na-

tion Judaïque, l'avoit déjà soutenu, si l'on en croit le même témoin. Eugubin ne s'en est éloigné qu'à l'égard de la situation des deux corps, car il prétend qu'ils étoient collés ensemble par les côtés & qu'ils se ressembloient en tout, hormis le sexe. Le corps mâle étoit à la droite, & embrassoit l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec sa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond assoupissement, lorsque Dieu voulut former Eve, c'est-à-dire, la séparer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Ecriture, pour réfuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon a parlé assez amplement. C'étoient des Corps hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux visages sur un seul cou tournés l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par-là beaucoup d'insolence; ils ne songeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On délibéra dans le ciel sur la maniere de les mettre à la rai-

son, & l'avis de Jupiter passa, qui étoit qu'il les falloir partager en deux. Chacune des pieces conserva une forte inclination pour se réunir avec l'autre; & voilà l'origine de l'amour, si l'on en croit ce Philosophe. Mais il falut faire des changements à la situation de certains membres, afin que la réunion fût féconde. Je remarquerai en passant, que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne rapportent pas pour l'ordinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avoient cette nature là; mais il ne le dit que de quelques-uns; il reconnoit qu'il y avoit aussi comme à présent des mâles & des femelles. L'Auteur d'un Livre intitulé *Le nouveau Visionnaire de Rotterdam*, assure que, selon les Rabbins Adam & Eve, avant leur péché, étoient tous deux hermaphrodites. Je ne sache que lui qui attribue cette opinion aux Rabbins.

Les Livres d'Antoinette Bourignon font foi qu'elle a eu des sentiments fort particuliers; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le premier homme. Elle pré-

tend, qu'avant qu'il pechât, il avoit en soi les principes des deux sexes, & la vertu de produire son semblable sans le concours d'une femme : & que le besoin, que chaque sexe a présentement de s'unir à l'autre pour la multiplication, est une suite des changements que le péché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle, *croyent d'avoir esté créés de Dieu comme ils se trouvent à présent, quoique cela ne soit véritable, puisque le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu : Et, au lieu d'hommes qu'ils devoient estre, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme le produisoient les arbres Et les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, Et avec douleurs Et miseres.* On explique dans un autre ouvrage le détail de tout ce Mystere, selon qu'il fut révélé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam étoit fait avant le péché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes. Bien plus, elle

crut apprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fécondité , par la production de la nature humaine de Jesus-Christ. Quoique le passage soit un peu long , je ne laisse pas de le rapporter tout entier , afin qu'on découvre mieux l'étendue des égarements dont notre esprit est capable.

„ Dieu lui représenta dans l'esprit,
„ sans l'entremise des yeux corporels , qui auroient été accablés
„ sous le poids d'une si grande gloire,
„ la beauté du premier monde, &
„ la maniere dont il l'avoit tiré du
„ cahos : tout étoit brillant , transparent , rayonnant de lumière &
„ de gloire ineffable. Il lui fit paroître de la même maniere spirituelle Adam , le premier homme , dont le corps étoit plus pur
„ & plus transparent que le cristal ,
„ tout léger & volant , pour ainsi dire : dans lequel , & au travers
„ duquel , on voyoit des vaisseaux
„ & des ruisseaux de lumière qui
„ pénétoit du dedans en dehors
„ par tous ses pores , des vaisseaux
„ qui rouloient dans eux des liqueurs
„ de toutes sortes, & de toutes cou-

„ leurs, très-vives & toutes diafa-
 „ nes, non-seulement d'eau, de lait,
 „ mais de feu, d'air & d'autres. Ses
 „ mouvements rendoient des harmo-
 „ nies admirables : tout lui obéissoit ;
 „ rien ne lui résistoit & ne pouvoit
 „ lui nuire. Il étoit de stature plus
 „ grande que les hommes d'à pré-
 „ sent ; les cheveux courts, anne-
 „ lés tirans sur le noir, la levre de
 „ dessus couverte d'un petit poil :
 „ &, au lieu des parties bestiales que
 „ l'on ne nomme pas, il étoit fait
 „ comme seront rétablis nos corps
 „ dans la vie éternelle, & je ne sai si
 „ je dois le dire. Il avoit dans cette
 „ région la structure d'un nés, de
 „ même forme que celui du visage ;
 „ & c'étoit là une source d'odeurs &
 „ de parfums admirables : de-là de-
 „ voient aussi sortir les hommes, dont
 „ il avoit tous les principes dans soi ;
 „ car il y avoit dans son ventre un
 „ vaisseau où naissoient de petits
 „ œufs, & un autre vaisseau plein
 „ de liqueur qui rendoit ces œufs
 „ féconds. Et, lorsque l'homme s'é-
 „ chauffoit dans l'amour de son Dieu,
 „ le desir où il étoit qu'il y eût d'au-
 „ tres créatures que lui, pour louer,

„ pour aimer , & pour adorer cette
„ grande Majesté , faisoit répandre
„ par le feu de l'amour de Dieu
„ cette liqueur sur un ou plusieurs
„ de ces œufs , avec des délices in-
„ concevables : & cet œuf rendu
„ fécond sortoit quelque temps après
„ par ce canal hors de l'homme en
„ forme d'œuf , & venoit peu après
„ à éclore un homme parfait. C'est
„ ainsi que dans la vie éternelle il y
„ aura une génération sainte & sans
„ fin , bien autre que celle que le
„ péché a introduite par le moyen
„ de la femme , laquelle Dieu forma
„ de l'homme , en tirant hors des
„ flancs d'Adam ce viscere qui con-
„ tenoit les œufs , que la femme pos-
„ sède , & desquels les hommes nais-
„ sent encore à présent dans elle ,
„ conformément aux nouvelles dé-
„ couvertes de l'Anatomie. Le pre-
„ mier homme qu'Adam produisit
„ par lui seul en son état glorieux ,
„ fut choisi de Dieu pour être le
„ trône de la Divinité , l'organe &
„ l'instrument par lequel Dieu vou-
„ loit se communiquer éternelle-
„ ment avec les hommes. C'est là
„ Jesus-Christ , le premier né , uni

à la nature humaine, Dieu & homme tout ensemble. Je voudrois que l'Auteur du *Nouveau Visionnaire de Rotterdam* n'eût pas insulté, comme il a fait d'une manière trop enjouée, les visions de cette fille, & celles du Ministre qu'il attaque. On pouvoit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, sans égayer si fort ce sujet.

Je joins à cela deux petites réflexions seulement. L'une est, qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit; car, selon ses principes, la matière crasse, qui a été jointe depuis le péché au corps de l'homme, & qui pourrit dans le tombeau, ne ressuscitera point, & la résurrection n'est autre chose que le rétablissement de l'homme dans son état d'innocence: état, où, selon les belles révélations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois à Paris, un Hérétique nommé Amaulri, qui soutenoit entr'autres erreurs, qu'à la fin du monde, les deux sexes seront réunis ensemble dans une même personne, & que cette réunion avoit commencé en

Jesus-Christ ; Et que si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit , il n'y auroit eu nulle distinction de sexes. Faber d'Etaples a cru , que dans l'état d'innocence , Adam auroit engendré de lui-même son semblable , sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la première , qui ait enseigné ces choses ; mais elle y a mis beaucoup du sien , comme vous diriez cette perpétuelle propagation , qui se fera , dit-elle , dans le Paradis , de la manière que les hommes auroient multiplié sur la terre , s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse , qui croyoit que les parties nécessaires à la génération ne se trouvoient point dans nos premiers peres , avant qu'ils péchassent ; mais qu'après qu'ils eurent péché , elles sortirent comme une excressence , ou comme les écrouelles viennent à la gorge ? *Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias , postea accessisse ut strumam gutturi.* Ma seconde réflexion est , que cette femme attribue à Jesus-Christ né d'Adam toutes les apparitions de Dieu , desquelles le
vieux

vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *se revêtir de la corruption de notre chair & de notre sang* dans les entrailles de la sainte Vierge, *il y renferma son corps, soit en le réduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa premiere conception ou naissance, soit d'une autre maniere inconcevable à notre raison grossiere.*

S'il y avoit des gens assez bourrus pour trouver de l'indécence dans ces discussions historiques qui concernent Adam & Eve; il faudroit leur répondre qu'ils font trop les délicats & les scrupuleux, & qu'ils ignorent les droits de l'Histoire. Ceux qui font la vie d'un méchant homme, peuvent & doivent représenter en général les dérèglements de son impudicité; &, quelque choix qu'ils fassent des termes, ils rapporteront toujours nécessairement des choses impures & qui salissent l'imagination. Cela est inévitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'est le détail & les phrases trop grossieres. Or, c'est ce que j'ai évité. Ceux qui font l'histoire des sectes dont les dogmes ou les notions ont été impures, se trouvent dans la même nécessité. Les

plus grands scrupules de style ne pourront jamais empêcher qu'ils ne présentent des images sales & obscènes à leurs lecteurs. Ce qui me justifie ici en particulier, est que je rapporte des absurdités, qui sont contenues dans un livre qui se vend publiquement. Outre cela j'ai pour moi l'exemple des anciens Peres, qui ont inséré dans leurs Ouvrages les plus affreuses impuretés des Hérétiques.

§. V.

Des prétendus Livres d'Adam.

Les Juifs prétendent qu'Adam fit un Livre sur la création du monde, & un autre sur la Divinité. Masius parle du premier. Un Auteur Mahométan, nommé Kiffæus, rapporte qu'Abraham étant allé au pays des Sabéens, ouvrit le coffre d'Adam, & y trouva ses Livres, avec ceux de Seth, & ceux d'Edris. Ce dernier nom est celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils disent qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombés du ciel, qui contenoient plusieurs loix, plusieurs promesses, & plusieurs menaces de Dieu, & les prédictions de

plusieurs événements. Quelques Rab-
bins attribuent le Pseaume XCII à
Adam, & il se trouve des Manus-
crits, où le titre Chaldaïque de ce
Pseaume porte, que c'est la louange
& le Cantique que le premier homme
recita pour le jour du Sabbath. Le
bon Eusebe Nieremberg, la crédu-
lité même, rapporte deux cantiques
qu'il a fidèlement copiés de l'Apo-
calypse du bienheureux Amadæus,
dans la Bibliothèque de l'Escorial.
Adam, dit-on, est l'Auteur de ces
deux piécès : il fit l'une la première
fois qu'il vit Eve; l'autre est le Psea-
me pénitentiel, que lui & sa femme
réciterent après leur péché.

D'EVE & du Serpent qui la tenta.

§. I.

*Divers sentiments sur le Serpent qui
tenta Eve par les belles promesses
qu'il lui fit.*

JE n'aurois jamais fait, si je vou-
lois rapporter toutes les faussetés
qui se trouvent dans les Livres par
rapport à ce Serpent. I. Les uns
ont dit que ce fut l'animal même que

nous appellons ainsi qui tenta la femme d'Adam, & ils supposent qu'en ce temps-là le serpent avoit des conversations familières avec l'homme, & qu'il ne perdit l'usage de la parole qu'en punition de la malice avec laquelle il avoit abusé de la simplicité de cette femme; mais cette opinion est si absurde, qu'il est étonnant qu'un Auteur tel que Joseph n'ait pas eu honte de l'avancer. Je m'étonne moins de cela que de voir qu'un aussi grand visionnaire que Paracelse ait dit, que non-seulement le premier serpent a eu la force, par une permission spéciale de Dieu, d'élever Adam & Eve à un degré sublime de connoissance naturelle; mais qu'encore aujourd'hui toutes sortes de serpents retiennent la connoissance des plus hauts mystères naturels par une volonté particulière de Dieu. II. Quelques Rabbins conviennent avec Joseph que le tentateur d'Eve n'étoit qu'un serpent; mais au lieu de dire, comme fait cet Historien, que le serpent tenta cette bonne femme, poussé d'un esprit d'envie par la considération du bonheur promis à l'homme en cas qu'il ne désobéît point

Dieu, ils disent que l'esprit d'impudicité l'y poussa. Il apperçut Adam & Eve jouïssants l'un de l'autre, comme les Loix du Mariage le permettent : ils les vit tout nuds occupés à cet exercice ; cet objet fit naître en lui des passions fort déréglées, il souhaita d'occuper la place d'Adam, & il espéra que ce bonheur lui arriveroit si Eve devenoit veuve : or il crut que son embuscade ne seroit funeste qu'au mari, parce que ce seroit le mari qui mangeroit la pomme tout le premier ; il résolut donc de dresser la batterie. Peut-on débiter des impertinences plus mal concertées ! Un tentateur qui auroit eu ces motifs, auroit-il fait manger la pomme à la femme en l'absence de son mari ? III. Si nous en croyons Abarbanel, le serpent ne fut tentateur que par les mauvaises conséquences qu'on tira de sa conduite. Il n'eut aucun dessein de faire du mal, il ne dit pas un seul mot à Eve, il eut seulement l'industrie que les autres bêtes n'eurent pas de monter sur l'arbre de science de bien & de mal, & d'en manger du fruit. Eve voyant qu'il ne s'en portoit pas moins bien,

en conclut qu'il n'y avoit rien à craindre de cet arbre, & en mangea sans avoir peur d'en mourir. N'est-ce pas mépriser l'Ecriture plus qu'Even'auroit méprisé la défense, que d'expliquer ainsi un récit où il est parlé si précisément d'un Dialogue entre le serpent & la femme? IV. Quelques anciens Hérétiques ont rêvé que le serpent tentateur fut une Vertu, que Jaldabaoth avoit du dépit qu'une Divinité plus grande que lui eût fait marcher l'homme qui auparavant n'étoit qu'un ver, & qu'elle lui eût donné la connoissance des Divinités supérieures; car Jaldabaoth eût été bien aise de passer seul pour le vrai Dieu. Le dépit donc lui fit produire le serpent du Paradis, à la parole duquel Eve ajouta foi, comme à celle du fils de Dieu. Ces Hérétiques avoient une grande vénération pour le serpent; car c'est lui, disoient-ils, qui ayant pris du fruit de l'arbre a communiqué la science du bien & du mal au genre humain. On les appelloit Ophites. V. Ils pouffoient plus loin leurs furieuses rêveries, si nous en croyons St. Augustin: car ils prétendoient que le serpent ten-

tateur étoit Jesus-Christ ; & c'est pour cela qu'ils nourrissoient un serpent qui à la parole de leurs Prêtres se glissoit sur leurs Autels, & se reploioit sur leurs oblations & les léchoit, après quoi il se renfermoit dans sa caverne : & quant à eux ils croyoient alors que Jesus-Christ étoit venu sanctifier leurs Symboles, & ils faisoient leurs communions. Le sentiment le plus véritable, savoir qu'Eve fut séduite par le Démon caché sous le corps d'un serpent, a été joint à mille suppositions par la licence que l'esprit humain s'est donnée. VI. Car il y a des Rabbins qui disent que Sammael, le Prince des Diables, se mit à cheval sur un serpent de la grandeur d'un chameau, & qu'avec cet équipage il s'approcha d'Eve pour la tenter. VII. Il y en a qui disent que ce tentateur tira de grands avantages, de ce qu'Eve ne rapporta point la défense dans les mêmes termes que Dieu la leur avoit fait. Dieu leur avoit défendu de manger de l'arbre de science de bien & de mal, mais Eve dit au serpent que Dieu leur avoit défendu de manger de cet arbre, & de le toucher. Or

comme elle passoit près de cet arbre, le serpent la prit & la poussa contre, & lui ayant fait remarquer qu'elle n'en étoit pas morte, il en inféra qu'elle ne seroit pas morte non plus si elle en avoit mangé. Quelques Pères & quelques Théologiens modernes condamnent Eve, sur son peu d'exactitude à rapporter ce qu'elle avoit oui de Dieu, & l'on peut dire que c'étoit un mauvais présage pour la mémoire de l'homme. C'étoit apparemment la première fois qu'on rédisoit à un autre ce que l'on avoit oui dire : on y fit bien des changements; & l'on étoit encore dans le bienheureux état d'innocence. Se faut-il étonner que tous les jours l'homme pécheur fasse des récits infidèles, & qu'un fait ne puisse passer de bouche en bouche pendant quelques heures sans être défiguré? Cela soit dit en passant, comme aussi ce que je vais ajouter; c'est qu'il y a des Auteurs qui veulent qu'Eve n'ait su la défense que par le rapport d'Adam, & qu'Adam lui ait fait accroire afin de la rendre plus circonspecte. Précaution inutile. VIII. Quelques-uns nient que le serpent ait parlé à

Eve : il se fit entendre, disent-ils, ou par son sifflement, ou par quelques signes ; car en ce temps-là l'homme entendoit la voix de toutes les bêtes. Cajetan n'a point voulu reconnoître dans la tentation d'Eve l'intervention de la voix : il veut que le serpent ne se soit servi que de suggestions intérieures. IX. Un Rabbín nommé *Lanjado* a tellement pointillé sur l'expression *vous mourrez de mort*, qu'il a cru que le serpent présupposa qu'elle contenoit la menace d'une double mort, dont l'une devoit dépendre de la qualité du fruit défendu, & l'autre de la défense d'en manger ; ou bien l'une devoit être causée par le bois de l'arbre, l'autre par le fruit : là-dessus le serpent par un vrai tour de Sophiste, & comme s'il avoit voulu fuir le mensonge à la faveur des équivoques, nia que cette menace dût être suivie de l'effet par rapport au bois de l'arbre ; il persuada donc à Eve de goûter de ce bois ; & comme elle y trouva un goût agréable, elle conclut que le fruit seroit encore toute autre chose, ainsi elle en mangea. Distillateurs des saintes Lettres vous

seriez moins blâmables, si vous abusiez de votre loisir dans des distillations chymiques, pour la recherche du fantôme de la Pierre Philosophale. On a feint que le serpent se donna un visage semblable à celui d'une belle fille, lorsqu'il voulut tenter Eve. Nicolas de Lyra fait mention de cette creuse fantaisie, & l'on voit dans les Bibles Allemandes imprimées avant Luther, entre autres figures, celle d'un serpent qui a un visage de fille tout-à-fait joli :

Definit in piscem mulier formosa superne.

Les Sirenes étoient aussi un composé monstrueux, dont la partie supérieure ressembloit à une fille. Leur voix trompeuse & traîtresse peut bien être comparée à celle de ce serpent; mais plutôt à Dieu qu'Eve eût fait ce que l'on a dit d'Ulysse ! elle prêta trop l'oreille aux discours de ce Séducteur : ce n'est pas qu'il faille ajouter beaucoup de foi à tous les beaux compliments qu'Alcimus Avitus fait intervenir de part & d'autre, car selon le narré de Moïse cette grande affaire se vuida en très-peu de mots. Jamais il n'y eut entreprise de telle

importance : il s'agissoit de la destinée du genre humain pour tous les siècles à venir : la félicité éternelle, ou la damnation éternelle de tous les hommes en dépendoit, sans compter toutes les sottises & tout le ridicule de la vie présente ; & cependant il n'y eut jamais d'affaire si promptement terminée, jamais peut-être le Démon n'a eu si bon marché de l'homme. Apparemment les pensées criminelles des particuliers, qui ne tirent point à conséquence, lui ont toujours plus coûté que celle qui étoit décisive pour tout le monde : & il faut avouer que les deux têtes, à qui Dieu avoit donné en dépôt le salut du genre humain, le garderent si mal que rien plus : ils livrerent la place à l'ennemi presque sans combat ; & au lieu de se battre pour un si précieux dépôt, autant quel'homme pécheur se bat pour sa Religion & pour sa Patrie, *pro aris & focis*, ils ont fait moins de résistance qu'un enfant à qui l'on veut ôter sa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle : *sic erat in fatis*. Gardons-nous bien toutefois de croire ou que Moïse a trop abrégé cette

narration, ou que suivant le génie des Orientaux, il cache sous le voile de quelques Fables ce funeste événement. Ce seroit trop commettre les intérêts de nos vérités fondamentales, & après tout la grande innocence d'Eve, & son inexpérience de toutes choses, doivent diminuer l'admiration de sa courte & de sa foible résistance. Il n'y a rien tel pour s'empêcher d'être trompé, que d'être excessivement méchant & fourbe. Les gens de bien sont ceux qui donnent le plus aisément dans le panneau.

Incapable de tromper,
Ils ont peine à s'échaper
Des pieges de l'artifice;

Un cœur franc ne sauroit soupçonner en autrui,
La fourberie & la malice
Qu'il ne sent point en lui.

C'étoit donc un triomphe infiniment plus utile que glorieux, que celui que le Démon remporta sur la première de toutes les femmes; & l'on pourroit presque l'apostropher ainsi, lui & le serpent qui lui servit de second:

*Egregiam verò laudem & spolia ampla refertis,
Tuque fuerque tuus, magnum & memorabile nomen,
Una dolo divum si femina victa duorum est.*

Car ce que nous représente un Auteur moderne, que les bons Anges n'auroient pas laissé la partie si inégale entre un Démon tout-à-fait expérimenté dans les affaires, & une femme qui ne venoit que d'être produite, & qui n'avoit jamais vu ni le lever ni le coucher du soleil, ne mérite point d'autre réponse, si ce n'est qu'une pareille raison prouvant trop ne prouve rien.

§. I I.

Adam ne connut Eve qu'après qu'ils eurent été chassés du Jardin d'Eden.

Eve fut formée d'une des côtes d'Adam, & amenée auprès de lui, afin qu'elle fut sa femme. Dieu leur donna sa bénédiction & leur commanda de croître, de multiplier & de remplir la terre; & néanmoins Adam ne s'avisa de son devoir conjugal que quand lui & sa femme eurent violés la défense que Dieu leur avoit faite. Il n'y a que des gens plus soumis à leurs imaginations qu'à l'Autorité de l'Ecriture, qui puissent nier qu'Adam & Eve ne soient sortis vier-

ges du Jardin d'Eden, & c'est à tort que Cornelius à Lapidé accuse les Protestants de le nier. I. Je renvoie donc au Pays des Fables ceux qui disent que Caïn a été conçu dans le Paradis Terrestre, & qu'Eve ne fut pas plutôt produite, qu'elle fut rendue femme, Adam n'ayant usé d'aucune remise à jouir d'elle tout aussi-tôt qu'il l'eut vue. L'Auteur des Vers Sibyllins soutient que comme l'exemption de toute honte étoit un des privileges de l'innocence, l'homme en cet état exerçoit le devoir du Mariage à la vue du soleil, & aussi librement que les bêtes; mais c'est un Auteur apocriphe & indigne de toute créance. Les Rabbins qui ont eu l'effronterie de débiter que le serpent conçut de l'amour pour Eve, en la voyant sur le fait avec son mari, & qu'à cette vue il forma le noir complot de les séduire, sont beaucoup moins supportables que la prétendue Sibylle, & que ces autres Rabbins qui ont dit qu'Adam dormoit pendant le dialogue d'Eve avec le serpent, & qu'il s'étoit endormi pour se délasser de ses corvées conjugales. Ces derniers Rabbins ne

laissent pas d'être fort extravagants. Nous en verrons bientôt d'autres, qui sans éviter la rêverie établissent le fait que nous soutenons ici avec un Pere de l'Eglise; c'est qu'Adam n'a songé à la célébration de ses nœces que lorsqu'il n'a plus été dans le Paradis : *Nuptiæ terram replent, virginitas Paradisum.* II. Evitons aussi l'extrémité opposée. Il y a des gens qui ont débité qu'Adam différa quinze ans, ou même trente ans, la consommation de son Mariage. D'autres poussent la chose plus loin, & soutiennent qu'Adam & Eve d'accord de partie, & pour pleurer leur péché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans. Les raisons qui réfutent cela sont fort bonnes, soit qu'on les tire du besoin que le monde avoit alors d'être peuplé, & de la commission qu'ils avoient reçue de Dieu sur ce sujet; soit qu'on les tire des dispositions où leur âge, la constitution de leur corps, & les premiers feux de la convoitise les devoient mettre. III. Ceux qui disent qu'Adam n'eut aucune part à cette continence de plusieurs années, sont des rêveurs indignes d'être écoutés.

Ils supposent qu'il demeura excommunié cent cinquante ans pour avoir mangé du fruit défendu, & qu'il vécut pendant ce tems-là avec une femme qui comme lui avoit été formée de la terre, & qu'ils nomment Lilia. Ils ajoûtent qu'il engendra des Diables par son commerce avec cette femme, & qu'enfin lorsque son excommunication fut levée, il épousa Eve qui étoit sortie de sa tête, & engendra des hommes. Ce récit est plus confus que celui qu'on trouve dans d'autres Livres, savoir qu'Adam voulant faire pénitence se tint éloigné d'Eve pendant cent trente ans, & s'attacha à une autre femme nommée Lilitha, de laquelle il n'engendra que des Démons. Ce fruit étoit digne d'une pénitence si déréglée. Mais d'un autre côté Epiphane fait mention d'une Secte d'Hérétiques, qui disoit que le Diable avoit eu à faire avec Eve comme un mari avec sa femme, & qu'il en avoit eu Caïn & Abel. Voilà des compensations; Adam quitte Eve pour faire des Diables avec une autre femme, & le Diable va trouver Eve pour faire des hommes avec elle.

IV. Mais ce qu'il faut principalement condamner, c'est l'erreur profane & libertine de ceux qui disent que l'arbre de science de bien & de mal n'étoit autre chose que le plaisir de l'amour : d'où ils concluent que la chute de nos premiers Peres ne fut autre chose de la part de la femme, que l'envie de perdre sa virginité, & de la part de l'homme, que l'accomplissement de ce desir. Cornille Agrippa n'est pas le premier qui a débité cette sottise : les Cathares, les Manichéens, les Priscillianistes, les Basilidiens, l'avoient avancée depuis long-temps; & il paroît par le Livre du Conte de Gabalis que c'est un des Dogmes de la Cabale, & que les initiés & les adeptes n'expliquent pas autrement l'Histoire de la tentation. *Le Sage démêle aisément ces chastes figures*, dit cet Auteur; *quand il voit que le goût & la bouche d'Eve ne sont point punis, & qu'elle accouche avec douleur, il connoît que ce n'est pas le goût qui est criminel : & découvrant quel fut le premier péché par le soin que prirent les premiers pécheurs de cacher avec des feuilles certains endroits de leur corps, il conclut que Dieu*

ne vouloit pas que les hommes fussent multipliés par cette lâche voye. Robert T'lud n'avoit donc garde de s'écarter de ce sentiment absurde. Quand on accorderoit qu'il y a quelque chose de figuré dans le récit de Moïse, on n'en devroit pas être moins certain qu'il le faut prendre à la lettre par rapport à l'ordre du temps. Or il est incontestable que le premier congrès d'Adam & d'Eve est rapporté dans l'Ecriture comme postérieur à la Sentence que Dieu prononça contre leur crime, voilà quatre faussetés sur un seul chef.

Plusieurs des anciens Peres, trop prévenus des prééminences de la virginité, ont prétendu que si l'homme eût persévéré dans l'innocence, il ne fut point entré dans le commerce du mariage, & que la multiplication du genre humain se seroit faite tout autrement ; mais saint Augustin a soutenu le contraire par de puissantes raisons : car enfin la bénédiction de Dieu, l'ordre de multiplier, & la différence des sexes sont des choses qui ont précédé le péché ; & il seroit absurde de dire que le péché a été absolument nécessaire, afin que les

génération humaine fournissent à Dieu le nombre de ses prédestinés. Il est vrai que St. Augustin accorde que dans l'état d'innocence la génération se fût fait sans aucun mélange de passion, & sans la perte de la virginité, & que les parties naturelles auroient été pleinement soumises à la raison; desorte que, selon lui, la révolte de ces parties fut la suite la plus prochaine & la plus immédiate de la désobéissance de nos premiers Peres, comme il y parut à la honte dont ils se trouverent saisis sur le champ, & qui les obligea à se faire des ceintures. Il semble que certains Rabbins aient attribué cela à une qualité naturelle du fruit défendu: les principes mécaniques de la nouvelle Philosophie leur fourniroient aisément de quoi défendre cette pensée. Ces Docteurs ajoûtent que la science, que le tentateur promettoit à nos premiers Peres par le moyen de ce fruit, étoit qu'ils auroient envie de s'accoupler, la seule chose qui manquoit à leur connoissance. Voilà comment cet arbre leur devoit ouvrir les yeux: Adam devoit s'apercevoir de la beauté de sa femme, à

laquelle il ne faisoit point d'attention, trop occupé qu'il étoit aux choses intellectuelles, & ils devoient considérer l'un & l'autre les parties destinées aux fonctions du mariage. En conséquence de quoi ils devoient produire d'autres hommes, & devenir semblables à Dieu dans la puissance de faire de nouveaux êtres. Se peut-il voir une impiété plus hardie que celle qu'on trouve dans Abarbanel; c'est que Dieu, par jalousie contre l'homme, & pour être le seul qui produisît, lui fit défense de manger de l'arbre qui donnoit la force d'engendrer? Les Rabbins appliquent à cela le Proverbe *Figulus figulo invidet, faber fabro*; & il y en a qui soutiennent qu'Adam fit fort bien de manger du fruit défendu, parce que sans cela l'homme auroit été comme une bête, ne discernant point le bien & le mal, & qu'il n'auroit eu que la parole par dessus la bête. Le savant Maimonides a réfuté cette extravagance. Il semble que ces gens-là aient cru que la machine d'Adam & d'Eve étoit tellement construite, qu'elle avoit besoin que les parties spiritueuses du fruit défendu y débouchas-

sent quelques obstructions , faute de quoi ils auroient été toujours insensibles & impuissans , comme ceux dont le Titre *de frigidis & maleficiatis* fait mention.

Je viens de citer St. Augustin qui pense que si Eve n'eût point goûté du fruit défendu, les peres auroient produit des enfans avec toute la tranquillité que sentent nos laboureurs lorsqu'ils sement une terre. On pouvoit lui objecter que les bêtes sont demeurées dans l'état de leur création, & que néanmoins elles se portent à multiplier leur espece avec une ardeur incroyable. Ce que l'on nomme *libido*, & tout ce que l'on peut concevoir de plus impur & de plus fougueux sous ce terme, se voit manifestement parmi les bêtes quand le feu d'amour les anime : elles n'ont pourtant rien fait qui les ait tirées de leur état naturel. Il semble donc que ces mouvements impétueux & accompagnés de volupté, soumis néanmoins à la raison, n'aient rien d'incompatible avec l'état d'innocence. Saint Augustin n'auroit pas manqué de se retrancher sur les différences qui se rencontrent essentiel-

lement entre une créature raisonnable, & faite à l'image de Dieu, & les bêtes brutes; & il seroit très-mal aisé de le forcer dans de tels retranchements. Laissons l'y donc en repos, & nous contentons de dire que puisqu'il falloit que l'homme depuis son péché fût dans l'impuissance d'obéir exactement aux lumières de la raison, il n'y avoit rien de plus nécessaire que d'introduire l'amour dans le monde, car on ne comprend pas que sans cela le genre humain eût pu subsister. Les passions, par rapport au bien naturel des sociétés, sont la même chose que la repentance, par rapport aux biens célestes, une planche après le naufrage; & puisque la raison devoit devenir si foible, on ne pouvoit pas recourir à un meilleur pis-aller que l'est celui des passions, entre lesquelles l'amour est sans contredit la principale, & en quelque maniere l'ame du monde.

§. III.

Rêveries impertinentes des Rabbins sur le compte d'Eve. Imaginations aussi absurdes d'un Juif nommé Leon Hébreu.

Je rapporterai encore deux ou trois extravagances des Rabbins. Quelques-uns d'eux disent qu'Eve fut formée de la queue de son mari. Ils prétendent que Dieu ayant d'abord donné une queue au corps d'Adam, s'aperçut ensuite qu'elle diminuoit la beauté de cet ouvrage, & qu'ainsi il prit la résolution de la couper ; mais il ne laissa pas de s'en servir pour en produire la femme qu'il donna au premier homme. Cette femme, disent-ils, étoit si belle, que le Prince des Anges en devint fort amoureux : ils le nomment Samuël & le font pere de Caïn qui, selon leurs rêveries, n'étoit que frère uterin d'Abel. Ils ajoutent que non-seulement Eve eut commerce avec le Prince des Anges, ce qui le fit déchoir de son état d'innocence ; mais qu'elle souffrit même l'approche du Serpent ; & que c'est à cet adultere bisarré que

toutes les nations, les Juifs seuls exceptés, doivent leur origine. Ils la font aussi mere de plusieurs Démons, avec lesquels elle commit divers incestes pour en augmenter la race. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les Rabbins appuyent toutes ces chimeres sur des paroles de l'Ecriture, qu'ils tordent & qu'ils sophistiquent miserablement. Quant à Adam, ils lui font essayer toutes les femelles des autres animaux, pour dire qu'il n'y eut qu'Eve qui pût éteindre son ardeur amoureuse : ce qui lui fit avouer que celle-là étoit *os de ses os & chair de sa chair*.

Les imaginations d'un Auteur Juif qui a vécu au XVI. siecle, & qu'on nomme ordinairement *Leon Hébreu*, ne sont guere plus solides. Il prétend que l'homme que Dieu forma au sixieme jour de la création, étoit tout ensemble mâle & femelle, & que cet homme après avoir fait la revue des animaux terrestres & des oiseaux, sans en avoir trouvé aucun dont la compagnie & l'aide lui pussent être agréables & suffisantes, fut plongé dans un profond assoupissement, afin qu'étant divisé en deux il fût tiré de
la

la solitude où Dieu ne trouvoit pas bon de le laisser. Après cette division, la femme qui auparavant n'avoit point de nom particulier, fut nommée Eve. L'Auteur concilie le mieux qu'il peut son hypothese avec les Androgynes de Platon, & s'imagine que l'homme n'eut jamais péché, si les deux sexes qu'Adam contenoit au commencement en unité de personne, n'eussent été séparés. Il suppose que le serpent ne pouvoit tromper la femme pendant qu'elle étoit jointe avec l'homme, ni tromper l'homme & la femme conjointement. Ainsi la puissance de pécher fut une suite de la division des deux sexes; division que Dieu avoit faite pour de bonnes fins, savoir, afin que chacun des deux sexes servît d'aide à l'autre dans l'œuvre de la génération. Disons quelque chose des Allégories que cet Ecrivain ajoute à cela. Il prétend que chaque homme, & chaque femme, sont composés de partie masculine, & de partie féminine. L'entendement est la partie masculine, la matiere ou le corps est la partie féminine. Ces deux parties étoient de fort bonne intelligence au

commencement : *La corporité sensuelle féminine estoit obeyssante & servante à l'intellect & raison masculine ; en sorte qu'il n'y avoit aucune diversité en l'homme , & la vie du tout estoit intellectuelle.* La défense de manger de l'arbre de science de bien & de mal signifioit qu'il ne falloit point qu'Adam détournât son intellect vers les *actes de sensualité*, ni vers l'acquisition des choses utiles ; car les objets sensuels, corporels , & corruptibles, font que l'intellect qui y est trop adonné, devient matériel & corruptible, *c'est-à-dire sujet à peine & condamnation.* Toutefois, ajoute ce Docteur Juif, *la Divinité ne permit pas que l'obéissance de la partie corporelle féminine à l'intellectuelle masculine fût constante.* Dieu prévint que l'union de ces deux parties feroit de plus en plus immortelle & parfaite l'essence de l'homme, mais que d'autre côté elle feroit très-préjudiciable à la *partie corporelle & féminine*, tant à l'égard de l'individu, qu'à l'égard de la propagation de l'espece humaine ; car *1, quand l'intellect s'enflamme en la cognition & amour des choses éternelles & divines, il abandonne le soing du corps, & la*

laisse mourir devant le temps. 2. Ceux qui sont ardans aux contemplations intellectuelles, desprisent les amours corporels, & fuyent le lascif acte de la génération : tellement que ceste intellectuelle perfection causeroit la perdition de l'espece humaine. C'est pourquoi Dieu délibéra de mettre quelque division temperée entre la partie féminine sensuelle, & entre la partie masculine intellectuelle, afin que la sensualité tirât l'intellect à aucuns desirs & actes corporels, nécessaires pour la sustentation corporelle individuelle, & pour la succession de l'espece. Et c'est ce que signifie le Texte, quand il dit, Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui aide au devant, ou vis-à-vis de luy, C'est-à-dire que la partie sensuelle féminine ne fust pas tellement suivante l'intellectuelle que elle ne luy feist quelque résistance, l'attirant aucunement aux choses corporelles, pour l'ayde de l'estre individual, & de l'espece. Pour ce qui regarde le sommeil où Adam tomba, & pendant lequel Dieu lui ôta une côte pour en former Eve, notre Auteur prétend que cela veut dire que „ la „ veille intellectuelle première, & „ l'ardante contemplation d'Adam

„ fut interrompue, & que l'intellect
„ commença à s'encliner à la partie
„ corporelle, comme un mary à sa
„ femme, & avoir soin temperé de
„ la sustentation d'icelle, comme de
„ sa partie propre, & de la succes-
„ sion du semblable, pour sustenta-
„ tion de l'espece : tellement que la
„ division d'entre la moytié mascu-
„ line & feminine fut faite pour bon-
„ ne & nécessaire fin : & depuis sur-
„ vint la résistance de la matiere fé-
„ minine, & l'inclination de l'intel-
„ lect masculin vers icelle, avec in-
„ temperé pourchas de la nécessité
„ corporelle : & ne fut plus mode-
„ rée par Raison, comme il estoit
„ juste qu'elle le fust, & comme
„ c'estoit l'intention du créateur :
„ ainçois cedant & obéyssant l'intel-
„ lect à la matiere par se trop plon-
„ ger en la sensualité, le péché hu-
„ main s'en ensuyvit. Et c'est ce
„ que denote l'Histoire, quand elle
„ dit que le Serpent trompa la fem-
„ me, lui disant qu'elle mangeast de
„ l'arbre deffendu de cognoistre bien
„ & mal : parce que, quand ils en
„ mangeroient, leurs yeux s'ouvri-
„ roient, & seroyent comme Dieux

„ qui cognoissent bien & mal. Quoi
 „ voyant la femme, & que l'arbre
 „ estoit bon à manger, & beau &
 „ délectable, & de cognoissance de-
 „ sirable, mangea du fruit, & en
 „ fit manger à son mary avec elle,
 „ & lors s'ouvrirent leurs yeux, &
 „ cognurent qu'ils estoient nuds :
 „ & cousurent ensemble des feuilles
 „ de figuier, & en feirent des cintu-
 „ res. Le Serpent est l'appétition
 „ charnelle, qui incite & trompe
 „ premierement la partie corporelle
 „ féminine, quand il la trouve au-
 „ cunement divisée de l'intellect son
 „ mary, & résistante aux estroites
 „ loix d'iceluy, afin qu'elle s'em-
 „ bourbe aux délectations charnel-
 „ les, & qu'elle s'offusque par l'ac-
 „ quisition des superflus richesses,
 „ (qui est l'arbre de cognoistre bien
 „ & mal, par les deux raisons que je
 „ vous ai dites) luy montrant que
 „ par cela leurs yeux s'ouvriront :
 „ c'est-à-dire que ils cognoistront
 „ plusieurs choses de telle nature
 „ que sont celles qu'il leur monstre
 „ en cest arbre de bien & de mal : &
 „ que paravant ils ne cognoissoient
 „ point : assavoir plusieurs astuces

„ & cognition appartenantes à las-
„ civie & à avarice : à quoy para-
„ vant ils ne s'amusoient point. Et
„ dit qu'ils seroyent semblables aux
„ Dieux en cela : c'est-à-dire, en
„ l'opulente génération ; car ainsi
„ comme Dieu est intelligent, &
„ que les cieux sont causes produ-
„ ctives des créatures à eux inférieu-
„ res, ainsi l'homme, moyennant les
„ méditations charnelles continuel-
„ les, viendrait à engendrer grande
„ lignée. En ce cas la partie corpo-
„ relle-féminine non seulement ne se
„ laissa pas regler, comme il estoit
„ juste, par son intellectuelle mary :
„ ainçois l'attira au boubier des cho-
„ ses corporelles, mangeant avec luy
„ du fruit de l'arbre défendu : &
„ incontinents'ouvrirent leurs yeux :
„ non pas les intellectuels, car ceux-
„ là se fermerent plustost, mais ceux
„ de la fantasie corporelle, environ
„ les actes charnels lascifs : & pour-
„ tant se cogneurent estre nuds :
„ c'est-à-dire qu'ils cogneurent l'i-
„ nobédience des actes charnels à l'in-
„ tellect : & pour se procurerent cou-
„ vrir leurs instrumens génitaux,
„ comme vergogneux, & rebelles à
„ raison & sapience“.

On peut censurer deux choses dans cette doctrine de Leon Hébreu. La 1. est qu'il dit assez clairement que le premier péché d'Eve fut un acte d'incontinence ; d'où il résulte que le fruit de l'arbre, qu'elle fit manger à son mari, ne fut autre chose que de l'exciter à jouir d'elle. En 2. lieu, cet Auteur fait tenir à Dieu une conduite très-indigne de la souveraine perfection. Il suppose que la jonction des deux sexes dans le premier homme étoit un état d'immortalité, & de vie intellectuelle, qui excluait la malheureuse capacité de pécher ; & que néanmoins Dieu renversa bientôt cet état, afin de remédier à deux inconvénients, c'est que l'homme négligeroit trop son corps, & s'abstien-droit des actes charnels d'où découlent les générations. Dieu prévint ces deux désordres, ces pour-quoi il sépara ce qu'il avoit joint. N'eût-il pas bien mieux valu, dira-t-on à ce faux Docteur, former à part ces deux sexes, que de les unir, & peu après les désunir ? Faloit-il faire un ouvrage où il y auroit des défauts qui obligeroient bientôt à le défaire ? Et si Dieu prévint ces deux suites de la jon-

ction, ne prévient-il pas aussi les suites de la désunion? Ne prévient-il pas que les deux sexes devenant sujets à la sensualité seroient entraînés au dérèglement par la force du plaisir? Ces inconvéniens-là n'étoient-ils pas plus mauvais que les deux autres, & ne demandoient-ils pas pour le moins autant de remède? Il me semble voir dans cette conduite celle de ces Juges, qui ne voulant pas mettre en liberté formellement un prisonnier, ni le tenir en prison, le gratifient du bénéfice du *laxior custodia*, ou avertissent même sous main le geolier de lui fournir les occasions de s'enfuir. La partie féminine pendant la jonction à la masculine étoit sous une si bonne garde, qu'elle ne pouvoit pas s'écarter de son devoir; on la détache, & on la met en état de se servir & d'abuser de la liberté. Que penserions-nous d'un Médecin, qui employeroit les incisions *l'ure, seca*, pour guérir ceux qui ne seroient pas assez adonnés au plaisir des sens, & qui ne guériroit pas ceux qui y seroient trop adonnés; qui chasseroit le mépris du vin, & laisseroit en repos l'ivrognerie? Il faut donc rejeter comme abo-

minables les Hypotheses de cet Auteur Juif.

§. IV.

De la vie d'Adam par Loredano.

Ce qu'il dit d'Eve.

La vie d'Adam par Loredano fut traduite de l'Italien en François sur la huitieme Edition, & publiée à Paris l'an 1695. On ne sauroit dire trop de mal d'un pareil Livre, ni pardonner à l'Auteur la licence qu'il s'est donnée de mêler à un sujet comme celui-là tant d'inventions romanesques, & si éloignées de la gravité, & si propres à une Histoire Comique. Arrêtons-nous seulement à quelques pensées qui ont du rapport à Eve. L'Auteur assure que „ ce fut „ un effet de la bonté de Dieu envers Adam, de vouloir qu'il dormît alors, sçachant bien qu'en peu de temps il perdrait le repos dans la compagnie de sa femme.... Adam étant doué de l'esprit de Prophétie, *continue-t-il*, pouvoit prévoir les maux que la naissance d'Eve devoit causer à tout le genre humain; ainsi Dieu l'excite peut-

„ être à dormir, de peur qu'il ne
„ s'opposât à la création de sa fem-
„ me..... Ne sembloit-il pas que
„ Dieu, en créant une seule femme
„ pour Adam, faisoit entendre aux
„ hommes qu'ils devoient se conten-
„ ter d'un seul mariage? mais peut-
„ être le faisoit-il pour une autre
„ raison : c'est qu'il ne vouloit pas
„ multiplier ses peines, en luy don-
„ nant plusieurs femmes, n'y ayant
„ rien d'ordinaire qui soit plus capa-
„ ble d'exercer la patience de l'hom-
„ me, & de troubler son repos, que
„ les soins du mariage“. Il suppose
qu'Eve étoit si belle, qu'Adam *fut*
sur le point de l'adorer comme une Di-
vinité. Il n'y a point de Roman où
l'on fasse une déclaration d'amour
plus passionnée que celle qu'Adam
fait ici. L'Auteur ne trouve point
d'incident plus vraisemblable pour
prévenir la suite des *emportemens*,
avec lesquels le premier homme *ex-*
primoit la tendresse de son cœur, que de
feindre que Dieu vint lui-même in-
terrompre la conversation. Adam
avertit sa femme *de ne point toucher à*
ce fruit fatal qui devoit apporter la mort
au monde.,, Cette défense rendit Eve

„ curieuse; car c'est reveiller la cu-
 „ riosité d'une femme, que de luy
 „ défendre quelque chose. La dé-
 „ fense excite & enflamme ses de-
 „ sirs, qui sont pour l'ordinaire ar-
 „ dents pour les choses permises,
 „ mais insatiables pour les choses dé-
 „ fendues. Emportée donc par cette
 „ impatience, qui creusoit le tom-
 „ beau de leur félicité, elle quitte
 „ Adam, pour jouir sans témoin &
 „ sans reproche de la vûe d'un fruit
 „ qu'elle estimoit le plus exquis de
 „ tous, parce qu'il étoit défendu“.
 Cela ne marche point sans une mora-
 lité, qui apprend aux femmes à se
 tenir sous les yeux de leurs maris.
 „ Plus une femme s'éloigne de son
 „ mari, plus elle s'approche de sa
 „ perte: tant qu'elle en est séparée,
 „ elle est en danger de se perdre;
 „ parcequ'elle fait naître l'occasion,
 „ & donne la hardiesse à tout le mon-
 „ de de luy tendre des pièges. Une
 „ femme étant toute seule est expo-
 „ sée à la tentation même d'un ser-
 „ pent. La Lune s'éclipse, lorsqu'elle
 „ est trop proche du Soleil; mais
 „ la femme au contraire souffre des
 „ éclipses funestes dans sa pudicité,

„ lorsqu'elle est éloignée de son
„ mari“. Laissons les compliments
que l'Auteur suppose que le serpent
déguisé en jeune fille fit à Eve; mais
remarquons qu'il prétend qu'elle in-
séra une menterie dans sa reponse, &
qu'elle eut recours aux soupirs, aux
larmes, aux caresses, & aux *baisers*
passionnés, afin de porter Adam à man-
ger la pomme qu'elle lui offroit. De-
vineriez-vous jamais l'occupation
que le Loredano donne à Dieu? *Ce-*
pendant, dit-il, „ *Dieu se promenoit*
„ dans le jardin, & prenoit le frais
„ que les zéphirs donnent, lorsque
„ sur le declin du jour ils soufflent
„ avec un peu plus de force. Cette
„ action de la divine Majesté mar-
„ quoit bien l'inquiétude que luy
„ causoit le péché de l'homme; puis-
„ que pour moderer l'ardeur de sa
„ juste colere, il sembloit mendier
„ le secours de ces vents toujours
„ tempérés“. Un Poëte Payen ne
seroient pas excusable d'avoir dit
une telle chose de Jupiter: mais lais-
sons cela, puisque nous n'avons pro-
mis que ce qui regarde la femme
d'Adam.

L'Auteur suppose qu'elle tâcha

d'adoucir les maux de son époux ;
 qui cherchoit *de temps en temps quel-*
que consolation entre les bras de sa fem-
me, & qu'elle le fit souvenir que Dieu
 leur avoit commandé de multiplier,
 & l'avertit de bien prendre garde de
 ne pas transgresser ce commande-
 ment. *Tâchons*, lui disoit-elle, „ de
 „ recouvrer, par le moyen d'une po-
 „ stérité féconde, ce que nous avons
 „ perdu. Foible & légère consola-
 „ tion pour de si grands maux, mais
 „ néanmoins nécessaire, puisque
 „ Dieu l'a ainsi ordonné, gardons-
 „ nous de désobéir une seconde fois ;
 „ notre désobéissance seroit sans ex-
 „ cuse ; elle rebuteroit la miséricor-
 „ de divine, & nous serions pour ja-
 „ mais les objets de sa trop juste in-
 „ dignation. Suivons la volonté du
 „ Ciel, en procurant la propagation
 „ de tout le genre humain. C'est le
 „ moyen de vaincre la mort qui doit
 „ triompher un jour de notre chair,
 „ puisque nous vivrons malgré elle
 „ en la personne de nos enfants, &
 „ de nos neveux, & dans la mémoi-
 „ re de notre postérité. Je ne dis pas
 „ que nous devions pour cela tarir
 „ entièrement nos larmes. Le regret

„ d'avoir offensé mon Dieu, ne finira
„ qu'avec ma vie, & mon cœur,
„ qui doit l'abandonner le dernier,
„ ne vivra pas plus long-temps que
„ ma douleur. Mais nous devons
„ prendre garde de ne pas irriter par
„ une nouvelle offense ce Dieu, qui
„ nous a traités si favorablement; il
„ n'y auroit pas moins d'impiété que
„ de péril pour nous. Adam luy ré-
„ pondit, en souriant. Je ne crain-
„ drois plus désormais que votre com-
„ pagnie me soit fatale, puisque vous
„ ne me sollicitez qu'au bien..... Il
„ est juste de donner quelque relâ-
„ che à nos maux, de soulager un
„ peu nos sens accablés sous le poids
„ de notre affliction, & de peupler
„ la nature en obéissant à notre Dieu.
„ Joignant alors les caresses aux pa-
„ roles, il abandonna son ame au
„ plaisir, & oublia pour quelque
„ temps, entre les bras de sa fem-
„ me, le funeste sujet de sa douleur.
Si après la mort d'Abel le pere & la
mere s'engagerent à la continence,
ce fut Adam qui s'engagea le pre-
mier, & avec serment, & sans avoir
consulté sa femme. C'est traiter les
choses comme dans les vieux Ro-

mans, où les Héroïnes faisoient les avances ; mais il eût mieux valu se conformer aux Romans modernes, & à l'esprit de la Nation Judaïque, qui exigeoit une grande retenue de la part des femmes dans la demande du devoir conjugal, car si quelqu'une le demandoit à haute voix, en sorte que les voisines pussent entendre que la conversation rouloit sur ces matieres, elle pouvoit être répudiée.

§. V.

D'un Sonnet sur Eve.

Je veux parler du fameux Sonnet de Sarrazin, *Quand Adam vit cette jeune beauté.* La conclusion est non seulement trop satirique contre le sexe, mais aussi d'un libertinage qui va jusqu'à l'impiété (1).

Cher Charleval, alors en verité,
Je crois qu'il fut une femme fidelle ;
Mais comme quoy ne l'auroit-elle esté ?
Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.

Or en cela nous nous trompons tous deux ;
Car, bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,

(1) Cette critique d'un simple badinage est un peu violente ; Bayle semble sortir ici de sa modération naturelle.

Bien fait de corps, & d'esprit agréable;
Elle aime mieux pour s'en faire conter,
Prester l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'estre femme & ne pas coqueter.

On diroit que Sarrafin écrivit cela pendant l'accès d'une furieuse jalousie, & ayant appris tout fraîchement que sa maitresse avoit eu beaucoup de civilité pour quelques jeunes blondins qui l'avoient louée; car voilà l'un des caprices de l'amour. Un homme n'est jamais plus disposé à pester contre les femmes en général, que lorsqu'il fait que celle qui l'aime, & qu'il aime, écoute agréablement les douceurs que d'autres lui disent; qu'elle s'engage volontiers à un tête-à-tête; qu'elle se divertit fort bien où il n'est pas, &c. Il voudroit que dès qu'une femme a lié avec lui une intrigue d'amour, elle regardât de haut en bas tous les autres hommes, & rejettât dédaigneusement toutes leurs cajoleries, & devînt à leur égard chagrine, incivile, farouche, brutale; & quand il voit tout le contraire, comme cela lui arrive assez souvent que tout le beau sexe en pâtisse. Il se déchaîne contre toutes les femmes: il les accuse toutes d'être

coquetes essentiellement : & s'il faisoit alors une Logique, & qu'il en fût au Traité des Universaux, il donneroit la coqueterie pour *le proprium quarto modo* du sexe féminin, pour cette propriété *quæ convenit omni, soli, & semper subiecto, & cum eo reciprocatur*. Il seroit fort éloigné de cette injustice, s'il n'étoit pas amoureux ! car il ne verroit rien de condamnable dans le plaisir qu'elles trouvent à être flatées & cajolées, & dans la maniere honnête & civile dont elles répondent à un compliment. Il ne donne pas même dans cette injustice lorsqu'il est fort amoureux, & qu'on n'est coquet que pour lui ; c'est donc la jalousie qui le fait tant déclamer, c'est elle qui le porte à répandre ses médisances, non-seulement sur la maîtresse infidelle, ou prétendue infidelle, mais aussi sur toutes les femmes en général, comme si la coqueterie en étoit inséparable. Peut-on voir un caprice plus bourru, & plus aveugle, que celui de ces galants jaloux ? ils ne peuvent pas même endurer que leurs maîtresses témoignent à leurs maris une complaisance caressante : Voici l'u-

ne de leurs plaintes à ce sujet-là.

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite,
De mille amans avec un favori.
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

§. VI.

Si le péché d'Eve a été moins grand que celui d'Adam.

Un Ecrivain Allemand a été infiniment plus favorable à la première des femmes : il croit que le péché d'Adam fut plus grand que celui d'Eve, & que Dieu ne la chassa point du Paradis; qu'il n'y eut qu'Adam qui fut châtié de cette peine. Voyons sur quoi il se fonde.

Tant s'en faut qu'il suppose, comme fait le Loredano, qu'Eve fut excitée par la défense à souhaiter le fruit défendu, qu'il suppose au contraire que le serpent la tenta avant qu'elle songeât à l'arbre de science de bien & de mal. Il ajoute, I, qu'elle se laissa persuader qu'elle n'avoit pas bien entendu la pensée de son mari, ou que

son mari avoit été trompé par quelque faux bruit. II. Qu'ayant cru qu'il n'étoit point vrai que Dieu eût faite cette défense, elle mangea de ce fruit, & que sa faute consista en ce que dans une affaire de si grande conséquence, elle prit son parti précipitamment, & sans consulter son époux. III. Qu'ayant péché par ignorance, quoique ce ne fût pas par une ignorance invincible, elle commit une faute moins atroce que celle d'Adam, car celle-ci fut volontaire, & contre la conscience. IV. Qu'Eve n'encourut point nécessairement la peine de la mort éternelle; car le Décret de Dieu portoit seulement que l'homme mourroit, s'il péchoit contre sa conscience, *si sciens prudens peccasset*. V. Qu'encore que sans injustice Dieu eût pu faire mourir Eve, il résolut néanmoins, tant il est miséricordieux envers ses ouvrages, de la laisser vivre entendu qu'elle n'avoit point péché malicieusement. VI. Qu'ayant été exemte de la peine enfermée dans le décret de Dieu, elle pouvoit retenir toutes les prérogatives de sa première condition, à la réserve de celles qui ne pouvoient

compatir avec les infirmités à quoi Dieu la condamna. VII. Qu'elle retint nommément la prérogative d'engendrer des enfants qui avoient droit à la béatitude éternelle, sous la condition d'obéir au nouvel Adam. VIII. Que comme le genre humain devoit sortir d'Adam & d'Eve, Adam ne fut conservé en vie que parce que sa conservation étoit nécessaire pour la génération des enfants. IX. Que ce fut donc par accident que l'Arrêt de mort ne fut point exécuté contre lui; mais que d'ailleurs il fut châtié plus sévèrement que sa femme. X. Qu'elle ne fut point chassée du Paradis comme lui : qu'elle fut seulement obligée d'en sortir pour aller trouver Adam dans les cas de nécessité; & que c'étoit avec un plein privilège d'y retourner. XI. Que les enfants d'Adam & d'Eve furent sujets à la mort éternelle, non entant qu'ils venoient d'Eve & d'Adam. Ce sont à peu près les choses qui concernent Eve directement dans cet Ouvrage. Ceux qui voudront voir les preuves & le but de cet Auteur, & les conséquences qu'il tire de ces nouvelles pensées, feront bien de recourir à son Livre.

On ne peut pas lui objecter comme au Loredano d'avoir contrevenu au *decorum* en supposant qu'Eve alloit trouver son mari, car c'étoit par une pure nécessité, puisqu'il n'étoit pas possible qu'Adam rentrât dans le Paradis terrestre. Et d'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que si l'on demandoit à cet Ecrivain, *la femme d'Adam se servoit-elle du droit qui lui avoit été conservé de séjourner dans le jardin d'Eden?* Il répondroit que non. Qu'auroit-elle fait là toute seule? Elle s'y seroit bientôt ennuyée : les paysages les plus charmants, les jardins les plus délicieux, n'accommodent pas une femme qui n'y trouve aucune société, aucune sorte de compagnie. La solitude dans le plus beau lieu du Monde est un grand fardeau à moins qu'on ne soit Philosophe, & homme contemplatif, & méditatif. On doit donc croire que tant à cause de son intérêt personnel qu'à cause que la raison l'exigeoit, Eve eût préféré au séjour du Paradis Terrestre la cabane de son mari exilé. Le jardin d'Eden étoit pour elle par-tout où Adam établissoit ses Tabernacles. C'étoit là où elle devoit se fixer afin

de lui être une aide selon le but de sa création, & afin de partager avec lui tous les soins de sa famille.

Examen critique de quelques traits de la vie de DAVID.

ON croit ordinairement que l'Adultere de David avec Betsabée, le meurtre d'Urie, le dénombrement du Peuple, sont les seules fautes qu'on puisse reprocher à ce Roi Prophete selon le cœur de Dieu : c'est un grand abus. Il y a bien d'autres choses à reprendre dans sa vie. C'est un soleil de sainteté dans l'Eglise; il y répand par ses ouvrages une lumière féconde de consolation & de piété, que l'on ne sauroit assez admirer. Mais il a eu ses tâches, & il n'est pas jusqu'à ses dernières paroles où l'on ne trouve les obliquités de la politique, comme nous l'allons voir. L'Ecriture Sainte ne les rapporte qu'historiquement; c'est pourquoi il est permis à chacun d'en juger.

I. David persécuté par Saül prit la fuite, & fut poursuivi de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il eut donné des preuves incontestables de sa probité,

& de sa fidélité à son beau-père, à qui il ne fit aucun mal en deux occasions favorables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit résoudre Saül à le laisser en repos. Mais comme David craignoit le retour des mauvais desseins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ses précautions; au contraire, il se pourvut mieux d'asyle qu'auparavant au pays des Philistins. Il demanda au Roi de Gath une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses sur les pays d'alentour.

David, ayant demeuré quelque temps dans la Ville capitale du Roi Akis, avec sa petite troupe de 600 braves Avanturiers, craignit d'être à charge à ce Prince, & le pria de lui assigner une autre demeure. Akis lui marqua la ville de Siceleg. David s'y transporta avec ses braves, & ne laissa point rouiller leurs épées. Il les menoit souvent en parti, & tuoit sans miséricorde hommes & femmes : il ne laissoit en vie que les bestiaux; c'étoit le seul butin avec quoi il s'en revenoit : il avoit peur que les prisonniers ne découvrirent tout le mystère au Roi Akis; c'est pourquoi il n'en amenoit aucun, il faisoit faire

main basse sur l'un & sur l'autre sexe. Le mystère, qu'il ne vouloit point que l'on révélât, est que ces ravages se faisoient, non pas sur les terres des Israélites, comme il le faisoit accroire au Roi de Gath, mais sur les terres des anciens Peuples de la Palestine. Franchement, cette conduite étoit fort mauvaise; pour couvrir une faute, on en commettoit une plus grande. On trompoit un Roi à qui l'on avoit de l'obligation; & on exerçoit une cruauté prodigieuse, afin de cacher cette tromperie. Si l'on avoit demandé à David, *De quelle autorité fais-tu ces choses?* qu'eût-il pu répondre? Un particulier comme lui, un fugitif qui trouve un asyle sur les terres d'un Prince voisin, est-il en droit de commettre des hostilités pour son propre compte, & sans commission émanée du Souverain du pays? David avoit-il une telle commission? ne s'éloignoit-il pas au contraire & des intentions & des intérêts du Roi de Gath? Il est sûr que si aujourd'hui un particulier, de quelque naissance qu'il fût, se conduisoit comme fit David en cette rencontre, il ne pourroit pas éviter qu'on

ne lui donnât des noms très-peu honorables. Je sai bien que les plus illustres Héros, & les plus fameux Prophètes du Vieux Testament, ont quelquefois approuvé que l'on passât au fil de l'épée tout ce que l'on trouveroit en vie; & ainsi je me garderois bien d'appeller inhumanité ce que fit David, s'il avoit été autorisé des ordres de quelque Prophète, ou si Dieu par inspiration lui eût commandé à lui-même d'en user ainsi: mais il paroît manifestement par le silence de l'Ecriture, qu'il fit tout cela de son propre mouvement.

Je dirai un mot de ce qu'il avoit résolu de faire à Nabal. Pendant que cet homme qui étoit fort riche faisoit tondre ses brebis, David lui fit demander fort honnêtement quelque gratification: ses messagers ne manquèrent pas de dire que jamais les bergers de Nabal n'avoient souffert du dommage de la part des gens de David. Comme Nabal étoit fort brutal, il demanda d'une façon incivile qui étoit David, & lui reprocha d'avoir sécoué le joug de son maître: en un mot, il déclara qu'il n'étoit pas assez imprudent pour donner à

des inconnus, & à des gens sans aveu, ce qu'il avoit apprêté pour ses domestiques. David outré de cette réponse fait prendre les armes à 400 de ses soldats, & se met à leur tête, bien résolu de ne laisser ame qui vive sans la passer au fil de l'épée. Il s'y engage même par serment; & s'il n'exécute point cette sanglante résolution, c'est qu'Abigaïl va l'appaiser par ses beaux discours & par ses présents. Abigaïl étoit la femme de Nabal, & une personne de grand mérite, belle, spirituelle, & qui plut si fort à David, qu'il l'épousa dès qu'elle fut veuve. Parlons de bonne foi: n'est-il pas incontestable que David alloit faire une action très-criminelle? Il n'avoit nul droit sur les biens de Nabal, ni aucun titre pour le punir de son incivilité. Il erroit par le monde avec une troupe de bons amis: il pouvoit bien demander aux gens aisés quelque gratification; mais c'étoit à lui de prendre patience s'ils la refusoient, & il ne pouvoit les y contraindre par des exécutions militaires, sans replonger le monde dans l'affreuse confusion de l'état qu'on appelle de nature, où l'on ne recon-

noissoit que la seule loi du plus fort. Que dirions-nous aujourd'hui d'un Prince du Sang de France, qui étant disgracié à la Cour, se sauveroit où il pourroit avec les amis qui voudroient bien être les compagnons de sa fortune? Quel jugement, dis-je en feroit-on, s'il s'avisoit d'établir des contributions dans les Pays où il se cantonneroit, & de passer tout au fil de l'épée dans les Paroisses qui refuseroient de payer ses taxes? Que dirions-nous si ce Prince équipoit quelques Vaisseaux, & couroit les mers pour s'emparer de tous les navires marchands qu'il pourroit prendre? En bonne foi, David étoit-il plus autorisé pour exiger des contributions de Nabal, & pour massacrer tous les hommes & toutes les femmes au Pays des Hamalekites, &c. & pour enlever tous les bestiaux qu'il y trouvoit? Je consens que l'on me réponde que nous connoissons mieux aujourd'hui le Droit des gens, le *Jus belli & pacis* dont on a fait de beaux Systèmes; & qu'ainsi on étoit plus excusable en ce temps-là, qu'on ne le seroit aujourd'hui. Mais le profond respect que l'on doit avoir pour

ce grand Roi, pour ce grand Prophete, ne nous doit pas empêcher de désapprouver les tâches qui se rencontrent dans sa vie; autrement nous donnerions lieu aux Profanes de nous reprocher, qu'il suffit, afin qu'une action soit juste, qu'elle ait été faite par certaines gens que nous vénérons. Il n'y auroit rien de plus funeste que cela à la Morale Chrétienne. Il est important pour la vraie Religion, que la vie des Orthodoxes soit jugée par les idées générales de la droiture & de l'ordre.

II. Pendant que David avec son petit camp volant exterminoit tous les Pays infideles, où il pouvoit pénétrer, on se préparoit dans le pays des Philistins à faire la guerre aux Israélites. Les Philistins assemblerent toutes leurs forces, David & ses braves Avanturiers se joignirent à l'Armée d'Akis, & se seroient battus comme des lions contre leurs freres, si les Philistins soupçonneux n'eussent contraint Akis de les renvoyer. On appréhenda que dans la chaleur du combat ils ne se jettassent sur les Philistins, afin de faire leur paix avec Saül; lorsque David eut appris qu'à

cause de ces soupçons il falloit qu'il quittât l'Armée, il en fut fâché. Il vouloit donc contribuer de toute sa force à la victoire des Philistins incirconcis sur ses propres freres, le Peuple de Dieu, les Sectateurs de la vraie Religion? Je laisse aux bons Casuïstes à juger si ces sentiments étoient dignes d'un véritable Israélite.

III. On ne sauroit guere excuser la Polygamie de David; car encore que Dieu la tolerât en ce temps-là, il ne faut pas croire qu'on pût l'étendre bien loin, sans lâcher un peu trop la bride à la sensualité. Mical, seconde fille de Saül, fut la premiere femme de David: on la lui ôta pendant sa disgrâce: il en épousa successivement quelques autres, & ne laissa pas de redemander la premiere: il fallut, pour la lui rendre, la ravir à un mari qui l'aimoit beaucoup, & qui la suivit aussi loin qu'il lui fut possible, pleurant comme un enfant. David ne fit point scrupule de s'allier avec la fille d'un incirconcis; & quoiqu'il eut des enfants de plusieurs femmes, il prit encore des concubines à Jérusalem. Il choisissoit sans doute

les plus belles qu'il rencontroit ; ainsi l'on ne sauroit dire que par rapport aux voluptés de l'amour, il ait eu beaucoup de soin de mécontenter la nature.

IV. Dès qu'il eut appris la mort de Saül, il songea, sans perdre de temps, à recueillir la succession. Il s'en alla à Hébron, *Et aussi-tôt qu'il y fut arrivé, toute la Tribu de Juda, dont il avoit gagné les Principaux par ses présents, le reconnut pour Roi.* Si Abner n'avoit conservé au fils de Saül le reste de la succession, il est indubitable que par la même méthode, je veux dire en *gagnant les principaux par des présents*, David seroit devenu Roi de tout Israël. Qu'arriva-t-il après que la fidélité d'Abner eut conservé onze Tribus toutes entières à IZBOZET ? La même chose qui seroit arrivée entre deux Rois infideles & très-ambitieux. David & IZBOZET se firent incessamment la guerre, pour savoir lequel des deux gagneroit la portion de l'autre, afin de jouir de tout le Royaume sans partage. Ce que je m'en vais dire est bien plus mauvais. Abner mécontent du Roi son maître songe à le dépouiller de ses Etats, &

à les livrer à David : il fait savoir à David ses intentions ; & il le va trouver lui-même pour concerter avec lui les moyens de faire ce coup. David prête l'oreille à ce perfide, & veut bien gagner un Royaume par des intrigues de cette nature. Peut-on dire que ce soient des actions d'un Saint ? J'avoue qu'il n'y a rien là qui ne soit conforme aux préceptes de la Politique, & aux inventions de la prudence ; mais on ne me prouvera jamais que les loix exactes de l'équité, & de la morale sévère d'un bon serviteur de Dieu, puissent approuver cette conduite. Notez que David ne prétendoit pas que le fils de Saül regnât par usurpation ; il convenoit que c'étoit un homme de bien & par conséquent un Roi légitime.

V. Je fais le même jugement de la ruse dont David usa pendant la révolte d'Absalom. Il ne voulut point que Cuscaï, l'un de ses meilleurs amis, le suivît ; il lui ordonna de se jeter dans le parti d'Absalom, afin de donner de mauvais conseils à ce fils rebelle, & d'être en état de faire savoir à David tous les desseins du nouveau

Roi. Cette ruse est sans doute très-louable, à juger des choses selon la prudence humaine, & selon la politique des Souverains. Elle sauva David, & depuis ce siècle-là jusques à nôtre inclusivement, elle a produit une infinité d'aventures utiles aux uns, & pernicieuses aux autres; mais un Casuiste rigide ne prendra jamais cette ruse pour une action digne d'un Prophete, d'un Saint, d'un homme de bien. Un homme de bien en tant que tel aimera mieux perdre une couronne, que d'être cause de la damnation de son ami: or c'est damner notre ami en tant qu'en nous est, que de le pousser à faire un crime; & c'est un crime que de feindre que l'on embrasse avec chaleur le parti d'un homme; que de le feindre, dis-je, afin de perdre cet homme en lui donnant de mauvais conseils, & en révélant tous les secrets de son cabinet. Peut-on voir une fourberie plus déloiale que celle de Cusai? Dès qu'il apperçoit Absalom, il s'écrie *Vive le Roi, vive le Roi*; & lors qu'il voit qu'on lui demande d'où vient son ingratitude de ne pas suivre son intime ami, il se donne des airs dévots, il allègue des

raisons de conscience, je serai à celui que l'Eternel a choisi.

VI. Lorsque David à cause de sa vieillesse ne pouvoit être échauffé par tous les habits dont on le couvroit, on s'avisa de lui chercher une jeune fille qui le gouvernât, & qui couchât avec lui. Il souffrit qu'on lui amenât pour cet usage la plus belle fille que l'on put trouver. Peut-on dire que ce soit l'action d'un homme bien chaste? Un homme rempli des idées de la pureté, & parfaitement résolu de faire ce que l'ordre, ce que la belle morale demandent de lui, consentira-t-il jamais à ces remèdes? Peut-on y consentir que lorsqu'on préfère les instincts de la nature, & les intérêts de la chair, à ceux de l'esprit de Dieu?

VII. Il y a long-temps que l'on blâme David d'avoir commis une injustice criante contre Mephiboseth, le fils de son intime ami Jonathan. Le fait est que David ne craignant plus rien de la faction du Roi Saül, fut bien aisé de se montrer libéral envers tous ceux qui pourroient être restés de cette famille. Il apprit qu'il restoit un pauvre boiteux nommé

Mephiboseth, fils de Jonathan. Il le fit venir, & le gratifia de toutes les terres qui avoient appartenu au Roi Saül, & donna ordre à Siba, ancien serviteur de cette Maison, de faire valoir ces terres à son profit, & pour l'entretien du fils de Mephiboseth ; car quant à Mephiboseth il devoit avoir toute sa vie une place à la table du Roi David. Lorsque ce Prince se fauvoit de Jérusalem, pour n'y tomber pas entre les mains d'Absalom, il rencontra Siba qui lui apportoit quelques rafraichissements, & qui lui dit en trois mots que Mephiboseth se tenoit à Jérusalem, dans l'espérance que parmi ces révolutions il recouvreroit le Royaume. Sur cela David donna à cet homme tous les biens de Mephiboseth. Après la mort d'Absalom, il apprit que Siba avoit été un faux Délateur, & néanmoins il ne lui ôta que la moitié de ce qu'il lui avoit donné ; il ne restitua à Méphiboseth que la moitié de son bien. Il y a des Auteurs qui prétendent que cette injustice, qui étoit d'autant plus grande que David avoit les dernières obligations à Jonathan, fut cause que Dieu per-

mit que Jeroboam divisât en deux le Royaume d'Israël. Mais il est sûr que les péchés de Salomon furent cause que Dieu permit cette division. Tous les Interpretes n'ont pas renoncé à l'Apologie de David. Il y en a qui prétendent que l'accusation de Siba n'étoit point injuste, ou que pour le moins elle étoit fondée sur tant de probabilité, qu'on pouvoit y ajouter foi sans faire un jugement téméraire. Mais il n'y a guere de gens qui soient de cette opinion. La plupart des Peres & des Modernes croient que Siba fut un Calomniateur, & que David se laissa surprendre. Remarquez bien la pensée du Pape Gregoire : il avoue que Mephiboseth fut calomnié, & néanmoins il prétend que la Sentence qui le dépouilla de tous ses biens étoit juste. Il le prétend pour deux raisons : 1, parce que David la prononça ; 2, parce qu'un secret jugement de Dieu y intervint. Un autre Ecrivain prend un autre tour (1). Puisque la Sainteté de David, dit-il, nous est très-connue, & qu'il n'a jamais ordonné la réparation du tort

(1) Th. Raynaud, qui dans son

qu'il avoit fait à Mephiboseth, il faut conclure que la sentence fut juste. C'est établir un très-dangereux principe : on ne pourroit plus examiner sur les idées de la Morale les actions des anciens Prophetes, pour condamner celles qui n'y seroient point conformes; & ainsi les libertins pourroient accuser nos Casuistes d'approuver certaines actions qui visiblement sont injustes; de les approuver, dis-je, en faveur de certaines gens, & par acception de personnes. Disons mieux, appliquons aux Saints ce qui a été dit des grands esprits, *nullum sine venia placuit ingenium*. Les plus grands Saints ont besoin qu'on leur pardonne quelque chose.

VIII. Je ne dis rien du reproche qui fut fait à David par Mical l'une de ses femmes, sur l'équipage où il s'étoit mis en dansant publiquement. S'il avoit découvert sa nudité, son action pourroit passer pour mauvaise moralement parlant; mais s'il ne fit autre chose que se rendre méprisable par ses postures, & en soutenant mal la majesté de son caractère, ce fut tout au plus une imprudence, & non

pas un crime. Il faut bien considérer en quelle occasion il dansa : ce fut lors que l'Arche fut portée à Jérusalem ; & par conséquent l'excès de sa joie, & de ses sauts, témoignoît son attachement & sa sensibilité pour les choses saintes. Un Auteur moderne a voulu justifier la nudité de François d'Assise par celle de David : *Michol femme de David*, dit-il, *ayant vu, d'une fenestre, son mari, qui transporté d'une sainte ferveur, sautoit & dansoit devant l'Arche du Seigneur, le méprisa en son cœur, & ... lui dit en raillant, Qu'elle est grande la gloire que s'est acquise aujourd'hui le Roi d'Israël, quand il s'est découvert en présence des servantes de ses sujets, & qu'il s'est dépouillé nud comme un débauché !*, Ces dernieres paroles „ du Texte sacré semblent faire voir „ que David se dépouilla tout nud. „ Mais il se dépouilla assez pour qu'il „ parût comme nud ; & que cela „ fût jugé indigne de la gravité & „ de la majesté d'un Roi : d'autant „ plus que la chose se faisoit publi- „ quement & devant un grand monde. L'action de David, accompa- „ gnée de toutes ces circonstances,

„ n'est pas plus favorable que celle
„ de saint François qui eut très-peu
„ de Spectateurs : desorte que si l'a-
„ ction de l'un merite la censure,
„ celle de l'autre ne peut pas en être
„ exempté; aussi lisons-nous que Mi-
„ chol s'en moqua. Mais voyons si
„ le saint Esprit s'en est moqué; &
„ nous jugerons par-là si l'on doit
„ se moquer de l'action de saint Fran-
„ çois“. Il rapporte après cela ce que
David répondit à Michol, & ce
que l'Ecriture remarque touchant la
stérilité de cette femme. Il y auroit
bien des Dames qui mériteroient d'être
stériles, s'il ne falloit pour cela qu'a-
voir le goût de Michol. On trouve-
roit fort étrange par toute l'Europe,
si un jour de procession du saint Sa-
crement les Rois dansoient dans les
rues n'ayant qu'une petite ceinture
sur le corps.

IX. Les conquêtes de David se-
ront le sujet de ma neuvieme Obser-
vation. Il y a des Casuistes rigides,
qui ne croient pas qu'un Prince Chré-
tien puisse légitimement s'engager à
une guerre, par la seule envie de s'a-
grandir. Ces Casuistes n'approuvent
que les guerres défensives, ou en gé-

néral celles qui ne tendent qu'à faire restituer à chacun le bien qui lui appartient. Sur le pied de cette maxime, David auroit souvent entrepris des guerres injustes ; car outre que l'Ecriture Sainte nous le représente assez souvent comme l'agresseur, il se trouve qu'il *étendit les bornes de son Empire depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate*. Il vaut donc mieux dire, pour ne pas condamner David, que les conquêtes peuvent être quelquefois permises, & qu'ainsi l'on doit prendre garde si en déclamant contre les Princes modernes, on ne frappe pas ce grand Prophète sans y penser.

Mais si généralement parlant les conquêtes de ce saint Monarque lui ont été glorieuses, sans préjudicier à sa justice, on a de la peine à convenir de cette proposition, quand on descend dans le détail. Ne fouillons point par nos conjectures dans les secrets que l'Histoire ne nous a point révélés : ne concluons pas que puisque David voulut profiter de la trahison d'Abner, & de celle de Cuscaï, il n'y a guere de ruse qu'il n'ait mises en usage contre les Rois infideles qu'il subjuga. Arrêtons-nous uniquement

à ce que l'Histoire Sainte nous dit de la maniere dont il traitoit les vaincus. *Il emmena aussi le peuple qui étoit dans Rabba, & le mit sur des foies, & sur des hers de fer, & sur des coignées de fer, & les fit passer par un fourneau où on cuit les briques, ainsi en fit-il en toutes les villes des enfants de Hammon.* La Bible de Geneve observe à la marge de ce verset, que c'étoient des especes de supplices à mort dont on usoit anciennement. Voyons comment il traita les Moabites : *Il les mesura au cordeau les faisant coucher par terre, & en mesura deux cordeaux pour les faire mourir, & un plein cordeau pour les laisser en vie.* C'est-à-dire, qu'il voulut précisément en faire mourir les deux tiers, ni plus ni moins, l'Idumée reçut un plus rude traitement : il y fit tuer tous les mâles, *Joab y demeura six mois avec tout Israël, jusqu'à tant qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom.* Peut-on nier que cette maniere de faire la guerre ne soit blâmable ? Les Turcs & les Tartares n'ont-ils par un peu plus d'humanité ? & si une infinité de petits Livrets crient tous les jours contre des exécutions militaires de notre temps,

dures à la vérité & fort blâmables, mais douces en comparaison de celles de David, que ne diroient pas aujourd'hui les Auteurs de ces petits Livres, s'ils avoient à reprocher les scies, les herfes, les fourneaux de David, & le massacre général de tous les mâles grands & petits?

X. Il n'y a pas jusqu'aux dernières paroles de David où l'on ne trouve les obliquités de la Politique. Prenez bien mon sens : je ne veux pas dire que David en cet état ne parloit point selon ses pensées : mais que la maniere franche & nette, dont il ouvrit son cœur, témoigne qu'au-paravant il avoit sacrifié en deux rencontres remarquables la justice à l'utilité. Il avoit clairement connu que Joab méritoit la mort, & que l'impunité des assassinats dont cet homme avoit les mains teintes étoit une injure criante faite aux loix & à la raison. Joab néanmoins avoit conservé ses charges, son crédit, son autorité. Il étoit brave, il servoit fidèlement & utilement le Roi son maître; on pouvoit craindre de fâcheux mécontentemens si l'on entreprenoit de le châtier. Voilà des

raisons de Politique qui firent céder les Loix à l'utilité. Mais lorsque David n'eut plus besoin de ce Général, il donna ordre qu'on le fit mourir; ce fut un des articles de son Testament. Son Successeur Salomon fut chargé d'une semblable exécution contre Semeï. Cet homme sachant que David se fauvoit de Jérusalem en grand désordre, à cause de la révolte d'Absalom, le vint insulter au beau milieu du chemin, & lui fit des reproches encore plus durs que les pierres qu'il lui jettoit. David souffrit cette injure fort patiemment : il y reconnut, & y adora la main de Dieu avec des marques d'une piété singulière; & lorsque ses affaires furent rétablies, il pardonna à Semeï qui fut des premiers à se soumettre & à implorer sa clémence. David lui jura qu'il ne le feroit point mourir, & lui tint sa parole jusqu'au lit de la mort; mais se voyant en cet état il chargea son fils de faire mourir cet homme; preuve évidente qu'il ne l'avoit laissé vivre que pour s'attirer d'abord la gloire d'un Prince clément, & puis afin d'éviter que personne ne lui

reprochât en face d'avoir manqué de parole. Je voudrois bien savoir si dans la rigueur des termes un homme qui promet la vie à son ennemi s'aquitte de sa promesse, lorsque par son Testament il ordonne de le tuer,

De tout ce que je viens de dire dans les Remarques précédentes & dans celle-ci, on peut aisément inférer que si les peuples de la Syrie avoient été d'aussi grands faiseurs de Libelles, que le sont aujourd'hui les Européens, ils auroient étrangement défiguré la gloire de David. De quels noms & de quels titres infames n'eussent-il pas accablé cette troupe d'Aventuriers qui le fut joindre, après qu'il se fut retiré de la Cour de Saül? L'Ecriture nous apprend que tous ceux qui se voyoient persécutés par leurs créanciers, tous les mécontents, & tous ceux qui étoient très-mal dans leurs affaires, coururent vers lui, & qu'il se rendit leur chef. Il n'y a rien qui puisse être plus malignement empoisonné qu'une telle chose. Les Historiens de Catilina & ceux de César fourniroient là bien des couleurs à un Peintre Satirique. L'Histoire a conservé un petit échan-

tillon des médisances auxquelles David étoit exposé parmi les amis de Saül. Cet échantillon témoigne qu'ils l'accusoient d'être homme de sang, & qu'ils regardoient la révolte d'Absalom comme la juste punition des maux qu'ils disoient que David avoit faits à Saül, & à toute sa famille. Je mets en note les paroles de l'Ecriture & celles de Joseph (2). Ils outroient les choses : il est vrai que selon le témoignage de Dieu même David étoit un homme de sang ; & c'est pour cela que Dieu ne lui voulut pas permettre de bâtir le Temple. Il est vrai encore que, pour appaiser les Gabaonites, il leur li-

(2) Les paroles de Séméï selon l'Ecriture, sont celles-ci „ Sors, Sors, homme de sang, & me-
„ chant garnement : l'Eternel a fait retourner sur
„ toi tout le sang de la maison de Saül, au lieu
„ duquel tu as regné, & l'Eternel a mis le royaume
„ entre les mains de ton fils Absalom. Et te
„ voilà en ton propre mal, parce que tu es un
„ homme de sang. “ II. Livre de Samuël, Chap.
XVI.

Voici les paroles de Joseph suivant la traduction Latine. *Davidi verò juxta locum Bachoram supervenit cognatus Saüli nomine Semeïs. .. saxis eum simul & convitiis impetens : cumque amici eum protegerent, magis etiam exasperatus ad convitia sanguinarum multorum malorum causam appellabat, jubens ut impurus ac execrabilis regione excederet, gratiasque agebat Deo quod per proprium filium pœnam peccatorum ab illo exigeret, & eorum quæ olim in Dominum suum commiserat. Joseph. Antiq. Libr. VII. Cap. VIII.*

vra deux fils & cinq petits fils de Saül, qui furent crucifiés tous sept. Mais il est faux qu'il ait jamais attenté, ni à la vie, ni à la couronne de Saül.

Ceux qui trouveront étrange que je dise mon sentiment sur quelques actions de David, comparées avec la Morale naturelle, sont priés de considérer trois choses. I. Qu'ils sont eux-mêmes obligés de confesser que la conduite de ce Prince envers Urie est un des plus grands crimes qu'on puisse commettre. Il n'y a donc entre eux & moi qu'une différence du plus au moins; car je reconnois avec eux que les fautes de ce Prophete n'empêchent pas qu'il n'ait été rempli de piété, & d'un grand zele pour la gloire de l'Eternel. Il a été sujet à l'alternative des passions & de la grace. C'est une fatalité attachée à notre nature depuis le péché d'Adam. La grace de Dieu le conduisoit très-souvent; mais en diverses rencontres les passions prirent le dessus: la Politique imposa silence à la Religion. II. Qu'il est très-permis à de petits particuliers comme moi, de juger des faits conte-

nus dans l'Ecriture, lorsqu'ils ne sont pas expressement qualifiés par le Saint Esprit. Si l'Ecriture en rapportant une action la blâme ou la loue, il n'est plus permis à personne d'appeler de ce jugement; chacun doit régler son approbation ou son blâme sur le modele de l'Ecriture. Je n'ai point contrevenu à ce devoir: les faits sur lesquels j'ai avancé mon petit avis, sont rapportés dans l'Histoire Sainte, sous l'attache du Saint Esprit, sans aucun caractere d'approbation. III. Qu'on feroit un très-grand tort aux Loix éternelles, & par conséquent à la vraie Religion, si on donnoit lieu aux profanes de nous objecter, que dès qu'un homme a eu part aux inspirations de Dieu, nous regardons sa conduite comme la regle des mœurs; desorte que nous n'oserions condamner les actions du monde les plus opposées aux notions de l'équité, quand c'est lui qui les a commises. Il n'y a point de milieu; ou ces actions ne valent rien, ou les actions semblables à celle-là ne sont pas mauvaises: or, puisqu'il faut choisir l'une ou l'autre de ces deux

choses, ne vaut-il pas mieux ménager les intérêts de la Morale, que la gloire d'un particulier? Autrement, ne témoigneroit-on pas que l'on aime mieux commettre l'honneur de Dieu, que celui d'un homme mortel?

J'aurois donc eu tort de supprimer, comme a fait l'Auteur d'un Dictionnaire de la Bible (3). Les courses faites par David sur les alliés de son patron, & le mensonge dont il se servit en persuadant au Roi Akis qu'il les faisoit sur les terres des Israélites. Cet Auteur ne devoit pas non plus passer sous silence la mauvaise guerre que David faisoit à ces gens-là : il passoit au fil de l'épée hommes & femmes. Il n'est pas permis dans un Dictionnaire d'imiter les panégyristes qui ne touchent qu'aux beaux endroits : il faut agir en historien, & rapporter le bien & le mal, comme a fait l'Ecriture. On ne sauroit donc approuver l'affectation de cet Ecrivain à ne rien dire des ruses de David contre Izbozeth & contre Absalom, & à ne

(3) Mr. Simon, Prêtre de l'Oratoire, Docteur en Théologie.

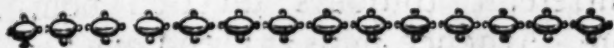
parler que des guerres où David étoit provoqué. Ne devoit-il pas dire quelque chose de celle où l'Ecriture le représente comme l'agresseur, & de la sévérité étonnante dont il usoit contre les vaincus? Il fait pis que supprimer : il suppose que les Syriens, les Ammonites, les Moabites, & les autres Peuples voisins attaquoient David. L'histoire sainte insinue clairement qu'ils ne firent que tâcher de se défendre, en quoi ils ne réussirent nullement. Il suppose aussi, sans l'Ecriture, que ce Prince épousa la jeune fille qu'on lui avoit amenée pour tâcher de la rechauffer. Je pourrois lui passer cela, sans faire tort à ce que j'ai dit touchant cette belle méthode de rappeler la chaleur naturelle. Je ne pense pas que nos Casuistes modernes les plus relâchés consentissent qu'un vieillard entièrement incapable de consommer le mariage épousât une jeune fille dans la seule vue de se rechauffer les pieds & les mains auprès d'elle. Ils croiroient sans doute qu'il pécheroit & qu'il seroit cause que sa compagne pécheroit aussi.

David laissa son royaume à Salomon

mon au préjudice d'Adonija auquel il appartenoit par droit d'ainesse ; droit , qui dans les couronnes héréditaires doit être inviolablement maintenu , à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte à mille guerres civiles. Néanmoins David eut de très-justes raisons de déroger à ce droit , puisqu'Adonija son fils aîné avoit eu tant d'impatience de regner , qu'il étoit monté sur le trône avant que David eut cessé de vivre. Ce bon pere n'avoit osé témoigner son ressentiment contre une impatience qui dans le vrai ne différoit point de l'usurpation : il avoit été toujours fort tendre pour ses enfants ; & son âge presque décrépît n'étoit pas fort propre à corriger la mollesse qui accompagne les cœurs tendres : mais la mere de Salomon , excitée & dirigée par un Prophete qu'Adonija n'avoit point prié au festin royal , para le coup ; elle & le prophete obligèrent David à se déclarer en faveur de Salomon , & à donner tous les ordres nécessaires pour l'installation de ce jeune Prince. Adonija se crut perdu , & se refugia au pied des Autels : mais Salomon le fit as-

fûrer qu'il ne lui feroit aucun mal, pourvu qu'il le vît tenir une bonne & sage conduite. Il le fit tuer néanmoins pour une raison qui paroît assez légère ; je veux dire à cause qu'Adonija avoit demandé en mariage la Sunamite qui avoit servi à réchauffer David. Ceci confirme ce que j'ai dit ci-dessus, que ce Roi-prophete fut malheureux en enfans. Ils n'avoient aucun naturel ni envers lui, ni les uns envers les autres. Voici le plus sage de tous, qui répand le sang de son aîné pour une vetille ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait fait mourir à cause du dérèglement, qu'il y avoit dans ses amours d'Adonija. Tous les fils de David devoient regarder la Sunamite comme le fruit défendu. Sa virginité avoit appartenu à leur pere ; il s'en seroit mis actuellement en possession, si ses forces l'avoient permis. Adonija étoit donc blâmable de jeter les yeux sur cette fille ; mais ce ne fut point pour cette raison que son frere le tua : ce fut à cause que sa demande réveilla les jalousies de Salomon, & fit craindre que si on l'accoutumoit à demander des faveurs, il ne songeât

bientôt à faire valoir son droit d'aï-
nesse. Une Politique à quelques
égards de la nature de celle des Ot-
tomans le fit périr.



D E L A Ï S

E T

D E L E O N T I U M ,
C É L E B R E S C O U R T I S A N E S .

§. I.

*Lais est transportée en Grece. Loix de
Corinthe en faveur des Courtisanes.
Réputation de Lais. Démosthene fait
le voyage de Corinthe pour jouir de
ses faveurs, & revient sans les avoir
voulu acheter. Diogene les obtient
gratis, Aristippe les paie. Mort vio-
lente de Lais. Elle est trompée par
Eubates : elle ne peut vaincre la con-
tinance de Xénocrate. S'il y a eu deux
Lais. Aventure du Sculpteur Myron.*

LAÏS étoit d'Hyccara, ville de
Sicile. Elle fut transportée en Gre-
ce, lorsque sa Patrie eut été pillée

par Nicias, Général des Athéniens. Elle s'établit à Corinthe qui étoit la ville du monde la plus propre aux Courtisanes : car on avoit soin d'y entretenir toujours un bon nombre. Athénée nous apprend que l'on croyoit que les prostituées de Corinthe avoient fort contribué au salut de toute la Grèce par les prières qu'elles firent à Venus, lors de l'irruption de Xerxès. Il dit que les Bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de ces créatures, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient, & que Xénophon le Corinthien lui fit un semblable vœu, en cas qu'il vainquît aux Jeux Olympiques. Ayant obtenu la victoire, il s'acquitta fort exactement de son vœu ; il consacra vingt-cinq filles au service de Venus, & les présenta à cette Déesse pendant la cérémonie du Sacrifice qu'il lui offrit après son retour des Jeux Olympiques. Ces vingt-cinq filles entonnerent même le Cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Ceci prouve en passant que les Païens ne pouvoient pas dire que les abominations qu'ils

publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poétiques : car voici une ville florissante qui témoigne par ses loix & son culte public qu'elle croit que les Courtisanes faisoient un service agréable à Vénus en se prostituant, & que leur intercession auprès d'elle étoit souverainement efficace pour détourner les malheurs publics. C'est une marque qu'ils ajoutoient foi aux contes que l'on faisoit des adulteres de cette Déesse.

Quoiqu'il en soit, Laïs fit un si grand fracas à Corinthe qu'on ne vit jamais de Courtisane qui attirât plus de monde. Elle avoit été avertie par une espece de révélation qu'elle se signaleroit, & qu'elle feroit un grand gain; car elle avoit songé que Vénus lui apparoissoit pour lui annoncer l'arrivée de quelques chalans fort riches. Les Orateurs les plus illustres, & même les Philosophes les plus sauvages devinrent amoureux d'elle. Démosthene alla tout exprès à Corinthe pour avoir une de ses nuits. Mais comme elle mettoit ses faveurs à un prix fort haut, la taxe le rebuta; on rapporte qu'il dit en s'en allant, *je ne veux pas acheter si cher un repentir.*

Personne n'ignore l'attachement que Diogene le Cynique eut pour Laïs. Il la trouva tout-à-fait traitable, quelque pauvre & quelque malpropre qu'il fût. Elle lui faisoit la courtoisie toute entiere, lui accordant ses faveurs *gratis* & quand il vouloit. Elle eut aussi des liaisons avec Aristippe qui étoit la propreté & la politesse même. On dit pourtant qu'elle ne l'aimoit point; mais il payoit bien. Le valet de ce Philosophe, voyant son maître faire des dépenses énormes pour cette prostituée prit la liberté de lui représenter que Diogene obtenoit *gratis*, ce qu'il lui falloit acheter fort cher. Aristippe lui répondit: Je la paie bien, non pas pour que les autres n'en jouissent point, mais afin d'en jouir moi-même. Aristippe étoit l'homme du monde le plus commode pour ses maîtresses; il n'en étoit point jaloux, & peu lui importoit qu'elles prodiguassent à d'autres les mêmes faveurs qu'il en recevoit. Quand on lui disoit que Laïs ne l'aimoit point, je ne pense pas, répondoit-il, que le vin & les poissons m'aiment, cependant je m'en nourris avec bien du plaisir. Dans une autre ren-

contre, Aristippe fit une réponse qui a donné occasion à un proverbe fort sensé. On lui reprochoit d'aller souvent chez cette Courtisane. Il est vrai, disoit-il, je possède Laïs, mais elle ne me possède pas. Le proverbe auquel cette réponse a donné lieu est celui-ci : *Laïdem habeto, dummodo te Laïs non habeat.*

Quelque fêtée que Laïs fut à Corinthe, on dit qu'elle s'en alla en Thessalie, pour y chercher un jeune-homme dont elle étoit passionnée. Ce jeune-homme se nommoit Hippolochus, suivant Plutarque, & Pausanias suivant Athénée. Les femmes de ce Pays-là concurent tant de jalousie contre Laïs à cause de son extrême beauté, qu'elles s'en défrent cruellement. Elles l'attirèrent dans un Temple de Vénus, & l'y assommèrent à coups de pierre, ou, selon d'autres, en lui jettant sur la tête les chaises qu'elles trouverent sous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle soit morte de cette façon. Les uns disent qu'un noyau d'olive l'étrangla, comme Anacréon avoit été étranglé par le pepin d'un grain de raisin. D'autres prétendent

qu'elle mourut de plaisir entre les bras d'un de ses galands. Pour une personne dévouée au service de la Déesse Vénus, c'étoit mourir au lit d'honneur, & en signalant sa fidélité. Quelqu'un a dit qu'il falloit qu'un Empereur mourût debout; mais selon les principes des Paiens, il falloit qu'une Courtisane, pour mourir glorieusement, fût dans une tout autre posture, & Laïs en son espece fit ce que Vespasien prescrivait aux Empereurs.

On croit aussi qu'elle fit son apprentissage sous le Peintre Apelles. Il semble en effet que ce fut lui qui eut son pucelage; ce fait n'est pourtant pas bien sûr, & il s'accorde mal avec l'ordre des temps. Je dirai à cette occasion que la Chronologie ne permettant pas d'appliquer à la même personne tout ce qu'on dit de Laïs, quelques Auteurs ont conjecturé qu'il y avoit eu deux Courtisanes de ce nom.

Celle dont il est ici question fut transportée à Corinthe, lorsque Nicias commandoit l'armée des Athéniens dans la Sicile, c'est-à-dire l'an 2 de l'Olympiade 91. Elle avoit alors

sept ans, si nous en croyons le Scholiaſte d'Ariſtophane. Or puis que Démoſthene n'oſa aller à Corinthe qu'en cachette afin de jouir de Laïs, il falloit qu'il ne fût pas un jeune éco-lier, mais un homme qui avoit acquis beaucoup de réputation. On doit donc ſuppoſer que pour le moins il avoit trente ans; ainſi Laïs auroit dû avoir ſoixante ſept ans. Il n'y a donc nulle apparence, ni que Démoſthene ſe fût ſoucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une groſſe ſomme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Démoſthene. Il y a donc eu deux Courtiſanes nommées Laïs. La difficulté ſera très-grande quand même on ſuppoſera que Démoſthene fit ce voyage de Corinthe à l'âge de vingt ans; car notre Laïs eut été preſque ſexagénaire. Je vois que pluſieurs Auteurs ſe fondent ſur un paſſage d'Athénée, où il eſt dit qu'Alcibiade menoit toujours avec lui deux concubines, ſavoir Damafandra mere de la jeune Laïs, & Théodote qui eut ſoin de ſes funérailles, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce paſſage d'Athénée a quelque force; car il ſuppoſe qu'il y avoit

eu une Laïs, avant celle qui étoit fille de Damafandra : mais il reste néanmoins beaucoup de difficultés. En premier lieu, Athenée, qui rapporte tant de choses concernant Laïs, n'use jamais de distinction ; tout va comme s'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t-on ainsi quand on est persuadé qu'il y en a deux, & qu'on veut l'apprendre au Lecteur ? Secondement, Plutarque parlant de Laïs fille de la concubine d'Alcibiade, dit expressément qu'elle étoit native d'Hyccara ville de Sicile, & qu'elle en fut transportée esclave. Ainsi, selon Plutarque, la même Laïs, qu'Athenée nomme la jeune, est celle qui étoit née en Sicile avant la 91 Olympiade : desorte que, si celle qui demande une grosse somme à Démosthene est différente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs ; car celle qui seroit la première, selon Athenée, auroit précédé la Sicilienne qui fut vendue dans Hyccara l'an 2 de la 91 Olympiade, & seroit encore plus incapable que la seconde d'Athenée, d'avoir reçu une visite de Démosthene. En troisième lieu, la grosse somme demandée à cet

Orateur , suppose manifestement que la Courtisane étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la rencherie au-delà de trente-cinq ans. Or , comme il y a beaucoup d'apparence que la concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs , lorsqu'Alcibiade mourut la premiere année de la 94 Olympiade , il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de vingt ans que Démosthene ; & sur ce pied-là , si cet Orateur âgé de trente ans eut fait le voyage de Corinthe afin de coucher avec cette Courtisane , il auroit recherché les faveurs d'une femme de cinquante ans qui taxoit chacune de ses nuits à près de 4000 francs. Pour moi , au lieu d'admettre deux Laïs , j'aimerois mieux dire que les Auteurs Grecs , qui observoient mal la chronologie , ont appliqué à la Courtisane de ce nom , une aventure de Démosthene , qui concernoit une autre fille de joie. Notez qu'en un autre lieu , Athenée dit qu'Alcibiade étant Général d'armée , avoit avec lui deux concubines , Timandra mere de Laïs la Corinthienne , & Théodote l'Athénienne. Cela insinue clairement que Ti-

mandra étoit déjà mere de Laïs; & il est sûr que la même Laïs, qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne. Plutarque le dit formellement. Notez aussi qu'Athénée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damasandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribue à Théodote le soin des funérailles d'Alcibiade; mais Plutarque attribue à Timandra & d'avoir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Alcibiade.

On accuse cette fameuse Courtisane d'avoir composé un Livre qui contient des moyens de rendre les femmes stériles, & des recettes d'avortement. Cela pourroit être, car il n'y a guere de gens aussi informés de tout ce qui peut ou faciliter, ou empêcher la conception, ou faire avorter, que les personnes qui font le métier de Laïs, métier qui embrasse le malheureux art de rendre office à celles qui ont à craindre le deshonneur, métier en un mot qui se termine là, qui trouve là son réduit, lorsque l'âge ne favorise point les autres fonctions.

J'ai oublié de dire que Laïs fut si amoureuse d'Eubates, qu'elle l'obli-

gea à lui promettre qu'elle l'épouserait. Il falloit que sa passion fût bien violente, puisqu'elle voulut s'engager sous les loix de l'hyménée, qui ne lui eussent pas permis de continuer librement sa prostitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouser. Il fit semblant d'y donner les mains; car il craignoit ses mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoya cette affaire après les jeux où il devoit disputer le prix. Il y fut vainqueur, & il ne songea point à sa promesse de mariage. Il s'en retourna à Cyrene sa Patrie, & se contenta de prendre avec soi le portrait de Laïs, croyant s'acquitter ainsi d'une parole donnée trop légèrement. La femme qu'il avoit à Cyrene se crut obligée à récompenser une si belle continence: c'est pourquoi elle fit ériger une statue à son mari.

Laïs ainsi trompée par Eubates, reçut une autre mortification de la part de Xénocrate dont elle ne put vaincre la continence. Elle fit une gageure qu'elle obligerait ce Philosophe à se divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit semblant d'être es-

frayée, & sous ce prétexte elle se réfugia chez lui, & y passa la nuit, mais sans qu'il la touchât. Quand on la somma de payer cette gageure, elle répondit que lorsqu'elle avoit parié, elle avoit supposé que le Philosophe étoit un homme & non une statue.

L'aventure du Sculpteur Myron avec cette Courtisane est une des plus ridicules aventures d'un amoureux en cheveux gris. Myron vénérable par sa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit; on le renvoya sans presque le vouloir écouter. Il crut deviner la cause d'un si grand dédain, & il espéra que pourvu qu'il se présentât avec des cheveux bruns, on l'admettroit à la jouissance. Il fit donc changer de chevelure couleur à sa chevelure, & retourna chez Laïs. *Sot que vous êtes*, lui dit-elle, *vous venez me demander une chose que j'ai refusée à votre pere.* Ces historiettes ne sont pas des mieux avérées, & l'on a raconté bien des faussetés divertissantes de cette créature.

§. II.

De Léontium courtisane & Philosophe. Ses galanteries avec les Disciples d'Epicure. Si le Maître y participe. Elle écrit contre Théophraste. Proverbe à cette occasion. Mort violente de sa fille Danaë.

Léontium, courtisane Athénienne, se rendit fameuse par ses galanteries, & par son application à l'étude de la Philosophie. Loin de renoncer au commerce de l'amour lorsqu'elle se fut avisée de philosophie, elle fit servir la philosophie à son humeur galante. En devenant l'Ecolière d'Epicure, elle se prostitua à tous les Disciples de ce philosophe qui ne la négligea pas lui-même à ce que l'on dit. Ceux qui prétendent que les médisances qui ont couru contre ses mœurs, sont des impostures malignes de ses ennemis, n'avouent point qu'il se soit passé rien de deshonnête entre lui & Léontium; mais ils ne sauroient disconvenir qu'il n'ait marqué dans ses lettres qu'il avoit pour elle beau-

coup d'amitié. Ils en peuvent tomber d'accord sans que cela donne lieu à de fâcheuses conséquences. Elle fut ou la femme ou la concubine de Métrodore l'un des principaux Disciples d'Epicure. Elle s'érigea en Auteur en écrivant contre Théophraste qui étoit le plus ferme appui de la secte d'Aristote, & l'ornement de son siècle. Cicéron témoigne que cet ouvrage de Léontium étoit écrit avec beaucoup de graces & d'élégance. Cette hardiesse d'une courtisane osant écrire contre Théophraste, donna lieu à un proverbe dont le sens étoit qu'il ne restoit plus qu'à s'aller pendre, puisque les habiles gens étoient exposés à de tels affronts.

Elle eut une fille nommée Danaé qui suivit le train de sa mere en fait de galanterie, sans que je sache si elle se mêla tôt ou tard de philosopher. Athenée n'en dit rien. Elle se jeta dans la profession de Courtisane, & elle devint concubine de Sophron gouverneur d'Ephese. Elle s'insinua aussi dans les bonnes graces de Laodice jusques à être sa conseillère & la confidente de tous ses secrets.

Ayant su que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit signe de se retirer. Il comprit le péril dont elle l'avertissoit, & il fit semblant d'avoir oublié quelque chose, sans quoi il ne pouvoit pas répondre sur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du temps pour rappeler ses idées, mais il ne comparut plus, & il se sauva à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt découvert que Danaé avoit été cause de cette évasion, qu'elle la condamna à être précipitée. Danaé, sachant le peril qu'elle couroit, méprisa assez Laodice pour ne pas répondre à ses questions. Mais en allant au supplice elle dit : „ C'est avec „ raison que plusieurs méprisent les „ Dieux : la mort est la récompense „ qu'ils m'accordent pour avoir „ sauvé la vie à mon mari, & Lao- „ dice qui a fait mourir le sien, „ jouit d'une grande dignité.“

ANTINOÛS déifié par l'Empereur

HADRIEN.

Antinoüs, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit natif de Bi-

thyne, dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrénée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse, qu'après la mort d'Antinoüs, car il n'y eut point d'honneurs divins qu'Hadrien trouvât trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinoüs lui avoit donné la plus grande marque d'affection qu'on puisse donner ; c'est-à-dire, qu'il étoit mort pour lui. D'autres assûrent qu'il se noia dans le Nil, pendant le séjour qu'Hadrien fit en Egypte, environ l'an 132 de l'Ere Chrétienne. Quoiqu'il en soit, cet Empereur le pleura à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtît des Temples & des Autels, ce qui fut exécuté avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une nation accoutumée depuis long-temps aux plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinoüs rendoit des Oracles. Il en courut quelques-

uns sur ce pied-là; mais on ne laissoit pas de croire qu'Hadrien les avoit forgés. Il fit rebâtir la ville où son Mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aise qu'on lui vînt dire qu'on voyoit au ciel un nouvel astre, qui étoit l'ame d'Antinoüs & il disoit lui-même qu'il voyoit l'étoile d'Antinoüs. Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se moquoit d'ailleurs; mais c'est de voir, que long-temps après sa mort, on ait persévéré dans le culte de cette nouvelle Divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous l'empire de Valentinien, lorsqu'il ne s'agissoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'Edit exprès qui avoit ordonné cette religion. C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinoüs. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la religion payenne. Il étoit aisé de remonter jusques à la

source, à l'égard de cette nouvelle Divinité, & puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlèrent diversement d'Antinoüs, selon les temps : ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cause infame de son apothéose, en s'adressant à Antonin Pius, fils adoptif & successeur d'Hadrien, ou à Marc-Aurèle, adopté par Antonin Pius, selon l'intention d'Hadrien. Ils touchèrent alors délicatement à cette plaie ; mais Tertullien, plus éloigné de ce temps-là, & sous des Empereurs qui n'avoient pas le même intérêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement observé, que le Mignon d'Hadrien étoit monté à une Condition plus relevée que celle du Mignon de Jupiter, puisqu'Antinoüs étoit à table, pendant que Ganymede ver-soit à boire. Il pouvoit dire,

---- *Medicis videor discumbere in astris
Cum Jove, & Iliaca porrectum sumere dextra
Immortale merum* (1).

De tout temps, les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour

(1) Statius, Silv. II, lib. IV, vs. 10.

aux Dieux de la Terre, qu'aux Dieux du Ciel. Je ne fais pourquoy Moreri débite qu'Hadrien *crut Antinoüs changé en Fleur & en Temple*, & même qu'il lui fit bâtir un Autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des Temples ? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en Fleur ?

De la Vie de la Sainte Vierge par Marie d'Agreda. Visions & folies qu'elle contient. La faculté de Théologie de Paris juge à propos de censurer cet ouvrage : quelques-unes des propositions condamnées. Réflexions sur ces propositions. Quelques Docteurs s'opposent à la condamnation des rêveries de cette Religieuse. Déclaration de la Faculté touchant le culte de la Vierge.

§. I.

Marie d'Agreda reçoit ordre de Dieu & de la Vierge d'écrire la vie de celle-ci.

MARIE D'AGREDA naquit au commencement du dix-septieme sie-

cle. François Coronel son pere, & Catherine de Arena sa mere, qui demeuroient à Agreda, ville d'Espagne, fonderent un couvent dans leur maison, le 19 de Janvier 1619. Une Révélation particuliere les y poussa. Notre Marie y prit l'habit de Religieuse, le même jour que sa mere & que sa sœur; elle y fit profession avec sa mere le 2 de Février 1620. Elle fut élue supérieure l'an 1627; & l'on prétend que pendant les dix premières années de sa supériorité elle reçut de Dieu & de la Vierge Marie plusieurs commandements d'écrire la vie de la Sainte Vierge. Elle résista à ces ordres jusqu'à l'an 1637, qu'elle commença à l'écrire. L'ayant achevée elle la brûla avec plusieurs Ecrits qu'elle avoit composés sur d'autres sujets: elle suivit en cela le conseil d'un Confesseur qui la conduisoit en l'absence de son Confesseur ordinaire. Ses supérieurs & le premier Confesseur l'en reprirent très-aigrement, & lui commanderent d'écrire une seconde fois la vie de la Sainte Vierge. Dieu & la Vierge, dit-on, lui réitererent le même commandement.

Elle commença d'obéir le 8 de Décembre 1655. Elle divisa cet ouvrage en trois parties contenues en huit livres qui ont été imprimés à Lisbonne, à Madrit, à Perpignan, & à Anvers. Le premier a été traduit de l'Espagnol en François sur l'Edition de Perpignan, par le Pere Croset, Recolet, & imprimé à Marseille, en 1696, sous un titre digne d'un tel Ouvrage. *La mystique cité de Dieu, miracle de la Toute-puissance, abîme de la Grace, Histoire divine de la vie de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, notre Reine & Maitresse, manifestée dans ces derniers siècles à la Sœur Marie de Jesus, Abbesse du Couvent de l'immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'Ordre de St. François, & écrite par cette même sœur, par ordre de ses Supérieurs & de ses Confesseurs.*

§. II.

*Visions & folies que contient cet
Ouvrage.*

On y voit,, qu'aussi-tôt que la
Vierge fut venue au monde, le

„ Tout-puissant ordonna aux An-
„ ges de transporter cet aimable en-
„ fant dans le Ciel Empyrée, ce
„ qu'ils firent plusieurs fois. Que
„ Dieu assigna cent de chacun des
„ neuf Chœurs des Anges, c'est-
„ à-dire 900. pour la servir : & qu'il
„ en destina 12 autres, pour la ser-
„ vir en forme visible & corporel-
„ le : & encore 18. des plus rele-
„ vés, qui descendoient par l'é-
„ chelle de Jacob, pour faire les
„ Ambassades de la Reine au grand
„ Roi. Que pour mieux ordonner
„ cet invincible escadron, on y mit
„ à la tête le Prince de la milice
„ céleste, St. Michel. Que la pre-
„ miere conception du corps de la
„ très-Ste. Vierge se fit en un jour
„ de Dimanche correspondant à ce-
„ lui de la création des Anges. Que
„ si la Vierge ne parla pas dès sa
„ naissance, ce n'est pas qu'elle ne
„ le pût faire; c'est qu'elle ne le
„ voulut pas. Qu'avant l'âge de 3
„ ans, elle balayoit la maison, &
„ les Anges l'aidoient, “ &c. Il y
a je ne fais combien de pareilles ima-
ginations. Voilà les extraits qu'un
Journaliste protestant en a donné.

Un

Un autre Journaliste, qui est un bon Catholique, nous assure, qu'on ne trouve dans les six premiers Chapitres que des visions, par lesquelles la sœur Marie de Jesus dit, que Dieu lui découvrit les misteres de la Sainte Vierge, & les décrets qu'il fit de créer toutes choses.... que dans le vingtieme Chapitre elle fait le récit de ce qui arriva à la Sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le sein de Sainte Anne; qu'elle vient ensuite à la naissance de la Sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargés de sa garde, aux occupations des dix-huit premiers mois de son enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu à la fin de ces dix-huit mois, à ses conversations avec Saint Joachim & Sainte Anne, & aux saints exercices auxquels elle s'occupa jusqu'à ce qu'elle fut mise dans le Temple de Jerusalem. Si quelqu'un s'imagineroit, que parmi tant de visions, il n'y a rien qui concerne l'Apocalypse, il se tromperoit lourdement; car notre Marie, non-contente d'avoir expliqué le XII Chapitre des Révelations de St. Jean, s'est fort étendue à expliquer le XX. par rapport à la

Conception de la Sainte Vierge. Il seroit bien surprenant qu'elle eût pu voguer sur cette mer plusieurs années, sans donner dans cet écueil.

§. II.

La Faculté de Paris juge à propos de censurer cet Ouvrage : quelques-unes des Propositions condamnées. Réflexions sur ces Propositions.

La Censure qu'elle publiâ ne m'est connue que par le Journal des Savants, où j'ai vu, I. Que la sixième Proposition condamnée porte, *que Dieu donna à la sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui put donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu.* II. que la septième Proposition est conçue en ces termes : „ Je déclare par la „ force de la vérité, & de la lumie- „ re en laquelle je vois tous ces my- „ steres ineffables, que tous les pri- „ vilèges, les graces, les prérogati- „ ves, les faveurs, & les dons de la „ très-pur Marie, y comprenant la „ dignité de Mere de Dieu, dépen- „ dent & tirent leur origine d'avoir

„ été immaculée, & pleine de grace
 „ en sa conception ; de sorte que,
 „ sans ce privilège, tous les autres
 „ paroîtroient défectueux, ou com-
 „ me un superbe édifice sans un fon-
 „ dement solide & proportionné“.

III. Que la neuvieme Proposition ex-
 plique à la Lettre de la sainte Vierge les
 paroles du VIII. Chapitre des Prover-
 bes, & insinue que par elle les Rois sont
 élevés & maintenus sur le Trône, les
 Princes commandent, & les Puissants de
 la terre administrent la justice. IV. Que
 la treizieme Proposition est, que si les
 hommes avoient des yeux assez pénétrants
 pour voir les lumieres de la sainte Vier-
 ge, elles suffiroient pour les conduire à
 l'éternité bienheureuse. V. Qu'outre ces
 Propositions, il y en a plusieurs autres
 comprises sous l'Article quatorzieme, &
 qui sont respectivement condamnées com-
 me téméraires, comme contraires à la sa-
 gesse des regles que l'Eglise prescrit ; à
 quoi il est ajouté que la plupart ressen-
 tent la fable & les rêveries des Auteurs
 apocrifés, & exposent la Religion Ca-
 tholique au mépris des impies & des hé-
 rétiques. VI. Qu'au reste, la faculté
 déclare qu'elle ne prétend pas approuver
 plusieurs autres choses contenues dans ce

Livre, & principalement les endroits où l'Auteur abuse du texte de l'Ecriture, en l'appliquant à son propre sens, & ceux où il assure que des opinions qui sont purement scholastiques lui ont été révélées. Faisons là-dessus quelques petites Réflexions.

En premier lieu, les Scholastiques enseignent communément, que le caractere distinctif de Dieu & des créatures, est que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les créatures n'ont rien qui ne procede d'ailleurs. C'est ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aseitas*, & d'*abacitas* : d'où ils concluent, que tous les attributs de Dieu sont communicables à la créature, hormis l'*aseitas*; & par conséquent, qu'il est possible qu'une créature soit éternelle, à *parte ante*, & à *parte post*, & infinie quant à la science, quant à la puissance, quant à la présence locale, quant à la bonté, quant à la justice, &c. Ils enseignent communément, que par la puissance *obéissante*, les créatures sont susceptibles de la faculté d'opérer tous les miracles, & même de la vertu de créer. Si donc Dieu a conféré effective-

ment à la sainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conférer, il s'ensuit selon les dogmes de l'Ecole, dont la sœur Marie de Jesus faisoit grand cas, que la sainte Vierge a existé de tous temps, qu'elle peut tout, qu'elle fait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous égards elle est infinie. Je n'ai que faire de supposer que notre Abbessé d'Agreda s'est réglée sur les dogmes des Scholastiques Espagnols : car peu m'importe qu'elle les ait sus, ou qu'elle les ait ignorés. Elle enseigne nettement, que Dieu a donné à la sainte Vierge tout ce qu'il a pu, & qu'il a pu lui donner tous ces attributs, hormis l'essence même divine. Cela me suffit, pour tirer la conclusion que j'ai tirée ; & cela étant, ne doit-on pas s'étonner, que la Sorbonne ait seulement dit, que *cette Proposition est fausse, téméraire, & contraire à la Doctrine de l'Evangile* ? Une telle censure ne sent-elle pas la mollesse ? falloit-il se contenter de ces foibles qualifications ? suffisoit-il d'assurer que l'on se trompe témérairement lorsqu'on applique à la sainte Vierge le sens littéral de ces paroles de Salomon, *Par moi regnent* :

les Rois, & les Puissants de la terre administrent la justice?

Voici ma seconde Réflexion. Ceux qui ont examiné attentivement tout ce qui s'est dit de la puissance de la sainte Vierge, & toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus, voulant renchérir sur les Auteurs précédents, ont été cause que l'on a trouvé enfin les dernières bornes de sa flatterie. Mais comme les raisons d'aller toujours plus avant n'ont jamais cessé; car lorsque la dévotion des peuples doit servir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aise, il la faut réveiller, & la ranimer de temps en temps par des ragouts d'une nouvelle invention: comme, dis-je, cela fait qu'il est utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rompu la barrière, & qu'entre plusieurs Religieux & plusieurs Nonains, qui ont tant cherché à raffiner, il n'y ait eu encore personne, qui ait dit que la sainte Vierge gouvernoit seule le monde. D'où vient que l'Espagne n'a point encore produit des Ecrivains, qui se soient van-

tés de connoître par révélation, qu'une longue expérience ayant fait connoître à Dieu le Pere la capacité infinie de la sainte Vierge, & le bon usage qu'elle avoit fait de la puissance dont il l'avoit revêtue, il avoit résolu d'abdiquer l'Empire de l'Univers; & que Dieu le Fils, ne croyant pas pouvoir suivre un meilleur exemple avoit suivi la même résolution: de sorte que le St. Esprit, toujours conforme aux volontés des deux personnes dont il procede, approuvant ce beau dessein, toute la Trinité avoit remis le gouvernement du monde entre les mains de la sainte Vierge, & que la cérémonie de l'abdication, & celle de la translation de l'Empire, s'étoit faite solennellement en présence de tous les Anges; qu'il en avoit été dressé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là, Dieu ne se méloit de rien, & se reposoit de tout sur la vigilance de Marie; que les ordres avoient été expédiés à plusieurs Anges d'aller notifier sur la Terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes fussent à qui & comment il falloit avoir recours à l'avenir dans les actes.

d'invocation; que ce n'étoit plus à Dieu, puisqu'il s'étoit déclaré lui-même *emeritus* & *rude donatus*, ni à la sainte Vierge comme à une Médiatrice, ou à une Reine subordonnée, mais comme à l'Impératrice souveraine & absolue de toutes choses? D'où vient, encore un coup, qu'une telle extravagance est encore à naître? *En avez-vous jamais oui parler*, me demanda-t-on un jour? Non, répondis-je, *mais je ne voudrois pas jurer que cette pensée n'ait jamais paru, & encore moins qu'elle n'éclorra jamais de quelque cerveau malade de dévotion, & peut-être que si Marie d'Agreda eût vécu encore dix ans, elle eût enfanté ce monstre, & nous eût donné une copie de l'acte de l'abdication, où nous eussions vu que la Trinité, voulant désormais vivre en repos, & reconnoître les obligations qu'elle avoit à la sainte Vierge, qui soutenoit si sagement depuis tant de siècles une partie considérable des fatigues de la régence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à propos, ni choisir une récompense plus convenable à ses mérites, que de se démettre en sa faveur de l'autorité absolue sur toutes choses. Il faut pourtant avouer, que l'i-*

dée de l'action inaliénable de Dieu : est si clairement connue dans toutes les Communions Chrétiennes, qu'il n'y a point lieu d'appréhender que ce monstre d'abdication y pût vivre quelque temps, supposé qu'il y put naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours : que cela nous suffise ; ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici : *nostros maneat ea cura nepotes.*

Je dis en troisieme lieu, qu'il n'y a rien de plus vrai que la Remarque de la Sorbonne, que le Livre de l'Abbesse d'Agreda contient plusieurs choses, qui exposent l'Eglise Romaine *au mépris des impies & des herétiques.* Bien a voulu à la Religion Chrétienne, que les Celsus, & les Porphyres, n'ayent pas pu la combattre par les armes que de tels Ecrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eût point dit en ce temps-là contre l'Eglise un Auteur Païen, qui auroit eu la véhémence & le caractère d'Arnobé ? Si Henri Etienne, & Philippe de Mar-
nix, revenoient au monde, quels suppléments ne feroient-ils point par la

mystique cité de notre Marie d'Agreda, l'un à son Apologie d'Hérodote, l'autre à son Tableau des différends de la Religion?

Quatrièmement enfin, je dis que nos prétendus Auteurs à révélation se moquent du monde. Ils nous donnent comme révélé ce qu'ils ont appris par la lecture. Voici l'Abbesse d'Agreda, qui affirme, *que des opinions, qui sont purement scholastiques, lui ont été enseignées divinement.*

§. III.

Quelques Docteurs s'opposent à la condamnation des rêveries de cette Religieuse.

Voici quelques extraits d'un Imprimé qui a pour titre; *l'Affaire de Marie d'Agreda, & la maniere dont on a cabalé en Sorbonne sa condamnation.* C'est une Lettre d'un Anonyme à un Anonyme. *L'odeur de sainteté, dans laquelle est morte cette bonne Religieuse, & la canonisation, que l'on poursuit en la Cour de Rome, m'avoit donné une si haute idée de sa personne, que je fus surpris d'apprendre que la*

faculté de Théologie de Paris s'assembloit pour condamner ses Ouvrages.

C'est ainsi que parle l'Auteur. Après cela, il suppose, que *c'étoient quelques ames vénales, qui, à la sollicitation de trois Prélats, auxquels ils sont dévoués, en poursuivoient la condamnation.* „ En voici toute l'intrigue, „ continue-t-il. Monseig. **, Prélat „ plus attaché aux sentimens de „ S. Thomas, qu'un jeune Jacobin „ qui ne doit jurer qu'en *in verba* „ *Magistri*, n'a pu souffrir jusqu'à „ présent, que la faculté ait donné „ avec tant de précipitation dans „ l'Immaculée Conception de la „ Vierge. La haine, qu'il portoit „ au F. Thomas Crosset, Recollet, „ & Traducteur de ce Livre, causée par le rapport qu'on lui avoit „ fait de ce que le Traducteur avoit „ dit contre lui, après le refus qu'il „ lui avoit fait d'une Station dans „ son Diocèse; & l'envie de dédommager A.... Imprimeur du Roi, „ demeurant à présent ici, de la „ perte considérable qu'il avoit fait „ sur ses Ouvrages, & qui avoit pris „ l'impression de ce Livre, imprimé chez H.... demeurant à Mar-

„ feille , furent le fondement du
„ trouble qui est dans la faculté ;
„ car , pour faire vendre un Livre ,
„ il suffit qu'on le veuille condam-
„ ner. Chacun y court comme au
„ feu , & ce Livre , qui ne valoit
„ que 20. f. A. le vend 10. liv. ,
„ sans ce qui s'en débite sous le
„ manteau d'une impression contre-
„ faite. Ce Prélat , pour réussir
„ mieux dans son dessein , prévint
„ Monseigneur , ... Prélat des plus
„ modérés du Royaume , tous deux
„ se joignirent à Monseigneur , ...
„ d'un génie fort médiocre & sus-
„ ceptible de prévention , donnant
„ dans la cérémonie & dans la ba-
„ gatelle : il faut que vous remar-
„ quiez que ces Seigneurs se tien-
„ nent tous par la main. Ces Trium-
„ virs parlèrent donc à leurs créa-
„ tures , & gagnèrent Monsieur Le-
„ fevre , Syndic de Sorbonne , qui
„ proposa à la Faculté , le 20 Mai ,
„ le Livre de Marie d'Agreda. “

On nomma des Députés pour
l'examiner. Ils rapportèrent 63 pro-
positions , qu'ils qualifièrent d'héréti-
ques , de téméraires , de scandaleu-
ses , & qui offensoient les oreilles cha-

ses. Elles furent imprimées, avec les qualifications des Députés, & distribuées à Messieurs les Docteurs pour y dire leurs sentiments à la premiere Assemblée. Le Pere Méron, Cordelier, dont nous avons de très-beaux Ouvrages, tant de Philosophie, que de Chronologie, supplia la faculté de vouloir ne pas se précipiter dans la condamnation d'un livre, dont le Souverain Pontife s'étoit réservé la connoissance, & avoit député des Cardinaux qui l'examineroient à présent.... La cabale se déchaîna contre lui; & il fut contraint de dire, que si l'on passoit outre, sans avoir égard à sa supplique, il appeloit de tout ce qui se feroit contre ce Livre, au Pontife. Il déclara néant-moins, que si cet appel blessait en quelque maniere les droits de l'Eglise Gallicane, il s'en désistait. Depuis ce jour-là jusqu'au temps de l'Assemblée, on mit en usage plusieurs brigues. Le jour de l'Assemblée, venu, Messieurs du Saussoy & Gombillon condamnèrent le Livre... Mais Monsieur le Caron montra, qu'il n'y avoit rien qui méritât d'être censuré, ce qu'il appuya de bonnes raisons. Chacun eut ses partisans, qui parurent dans vingt-neuf Assemblées

consécutives. Le Syndic baptisa ceux du parti de Monsieur le Caron, *Agredins*, nom qui leur resta. L'affaire fut conclue le 17 de Septembre. On cria dans la Salle de l'assemblée d'une telle maniere, qu'il sembloit qu'on fust dans une halle.... Le lendemain, Messieurs du Flos & du Mas, cy-devant Conseillers au Parlement de Paris, protestèrent de nullité contre la Censure, & firent signifier leur protestation au Doyen & Sindic de la faculté, qui subsiste, ne s'en estant pas désistés par aucun Acte. Depuis ce temps, le Syndic & les Députés se sont assemblés, & ont fait une autre Censure.... qui fut lue le premier Octobre; mais auparavant la lecture, Monsieur le Syndic fit savoir à la faculté l'opposition qui lui avoit été signifiée par ces deux Messieurs. Il dit de plus, que Monseigneur de Paris les ayant fait venir dans l'Archevesché, les avoit convaincus par de si bonnes raisons, que Monsieur l'Abbé du Mas s'y estoit laissé aller, & qu'il estoit sûr que lorsque Monsieur du Flos auroit oui la lecture de la Censure, comme elle estoit, il y donneroient les mains. L'on lut donc l'ouvrage du Syndic & l'on fut surpris qu'il y avoit

des propositions nouvelles & censurées dont on n'avoit point entendu parler dans la faculté, qu'on en avoit retranché plusieurs condamnées, &c. Mes lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

§. I V.

Déclaration de la Faculté de Théologie touchant le culte de la Vierge.

„ Elle a fait, avant toutes choses, une protestation solennelle, „ qu'elle ne prétend rien diminuer „ par cette censure du légitime culte „ que l'Eglise Catholique rend à la „ Sainte Vierge; qu'elle a une confiance particuliere en son intercession: qu'elle se tient au sentiment de ses Peres touchant la „ Conception Immaculée; & qu'elle „ croit son Assomption au Ciel en „ corps & en Ame.“ L'Auteur de la Lettre, dont on a vu des extraits ci-dessus, dit que la Censure, où l'on a établi pour dogme la Conception & l'Assomption de la Vierge fut faite par le Syndic & les Députés, depuis que le Corps de la faculté

eut mis la dernière main au jugement. Cela montre que l'on n'eut pas le courage de publier la Censure de la faculté sans y joindre des préservatifs : & par-là, nous pouvons connoître à quels périls on s'expose, quand on désapprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la Sainte Vierge. On s'expose, non-seulement à l'indignation des peuples ; mais aussi, à celles des Moines, & de plusieurs autres Ecclésiastiques. On cherche donc des moyens de parer le coup par des Préfaces étudiées. Quelle servitude ! & qu'elle fait voir que le mal est incurable ! Ce que Tite-Live disoit de la République Romaine convient aujourd'hui à l'Eglise de ce nom. Elle ne peut souffrir, ni le mal, ni le remède. L'Ouvrage de Marie d'Agreda est manifestement plein de fables & de doctrines absurdes : cependant, comme il favorise les fausses idées que l'on veut avoir de la dignité éminente, & du pouvoir illimité de la Sainte Vierge, il faut se servir de toutes sortes de machines, pour venir à bout de le censurer dans Paris. L'Auteur de la Let-

tre fait plus de tort qu'il ne pense à son Eglise & à sa Nation, lors qu'il étale les brigues qui ont été employées par ceux qui vouloient faire censurer la Cité Mystique de cette Abbessé Espagnole. Il n'eût point fallu cabaler, si les esprits n'eussent été dans un endurcissement prodigieux : il n'eût point fallu recourir à des adoucissements. La Censure auroit été faite du bonnet, & personne n'en eût murmuré. Tous les Tribunaux de l'Inquisition eussent prévenu la faculté de Théologie de Paris, au lieu qu'ils sont tous demeurés muets jusqu'à présent, si je ne me trompe : eux, qui sont si alertes à condamner les Ouvrages qui s'opposent tant soit peu aux traditions les plus douteuses, mais favorables à l'augmentation du culte des Saints.

Notez qu'il y a une raison particulière, qui put obliger la Sorbonne à quelque ménagement & l'exposer aux oppositions de plusieurs Docteurs. C'est qu'on a tiré tant de conséquences de l'épithete de *Mere de Dieu*, qu'il n'y a presque point de pensée outrée touchant l'excellen-

ce & le pouvoir de la Vierge , qui ne puisse être en quelque façon soutenue par les arguments *ad hominem* que ces conséquences fournissent. On vous mene de degré en degré presque par-tout où l'on veut ; les subtilités des Scholastiques vous désolent ; si vous reculez , on vous convaint d'inconséquences. De-là est venu , que ceux qui se sont piqués de raisonner conséquemment , & de favoriser tout à la fois la dévotion populaire , ont mieux aimé s'avancer toujours de plus en plus , que de reculer. Et néanmoins , leur système n'est pas encore d'une figure régulière : il y manque la Divinité de Marie au sens littéral ; puisque , selon l'ordre , la Mere de Dieu doit être Déesse , & univoquement de même nature que son Fils. Elle le seroit , si l'on vouloit adopter l'imagination du Cavalier Borri ; mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut-être , qu'on en connoîtra la nécessité , & qu'on quarrera par ce moien la figure irrégulière. C'est le vœu , croit-on , de beaucoup de gens. Tout est possible en ce genre-là , sous certaines circonstances , comme vous diriez la

combinaison des intérêts temporels , & des intérêts spirituels. Tout passe , lorsque les Princes concourent avec les Chefs d'un parti Ecclesiastique , pendant certaines dispositions des affaires générales.

Finissons par dire , que si la faculté de Théologie de Paris a espéré que sa censure ôteroit du chemin de ceux qu'on nomme nouveaux Réunis une pierre d'achoppement , elle s'est trompée ; car les oppositions qu'il lui a fallu surmonter dans son propre corps , & le mécontentement qui a éclaté après la publication de la censure , ont beaucoup plus scandalisé les Réunis , que la censure n'auroit pu les édifier. Outre que leur grand sujet de scandale est tout entier dans la Préface de cette censure : Préface , qui est un signal élevé de la continuation d'une controverse capitale ; je veux dire , d'un culte , dont les excès ont excité quelques curieux à philosopher , pour en découvrir l'origine.

S'il est vrai qu'ANGELO CATTHO, Archevêque de Vienne, ait prédit l'Avénir. Réflexions sur la difficulté d'expliquer ce qui se raconte des prédictions, & sur l'négligence qu'on a de revêtir des formalités juridiques cette espee de récits.

On raconte des particularités surprenantes touchant le don prophétique d'Angelo Cattho. On a mis au devant des pieces qui servent de preuves & d'illustrations aux *Mémoires de Philippe de Comines*, un Sommaire de la vie de cet Archevêque de Vienne, qui vécut au XV. siecle. Ce sommaire fut trouvé entre les papiers d'un ancien personnage studieux & curieux de l'Histoire; celui qui le composa déclare qu'il y récite ce qui a esté recueilli & entendu de lui, par le rapport de trois personnages de grande foi, prudence, & autorité, vous y trouvez ces paroles, „ Estant au service du „ dit Roys Louys, survint la tier „ ce bataille, donnée à Nancy, en „ laquelle fut tué ledit Duc la vigile des Roys, l'an mil quatre „ cens soixante & seize; & à l'heu-

re que se donnoit ladite bataille,
 & à l'instant mesme que ledit Duc
 fut tué, ledit Roy Louys oyoit
 la messe en l'Eglise Monsieur saint
 Martin à Tours, distant dudit
 lieu de Nancy de dix grandes jour-
 nées pour le moins, & à ladite
 messe le seruoit d'Aumosnier ledit
 Archevesque de Vienne, lequel
 en baillant la paix audit Seigneur,
 luy dit ces paroles : *Sire, Dieu*
vous donne la paix & le repos : vous
les avez si vous voulez, quia con-
summatus est : vostre ennemy le
Duc de Bourgogne est mort, & vient
d'estre tué, & son armée desconfite.
 Laquelle heure cottée, fut trou-
 vée estre celle en laquelle vérita-
 blement avoit esté tué ledit Duc.
 Et oyant ledit Seigneur lescrites
 paroles, s'esbahit grandement, &
 demanda audit Archevesque s'il
 estoit vrai ce qu'il disoit, & com-
 me il le scavoit : à quoi ledit Ar-
 chevesque respondit, qu'il le sca-
 voit comme les autres choses que
 Nostre Seigneur avoit permis qu'il
 prédit à luy & au feu Duc de
 Bourgogne : & sans plus de paro-
 les, ledit Seigneur fit vœu à Dieu

„ & à Monsieur saint Martin , que
„ si les nouvelles qu'il disoit estoient
„ vrayes , comme de faict elles se
„ trouverent bientoist après , qu'il
„ feroit faire le treillis de la chasse
„ Monsieur saint Martin qui estoit
„ de fer , tout d'argent : lequel vœu
„ ledit Seigneur accomplit depuis ,
„ & fit faire ledit treillis valant cens
„ mille francs , ou à peu près “ .
Voici encore deux Prédictiones . An-
gelo Cattho *rencontra un jour bien ma-
tin Messire Guillaume Briçonnet... Gé-
néral de Languedoc* , qui alloit trou-
ver Louis XI. *au Plessis à Tours* :
ayant esté quelque temps sans parler , il
*regarde le ciel & puis après ledit Gé-
néral , lui dit enfin ces paroles* : Monsieur
le Général , je vous ay plusieurs
fois dit que le passage & fréquentation
des eaux vous sont dangereux ,
& vous en adviendrait quelque jour
un grand péril , & peut-estre la mort :
Je viens du Plessis , où vous allez :
Les eaux sont grandes au Pont sainte
Anne , le pont est rompu , & y a un
mauvais basteau : si vous m'en croyez
vous n'irez point. *Toutes fois ledit*
Général n'en fit rien , & ne le creut :
donc véritablement il fut au plus grand

danger du monde d'estre noyé ; car il cheut en l'eau , & sans une saule , qu'il empoigna , c'estoit fait de lui : il fut ramené en son logis , où il fut longuement malade , tant de la frayeur que de la grande quantité d'eau , qui luy estoit entrée par la bouche & par le nez & oreilles. Pendant cette maladie , il fut visité par Angelo Cattho , qui lui dit un jour : vous serez un grand personnage en l'Eglise & bien près d'être Pape. Brignonnet étoit marié avec Raoullette de Beaune , jeune femme qui lui avoit déjà donné des enfants , & qui ne fut pas trop contente de la Prédiction : car c'estoit à dire qu'elle s'en iroit la premiere , chose que les femmes n'aiment pas volontiers : or vesquit néanmoins ladite femme long-temps depuis , & fit plusieurs enfants ; & pour cette cause , elle & plusieurs autres disoient souvent que ledit Archevesque ne disoit pas toujours vérité. Toutes fois enfin elle deslogea la premiere , & la survesquit ledit Général son mary , lequel se tint longuement en viduité , sans parler de se faire homme d'Eglise ; mais enfin aiant suivi Charles VIII. à la conquête de Naples , il fut fait à Rome homme d'Eglise , Evêque de saint

Malo, & Abbé de St. Germain des Prez, & puis Cardinal; & par après fut Archevesque de Reims & de Narbonne, & eut quelque voix à l'élection du Papat après la mort d'Alexandre VI.

Quelques Auteurs content qu'Angelo Cattho prédit au frere de Bajazet, „ qu'un des plus grands Rois de la „ Chrétienté se mettroit en devoir de „ le rétablir; mais que ce seroit sans „ effet, & qu'il avoit beaucoup plus „ à craindre ses ennemis cachés que „ ceux qui s'estoient déclarés. Qu'il „ n'avoit pas lieu d'appréhender le „ glaive ni la corde de l'arc, que sa „ destinée estoit occulte & que sa „ mort estoit cachée. “ Ce frere de Bajazet se réfugia d'abord à l'Ile de Rhodes, d'où il passa en France, & y demeura quelques années. On l'envoia ensuite à Rome, pour être gardé par Innocent VIII. Il y vécut jusqu'en l'année 1494, qu'il fut empoisonné par Alexandre VI, pendant que le Roi de France songeoit à le rétablir.

Voilà des choses qui mettent à bout la Philosophie; car on ne sauroit inventer aucun bon systême qui pût en rendre raison. C'est ce qui oblige

oblige la plupart des Philosophes à nier tout court les faits de cette nature qui sont si fréquents dans les Livres, & plus fréquents encore dans les discours de conversation. Mais il faut avouer que ce parti-là de nier tout a ses incommodités, & qu'il ne contente point l'esprit de ceux qui pesent exactement le pour & le contre. La raison d'un Philosophe Chrétien admettra sans peine la supposition que Dieu communique à quelques personnes la qualité de Prophète, lorsqu'il s'agit d'établir ou de confirmer les vérités importantes au salut, ou d'arrêter les débordements extraordinaires du péché, ou en général de frapper quelque grand coup très-nécessaire au bien de l'Eglise. Si Angelo Catho se fût trouvé dans un cas de cette nature, on pourroit comprendre que Dieu l'auroit suscité pour prophétiser; mais c'étoit un homme de Cour, qui ne travailloit qu'à négocier un mariage avantageux selon le monde à ses maîtres, ou à s'établir lui-même dans un bon poste; c'étoit d'ailleurs un homme qui se piquoit d'Astrologie. Or rien

ne paroît moins digne de Dieu que de révéler l'avenir à un Astrologue, c'est-à-dire, de récompenser d'une faveur si exquise l'étude la plus impertinente qui se puisse voir, & la plus fondée sur des chimères. Qu'un Diable, qu'un Esprit déréglé, s'engage à manifester l'avenir à des faiseurs d'horoscopes, & de figures de géomance, on le peut comprendre; car puisqu'il est criminel, rien n'empêche qu'il n'ait des caprices, & des fantaisies grotesques, & qu'il ne dirige sa conduite par des puérilités pour se mieux moquer des choses. Mais d'ailleurs un Esprit créé est-il capable de voir que dans vingt années le mari d'une jeune femme sera Cardinal? Pour prédire cela ne faudroit-il pas connoître la suite d'un nombre presque infini de mouvements corporels & spirituels? La connoissance d'une créature peut-elle embrasser tant de choses à la fois? & si elle les embrasse, il n'y a plus de franc-arbitre: toutes les pensées des hommes sont attachées d'un lien naturel & indissoluble les unes à la queue des autres. Voilà donc des

abîmes où la raison des Philosophes ne peut que se perdre : elle aime mieux nier tout ce qui se dit des Prédications ; ressource incommode , car qui oseroit penser que Philippe de Commines ait voulu mentir en assurant qu'Angelo Cattho , vingt années avant l'événement , lui avoit dit plusieurs fois que Frederic d'Arragon seroit Roi ?

Je ne nie pas que l'on ait raison de mettre parmi les Fables la plupart des contes qui se débitent en matiere de Prédications ; car il faut avouer que ceux qui les prônent avec le plus de confiance , ont trop négligé de prendre des précautions contre un raisonneur incrédule : ils ne parlent guere de la Prédiction qu'après coup : ils n'en prennent point acte selon les formalités juridiques : ils ne la munifient point de l'autorité d'un monument incontestable. Or , comme ils négligent cela dans des occasions où il seroit très-facile d'opposer aux traits de l'incrédulité un bouclier impénétrable , ils ne doivent pas s'étonner qu'on révoque en doute leurs Relations. L'une de ces occasions est la messe où ils prétendent qu'Angelo

Cattho annonça au Roi la mort du Duc de Bourgogne. Ils devoient présenter une requête à ce Monarque, pour le supplier très-humblement de déclarer à tout son conseil ce qu'Angelo Cattho lui avoit dit, & d'ordonner à son Chancelier d'en faire dresser un Acte qui seroit mis dans les Archives de la Couronne, & dans les Greffes des Cours souveraines du Roiaume. Ils auroient dû l'exhorter à ériger des colonnes chargées d'une inscription qui contint ce fait, ou le prier pour le moins de faire graver cela *sur le treillis de la chasse Monsieur saint Martin*, puisqu'en conséquence d'une telle Prophétie il avoit voué à cette chasse un treillis d'argent, & qu'il avoit accompli son vœu. Qu'auroient pu dire les incrédules en ce cas-là? & qu'eussent-ils pu opposer à des monuments contemporains, & si authentiques? Mais sans prendre ainsi les devants, on auroit vu cette aventute, si elle eût été véritable, s'affermir, se fortifier d'elle-même contre l'incrédulité. Louis XI. l'eut racontée cent fois à table, & devant les Ambassadeurs des Princes. Et ainsi l'on trou-

veroit des Ecrits qui témoigneroient qu'on la tenoit de sa bouche. Je suis sûr que les registres de l'Eglise de saint Martin contiendroient un acte là-dessus, s'il étoit vrai que ce Prince eût fait faire un treillis d'argent en exécution de son vœu. Puis donc que cette aventure n'est appuiée que du témoignage d'un Anonyme qui a déclaré qu'il ne raconte d'Angelo Cattho que ce qu'il en avoit ouï dire à trois personnes, nous pouvons raisonnablement la rejeter. Mais voyant de plus que Philippe de Commines n'en parle pas, nous sommes fondés à décider que c'est une fable. Il est impossible qu'il eût ignoré ce Dialogue de son ami, & de Louis XI, & que l'ayant sù, il n'en eût rien dit dans ces mémoires, où il parle de quelques autres Prédications d'Angelo Cattho moins importantes que celle-là. Son silence est un argument négatif, qui est en cette rencontre une bonne démonstration, ou pour le moins d'un tout autre poids que l'affirmation de trois personnes nommées par l'anonyme. Et notez que l'anonyme ne marque point que ces trois personnes aient rendu témoignage sur

ce Dialogue ; l'on peut donc prétendre qu'il n'en avoit ouï parler qu'à l'une d'elles. Or dès que la principale des trois Prédications est une fable , on peut rejeter les deux autres : & ainsi , l'Auteur du sommaire ne peut raisonnablement guérir personne de l'esprit d'incrédulité.

Notez que Mr. Amyraut a employé ces trois faits pour faire voir que l'on peut prédire l'avenir sans être Prophete. Son but est de répondre à cet argument des Catholiques : il y a eu des Docteurs dans la Communion Romaine , qui ont prédit l'avenir ; elle est donc la vraie Eglise , puisque Dieu y conserve le don de prophétie.

*De la Baguette divinatoire de JAQUES
AYMAR, & des choses surprenantes
qui lui ont été attribuées. L'impos-
ture découverte.*

LE regne de la Baguette de Jaques Aymar a été fort court. Mr. le Prince de Condé , dont les lumières ne peuvent être que fatales aux Impositeurs & aux Crédules, vu l'éducation d'où il les a prises, a renversé

rous les Trophées des Partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a échoué d'une maniere si pitoyable dans les essais qu'on a voulu faire de ses forces à l'Hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa réputation. Le Public a su comment les choses s'y étoient passées : il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude ; puisque c'est par l'ordre de ce grand Prince, que le monde a été informé de ce détail. Aussi ne se retranche-t-on pas dans cet asyle ; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur temps, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci, qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison ; mais tout bien compté, ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers présentement qu'autrefois, qui sont capables de résister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avoue ; mais à cela près, je vous réponds que notre siecle est aussi dupe que les autres : & après ce que nous avons

vu au sujet d'une explication de l'A-
pocalypse, qu'on ne nous vienne pas
dire, *le monde n'est plus grec*. Il l'est
autant que jamais; toutes les impo-
stures, qui flattent ses passions, lui
plaisent; il n'a point de honte d'être
convaincu qu'on l'avoit trompé; il
n'en respecte pas moins le trompeur;
il n'en crie pas moins contre la foi
de ceux qui n'ont pas été trompés.
Voici ce qu'un de nos Nouvellistes
vient de nous apprendre en confir-
mation de cela : „ Les témoignages
„ d'un grand Prince & la lettre d'un
„ des premiers Magistrats du Châ-
„ telet sont de si fortes preuves con-
„ tre Jaques Aymar, qu'aucun de
„ ceux qui ajoutent foi aux effets
„ prétendus de la baguette, n'a osé
„ les contredire. Mais ce qui fait
„ voir le ridicule des esprits cré-
„ dules, c'est qu'il n'y a presque
„ aucun, qui se soit rendu. Mr.
„ Vallemont, qui vient de publier
„ un *Traité de la Physique occulte de*
„ *la Baguette divinatoire*, prétend ex-
„ pliquer comment le Payfan de Dau-
„ phiné a pu se tromper dans les
„ épreuves que lui a fait faire Mr.
„ le Prince; quoiqu'il ait vérita-

„ blement la vertu & les talents dont
 „ il se vante. Ces sortes de Philoso-
 „ phes , de même que les explica-
 „ teurs de prophéties , car se sont
 „ des gens assez d'une même trem-
 „ pe, sont des manieres de visionai-
 „ res, qui ne veulent jamais avoir
 „ tort; & qui, encore que convain-
 „ cus de la fausseté des choses qu'ils
 „ ont avancées, traitent d'esprits
 „ forts les gens de bon sens, qui ne
 „ donnent pas dans leurs chimeres“.

Depuis l'impression de ce que je
 viens de dire, trois ou quatre années
 s'écoulerent, sans que j'entendisse
 parler de Jaques Aymar. Nos Nou-
 vellistes l'avoient perdu de vue, &
 l'avoient abandonné dans sa retraite :
 mais enfin, ils le remirent sur le Théâ-
 tre au mois d'Avril 1697; & cela,
 pour lui faire jouer un rôle bien di-
 vertissant, & qui d'ailleurs pourroit
 être d'une merveilleuse utilité, si le
 conte qu'ils rapportent étoit vérita-
 ble. „ Il y a quelque temps, disent-
 „ ils, que le Prieur des Chartreux
 „ de Villeneuve lès Avignon passa
 „ par Orange, avec *Jaques Aymar*,
 „ par le moyen duquel il prétendoit
 „ découvrir quelques bornes per-

„ dues. Mais par occasion on l'em-
„ ploya à un autre usage. On avoit
„ exposé depuis trois jours un en-
„ fant à la porte du Couvent des Ca-
„ pucins, le Recteur de l'Hôpital
„ requit Jaques Aymar d'en décou-
„ vrir l'auteur. Celui-ci y consen-
„ tit ; se transporta à la porte des
„ Capucins, où l'on avoit rapporté
„ l'enfant ; & , à la vue d'une foule
„ de peuple, il suivit le chemin que
„ le mouvement de sa baguette lui
„ indiquoit ; & alla tout droit dans
„ un village du Comtat Venaissin,
„ nommé Camaret ; & de-là dans
„ une métairie, qu'il assura être le
„ lieu où l'enfant étoit né. J'ou-
„ bliois de dire, qu'en chemin fai-
„ sant, il rencontra un homme à
„ cheval ; & que, par le mouvement
„ de sa même baguette, il reconnut
„ que c'étoit le pere de l'enfant ex-
„ posé. Le Juge du lieu, ou de son
„ propre mouvement, ou à la solli-
„ citation des personnes intéressées,
„ pria Jaques Aymar & ceux qui le
„ faisoient agir, de ne plus faire de
„ recherche, & qu'il feroit repren-
„ dre l'enfant ; ce qui a été exécuté“.
Je fais trois observations sur ce récit.

La premiere, qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une fable : car combien y a-t-il de gens qui se divertissent à forger des contes, qu'ils font insérer dans les nouvelles publiques? Ils les envoient à un Auteur sans se nommer : ils choisissent une scene un peu éloignée; &, après tout ils savent que peu de gens feront des informations. Ma seconde observation est, que quand même tout ce que l'on rapporte dans le Mercure Historique seroit véritable, on ne pourroit pas faire taire les incrédules.,, Jaques Aymar, *disoient-ils*, fait voir la route qu'il falloit prendre : „ un faux-Frere, parmi ceux qui „ connoissoient l'intrigue de l'accouchement, fut ravi de donner l'alarme, & d'ouvrir un beau champ „ de causerie.“ En tout cas il seroit un homme à excepter de la regle, *Nul Prophete en son Pays* : la honte qu'il essuya dans la Capitale du Royaume; cette suite, dis-je, de mauvais succès, dont Mr. Buisserie a publié une Relation exacte, ne l'eût pas décrédité dans sa Province. Je remarque, en troisieme lieu, que cette propriété de la baguette auroit de très-

bons usages dans le Monde. Elle déchargerait le public des fondations qu'il a falu faire pour l'entretien des enfans trouvés; car elle ferait connoître ceux qui les ont mis au monde, & on les obligerait à les nourrir. De plus, elle augmenterait la crainte des suites, qui est un frein de l'incontinence, sans lequel les désordres de l'impureté seroient beaucoup plus fréquents & plus scandaleux. Le sexe féminin, plus souvent bridé par cette crainte que l'autre, & quelquefois moins, garderait mieux le dépôt. Choisir à l'écart une petite maison, pour y accoucher; y faire venir une Sage femme les yeux bandés, & par une route détournée; faire porter l'enfant au milieu des rues, pendant les ténèbres de la nuit; cela, & le reste des précautions, seroit inutile, en cas que la Baguette eût la vertu dont on parle. Elle marquerait le chemin jusqu'à la chambre de l'accouchement, mieux qu'un chien ne suit la piste d'un lievre jusques au gîte. Elle mettroit fin à tant de parjures qui se commettent par ceux qui ne veulent pas se charger de la nourriture d'un bâtard, comme la mere

les y voudroit obliger, en se présentant pour cela sans aucune honte devant les Juges.

Comme rien n'est aussi capable de détromper les crédules, que de faire voir que Jaques Aymar est tombé d'accord lui-même de sa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la dernière évidence. J'ai là-dessus une preuve plus positive que le témoignage de Mr. Robert, Procureur du Roi au Châtelet de Paris. La lettre, qu'il écrivit au Pere Chevigni, assistant du Pere Général de l'Oratoire, contient seulement quelques-uns des mauvais succès de la baguette, & puis ces paroles : „ J'ai oui
 „ dire, que depuis, en plusieurs autres expériences, faites à Versailles & à Chantilli, sa baguette n'a
 „ voit pas été plus heureuse ; que
 „ même il avoit été convaincu de
 „ supposition, & l'avoit avoué : mais
 „ je ne le fai que par le bruit commun, n'ayant pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaïse, qui marque combien les hommes sont faciles à donner croyance
 „ aux choses nouvelles, & qui leur
 „ paroissent si extraordinaires“. Voi-

ci plus de précision. Mr. Buissiere m'a fait l'honneur de m'écrire, que Messieurs Dodart & Sauveur, Membres de l'Academie des Sciences, l'ont sollicité à donner une seconde Edition de sa Lettre, & à s'y nommer; qu'il la fera donc réimprimer, & qu'il y mettra son nom, *puisque Monseigneur le Prince de Condé veut bien qu'il le fasse, par son ordre, pour désabuser les Partisans de la Baguette*; qu'il y joindra la relation de la recherche que fit Jaques Aymar des Meurtriers qui avoient assassiné un Archer du Guet dans la rue St. Denis; & qu'afin que les Partisans de la baguette soient entierement désabusés, il y joindra encore la confession faite à Mr. le Prince de Condé par Jaques Aymar, „ qu'il ne savoit rien de tout „ ce qu'on lui avoit attribué, & que „ ce qu'il avoit fait jusqu'ici n'avoit „ été que pour gagner sa vie. Cet „ aveu sincere lui attira un présent „ de trente louis d'or, que S. A. S. „ lui fit donner, afin qu'il se retirât „ le plus promptement qu'il pour- „ roit dans son village, parce que „ n'étant plus sous sa protection, les „ personnes qu'il avoit accusées à

„ faux, l'eussent fait arrêter. Mr.
 „ Robert m'a dit, *c'est Mr. Buisfiere*
 „ *qui parle*, que si on l'avoit mis en-
 „ tre ses mains, pour en faire justice,
 „ il l'auroit fait condamner aux Ga-
 „ leres, la preuve étant sans repli-
 „ que“. La même lettre m'apprend,
 „ qu'un garçon de 14 ans, qu'on avoit
 „ instruit, avoit déjà abusé beaucoup
 „ de personnes; „ mais comme cela
 „ étoit trop près des faits de Jaques
 „ Aymar, il trouva les esprits en
 „ garde. Le petit garçon échoua, à
 „ la confusion du Gentilhomme qui
 „ l'avoit produit“. Mr. Buisfiere fut
 „ chargé de l'examiner; il le trouva
 „ assez rusé pour son âge: „ On le tint
 „ enfermé quelques jours, sans au-
 „ cune communication au gentil-
 „ homme; un peu d'argent & quel-
 „ ques promesses de l'établir, &
 „ quelques menaces, firent qu'il
 „ avoua tout. “ Cette Lettre de
 „ Mr. Buisfiere est datée de Paris le
 „ 25 de Juillet 1698. Joignons à cela
 „ l'extrait d'une Lettre de Mr. Leib-
 „ nitz, que l'Auteur voulut bien que
 „ l'on publiât dans le Journal de Mr.
 „ Tenzélius, l'an 1694, avec celle
 „ de Mr. Robert. Il assure, qu'il a

ouï dire à Madame la Duchesse d'Hanover, belle-sœur de Mr. le Prince de Condé, qu'elle avoit reconnu dans son Hôtel, à Paris, les impostures de Jaques Aymar, & qu'elle opina, conformément à ce Prince, qu'il valoit mieux faire connoître au Public la fausseté de ces choses, que de la laisser inconnue, sous prétexte que la persuasion de la baguette avoit fait peur à quantité de scélérats, & procuré la restitution de quelques vols. Elle déclara que Jaques Aymar avoit enfin avoué la fraude, qu'il en avoit demandé pardon, & qu'il avoit dit pour ses excuses, que sa hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui. M. Leibnitz a joint à cela une réflexion très-digne de lui, qu'il vaudroit bien mieux examiner de quelle maniere tant de personnes de mérite avoient pu être trompées à Lyon, que de rechercher les causes physiques de la prétendue vertu de la baguette. Je m'imagine que si les Magistrats de Lyon, qui firent pendre le meurtrier, que Jaques Aymar avoit découvert à Baucaire, eussent

menacé de faire brûler tout vif, comme un malheureux magicien, l'Auteur de la découverte, & qu'ils lui eussent présenté le bourreau, avec tous les instruments de la question, ils lui eussent fait avouer comment il avoit appris tous les secrets de l'assassinat, & qu'il trouveroit à Baucaire, en tel & tel lieu, l'un des Assassins. Il est très-apparent, que des personnes qui vouloient le mettre en réputation, afin de partager avec lui le profit de la baguette, lui firent jouer ce rôle. Mr. Buisfiere remarque dans son imprimé que cet homme *avoit une cabale de gens, qui le prônoient par tout à Paris, & qui firent mettre dans le Mercure Galant du mois de Février 1693, qu'il avoit trouvé ceci & cela; & qu'il n'y eut jamais rien de plus faux : sa prévention étoit telle, qu'il auroit gagné des sommes immenses, s'il avoit pu se maintenir. Jugez si ces partisans n'avoient pas de fortes raisons de le seconder.* Il n'y eut ja-
 „ mais d'imposture plus accréditée
 „ que celle-là : On étoit si prévenu
 „ en faveur de ce personnage, qu'on
 „ lui faisoit faire des choses à quoi

„ il n'avoit jamais pensé, & qu'on
„ lui cherchoit des raisons pour l'ex-
„ cuser, quand il ne réussissoit pas.
„ Il imposoit par un air simple & gros-
„ sier en apparence, & en ne par-
„ lant que le patois de son pays;
„ mais, au fond, il n'étoit rien
„ moins que ce qu'il paroissoit. Le
„ mouvement de sa baguette faisoit
„ illusion; on voyoit tourner en-
„ tre ses mains un morceau de bois
„ fourché si adroitement, qu'on ne
„ s'appercevoit point du mouve-
„ ment insensible de son poignet,
„ qui le déterminoit à tourner avec
„ vitesse, & avec force, par le res-
„ sort qu'il faisoit faire à sa baguette.
„ Outre sa naïveté apparente, il affe-
„ ctoit fort d'être dévot, d'aller sou-
„ vent à confesse, tous les jours à la
„ Messe & autres marques extérieu-
„ res d'une grande Catholicité : &
„ de dire qu'il avoit soigneusement
„ gardé son pucelage, *sans lequel,*
„ disoit-il, *il ne pourroit réussir avec*
„ *la baguette.* Il ne vouloit point al-
„ ler pendant le jour dans les rues
„ *crainte,* disoit-il, *d'être assommé*
„ *par les voleurs & les filoux.* Mais
„ tout cela n'étoit qu'afin que la

„ nuit lui servît de voile, pour mieux
 „ cacher toutes ses ruses. Quelque
 „ ridicules que fussent toutes ses ma-
 „ nieres, elles ne laissoient pas de
 „ trouver des approbateurs, &, par
 „ conséquent des prôneurs. Que si
 „ on n'avoit pas eu le soin de l'em-
 „ pêcher de sortir de l'Hôtel de
 „ Condé, parce que Mgr. le Prin-
 „ ce, qui l'avoit fait venir à Paris,
 „ pour satisfaire sa curiosité, vou-
 „ loit lui faire faire les épreuves qu'il
 „ avoit méditées, avant que le pu-
 „ blic l'eût mis en pratique; il au-
 „ roit été accablé par la multitude
 „ qui couroit en foule pour l'aller
 „ consulter. L'un lui demandoit, *si*
 „ *on ne pourroit pas découvrir les vo-*
 „ *leurs qui avoient fait un tel vol, en*
 „ *un tel temps, en tel lieu &c.?* Un
 „ autre lui venoit demander, *si un*
 „ *tel saint n'étoit pas le véritable, plu-*
 „ *tôt que celui de cette paroisse qui se*
 „ *vantoit de le posséder aussi?* D'autres
 „ lui apportoit des Reliques, pour
 „ savoir si elles étoient les vraies
 „ d'un tel Saint? J'ai vu un jeune
 „ accordé, ouvrier en soie, assez
 „ idiot, lui donner deux écus, pour
 „ savoir si son accordée avoit son

„ pucelage? Ceux qui avoient part
 „ au gâteau , avoient soin de faire
 „ venir l'eau au moulin, & de faire
 „ payer la consulte par avance, si
 „ on en vouloit avoir une bonne is-
 „ sue.“

Un tel homme auroit été dans Pa-
 ris un fond assuré de gain , & une
 mine inépuisable, pour ceux qui au-
 roient eu part au profit. Les per-
 sonnes soupçonnantes , & les per-
 sonnes soupçonnées, l'auroient payé à
 qui mieux mieux; il eût tiré de l'argent
 & des maris & des femmes, & des
 galants & des maîtresses : la baguette
 n'auroit pas tourné ou auroit tour-
 né, selon qu'il eût plus reçu des uns
 que des autres. Je crois que si l'on
 pouvoit découvrir tout le mystère
 de ces sortes de prétendus prodiges,
 on y trouveroit un prétendu com-
 plot de gens qui cherchent à s'enri-
 chir : les uns se vantent d'un talent
 extraordinaire ; les autres travaillent
 sous main à établir la persuasion.
 Mais je crois qu'il y a des Charla-
 tans, qui n'ont pas besoin d'émissai-
 res ; la crédulité du public leur pré-
 pare suffisamment les voies de l'im-
 posture. Il n'y a pas long-temps qu'il

a couru par les Villes de Hollande je ne fais quels Allemands, qui se vantaient de guérir toutes sortes de malades, sans leur donner aucun remede. *Il ne faut*, disoient-ils, *que nous envoyer de leur urine*. On ne parloit que de leurs succès : chacun en contoit des circonstances merveilleuses; leur logis étoit, comme le lavoir de Bethesda, plein & entouré d'infirmes. Je ne pense pas que ceux, qui prônoient le plus la drogue de ces gens-là, fussent de l'intelligence, pour partager le profit. Les uns se plaisoient à recommander la chose, parce qu'elle tenoit du prodige; les autres y pouvoient trouver quelque agrément, à cause que l'inutilité des remèdes ordinaires les mettoit de mauvaise humeur à l'égard des Médecins. L'illusion ne fut point longue : un mois ou deux en firent raison. On réfuta cette chimere : & il y eût tant de gens, qui s'y trouverent trompés, qu'ils passerent de l'approbation au dernier mépris.

Notons que Mr. Leibnitz observa, avec beaucoup de raison, que si l'on n'avoit pas pu opposer aux esprits crédules ce qui se passa chez

Mr. le Prince de Condé, il auroit fallu encore tirer au bâton avec ces gens-là. Mais il est à craindre, que l'on n'oublie bien-tôt la déroutte de Jaques Aymar, & que l'on ne soit trop disposé à recevoir la même scene, si de semblables motifs la font revenir dans sept ou huit ans.

*Du Mariage d'ANNE BOLEYN avec
HENRI VIII. Roi d'Angleterre.*

ANne Boleyn femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure maison du côté de sa mere, que du côté de son pere, puisqu'elle étoit fille de Thomas Boleyn, qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille du Duc de Norfolk. Elle nâquit l'an 1507, & fut amenée en France à l'âge de sept ans, par la Sœur de Henri VIII, femme de Louis XII. Elle ne repassa point en Angleterre, lorsque cette Reine s'y retira après la mort de son mari : elle s'arrêta au service de la Reine Claude, femme de François I; & après la mort de cette Princesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon. On ne fait pas bien l'année de son retour en Angle-

terre : quelques-uns veulent que ce soit l'an 1527 ; d'autres l'an 1525. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le Sacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouiroit d'elle que pour le bénéfice du mariage ; & c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, & à l'exécuter enfin avec tout l'éclat que chacun fait. Ce qui, dans une autre rencontre, seroit fort louable, est le principal crime d'Anne Boleyn : avoir refusé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne repudiât sa femme, est une faute bien plus énorme, que n'auroit été de devenir sa concubine. Une concubine n'auroit pas détrôné une Reine, & ne lui auroit ôté, ni sa couronne, ni son mari ; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn, en faisant la chaste & la scrupuleuse, ne songeoit qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Arragon, & à l'exclure elle & sa

fille de tous les honneurs qui leur étoient dûs. Quoiqu'il en soit, Henri VIII. l'épousa secrètement le 14 de Novembre 1532, sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Arragon ; & dès qu'il s'aperçut de la grossesse de sa nouvelle femme, il rendit public son mariage & fit déclarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn, la veille de Pâques 1533, & couronner le 1 de Juin suivant. Elle accoucha le 7 de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, jusques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embrasé le cœur de ce Prince l'an 1536. Alors il passa de l'amour jusqu'à une haine violente pour sa femme. Il la crut impudique : il la fit emprisonner ; & lui fit faire son procès. On la condamna à être brûlée, ou décapitée (*) : son mariage fut déclaré nul, à cause qu'elle avoua qu'elle avoit épousé le Roi dans un temps où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci.

L'Auteur de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre nous apprend, I, que Mylord Perci avoit

(*) Elle fut décapitée le 19 Mai 1536.

dit au Cardinal de Volfey, qu'il avoit donné sa parole à Anne devant des témoins, & que sa conscience ne permettoit point qu'il se dégageât. II. Quelorsqu'on pressa ce Seigneur, pendant le procès de la Reine, de déclarer qu'il y avoit eu en ce temps-là un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit serment, en présence de deux Archevêques, qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promesse de mariage, entre lui & cette fille, & pour rendre ce serment plus solennel, il reçut la communion en présence de plusieurs conseillers d'Etat, & souhaita que la réception de ce Sacrement fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature. III. Que la Reine, pendant son procès, n'avoua rien touchant son engagement prétendu avec ce Mylord; mais quand on l'eut condamnée, „ elle confessa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Ecclésiastique “ le 17 Mai, elle déclara qu'il „ y avoit eu de justes empêchements à son mariage avec le „ Roi, & qu'ainsi ce mariage là „ ne pouvoit pas être valable. “

IV. Que sur sa confession , la sentence de divorce fut prononcée. V. Que l'original de cette sentence a été brûlé ; mais ce qu'on vient d'en dire „ est répété dans une Loi que „ le Parlement fit peu après pour „ régler la succession. VI. Que les „ deux sentences que l'on prononça „ contre la Reine, sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au „ moins que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette Princesse avec le Roi étoit nul dès le „ commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultère ; „ puisque cette invalidité empêchoit „ qu'elle ne fût femme légitime de „ Henri. Si ce mariage étoit bon, „ il y a eu de l'injustice à le casser : & „ s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a blessé manifestement l'équité ; & on ne „ sauroit soutenir que cette Princesse „ ait manqué de fidélité pour le Roi, „ puisqu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder sa foi ”. Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci : je me contenterai de ces trois : I. Le Mylord, qui, avec serment & la communion à la main, nia

qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe, ou alors, ou quand il déclara qu'il avoit donné sa foi à cette fille. Si l'on préfère son serment à l'autre déclaration, il faudra dire que la Reine, prête à mourir, a déposé faussement qu'elle avoit été engagée avec ce Mylord. Si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut pas alléguer pour sa justification, qu'elle protesta toujours de son innocence, & même sur l'échafaut; car une femme, qui, sur le point de comparoître devant Dieu, est capable d'avouer une fausseté qui rend ses enfants illégitimes, est bien capable de nier une vérité qui la couvre de deshonneur. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espece, qui montre que le Phyrhonisme historique peut se battre sans désavantage contre les serments, & contre les protestations des mourants. II. L'adresse des Historiens est remarquable: ils se servent d'un fait, lorsqu'ils en peuvent tirer quelque utilité; & ils le nient, lorsqu'ils s'en trouvent incommodés. Il est inutile, quand on veut prou-

ver qu'Anne Boleyn ne pouſſoit point Henri VIII. à répudier la Reine, de montrer qu'elle ſongeoit tout de bon à ſe marier à Mylord Perci : il eſt bon alors d'avouer ſon engagement. Mais ſi d'un autre côté quelqu'un nous vient dire que par cet engagement ſon mariage avec Henri VIII. devient nul , & qu'ainſi la Reine Elifabeth eût été bâtarde , quand même le divorce de Catherine eût été juſte ; alors il faut dire que cet engagement eſt un conte , & ſe ſervir des ſerments & des communions de Perci. III. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui ſurpaſſe celui que les Parlements d'Angleterre exercent au XVI ſiècle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour déclarer nul le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon fut employé : Marie leur fille étoit donc bâtarde ; & cependant on la reconnut pour Reine , en qualité d'enfant légitime de Henri. On brûla l'original de la ſentence de divorce : c'eſt qu'on ne vouloit pas laiſſer ſubſiſter un titre ſi déſavantageux à la Reine Elifabeth. Remarquez bien , que dans les Royaumes héréditaires

ditaires, c'est une loi fondamentale que les bâtards soient postposés à tous les parents légitimes de la Famille royale.

Combien sont quelquefois petites les causes des plus grands évènements.

IL est certain que la cause des grands armements, & des guerres les plus importantes, n'est quelquefois qu'un caprice, qu'un dépit, qu'une amourette, qu'un rien; au lieu que l'on s'imagine que toute la nature a veillé plusieurs années à y donner le premier branle. Ceux qui ont comparé les actions des Princes aux grandes rivières, dont peu de personnes ont vu la source, bien qu'une infinité de gens en voient le cours & le progrès, n'ont pas tout dit. Il falloit ajoûter, que comme ces grands fleuves qui roulent si majestueusement leurs eaux dans un large & profond canal, & dont les vastes inondations désolent quelquefois plusieurs provinces, ne sont qu'un filet d'eau dans leur origine, de même ces fameuses expéditions qui tiennent en suspens une partie du monde, & qui

changent la destinée de plusieurs peuples, ne sont quelquefois qu'une bagatelle dans leur première cause.

Quel a été, à votre avis, le premier mobile de la guerre de Xerxès contre les Grecs; c'est-à-dire du plus prodigieux armement que l'histoire nous apprenne? Un médecin Grec, domestique de la Reine, qui ayant envie de revoir son pays, persuada cette grande expédition à sa maîtresse, & puis au Roi-même par le moyen de la Reine. Qu'est-ce qui a fait armer toute la Grece pour la ruine du florissant Royaume de Priam? Une coquette qui se fit enlever par un jeune Prince dont elle étoit amoureuse, & la crédulité d'un mari qui fut assez bon, comme le sont ordinairement ceux de son espece, pour s'imaginer que sa chere femme avoit été enlevée de vive force. Un Roi de Macédoine ne se vit-il pas en danger de succomber à une guerre civile, par les intrigues d'une Dame qui ne pouvoit digérer, qu'après avoir connu qu'elle n'étoit point cruelle, on n'eût point voulu profiter de ses faveurs? N'a-t-on pas crû, que la descente des Anglois dans l'Ile de Ré,

étoit un ouvrage de politique mêlée de zèle de Religion, & animée de l'espérance d'effacer la gloire de toutes les croisades des anciens Rois d'Angleterre ? Ce n'étoit pourtant qu'une guerre de pure galanterie, fondée sur les imaginations amoureuses d'un favori. Quelle a été, je vous prie, la première cause de l'invasion de l'Espagne par les Sarrazins ? La fille du Comte Julien, qui ne trouvant pas à propos de fermer l'oreille aux fleurettes de son Prince, lui donna toutes les marques d'une affection mutuelle qu'il lui demanda. Les Sarrazins s'étant répandus ensuite jusques dans le cœur de la France, où ils firent mille ravages, avant que d'en avoir été chassés par le brave Charles Martel, on ne manqua pas de dire que la comète qui avoit paru l'an 726 avoit causé tous ces malheurs-là. Le grand abus ! c'étoit à la Demoiselle Espagnole trop facile qu'on s'en devoit prendre : c'étoit elle seule qu'on devoit traiter de comète, caractérisée par ce mot de Lucain qu'on nous prône tant,

... Et terris mutantem regna Cometen,

M iv

Puisque les Maures ayant poussé leurs conquêtes jusqu'aux Pyrenées par l'occasion qu'elle leur fournit, il étoit fort naturel à des conquerants de vouloir encore s'étendre dans le plus beau pays du Monde, sans avoir besoin d'une comete pour leur en faire naître l'envie. Lisez l'Entretien 21 de Mr. de Balzac, vous y verrez qu'une lettre moins respectueuse qu'on ne l'attendoit, & l'omission de deux syllabes, ont coûté la vie à plus de deux cents mille hommes : *Bien humble & très-affectionné*, que le Comte Duc d'Olivarez trouva au bas de la Lettre d'un Prince, au lieu de *très-humble & très-obéissant*, qu'il pensoit lui être dû, le mit en telle colere, qu'il jura en déchirant la Lettre du Prince, que son incivilité lui coûteroit la ruine de son pays.

Si vous étiez homme à lire Brantôme, vous auriez peut-être remarqué l'endroit où il dit, que le seul Amiral de Bonnivet conseilla à François I. de passer les Monts
„ non tant pour le service & le bien
„ de son Maître, que pour aller re-
„ voir une grande Dame de Mi-

„ Ian, & des plus belles, qu'il avoit
 „ faite pour Maîtresse quelques an-
 „ nées devant, & en avoit tiré plai-
 „ sir, & en vouloit relâter. J'ai ouï
 „ dire, *poursuit-il*, ce conte à une
 „ Dame de ce temps-là, & même
 „ qu'il avoit fait cas au Roi de cette
 „ Dame, (qu'on dit qui s'appelloit
 „ *la Signora Clerici*, pour lors esti-
 „ mée des plus belles de l'Italie) &
 „ lui en avoit fait venir l'envie de la
 „ voir & coucher avec elle; &
 „ voila la principale cause de ce pas-
 „ sage du Roi, qui n'est à tous con-
 „ nue. Ainsi la moitié du monde ne
 „ fait comme l'autre vit, car nous
 „ cuidons la chose d'une façon, qui
 „ est de l'autre. Ainsi Dieu qui fait
 „ tout, se moque bien de nous. “
 N'est-ce pas une chose horrible,
 qu'une expédition qui a mis la France
 sur le bord du précipice par la pri-
 son de son Roi, n'ait eu pour prin-
 cipale cause qu'une fantaisie amou-
 reuse, qu'on pouvoit bien satisfaire
 sans aller si loin? Ce que vous dites
 est vrai me répondra-t-on. Les plus
 grandes entreprises n'ont quelque-
 fois pour premiere cause que le dé-
 pit ou la jalousie d'une Coquette.

Les grands événements bons & mauvais, qui font tant raisonner les spéculatifs, & qui attirent tant d'éloges ou tant de blâmes sur ceux qui en ont été les auteurs visibles, dépendent assez souvent de certains petits ressorts cachés, mis en œuvre par l'envie, par l'intérêt, par l'amour, par quelque passion secrète; & si tout cela étoit fû, on changeroit bientôt les blâmes en apologies, & les éloges en mépris : on connoîtroit que les succès les plus applaudis viennent des mauvais offices qu'on a rendus sous main au Général de l'armée des ennemis, & que le Cardinal de Richelieu avoit raison de dire, *que six pieds de terre* (entendant les intrigues du cabinet) *l'embarassoient plus que tout le reste de l'Europe.*



Si FRANÇOIS I. donna un soufflet au Connétable de Bourbon, pour venger la Duchesse d'Etampes sa Maîtresse. Récit semblable concernant la Comtesse de Beaujeu, sœur de Charles VIII.

VOUS voulez savoir la raison pour-
quoi l'on ne trouve pas dans le Di-
ctionnaire de Bayle à l'article de la
Duchesse d'Etampes, un fait dont
la tradition s'est conservée. Il devoit
y être, soit qu'on le crût faux, soit
qu'on le crut véritable : il falloit au
premier cas en faire voir la nullité,
& au second en conserver le souve-
nir. La meilleure réponse que j'aie
à vous faire est, qu'apparemment on
n'avoit rien lû, ni rien ouï dire tou-
chant cela. L'Ouvrage où le savant
Périzonius raconte ce fait, n'a paru
que depuis la seconde édition du Di-
ctionnaire Critique.

Mr. Périzonius rapporte que
Charles de Bourbon jouant à la pau-
me avec François I. & jouant mal,
se vit exposé aux railleries de la
Duchesse d'Etampes, maîtresse du
Roi : que cela lui fut si sensible,

qu'il s'emporta jusqu'à lui dire, *Taisez-vous P....* : Que cette témérité fut châtiée sur le champ; car il reçut un soufflet du Roi; & que ce fut l'une des raisons qui l'engagerent à s'attacher au parti de l'Empereur.

Cet auteur, comme vous voyez, ne cite personne : il se contente d'un *on dit*. Il auroit extrêmement obligé beaucoup de lecteurs, s'il avoit cité quelque histoire. Je ne me souviens pas d'avoir vu cela dans aucun autre Ecrivain; mais je crois que si ce conte est véritable, il se rapporteroit à une maîtresse de François premier, antérieure à celle-ci. J'ajoute foi aux historiens qui disent que la Duchesse d'Etampes ne commença à être aimée de ce Prince, que lorsqu'il fut revenu dans ses Etats après sa prison d'Espagne. Or il ne fut mis en liberté qu'en 1526. & le connétable de Bourbon avoit embrassé le parti de Charles-Quint dès l'an 1523. Je me persuade que Varillas qui a détaillé assez bien les sujets de mécontentement que l'on donna au Connétable, n'eut point supprimé celui-là s'il en eût ouï parler. Il aimoit trop de semblables anecdotes;

& c'est sans doute une Aventure très-singulière que ce soufflet donné par un Roi en punition d'une telle injure faite en sa présence à sa Favorite.

J'ai lu une chose d'approchant, mais qui se rapporte à une autre scène, & à d'autres personnages. Richard de Wassebourg voulant réfuter Nicolle Gilles & Bouchet, qui assurent que René Duc de Lorraine se joignit à la faction du Duc d'Orléans contre Charles VIII. rapporte
 „ qu'il a ouï reciter à son pere, se
 „ disant estre présent, qu'un jour le
 „ Duc d'Orléans estant à Paris
 „ jouoit à la paulme en la présence de
 „ plusieurs Seigneurs & Dames, où
 „ estoit Madame de Beaujeu, & fut
 „ question d'un coup de paulme,
 „ qui fut demandé aux assistants,
 „ duquel Madame de Beaujeu jugea
 „ contre le Duc d'Orléans, dont il
 „ se despita, & en cholere dit qu'elle
 „ avoit menti, avec quelque parole
 „ mal sonnante, dont ladite Dame
 „ fort courroucée, s'escria à Mr.
 „ de Lorraine estant présent &
 „ jouant, Ha Cousin, me laissez-
 „ vous ainsi injurier? Et alors ledict

„ Duc de Lorraine bailla un grand
„ soufflet audit Orléans. Sur quoy
„ les Princes assistants se leverent,
„ & les séparèrent. Et dès-lors le-
„ dict Duc d'Orléans prit grosse
„ haine contre ledict Duc de Lor-
„ raine, & ladicte Dame contre le-
„ dict Duc d'Orléans, qui n'est fi-
„ gne ny apparence que ledict Duc
„ de Lorraine eut suivy le party
„ dudit d'Orléans & ses Conféde-
„ rez. Or dès-lors Madamede Beau-
„ jeu avoit ordonné qu'il fut prins
„ au corps. Dequoy adverty se re-
„ tira en diligence en Bretagne,
„ dont depuis vindrent les dissen-
„ sions des Bretons & des Fran-
„ çois.“

Mr. Varillas raconte la même hi-
stoire à cela près qu'il ne dit rien du
soufflet prétendu donné au Duc d'Or-
léans. Voici son narré : „ il arrivoit
„ quelquefois à ce Duc de trahir ses
„ propres intérêts par des emporte-
„ ments de jeunesse; & le plus con-
„ sidérable de cette nature qui lui
„ échappa, fut à Melun où étoit la
„ cour. Il voulut entrer dans une
„ belle partie de paume qui devoit
„ être jouée devant le Roi : on con-

„ testa sur un coup d'importance,
„ & l'on s'en rapporta selon la cou-
„ tume au jugement des spectateurs.
„ La Comtesse de Beaujeu qui en
„ étoit, prononça contre le Duc
„ d'Orleans; & ce Prince qui n'é-
„ toit déjà que trop irrité, dit assez
„ haut pour être entendu qu'il n'y
„ avoit qu'une femme impudique
„ capable de lui faire perdre le coup
„ dont il s'agissoit. Cette injure
„ étoit atroce, & il n'y avoit point
„ d'exemple que les personnes qui
„ gouvernoient l'Etat en eussent ja-
„ mais pardonné de semblable. La
„ Comtesse de Beaujeu pouvoit com-
„ mander qu'on arrêtât le Duc d'Or-
„ léans à l'instant, & il y avoit assez
„ de gens qui auroient exécuté son
„ ordre; mais il lui parut d'une telle
„ conséquence dans cette conjon-
„ cture, qu'elle n'osa le donner qu'a-
„ près avoir extraordinairement as-
„ semblé le Conseil. La détention
„ du Duc d'Orléans y passa tout
„ d'une voix, &c.

De LUCRECE BORGIA, fille naturelle du Pape Alexandre VI. Abrégé de la vie de Lucrece Borgia. Ce que devint le Fils qu'elle eut de son troisieme mari. Particularités concernant ses mariages. Ses incestes avec le Pape Alexandre VI. son Pere, & avec le Duc de Valentinois son frere. Son impudence. Son autorité dans Rome. Sa pompe. Son esprit. Louée à cause de sa pieté. Particularités concernant Catherine Vanozza, sa mere. Cause de sa haine contre les François. Ce qu'en dit l'Abbé Faydit, & Paul Jove.

LUCRECE BORGIA est si fameuse, que vous avez été fort surpris de ne la trouver qu'en peu de lignes dans le Dictionnaire de Moréri, & de ne la voir point du tout dans le Dictionnaire de Bayle. Votre curiosité souffrit à la vue de cette omission, & vous engagea à me demander l'article de cette Dame. Pour vous satisfaire je vous envoyai le narré suivant.

Lucrece Borgia, fille naturelle d'Alexandre VI. & de Catherine Vanozza, naquit à Rome avant que

son pere fut Pape ; car il ne l'étoit point encore lorsqu'il la maria à un Espagnol. Il la lui ôta après son exaltation, ne le trouvant pas d'un rang assez élevé pour être le gendre du Chef de l'Eglise, & la maria avec Jean Sforce, Seigneur de Pésaro, & puis au bout de quatre ans il fit déclarer nul ce mariage sous prétexte que l'époux étoit impuissant. Elle étoit encore sa femme au temps de la cavalcade qu'elle fit à Rome le 7 de Juin 1496. Elle fut mariée en 1498 avec Alfonse d'Arragon, fils naturel d'Alfonse II. Roi de Naples, & en eut un fils le 31 d'Octobre 1499. Son mari fut assassiné à Rome sur les degrés de l'Eglise de Saint Pierre le 15 de Juin 1500. & comme il ne mouroit pas de ses blessures, il fut étranglé dans son lit le 18 d'Août de la même année. Le Pape la maria en 1502 avec Alfonse d'Est, fils aîné du Duc de Ferrare. Le bruit commun fut qu'elle tomboit dans l'inceste avec ses freres & avec son pere. Cette opinion paroît avoir quelque fondement, lorsqu'on songe à leurs autres mauvaises actions. Cette Dame se dispensoit des bienféances avec si peu de ménage-

ment, qu'on pouvoit bien s'imaginer qu'elle étoit fort impudique, & il est sûr qu'elle avoit dans Rome une autorité fort propre à scandaliser les gens. Elle avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit & d'érudition, & étoit capable de grandes affaires. Elle aida bien le Duc de Ferrare son Epoux à se soutenir contre les attaques violentes de Jules II. On l'a louée d'avoir eu beaucoup de piété, & beaucoup de charité, & beaucoup de soin de faire rendre justice. Mais il ne faut pas dissimuler qu'on lui donne ces éloges dans une Epître Dédicatoire. C'est dans celle des Poésies des deux Strozza, pere & fils, faite par Alde Manuce. Il la qualifia *Diva*, qui est l'épithete perpétuelle que ces deux Poètes lui donnent avec une infinité de louanges. Il ne faut pas non plus que je dissimule qu'il y a des historiens qui affirment qu'elle renonça au dérèglement, & s'attacha à la pratique des vertus chrétiennes, & que de ses propres deniers elle fonda un couvent de religieuses. Elle mourut l'an 1523, ayant eu de son dernier mari cinq enfants, dont l'aîné fut Hercules II. du nom, Duc de Ferrare.

Voilà, Monsieur, l'article que je vous communiquai : je crus qu'il vous paroîtroit assez rempli ; mais au contraire vous l'avez trouvé trop sec, & trop vuide de détails, & de ce qui vous est le plus agréable dans un Ecrit de cette espece. Vous souhaitez principalement la preuve de chaque chose par les propres termes des Auteurs qui en ont parlé. Il faut donc ou que la peine que j'ai eue vous soit inutile, ou que j'y joigne le travail de commenter mon récit. C'est une fatigue plus incommode que vous ne pensez, & qui me paroîtroit plus fâcheuse, si vous ne m'aviez marqué tous les articles sur quoi vous souhaitez une plus ample instruction.

I. Premièrement vous voudriez savoir ce que devint l'enfant mâle dont notre Lucrece accoucha le 15 d'Octobre 1499. Tout ce que je puis vous répondre est, qu'il eut nom *Rodrighes*, & qu'on le traita selon sa naissance avec des honneurs & des témoignages d'affection aussi différens de ceux qu'on avoit donnés à son infortuné pere, que proportionnés à ceux qu'on rendoit à la mere. Le Pape l'investit du Duché de *Sermo-*

netta & les autres Etats de la Maison Caëtan dévolus à la Chambre Apostolique, il en fit prendre possession apparemment à ladite Chambre; mais il en investit réellement Dame Lucrece sa fille, laquelle fit voir un contrat pallié, par lequel elle les acceptoit de la même Chambre au prix de quatre-vingt mille écus.

II. En second lieu vous voudriez savoir des particularités concernant les mariages de Lucrece Borgia. Contentez-vous, s'il vous plait, de ce passage de Guicciardin. Alexandre VI. „ ayant délibéré, dès-le com-
 „ mencement de son Pontificat, d'ap-
 „ propriier toute la grandeur tem-
 „ porelle au Duc de Candie son fils
 „ aîné : le Cardinal de Valence
 „ (lequel totalement estrangé de la
 „ profession de prestrie aspirait à
 „ l'exercice des armes) ne pouvant
 „ endurer que ce lieu fut occupé
 „ par son frere, & davantage, im-
 „ patient de ce qu'il avoit meilleur
 „ part que lui, en l'amour de Madame
 „ Lucrece leur commune sœur : in-
 „ cité de la luxure & de l'ambition
 „ (puissants instruments de toute
 „ grande meschanceté) le fit tuer,

„ une nuit qu'il chevauchoit seul par
 „ la ville de Rome, & puis secrette-
 „ ment jetter dans le Tybre. Sem-
 „ blablement le bruit étoit (si pour-
 „ tant une telle énormité se doit
 „ croire) qu'en l'amour de Madame
 „ Lucrece estoient concurrens, non-
 „ seulement les deux freres, mais
 „ aussi le pere même, lequel lors qu'il
 „ fut fait Pape, l'ayant ostée à son
 „ premier mari, comme devenu trop
 „ petit compagnon pour elle, la
 „ maria à Jean Sforce, Seigneur de
 „ Pésaro : & puis ne pouvant encore
 „ comporter d'avoir le mari pour
 „ corrival, il rompit ce second ma-
 „ riage ja consommé, ayant aupara-
 „ vant devant Juges que lui-même
 „ délégua, fait prouver par faux té-
 „ moins, & depuis confirmer par
 „ sentence, que Jean étoit de nature
 „ froid, & du tout inhabile aux œu-
 „ vres de mariage“. Ce qui suit con-
 „ cerne principalement le quatrieme
 „ mariage. „ Le Pape bailla sa fille Lu-
 „ crece (qui avoit été ja épousée à
 „ trois autres maris, & qui étoit
 „ pour lors vefve, par la mort de
 „ Gismond Prince de Biselle, fils
 „ bastard d'Alfonse Roy de Naples,

„ que le Duc de Valentinois avoit
„ tué) à Alfonse, fils aîné d’Her-
„ cules d’Este, avec dot de cent
„ mille ducats en argent contant, &
„ avec plusieurs dons de grande va-
„ leur. Auquel mariage indigne de
„ la famille d’Este, qui a accoustumé
„ des’allier de nobles & grandes mai-
„ sons, Hercules & Alphonse consen-
„ tirent, parce que le Roy de France
„ desirant de satisfaire au Pape en
„ toutes choses, en fit une extrême
„ instance : & ils y furent encore
„ poussés du désir que ils avoyent de
„ s’asseurer par ce moyen, (si tou-
„ tes fois contre une grande desloyau-
„ té aucune seurté étoit suffisante)
„ des armes & de l’ambition du Duc
„ de Valentinois : lequel pouvant
„ beaucoup pour raison des deniers
„ & autorité du Siege Apostolic,
„ ensemble pour la faveur que le
„ Roy de France lui portoit, étoit
„ ja formidable à une grande partie
„ d’Italie, un chacun connoissant
„ que ses convoitises n’avoient terme
„ ou frein aucun“.

III. En troisieme lieu vous vou-
lez des citations à l’égard du bruit
qui courut des incestes de cette Da-

me. Je vous ai déjà cité Guicciardin, dont l'autorité est plus forte que celle des Poëtes Jovien Pontanus & Sannazar. Les vers qu'ils ont faits là-dessus se peuvent lire dans une infinité d'ouvrages de controverse; car il n'y a presque point d'Auteur Protestant qui ne les cite quand il parle des désordres de la Cour de Rome. *Quod summè abominandum, filiam suam Lucretiam ipsemet* (Alexander VI.) *subagitavit, eamque etiam filio, Cæsari Borgiæ, constuprandam permisit, quod scelus Johanni Joviano Pontano*, Oper. Tom. IV. Tumul. lib. 2. p. m. 3421, *ad distichon ansam dedit*:

*Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais; Alexandri filia, Sponsa, Nurus.*

L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, n'oublie point l'Epitaphe d'Alexandre VI. faite par Sannazar.

Fortasse () nescis, cujus hic tumulus fiet
Adsta, Viator, nē piget.
Titulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est: sed hujus, qui modò
Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot Civitates inclytas,*

(*) Sannaz. epigr. 29. lib. 2. pag. m. 141.

Tot Regna vertit, tot Duces letho dedit,
 Natos ut impleat suos.
 Orbem rapinis, ferro, & igne funditus
 Vastavit, hausit, eruit:
 Humana jura, nec minus caelestia,
 Ipsosque sustulit Deos:
 Ut scilicet liceret (heu scelus!) Patri
 Natæ finem permingere:
 Nec execrandis abstinere nuptiis,
 Timore sublato semel.

Il n'oublie pas non-plus cette Epigramme du même Poëte:

(*) Ergo te semper cupiet, Lucretia, Sextus,
 O fatum diri nominis! hic Pater est.

Ni ces vers de l'Epigramme 56. du
 1. Livre:

O dulce ac lepidum, Marine, factum,
 Dignum perpetuo joco, atque risu:
 Dignum versiculis facetiisque,
 Nec non & salibus, Marine, nostris.
 Ille maximus urbis imperator,
 Caesar Borgia, Borgia ille Caesar,
 Caesar, Patris ocellus, & Sororis,
 Fratrum blanditiæ, quies, Voluptas,
 Montis populus ille Vaticani:
 Ille, inquam, Dominæ urbis inquinitor,
 Caesar Borgia, Borgia ille Caesar,
 Cinædi Patris impudica proles,
 Machus ille Sororis, atque adulter.

(*) Sannaz. epigr. 4. lib. 2. pag. 136.

Mais

Mais il n'a pas observé que Sannazar dans l'Epigramme 15. du 1. livre a décrit sous le mot de *Juvenca* & de *Taurus* la fureur amoureuse de Lucrece pour le Duc de Valentinois son frere.

Notez qu'elle étoit sa sœur tant du côté maternel que du côté paternel.

IV. En quatrieme lieu, vous souhaitez quelque témoin de ce que j'ai dit que Lucrece Borgia se dispensoit des bienféances avec très-peu de ménagement. Vous serez satisfait : voici un morceau d'une Lettre adressée par un Anonyme à Silvius Savell, & dattée du camp des Espagnols sous Tarente. „ Qui est-
 „ ce de grace, qui n'auroit pas hor-
 „ reur de faire le récit de tant &
 „ de si horribles impuretés, qui se
 „ commettent dans sa maison, à la
 „ vue de tout le monde, au mépris
 „ de Dieu, & sans aucune honte
 „ des hommes? Combien d'adulte-
 „ res, de violements, combien d'in-
 „ cestes, combien d'impuretés des
 „ Enfants & des filles, combien de
 „ femmes de mauvaise vie, ou, pour
 „ mieux dire, de putains voit-on

„ courir dans le palais de S. Pier-
„ re? Combien de troupeaux de
„ lions, combien d'assemblées im-
„ pudiques dont l'insolence & l'ef-
„ fronterie vont à un tel point, que
„ les bordels & les lieux plus infâ-
„ mes sont partout plus modestes &
„ plus retenus? On a vu le premier
„ jour de Novembre, qui est la
„ fête de tous les S. S. que cin-
„ quante putains de la ville ont été
„ invitées au Palais, les cérémo-
„ nies estant faites, & qu'elles y
„ ont donné un spectacle extrême-
„ ment honteux & vilain, & même
„ tout-à-fait détestable; jusques-là
„ même, qu'on exposa en public les
„ jours ensuite, une jument, en
„ présence du Pape & de ses en-
„ fants; afin que les estalons animez
„ d'une ardeur vénérienne, devins-
„ sent furieux les uns contre les au-
„ tres, comme si on eût eu besoin
„ de tels exemples pour mal faire.”
L'Auteur de cette Lettre ne parle
pas nommément de Lucrece Bor-
gia; mais on fait d'ailleurs qu'elle
fut présente à ces vilains exercices.

V. En cinquieme lieu, vous de-
mandez des témoignages touchant

cette autorité qu'elle eut dans Rome, & qui étoit si capable de scandaliser les gens : lisez ce qui suit :

„ Elle estoit aussi avant dans les bon-
 „ nes graces du Pape que le pou-
 „ voit estre une femme, & même
 „ beaucoup plus que le sexe ne le
 „ pouvoit pas permettre: parce qu'il
 „ ne lui fit pas tenir seulement ce
 „ rang de grandeur avec cette suite
 „ de Noblesse, & ce service des
 „ Prélats dont nous avons déjà parlé
 „ cy-dessus; mais encore il la com-
 „ bloit, selon ses desirs, de richesses,
 „ luy accordoit toutes les graces
 „ qu'elle vouloit, luy donnoit
 „ même le maniment des affaires,
 „ & ce qui est encore bien plus,
 „ elle avoit tousjours l'entrée du
 „ Palais ouverte, estant de nuit &
 „ de jour en conversation avec le
 „ Pape si publiquement & avec tant
 „ d'ostentation, que la Cour le
 „ voyoit en quel temps que ce
 „ fut : que si sa Sainteté sortoit de
 „ Rome, ce qui arrivoit assez souvent,
 „ depuis la despouille des Barons
 „ Romains, elle la substituoit
 „ non-seulement pour loger dans
 „ son appartement & dans son Palais

„ (parce que le Duc la suivoit tou-
„ jours dans ses voyages) mais mes-
„ me à la surintendance du gouver-
„ nement, à l'ouverture des lettres,
„ à l'expédition des affaires, avec
„ pouvoir d'appeller auprès d'elle
„ les Cardinaux, afin de les consul-
„ ter sur les choses de grande im-
„ portance, comme elle fit bien
„ souvent par vanité. “ L'Auteur
qui me fournit ces paroles, nous
avertit qu'il avoit déjà parlé de la
pompe de cette Dame. Voici le
passage à quoi il renvoie : „ Alexan-
„ dre déclara Dame Lucrece sa fil-
„ le, Gouvernante perpétuelle de
„ Spolette & de son Duché avec
„ tous les émoluments & les jurif-
„ dictions qui en dépendoient. Mais
„ parce qu'il ne se contentoit jamais
„ de ses actions pour si utiles ou
„ agréables qu'elles fussent; si elles
„ n'estoient pas accompagnées d'une
„ ostentation & d'un faste, qui ser-
„ vit à faire voir sa puissance, &
„ pour faire honte à ses envieux,
„ voulut que ladite Dame Lucrece
„ s'en allât prendre possession de ce
„ même gouvernement avec Don
„ Joseph son frere, & avec la plus

„ noble & belle Compagnie qu'il fut
 „ possible de voir.... Dès que Dame
 „ Lucrece eût baïsé les piés à Sa Sain-
 „ teté, Sadite Sainteté monta à la gal-
 „ lerie qui est au-dessus de la porte du
 „ Palais pour la voir partir; si bien
 „ qu'estant montée à cheval aux
 „ degrez de S. Pierre, l'Ambassa-
 „ deur du Roy de Naples & Don
 „ Joseph la mirent au milieu d'eux,
 „ en saluant humblement le Pape,
 „ prirent son dernier congé & sa
 „ bénédiction. Elle estoit précédée
 „ d'un grand nombre de chariots, où
 „ estoient ses meubles, couverts de
 „ riches & somptueux tapis. Il y
 „ avoit ensuite de cela un mulet qui
 „ portoit un lit tendu, où il ne man-
 „ quoit rien, avec des matelats, une
 „ couverte cramoisie toute parfè-
 „ mée de fleurs, deux blants aux
 „ oreilliers, & un beau ciel de lit
 „ que les hommes devoient souste-
 „ nir, lorsque ladite Dame voudroit
 „ aller mieux à son aise, estant lasse
 „ d'estre à cheval. On voyoit en-
 „ core après cela un autre mulet qui
 „ portoit une selle qui ressembloit
 „ parfaitement bien à une chaire,
 „ ayant un dossier, des accoudoirs,

„ & un escabeau richement ornés
„ pour son usage, quand elle vou-
„ droit aller à l'ordinaire des fem-
„ mes. La garde, & la maison du
„ Pape suivoit après cela, de même
„ que le Gouverneur de Rome, avec
„ un grand nombre de gens de guer-
„ re ; ladite Dame venoit immédia-
„ tement ensuite estant au milieu
„ des deux que nous avons déjà nom-
„ més, lesquels estoient suivis d'un
„ grand nombre de Prélats, d'une
„ infinité de nobles & de Dames
„ rangées de deux en deux, qu'elle
„ renvoya fort civilement dès qu'ils
„ furent parvenus à Ponte Molle,
„ hormis celles qui estoient de ser-
„ vice. Elle ne parut pas en public
„ depuis ce temps-là avec moins de
„ magnificence que ce jour, si on
„ en excepte ce qui concernoit la
„ Campagne : car elle alloit toujours
„ avec plus de deux cents chevaux,
„ montés de principales Dames &
„ Seigneurs de la ville, & estoit ser-
„ vie par les Prélats du Palais, &
„ des plus intimes Confidants du
„ Pape, particulièrement dans les
„ solemnités de l'année sainte, où
„ on remarqua bien souvent que les

„ Evêques lui donnoient la main ,
 „ qu'ils luy disoient la messe , &
 „ qu'ils luy rendoient mesme d'au-
 „ tres moindres services. “ Ce que
 je vais rapporter n'est pas moins
 curieux.

Lorsque cet Historien narre la ré-
 ception qui fut faite à Géofoi Bor-
 gia & à Sancia d'Arragon sa femme,
 il se sert de ces paroles : „ Lucrece
 „ Borgia. . . laquelle estant extrê-
 „ mement chérie du Pere, avoit une
 „ telle autorité , & se voyoit esle-
 „ vée dans un si haut degré de gran-
 „ deur , qu'on n'en avoit jamais vu
 „ de pareille dans la cour des Papes,
 „ ne fut pas ni moins splendide , ni
 „ moins ardente , ni moins ambi-
 „ tieuse que son frere à rendre cette
 „ entrée solennelle , pour ce qui
 „ estoit d'inviter les Dames : si bien
 „ que les espousés furent receus avec
 „ beaucoup plus de magnificence
 „ qu'on n'esperoit , parce que les
 „ soumissions de ceux qui obéis-
 „ soient estoient plus grandes que la
 „ superbe de ceux qui comman-
 „ doient , & on vit mesmes que le
 „ Pape , qui avoit esté le premier
 „ auteur de cette pompe , voulut

„ enfin la terminer par ses propres
„ honneurs : car il reçut les nou-
„ veaux mariés d'une telle façon ,
„ qu'on eût dit que c'estoit un con-
„ sistoire public , soit qu'on confi-
„ derât la qualité de la sale , la for-
„ me de son trosne , le grand nom-
„ bre des Cardinaux & des Seigneurs
„ qui s'y estoient rencontrés ; ou
„ bien oneût creu à la vérité , voyant
„ des principales Dames de la cour
„ dans cette assemblée , des cuissins
„ préparés auprès de Sa Sainteté
„ pour Madame Sancia & Madame
„ Lucrece , & par les agréables en-
„ tretiens qu'il y eut pendant quel-
„ ques heures , que c'estoit plustost
„ une des indignes assemblées du
„ dernier Roy des Assiriens , que le
„ consistoire d'un Pontife Romain ,
„ qui doit faire paroistre sa sainteté
„ en toutes choses aux yeux de tout
„ le monde , puisqu'il en porte le
„ nom : que si la veille de la Pente-
„ coste se passa dans une si digne
„ fonction , les cérémonies qu'on
„ garda le lendemain pour célébrer
„ la venue du St. Esprit ne furent
„ pas moindres. Voyez ce qu'en dit
„ le Maître des cérémonies dans son

„ Journal : *Venit Papa in Basilicam*
 „ *Apostolorum. Steterunt apud eum su-*
 „ *per pulpitum marmoreum , in quo*
 „ *Canonici S. Petri Epistolam & E-*
 „ *vangelium decantare consueverunt ,*
 „ *Sancia & Lucretia filia , cum mul-*
 „ *tis aliis mulieribus , totum ipsum*
 „ *pulpitum , & terram circumcirca oc-*
 „ *cupantibus , cum magno dedecore ,*
 „ *ignominia , & scandalo populi.*

VI. En sixieme lieu vous souhaitez une bonne autorité concernant l'esprit & l'érudition de cette Dame, sa capacité pour les grandes affaires , & les services qu'elle rendit à son mari dans la guerre contre le Pape Jules II. Je vous citerai l'histoire du chevalier Bayard , cherchez-y le chapitre 44. vous y trouverez la description du combat de la Bastide , où le Duc de Ferrare assisté des troupes de France fit une merveilleuse boucherie des troupes de Jules II. Vous verrez que l'Historien ajoute que ce Duc & les François „ s'en retournerent glorieux &
 „ triomphans dedans la ville , où
 „ chascun leur donnoit louange inestimable. Sur toutes personnes , la
 „ bonne Duchesse , qui estoit une

„ perle en ce monde , leur fait sin-
 „ gulier accueil. Et tous les jours
 „ leur faisoit banquets & festins , à
 „ la mode d'Italie , tant beaulx que
 „ merveilles. Bien ose dire , que de
 „ son temps , ne beaucoup devant ,
 „ ne s'est trouvé de plus triomphan-
 „ te Princeſſe. Car elle estoit belle,
 „ bonne , doulce & courtoise à tou-
 „ tes gens. Elle parloit Espagnol ,
 „ Grec , Italien & François , quel-
 „ que peu très-bon Latin , & com-
 „ poſoit en toutes ces langues , &
 „ n'est rien ſi certain , que combien
 „ que ſon mari fuſte ſaige & hardy
 „ Prince , ladicte Dame par ſa bon-
 „ ne grace a eſté cauſe de luy avoir
 „ faict faire de bons & grands ſervi-
 „ ces ”. Theodore Godefroy a crû
 fauſſement qu'il s'agit-là d'Anne
 Sforce & de Bonne de Savoye. Il eſt
 vrai qu'elle fut femme de ce Duc de
 Ferrare ; mais elle étoit morte avant
 que Jules II. parvint à la Papauté.
 La Duchèſſe de Ferrare dont il eſt
 ici queſtion , ne ſauroit être que Lu-
 crece Borgia.

VII. En ſeptieme lieu vous vou-
 lez ſavoir qui eſt-ce qui „ l'a louée
 „ d'avoir eu beaucoup de pieté &...

„ de charité , &.... de soin de faire
 „ rendre justice ”. C'est Alde Ma-
 nuce. Tout ce que pourroit faire une
 Princesse très-excellente , seroit de
 remplir l'idée qu'il nous donne des
 vertus de cette fille d'Alexandre VI.

*Ais enim nihil te magis cupere , quàm
 & placere semper Deo immortalì , &
 juvare mortales , tam qui nunc sunt ,
 quàm nascituris omnibus seculis , relin-
 quereque aliquid cum è vita excesseris ,
 quo non sine summa laude vixisse teste-
 ris.... Quid dicam de tua in Deum ,
 divosque omnejs pietate ? Quid idem de
 liberalitate in pauperes , de bonitate in
 tuos , de justitia in omnejs ? Mirum est
 enim quantam pauperibus qui mendicare
 erubescunt , clàm per pios ministros pe-
 cuniam eroges , quòd subvenias miseris ,
 quantà prætereà gravitate & prudentià
 negotiis , rebusque publicis , (cogitur
 enim apud te Senatus) & intersis , &
 præsis : & , quod est justitiæ proprium ,
 suum cuique tribuendum cures. Tum
 probos ornandos , sceleratos puniendos ,
 & velis , & imperes. Quibus in rebus
 miratur senatus ipse , mirantur cives
 tui accerrimum judicium , acumen sum-
 mum ingenii tui. Denique quidquid lo-
 queris , quidquid agis nulla ex parte*

reprehendi potest. Si vous souhaitez le témoignage d'un Historien, vous n'avez qu'à jeter les yeux sur les paroles qui suivent : () Paulò ante id tempus Lucretia Borgia , Alfonsi uxor , integrâ adhuc ætate defuncta est , quum ea jam pridem persancte castigato vetere luxu , abdicatisque deliciis , christiane disciplinæ severitatem induisset Cæterùm Lucretia nequaquam muliebri animo inanem simulatæ religionis laudem querens , verum solidi nec interituri unquam meriti fructum expectans , ex privatis suis opibus cœnobium cum ornatissimo templo constructum *sacratissimis virginibus ex ordine primæ nobilitatis dedicavit.*

VIII. Enfin vous voudriez avoir quelques recueils concernant sa mere. Je vous citerai Thomasi , qui croit que le nom *Vanozza* étoit celui de sa famille. Elle étoit Romaine & d'une condition médiocre. Elle parvint
 „ par un long usage à un tel degré
 „ de savoir commander à ceux qui
 „ lui plaisoient par les artifices des
 „ courtisanes , qu'elle y étoit parfaite . . . Elle faisoit bien voir

(* *Jovius in vita Alfonsi Ferraria Ducis , pag. m. 371.*

„ qu'elle estoit une harpie insatiable;
 „ mais elle ne faisoit pas connoître
 „ aux gens qu'elle fut une fine &
 „ anchanteresse syrene. . . . Parmi un
 „ si grand nombre de Dames qui tâ-
 „ chèrent de captiver *Roderic Bor-*
 „ *gia* par leurs propres embrasse-
 „ ments , la Vanozza le gagna si
 „ fort par ses manieres engageantes,
 „ qu'il ne la quitta jamais, quoiqu'il
 „ fust eslevé aux plus hautes digni-
 „ tés , & la tint toujours au con-
 „ traire plus en qualité de femme
 „ légitime que de sacrilege concu-
 „ bine. La fécondité de cette fem-
 „ me alla de pair à sa beauté & à ses
 „ flatteries , ce qui le retint tou-
 „ jours indissolublement attaché à
 „ ses amours : car elle l'enrichit bien-
 „ tost de quatre fils & d'une fille ”.
 Elle conçut contre les François une
 extrême haine. Thomasi en rappor-
 te cette raison : „ Les premiers jours
 „ que l'armée de *Charles VI.* eût
 „ pris ses quartiers dans Rome, l'in-
 „ solence des soldats. . . . alla à ce
 „ point que d'attaquer & de piller ,
 „ en tuant même quelques maîtres ,
 „ un petit nombre de maisons ap-
 „ partenantes à de certains Romains,

„ qui ne suivoient point le parti de
„ la France , ou qui estoient mê-
„ me ennemis de ceux qui souste-
„ noient le Roy. Celle de Vanoz-
„ za, ... qui estoit très-riche , cour-
„ rut la même fortune que les au-
„ tres , le huitieme jour après l'en-
„ trée du Roy dans Rome , ce qui
„ n'arriva point sans que plusieurs
„ personnes de sa maison ne fussent
„ maltraitées , & qu'elle ne reçut
„ elle-même quelque affront en sa per-
„ sonne.... Comme elle n'estoit pas
„ moins ambitieuse qu'interessée, el-
„ le se sentit agitée de toutes ses plus
„ furieuses passions de se voir vili-
„ pendée & indignement traitée par
„ l'insolence d'une Soldatesque, haïe
„ dans le temps même qu'elle estoit
„ au comble de ses grandeurs & de
„ sa fortune, & de voir que toute cette
„ grande abondance de meubles &
„ de richesses, que l'industrie, l'ini-
„ quité, & le bonheur de tant d'an-
„ nées , qui s'étoient écoulées sous
„ le Pontificat de Calixte & de celui
„ d'Alexandre avoient pû amasser,
„ estoient enlevées dans un moment
„ en sa présence“. A la voir dans
„ cette maison pillée „ on l'eût prise

pour une Bacchante, & une Furie
 „ d'enfer : “ elle ne respiroit que la
 fureur & la rage. Son fils César lui
 promit de la venger dès que l'occa-
 sion s'en présenteroit.

J'ai lû dans un Ouvrage publié
 l'an 1703 „ qu'elle séduisit le cœur
 „ du Pape Alexandre VI. sur le siege
 „ de St. Pierre, & que comme elle
 „ affectoit de se faire appeller *Uranie*,
 „ ce qui veut dire *Céleste*, elle eut
 „ l'insolence de se faire peindre en
 „ Déesse, & dans un ciel au-dessus
 „ des nuées sur un char de gloire....
 „ Dès qu'on vit ce portrait de la
 „ *Dona Urania* dans Rome, les me-
 „ disants.... ne manquerent pas de
 „ dire que le Pape l'avoit canonisée“.
 Mr l'Abbé Faydit qui narre ces cho-
 ses, auroit fait plaisir à bien des gens,
 s'il avoit marqué la source d'où il
 les a prises.

Paul Jove, qui avoit connu la Van-
 nozza, dit que d'ailleurs elle étoit
 honnête femme. Elle ne fut point la
 seule maîtresse de Roderic Borgia :
 il fut amoureux d'une autre Romaine
 & en eut un fils, savoir Jean Bor-
 gia, qu'il fit Duc de Nepi. Il est
 vrai que dans l'investiture qu'on lui

donna de cet Etat, & ensuite de celui de Camerino, il se fit nommer fils de César Borgia.

De MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, Reine de Pologne au XVII. siecle. De qui étoit fille. Particularités de son Mariage avec Uladislas Roi de Pologne, rapportées par l'Abbé de Marolles, & d'une maniere différente par Mr. le Laboureur. Son arrivée à Warsovie, ratification & consommation de son mariage. Anecdotes qui la concernent, rapportées par Vigneul Marville. Mr. le Laboureur les a adroitement éclipsées de son sujet. Discretion de l'Auteur du Dictionnaire Historique sur cet article. Comment on peut tourner le récit de Vigneul Marville à l'avantage de cette Princesse. Ce que des malins pourroient objecter. Difficulté qu'il y a de savoir au vrai la vie des Grands. Esprit & courage de Marie de Gonzague. Elle devient veuve & épouse Casimir frere d'Uladislas. Les malheurs des premieres années du regne de Casimir obligent cette Reine d'abandonner avec lui la Pologne. Mouvements qu'elle se donna après la paix

d'Oliva, pour faire élire un Successeur à la Couronne. Sa mort suivie de l'abdication de Casimir. Sa crédulité. Sa piété & sa retraite. Sa sœur épouse secrètement le fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme.

PUISQUE votre curiosité pour Marie-Louise de Gonzague est de la même nature que pour Anne Jagellon, je vois bien que vous ne la voulez satisfaire que par une de mes Lettres. Voici donc quelques recueils liés ensemble.

Marie-Louise de Gonzague étoit fille de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & petite fille de Ludovic de Gonzague qui s'établit en France, & s'y maria avec Henriette de Cleves, qui lui apporta entre autres biens les Duchés de Nivernois & de Retheinois. Ce Ludovic étoit le troisieme fils de Frederic de Gonzague second du nom & premier Duc de Mantoue, & mourut à Nesle en Picardie le 25 d'Octobre 1595, âgé de 56 ans & 35 jours. Son fils Charles fut Gouverneur de Champagne, & se maria avec Catherine de Lorraine,

filles du Duc de Mayenne, & devint Duc de Mantoue par la mort de trois derniers Ducs ses cousins qui n'avoient point laissé d'enfants mâles. L'Empereur tâcha de l'exclure de cette légitime Succession ; mais Louis XIII. fut en personne en Italie l'an 1629 pour l'y maintenir, & en vint à bout. La Princesse Marie-Louise fille de ce nouveau Duc de Mantoue, ne quitta point la France sa Patrie, elle continua d'y séjourner tout comme si sa maison n'eût rien possédé au-delà des Alpes. Elle fit une très-belle figure tant à cause de sa beauté, qu'à cause de son esprit, & fut si considérée à la cour, qu'on lui donna le gouvernement du Nivernois. Le Duc d'Orléans frere unique de Louis XIII. devint si amoureux d'elle qu'il souhaita très-passionnément de l'épouser : mais le ciel en disposa autrement : elle fut mariée avec Uladislas Roi de Pologne l'an 1645.

Mr. l'Abbé de Marolles prétend que dès l'année 1623, quoique la Princesse fust bien jeune on commença néanmoins de parler de son mariage avec le Prince de Pologne

„ qui succéda depuis au Royaume
 „ de Sigismond son Pere“. Il le re-
 péte en un autre endroit : „ Le Roy
 „ Uladislas, dit-il, se voyant veuf,
 „ reprit facilement les premières in-
 „ clinations qu'il avoit eues quelques
 „ années auparavant pour Madame
 „ la Princesse Marie, dont la beauté
 „ & les grandes qualités étoient ad-
 „ mirées de toute la terre : car il est
 „ vrai qu'on avoit parlé de ce maria-
 „ ge dès le vivant du feu Roi Sigis-
 „ mond, & de Mr. le Duc de Man-
 „ toue, quand il n'étoit encore que
 „ Duc de Nevers, & qu'Uladislas
 „ n'étoit encore que Prince de Po-
 „ logne. Mais l'âge peu avancé de
 „ la Princesse, outre les divers trou-
 „ bles qui s'émurent dans cet Etat,
 „ & les recherches qu'en fit Son Al-
 „ tessé Mr. le Duc d'Orléans, em-
 „ pêcherent alors l'accomplissement
 „ de ce dessein“. Mr. le Laboureur
 a suivi une autre Chronologie : il ne
 rapporte ce projet de mariage du Roi
 de Pologne que vers l'année 1636.
 Il dit que ce Prince après avoir con-
 clu une Trêve avec la Suede l'an
 1635. „ donna tous ses soins à voir
 „ prospérer la Pologne en biens : &

„ pour son dernier bonheur il accor- „
„ da de se marier.... Il pensa dès lors „
„ à la Princesse Marie de Nevers. „
„ Il sembloit qu'il y fust plus enclin „
„ qu'à la fille de l'Empereur & qu'à „
„ la Princesse de Boheme : mais la „
„ distance du Pays nous empêchant „
„ d'agir avec tous les moyens néces- „
„ saires, l'Empereur qui estoit voi- „
„ sin, & qui briguoit avec plus de „
„ chaleur & de ressorts, par les in- „
„ telligences qu'il avoit à sa Cour, „
„ l'emporta, & l'an 1637 il espousa „
„ Cecile Renée d'Autriche sa fille“. „
Cette Reine étant morte au mois „
de Mars 1644, la Maison d'Autriche „
voulut donner une seconde femme à „
Uladislas : „, mais il méprisa l'odeur „
„ empoisonnée de ce bouquet, & „
„ pour faire satisfaction à l'amour „
„ de ce que l'intérêt avoit forcé ses „
„ premieres inclinations, il pensa de- „
„ rechef aux nôces de la Princesse „
„ Marie de Gonzague, Duchesse de „
„ Nevers, fille du feu Duc de Man- „
„ toue, laquelle il avoit première- „
„ ment aimée, & dont la beauté lui „
„ avoit été vantée par Jean Zanadz- „
„ ki, gentilhomme Polonois, qu'il „
„ avoit dépêché exprès en France,

„ d'où il rapporta son portrait.
 „ Quelque fatalité que l'on ne peut
 „ comprendre , empêcha cet hy-
 „ men tant utile aux deux couron-
 „ nes & aux deux Rois, qui tous
 „ deux pécherent par je ne sai quelle
 „ nécessité du destin ; mais enfin
 „ l'occasion d'un second mariage
 „ étant revenue, le Sérénissime La-
 „ dislas reveilla sa premiere flamme,
 „ & demanda au Roi Très-Chrétien
 „ & à la Reine sa mere, cette Prin-
 „ cesse leur Parente, qu'ils lui accor-
 „ derent avec une dot de sept cent
 „ mille écus , dont Leurs Majestés
 „ se rendirent pleiges, ou plutôt se
 „ constituerent débitrices : les affai-
 „ res de la maison de Nevers n'étant
 „ pas en état , & peut-être n'é-
 „ tant pas capables de fournir cette
 „ somme“.

Il est très-possible qu'aucun de ces
 deux Auteurs ne se trompe point ;
 mais en ce cas là il seroit étrange que
 chacun d'eux eût ignoré le fait que
 l'autre rapporte. Personne ne pou-
 voit être mieux instruit que Mr. le
 Laboureur des trois recherches en
 mariage ; car il fut en Pologne à la
 suite de cette Reine, & il a publié

une très-ample relation de ce voyage. L'Abbé de Marolles de son côté ne devoit rien ignorer là-dessus, lui qui fut en quelque façon l'un des Domestiques de la Princesse pendant un assez-long-temps. Permettez-moi de vous renvoyer à ses Mémoires touchant la pompe du mariage, & touchant les honneurs qui furent faits à cette nouvelle Reine. Il est juste que je ne flatte pas toujours votre paresse, & que j'agisse à mon tour quelquefois en paresseux. Je vous citerai seulement ce petit morceau : quand la Princesse fut „ au Palais d'Or-
„ léans, l'Abbé de la Riviere lui
„ dit qu'il avoit souhaité passionné-
„ ment de la voir femme de Mon-
„ sieur, elle lui repartit en riant que
„ Monsieur n'étoit pas Roy, &
„ qu'elle étoit destinée pour être
„ Reine“.

Le contrat de mariage fut signé à Fontainebleau le 26 de Septembre 1645. La Princesse fut épousée par Procureur le mois suivant, & partit de Paris le 27 de Novembre, & fit sa premiere entrée dans les Etats de Pologne le 8 de Février 1646. Elle fut reçue pompeusement à Dantzic

trois jours après, elle en partit le 21 de Fevrier, & arriva à Warsovie le 10 de Mars. Le mariage fut ratifié le même jour dans l'Eglise de saint Jean sous la direction du Nonce du Pape, créé Légat pour cette cérémonie; mais il ne fut consommé que le 8 d'Avril. Les gouttes dont le Roi étoit malade, ne lui permirent pas d'user d'une plus grande diligence. La Maréchale de Guébriant qui avoit accompagné la Reine comme Ambassadrice extraordinaire, & surintendante de sa conduite, prit son audience de congé le lendemain & partit de Warsovie le 10. Je vous marque ces dates parce qu'elles vous serviront de guide dans l'examen d'une particularité anecdote & bien maligne qu'un Chartreux a publiée.

Sur ce que Mr. le Laboureur raconte, dit-il, „ que la Reine de „ Pologne étant arrivée à Stolpen, „ il vint des lettres confirmatives, „ que la maladie du Roi augmen- „ toit; lequel prioit la Reine par „ une lettre du grand Chancelier, „ de vouloir arrêter à Laumbourg „ en attendant sa santé, &c. Un „ Gentilhomme Polonois de la suite

„ du Roi Jean Casimir , m'a assuré
„ que ce n'étoit que du plâtre que
„ ce discours de Mr. le Laboureur ,
„ pour cacher un grand & fâcheux
„ secret. Car le Roi ayant reçu des
„ Mémoires sur des matieres très-
„ délicates capables de l'inquiéter,
„ se mit au lit & feignit d'avoir la
„ goutte laquelle ne manque jamais
„ de venir au secours des bons poli-
„ tiques , & ne voulut point se
„ bien porter ni consommer son ma-
„ riage , qu'il n'eût reçu de Fran-
„ ce les éclaircissemens qu'il deman-
„ doit. On tâcha de le contenter ,
„ & il parut l'être : mais Madame
„ de Guébriant Ambassadrice ex-
„ traordinaire & surintendante de la
„ conduite de la Reine , poussa cet-
„ te affaire avec tant de hauteur ,
„ qu'elle pensa tout perdre. Elle dé-
„ plut à la cour de Pologne , & on
„ lui accorda d'autant plus volon-
„ tiers son congé , qu'on l'avoit
„ priée de le demander.

„ Il est certain que Mr. le La-
„ boureur raconte 1. que le Roi
„ prioit la Reine de vouloir arrester
„ à Laumbourg jusques au Diman-
„ che des Rameaux qu'elle feroit

„ son

son entrée à Dantzic où les nocés
se célébreroient, après leurs dé-
votions de la feste de Paques.
2. Que la Reine cacha généreuse-
ment le secret desplaisir de cette
nouvelle, & tesmoigna trouver
bon de commencer à obéir dans la
ville où elle devoit commencer à
regner. " Mais il raconte aussi
qu'avant même que la Reine fût ar-
rivée à Laumbourg, elle reçut nou-
velle par un gentilhomme exprès,
de la convalescence du Roy, & que
la fièvre l'avoit quittée : toutesfois
qu'il estoit encore à Varsovie, où
il la prioit de se vouloir rendre
quand elle auroit reposé quelques
jours, non plus à Laumbourg,
mais à Dantzic, où le Prince Char-
les Evêque de Ploscho frere de
sa Majesté, qu'il envoyoit au-de-
vant d'elle, auroit le soin de la faire
recevoir, & de lui faire achever le
carnaval dans les divertissements
convenables au temps & à l'occa-
sion de ces heureuses nocés. " Vous
remarquerez que ces deux nouvelles
arriverent la seconde un jour après la
premiere. Cependant cette circon-
stance ni toutes les autres que Mr. le

Laboureur pourroit fournir , ne m'empêchent pas de croire qu'il n'a pas dit tout ce qu'il favoit , & qu'il s'est servi d'un peu de plâtre. Car on ne peut nier qu'il n'y ait des traditions très-injurieuses à l'honneur de la Princesse Marie-Louise de Gonzague , & qui ont même été imprimées. L'Auteur du Dictionnaire Historique & critique a eu la discrétion de ne les pas exprimer : il s'est contenté de marquer en général qu'elles sont diaboliquement satyriques , & d'indiquer le livre où l'on en parle. Je pousserai beaucoup plus loin le ménagement , cette Princesse n'est pas la seule Tête couronnée qui ait intérêt à cela. C'est pourquoi je ne vous coterai pas la page du Dictionnaire : la difficulté de trouver l'endroit vous empêchera de le chercher , elle émonssera toute la pointe de votre curiosité. N'y eut-il que ceci à dire , c'est qu'un jeune fou , un jeune étourdi tel que Cinqmars , prétendit épouser cette Princesse , ce seroit une chose peu honorable à la Reine de Pologne. Mais apparemment les fâcheux donneurs d'avis ne s'arrêterent point là lorsqu'ils trou-

blerent le repos du Roi Uladislas.

Après tout s'il y a un mauvais côté dans le récit du Chartreux, il y en a aussi un bon. Rien, je l'avoue, ne fait plus d'honneur à un gentilhomme que de voir que les partisans qui font la recherche des faux nobles ne le somment point de montrer ces titres; car c'est une marque que sa noblesse est reconnue publiquement pour incontestable. Mais il n'est pas peu glorieux à un gentilhomme chicané par ces partisans de sortir d'entre leurs mains avec la confirmation de ses titres. Il lui est, dis-je, fort glorieux d'en avoir produit qui ayent été à l'épreuve de l'examen le plus rigide que ces inquisiteurs avides de taxes ayent pu faire. Appliquons ceci à la réputation d'une femme, c'eût été sans doute une gloire du degré le plus éminent que la vertu de la Princesse Marie-Louise eût tenu dans un tel respect la médifance que personne n'eût osé semer de mauvais bruits, & que la crainte de l'incrédulité & de l'indignation publique eût réfréné toutes les langues; mais n'ayant pas eu ce bonheur-là, il lui est néan-

moins très-glorieux d'être sortie victorieuse des recherches qui furent faites de sa conduite par les soins d'un futur époux allarmé. Je dis qu'elle en sortit victorieuse; car elles ne l'empêcherent pas de poursuivre toujours son chemin, & d'être reçue honorablement de son époux.

Je fais bien que des gens malins pourront dire qu'il s'avisa trop tard de faire informer de la vie & mœurs de cette Princesse; qu'il auroit dû le faire avant que de la rechercher en mariage, & qu'après avoir attendu jusques à ce qu'elle se fût mise en chemin bien & duement épousée par procureur, il falloit qu'il fît de nécessité vertu, & qu'il se payât des éclaircissements tels quels qui lui viendroient de Paris. C'est à quoi rend la narration du Chartreux, & j'avoue qu'il seroit assez mal-aisé de réduire ceux qui s'opiniâtreroient là-dedans, mais l'équité naturelle n'approuve point une telle obstination. Il est d'ailleurs faux que la maladie du Roi de Pologne ait été une goutte feinte, une goutte de commande. Cette politique auroit pu avoir quelque fondement lorsque la

Princesse étoit encore sur les frontières du Royaume; & s'il étoit vrai qu'on l'eût priée de s'y arrêter plusieurs jours, je veux dire que l'on n'eût pas révoqué cette priere, ce seroit un bon prétexte de soutenir la fiction, mais oseroit-on dire que Uladislas faisoit le malade après même que son mariage eût été ratifié auprès des autels par le Nonce Apostolique, en présence de l'époux & de l'épouse? Pouvoit-il après une telle démarche se proposer la liberté d'en demeurer là, ou de passer plus avant selon les nouvelles qu'il recevrait de Paris préjudiciables ou favorables à la réputation de la Reine? Il y auroit de l'extravagance à l'affirmer. Disons donc que puisqu'il laissa passer 29 jours depuis la cérémonie nuptiale faite par le Nonce jusques à la consommation de son mariage, la raison qu'il alléguait de ce délai, savoir qu'il avoit la goutte, étoit vraie.

Il ne faudroit pas s'étonner que la Maréchale de Guébriant eût poussé l'affaire avec beaucoup de hauteur, si elle s'étoit apperçue que le Roi usoit de remise afin d'avoir le temps.

de vérifier ce qui concernoit les mauvais bruits. Elle se seroit trouvée dans ces conjonctures délicates où il faut témoigner la plus ardente vivacité. Il y alloit d'un affront énorme non-seulement pour la Princesse, mais aussi pour toute la France, & il eut été honteux à la Maréchale en particulier d'avoir été choisie pour amener au Roi de Pologne les restes d'un autre, & d'être renvoyée avec son présent. Quand on voit que dès le lendemain de la consommation du mariage, elle déloge d'une Cour où elle étoit Ambassadrice extraordinaire, l'on trouve très-vraisemblable ce que le Chartreux rapporte qu'elle se rendit odieuse. Pas un mot qui insinue cela dans la Relation de Mr. le Laboureur. Il ne fait jamais mention de cette Dame qu'en Panégyriste : il n'oublie aucun détail qui puisse marquer avec quelque distinction les honneurs qu'elle reçut. Il étoit de sa suite, & parfaitement instruit de tout ce qui se passoit ; sa relation auroit pû être complete, si ses engagements lui avoient permis de raconter le mal & le bien. Voilà l'inconvénient des Relations que nous

donnent les domestiques des Grands. On y supprime par gratitude toutes les vérités désobligeantes. Ceux qui n'auroient pas la même raison de les supprimer, ne les savent point. L'Abbé de Marolles s'est bien gardé de nous apprendre tout ce qu'il savoit de la Princesse Marie - Louise de Gonzague. Qu'il est difficile de savoir au vrai la vie des Grands!

Rien ne seroit plus propre à persuader que les éclaircissements qui furent donnés à Uladislas, furent très-avantageux à son épouse, que l'estime que l'on dit qu'il eut pour elle. Voici ce que je trouve dans un livre (1) qui expose le grand dessein de ce Monarque de faire soulever les Cosaques, afin d'avoir un prétexte de mettre en mouvement la ligue qu'il avoit formée contre le Turc :

„ Les Confédérés auroient eu peine
 „ à s'accorder, si la Reine de Polo-
 „ gne qui est une Princesse d'esprit,
 „ de conduite & de cœur, n'eut
 „ trouvé l'expédient pour lever cette
 „ difficulté. Uladislas entreprenoit
 „ peu de choses sans les lui commu-

(1) Linage de Vauciennes, l'origine véritable du soulèvement des Cosaques.

„ niquer ; il s'étoit cent fois utile-
„ ment servi de ses conseils, & il
„ crut dans l'embarras où il étoit
„ la devoir consulter. D'abord cette
„ Princesse qui connoissoit combien
„ la jalousie est ordinaire parmi les
„ Grands, prévint de si grandes dif-
„ ficultés à vaincre là-dessus, qu'elle
„ craignoit pour le succès de l'en-
„ treprise..... Comme elle est Fran-
„ çoise, elle crut trouver dans son
„ pays, où la guerre qu'il soutient
„ depuis plusieurs années a fait quan-
„ tité de bons Officiers, un Chef
„ capable de commander une Ar-
„ mée si considérable, & d'exécu-
„ ter un si grand dessein. Elle fit la
„ revue de toute la Cour de Fran-
„ ce, & de toutes ses armées, &
„ jetta enfin les yeux sur Monsieur
„ d'Arpajou, qu'elle proposa à Ula-
„ dislas, & qui approuva son choix,
„ ayant connu ce Duc durant le sé-
„ jour qu'il avoit fait en France.

Le regne de cette Princesse avec
Uladislas ne dura qu'un peu plus de
deux ans. Ce Prince mourut au mois
de Mai 1648. Il y a des gens qui
disent qu'elle lui donna un fils qui
mourut avant son pere, mais ils se

trompent. C'est de sa premiere femme qu'il avoit eu ce fils-là, qui étoit âgé de 8 ans lorsque sa seconde femme fit son entrée à Warsovie. Cet enfant mourut l'an 1647, & comme la santé fort altérée de Uladislas le mettoit hors d'état d'avoir des enfants, le Prince Jean Casimir son frere prit de mesures pour parvenir à la royauté. Il se démit du Cardinalat qu'on lui avoit conféré pour lui faire quitter plus honorablement l'habit de Jésuite, & il fut élu Roi de Pologne au mois de Novembre 1648. Il épousa la veuve du Roi Uladislas son frere, & il en eut en 1650. une fille qui mourut l'année d'après. Son épitaphe fait mention de ses enfants au nombre pluriel, & ainsi le Chevalier de Beaujeu a eu tort de dire que la Princesse Marie-Louise de Mantouen'a point eu d'enfant de son mariage avec le Roi Casimir. Je le réfuterai par un passage authentique qui sert de preuve contre la témérité ou contre l'impertinence des prédictions des Poëtes (2)., Nous eufmes nouvelles en

(2) La Bizardiere, Histoire des Dietes de Pologne pag. 125 & suiv.

„ fuitte que la Reine de Pologne
„ estoit accouchée d'une fille. Sur
„ quoy Mr. de S. Amant fit des
„ vers, qui nous furent envoyés de
„ Varsovie, où il estoit alors. Mais
„ l'augure qu'il y fit pour la nais-
„ sance de la royale Princeſſe, ne
„ fut pas accompli, selon ses sou-
„ haits & les notres; parce qu'elle
„ mourut bientoſt après, auſſi bien
„ que ſon frere que le Ciel luy avoit
„ donné : mais il ſe contenta de
„ montrer l'un & l'autre comme
„ deux aſtres qui diſparoifſent en
„ même-temps qu'ils découvrent
„ leur ſplendeur.“ S. Amant n'eſt
pas le ſeul Poëte qui ait eu de telles
mortifications. Marot y avoit paſſé:
cent autres Verſificateurs & Ora-
teurs ont ſouvent le même deſtin.
Des corps de ville tout entiers leur
ont tenu compagnie. Vous n'avez
qu'à vous ſouvenir des feux de joie
qui furent faits en 1704, pour la
naifſance du Duc de Brétagne. Tous
les Textes de l'Ecriture qui pro-
mettent une éternelle durée, un af-
fermiſſement inébranlable, furent
appliqués à cet enfant qui mourut
quelques mois après.

Les premieres années du regne de Jean Casimir furent un temps de confusion. Les Cosaques, les Tartares, les Moscovites ravagerent la Pologne plus qu'on ne sauroit l'exprimer. Les Suedois la conquirent presque toute l'an 1655. Si Mr. l'Abbé de Marolles qui a mis à la fin de ses mémoires quelques additions, eût voulu remplir ce qui manque à la page 201. il auroit eu amplement de la matiere. „ On nous apprend vers le „ 16 Août 1655, *dit-il*, la mau- „ vaise nouvelle des incursions des „ Moscovites & des Suedois, dans „ l'une & l'autre Pologne, où ils „ ont fait des ravages prodigieux, „ par le moyen de la revolte de quel- „ ques Palatins, qui ont trahi leurs „ propres intérêts, pensant accroître leur fortune, ou se rendre redoutables, quand ils ont fait la guerre à leur Prince légitime, & ruiné leur patrie, en déchirant ses entrailles; de sorte que le Roi dans une si grande extrémité, ayant recueilli le reste des forces de son Royaume, j'apprends en écrivant ceci, qu'il s'est mis à la tête de son armée pour s'opposer à une

„ si étrange furie , & que la Reine
„ son épouse s'est retirée à Craco-
„ vie , où elle attend avec une réso-
„ lution digne de son grand courage
„ le succès d'une résistance si juste ,
„ sans rien négliger de tous les se-
„ cours qu'elle y peut apporter par
„ ses propres richesses , par son cré-
„ dit vers les peuples & les Grands
„ du Royaume , & par son illustre
„ piété vers Dieu , pour fléchir sa
„ colere ”. Il auroit pû ajouter que
ce Roi & cette Reine furent con-
traints d'abandonner leurs Etats , &
de se sauver en Silesie. Cracovie se
défendit assez bien ; mais enfin elle
fut prise par les Suedois. Les choses
changerent de face dans la suite ; Jean
Casimir rentra en Pologne , les Po-
lonois abandonnerent le Roi de Sue-
de avec la même facilité qu'ils avoient
abandonné Jean Casimir ; l'impru-
dence des alliés du Roi de Suede , ou
leur jalousie & leur inconstance leur
fit beaucoup de tort. La crainte que
la rapidité de ses conquêtes avoit ex-
citée , lui attira beaucoup d'enne-
mis. Il se trouva bien embarrassé
plus d'une fois dans la Pologne , jus-
ques-là que le faux bruit de sa mort

se maintint assez long-temps. Il fut obligé d'abandonner ce pays-là pour défendre ses propres Etats , que le Roi de Dannemarck avoit attaqués, & ainsi se rétablirent peu-à-peu les affaires de Pologne, jusques à ce que la paix d'Oliva conclue au mois de Mai 1660 les affermit pleinement.

Je n'ai rien à vous dire qui concerne la Reine Marie-Louise depuis ce temps-là jusques à sa mort , si ce n'est qu'elle travailla fortement à faire élire un successeur à la couronne, & qu'elle n'en vint pas à bout. Voici un passage qui vous fera voir qu'elle étoit & intrigante & impérieuse, & qu'elle se faisoit craindre du Roi son mari. „ Elle mourut à „ Varsovie le 10 de Mai 1667. dans „ le palais que le Roi Jean Casimir „ son mari avoit au Fauxbourg.... „ Elle mourut sur la fin d'une diete „ & presque subitement d'une fluxion sur la poitrine, causée d'un „ excès de contestation qu'elle avoit „ eue avec le Chancelier Patz , sur „ une affaire qu'elle lui proposoit , „ & qu'il ne vouloit point faire. Car „ cette Princesse aimoit tellement à „ parler d'affaires, & à gouverner

„ seule l'Etat , qu'elle'étoit comme
„ jalouse du Roi son mari ; & que
„ ce Prince n'osoit parler à aucune
„ femme-en particulier , de peur de
„ lui donner sujet de croire que quel-
„ qu'autre qu'elle le gouvernoit.
„ Cette grande contrainte où elle le
„ tenoit , contribua beaucoup à le
„ consoler de l'avoir perdue. Car el-
„ le ne fut pas plutôt morte , que
„ ce Prince revint le soir de la Diete
„ au Palais , pour y voir une per-
„ sonne qu'il avoit aimée aupara-
„ vant , & à laquelle il n'eut osé
„ parler du vivant de sa femme. ”
Vous savez que Jean Casimir abdi-
qua publiquement dans l'Eglise de S.
Jean de Varsovie le 16 de Septem-
bre 1668, qu'il se retira en France,
& qu'il mourut à Nevers le 16 Dé-
cembre 1672. On croit qu'il eût ab-
diqué beaucoup plutôt s'il l'eût osé
faire pendant la vie de la Reine , ou
si elle ne l'avoit pas aidé puissamment
à porter le faix de la couronne. Elle
étoit plus capable que lui des gran-
des affaires , & de s'opposer aux fa-
ctions ; & ainsi dès qu'il fut privé
de cette assistance , il succomba sous
le poids de la Royauté & le secoua

sans se laisser fléchir par les remon-
 trances , ni par les prieres de la Die-
 te. Vous ne vous étonnerez pas que
 les Polonois ayent tâché de le dé-
 tourner de l'abdication. Aucun Prin-
 ce ne leur convenoit mieux que lui ,
 ils en pouvoient faire le jouet de leurs
 cabales & de leurs guerres civiles ; &
 il semble que s'ils veulent un Roi ,
 ce soit principalement afin d'avoir
 avec qui plaider. Ils ne sont pas la
 seule nation qui ait ce goût-là. L'é-
 pitaphe de ce Prince dans le Mona-
 stère de saint Germain des Prez dont
 il avoit été Abbé , porte que de 17
 batailles qu'il donna , il en gagna
 seize : *Septemdecim præliis collatis cum*
hoste signis , totidem una minus vicit.
 Néanmoins si l'on s'en rapporte au
 grand Théâtre historique , il fut bat-
 tu deux fois dans la seule guerre qu'il
 eut contre George Lubomirski l'un
 de ses sujets , guerre qu'il ne termi-
 na qu'à sa confusion , puisqu'il fut
 contraint de rétablir dans toutes ses
 dignités un Rebelle qui avoit été dé-
 claré infame , & condamné à la pro-
 scription. S'il fut exposé à de pareil-
 les disgraces nonobstant l'habileté &
 le courage de la Reine , comment

eût-il pu se soutenir pendant son veuvage ? Son meilleur parti étoit donc de se réduire à une vie privée.

Mr. l'Abbé de Marolles qui donne plusieurs qualités solides à l'esprit de cette Princesse, ne dissimule point qu'elle avoit trop de penchant pour l'Astrologie judiciaire, & trop de crédulité pour les miracles. Ce qu'il dit sur ce dernier point est si curieux que je ne puis m'abstenir de le copier. „ Comme le naturel doux de „ cette Princesse a toujours été facile à croire les miracles aussi „ bien que Monseigneur son pere, „ qui par un principe de pieté les „ admettoit presque tous ; un jour „ qu'on lui rapporta qu'une enseigné du Pont Notre-Dame, où il „ y avoit une Vierge peinte, avoit „ versé du sang d'une blessure qu'un „ impie ou un hérétique lui avoit „ faite en déchargeant un pistolet, „ elle en étoit déjà persuadée, „ quand je l'assurai que cela n'étoit „ point, & qu'il ne pouvoit être „ dans les desseins de Dieu, qui ne „ fait point des miracles que pour „ autoriser quelque vérité importante qui tende à sa gloire, ce qui ne

„ se voyoit point ici, où le miracle
„ ne serviroit de rien ; mais cela ne
„ fut pas capable de l'empêcher
„ de croire la déposition de force
„ gens qui lui en parloient tous
„ comme témoins oculaires, ajou-
„ tant que cinquante mille person-
„ nes l'avoient vû comme eux ; de
„ sorte que pour la contenter, après
„ lui avoir dit qu'il falloit tenir pour
„ maxime, qu'en matiere de super-
„ stition le peuple ne voit pas même
„ ce qu'il regarde, je m'en allai
„ sur les lieux pour m'en infor-
„ mer plus exactement, & se trou-
„ va bien qu'on avoit tiré un coup
„ de pistolet dans l'enseigne sans
„ y penser ; mais tout le reste
„ étoit fabuleux, en quoi je ne fus
„ nullement trompé : toutefois on
„ ne laissa pas d'en faire une image
„ en taille douce que j'ai eu entre
„ les mains ; mais enfin on a suppri-
„ mé la planche”. Dans un siècle
moins éclairé la planche n'eût pas
été supprimée, elle serviroit de mo-
nument à notre postérité, comme
plusieurs autres de même nature en
servent encore aujourd'hui, & sont
des objets d'adoration,

Ce que l'Abbé de Marolles avoit rapporté peu auparavant , mérite ici une place : „ La nouvelle de la mort „ assez précipitée de l'Abbé de S. „ Ciran toucha la Princesse , qui „ ayant toujours eu beaucoup d'inclination à la pieté , se mit entièrement depuis ce temps-là dans la dévotion , & choisit pour cet effet des directeurs severes qui lui conseillerent la retraite du grand monde , avec un retranchement de beaucoup de superfluités qui accompagnent d'ordinaire les personnes de haute condition , c'est pourquoy elle vit beaucoup moins de compagnies qu'elle n'avoit accoutumé , & se renfermoit souvent avec de bonnes religieuses , pour être moins distraite dans ses oraisons , & vaquer aux fonctions d'une solide pieté. Cependant pour essayer de suivre l'exemple d'une vertu si consommée , toute sa maison se porta au bien . Voilà comment d'une maniere indirecte cet auteur nous fait entendre ce qu'il n'avoit pas osé marquer nettement, je veux dire que la vie de cette Dame avoit été dissipée & trop

plongée dans les vanités du monde.

Je ne vous dirois pas que la Reine de Pologne laissa en France une sœur que l'on appelloit la Princesse Anne, si je n'avois à vous marquer une particularité de son mariage avec le Prince Edouard, fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme. Ce mariage „ ne se fit pas avec grand éclat quoi- „ que le parti fust sortable, & qu'il „ eust esté difficile de faire choix „ d'une plus haute alliance pour la „ dignité de l'extraction. Il fust „ même accompli si secretement à „ l'égard de quelques-uns, que plu- „ sieurs de la maison ne s'en apper- „ ceurent pas; mais quand il fut con- „ nu, il fut loué de tout le monde „ & approuvé de la Cour.



D'ANNE JAGELLON, Reine de Pologne au XVI. siecle. Comment Anne Jagellon après un long célibat fut mariée à Etienne Battori, Roi de Pologne. Passage de Languet sur la venalité de la Couronne de Pologne & sur les démarches du Duc de Ferrare pour y parvenir. Incertitude sur l'âge d' Anne Jagellon. Comment on peut excuser la conduite du Duc de Ferrare. Chagrins qu' Etienne Battori eut dans son mariage. Ce que dit Varillas des stipulations exigées du Duc d' Anjou avant son élection à la Royauté de Pologne. Hilarion de Coste rapporte la chose autrement.

LA curiosité que vous avez à l'égard des aventures d' Anne Jagellon est assez grande pour vous faire souhaiter qu' on vous les écrive , & ne l'est pas assez pour vous engager à la peine de les recueillir. Je vous entens à demi-mot ; vous voulez une copie de mes recueils ; vous l'aurez quelque petits qu'ils puissent être.

Anne Jagellon, fille du Roi de Pologne Sigismond I. & de Bonne Sforce, & sœur du Roi de Pologne Sigismond Auguste, passa la plus gran-

de partie de sa vie dans le célibat , quoiqu'elle n'eut fait aucun vœu de virginité ; mais enfin l'heure dont peut-être elle avoit souvent perdu l'espérance , se présenta. Les Polonois dans l'interregne qu'ils publièrent , après la retraite du Roi Henri de Valois Duc d'Anjou , firent entendre aux Candidats qu'ils souhaitoient fortement que celui qui seroit élu Roi de Pologne , épousât la Princesse Anne. Quelques-uns disent qu'elle étoit alors âgée de 60 ans : je crois qu'elle n'en avoit que 50 , & que néanmoins la condition de l'épouser rendoit moins brillant le Royaume de Pologne aux yeux des Compétiteurs. Toute fois ils se présentèrent en assez bon nombre , & le Duc de Ferrare entr'autres s'y comporta avec beaucoup de galanterie ; car il écrivit à la Princesse plusieurs billets tendres , où il lui promettoit d'être un très-bon mâle s'il pouvoit un jour la joindre. Il n'étoit point en réputation de cela , & apparemment ce fut la raison pourquoi il insistoit tant sur cet article. Il n'obtint rien ; la couronne fut donnée le 15 de Décembre 1575 à Etienne Battori, Prin-

ce de Transilvanie; & il fut contraint d'épouser Anne Jagellon pour complaire aux Etats (1). L'Auteur que je cite devoit observer qu'elle fut élue Reine de Pologne en même temps que ce Prince en fut élu Roi, & qu'on le déclara mari de la Reine. Comme elle étoit incapable d'avoir des enfants, il trouva des amertumes dans son mariage qui traverserent beaucoup la joie qu'il recevoit de l'heureux succès de son gouvernement. Il mourut à Grodno en Lithuanie l'an 1586 & elle à Warsovie l'an 1596. Elle laissa de grands trésors par son testament à Sigismond III. Roi de Pologne son Neveu, & à la Princesse Anne sa niece, sœur du même Sigismond. En elle finit la race des Jagellons. Vous trouverez son éloge dans Hilarion de Coste. Je ne dois pas oublier que les Polonois en élisant le Duc d'Anjou stipulerent, qu'il épouserait cette Princesse.

Vous m'avez écrit plus d'une fois que lorsqu'un Auteur avance des choses un peu singulieres sans marquer d'où il les a prises, il vous fait mar-

(1) Le Laboureur, Relation de Pologne 2 Partie pag. 180.

cher dans les ténébres; mais que lorsqu'il cite, vous croyez que s'il vous fait marcher de nuit, c'est à la clarté de la lune, ou pour le moins à celle d'une lanterne. Je m'accommoderai facilement à votre goût, je vous donnerai des autorités.

La particularité que je vous ai alléguée concernant le Duc de Ferrare, se trouve dans une lettre de Languet imprimée pour la première fois l'an 1702, & datée de Prague le.... de Juin 1575. Cette lettre confirme le jugement que vous faites de l'humeur de ceux qui élisent un Roi de Pologne, c'est de bien vendre leur voix. Languet ajoute le nom des principaux Candidats, & touche la particularité en question.

La note marginale de celui qui a publié cette Lettre de Languet, nous apprend qu'Anne Jagellon avoit alors 60 ans. Mr. de la Bizardiere ne s'éloigne pas beaucoup de ce calcul. Moreri l'adopte tout entier; mais David Chytræus & plusieurs autres que je crois très-bien fondés, ne la font âgée que de 50 ans. Voilà une chose étrange que sur l'âge d'une personne, fille, sœur, femme de très-

grands Rois, l'on se trompe de dix années.

Mais soit qu'elle eût 60 ans, soit qu'elle n'en eût que 50, il paroît d'abord un peu singulier que le Candidat qui ne passoit point pour un bon jôuteur en matiere de mariage, ait tant insisté sur les promesses de ses forces en ce genre-là. Ne devoit-il pas supposer que la Princesse se soucioit peu de cette espece de vigueur, & qu'elle l'en tiendrait quitte, puisque la vieillesse l'avoit amortie à cet égard? Qu'on ne s'y trompe point, approfondissez un peu la chose, vous en ôterez facilement jusqu'à l'ombre de cette difficulté. Le Duc de Ferrare pouvoit croire que la Princesse se faisant justice n'esperoit point de suppléer par la force de ses attraits ce qui manqueroit au temperament de son Epoux, & qu'au contraire elle étoit persuadée qu'il falloit que son époux suppléât par l'excès de sa chaleur le défaut de charmes & de jeunesse de l'Epouse. Il importoit donc qu'il la rassurât contre les bruits qui couroient de lui. Consultez Erasme qui a dit que St. Augustin a remarqué, que le même Patriarche

Abra-

Abraham, qui n'étoit point homme auprès de la vieille Sara, le fut ensuite auprès de la jeune Kethura.

Pour ce qui est des amertumes qu'Etienne Battori trouva dans son mariage, je vous citerai Mr. de la Bizardiere. Ce Roi, dit-il, „ faisoit „ son séjour ordinaire à Grodno en „ Lithuanie, sous prétexte que c'é- „ toit un beau pays de Chasse, & en „ effet pour ne pas demeurer avec la „ Reine son Epouse, c'étoit Anne „ Jagellon qui lui avoit procuré la „ Couronne, elle étoit âgée de 60 „ ans lorsqu'il l'épousa. Les Polo- „ nois deux ans devant avoient voulu „ la marier à Henri qui n'en avoit „ que 23, & on l'avoit proposé à „ Ernest qui étoit encore plus jeune. „ Battori confideroit qu'elle étoit „ d'un tempérament qui ne lui don- „ noit pas espérance de lui survivre „ pour en épouser une autre. Tou- „ tes ces pensées l'accabloient de „ chagrin. Une attaque d'Epilepsie „ que son Medecin ne connut pas, „ ou dont il ignora le remede, lui „ causa la mort à Grodno le 13 Dé- „ cembre 1586“.

Ce que j'ai dit des stipulations exi-

gées du Duc d'Anjou, je le commente par un narré qui nous fera voir que ce Prince trouva cette condition si désagréable, qu'il ne l'accomplit point. Je ne garantirai pas tout le récit, car il vient d'un homme qui n'est point exact : „ le desir de s'éloigner „ de la France à quelque prix que „ ce fût avoit fait accepter au Duc „ d'Anjou la Couronne de Pologne „ à des conditions insupportables à „ un Prince de sa naissance & de son „ mérite. Il ne restoit dans la mai- „ son des Jagellons qui avoit regné „ en Pologne environ deux cens ans, „ qu'une Princesse, âgée de quarante-sept ans & fort laide ; cependant le Sénat du Royaume se piquant de reconnoissance pour celui des Ancêtres de cette Princesse qui avoit uni le grand Duché de Lithuanie à la Pologne, l'avoit destinée pour femme de quiconque seroit élu Roi. Jean de Monluc, Evêque de Valence, Procureur de Henri, avoit signé ce décret avec d'autant moins de difficulté, qu'il s'étoit imaginé que quand les Sénateurs verroient de leurs propres yeux la disproportion des parties,

„ ils n'insisteroient plus sur l'accom-
 „ plissement du mariage; ou que la
 „ Princesse observant de plus près les
 „ inclinations volages de Henri, &
 „ prévoyant le mauvais ménage qui
 „ s'ensuivroit de leur union, le quit-
 „ teroit de sa promesse. Cependant
 „ ni l'un ni l'autre n'étoit arrivé, &
 „ Henri avoit été menacé d'une
 „ guerre civile s'il ne dégageoit la
 „ parole de Monluc. La Noblesse
 „ de Pologne avoit appréhendé l'in-
 „ convénient qui lui arriva, & jugé
 „ que son nouveau Roi l'abandon-
 „ neroit pour retourner en son Pays,
 „ si elle ne l'attachoit par un lien
 „ indissoluble, en le mariant avec la
 „ seule Polonoise qui étoit de sa qua-
 „ lité; outre que la Princesse de Po-
 „ logne appercevant dans la person-
 „ ne de Henri des qualités plus char-
 „ mantes sans comparaison que dans
 „ les autres qui avoient prétendu à
 „ la Couronne de Pologne, étoit
 „ résolue de le posséder en toute ma-
 „ niere, & se trompoit elle-même
 „ en se figurant que la raison & la
 „ justice seroient plus que suffisantes
 „ pour obliger ce jeune Prince à ne
 „ la pas mépriser. Ainsi il n'y avoit

„ pas du mécontentement de part &
„ d'autre”.

Il ne paroît point par les récits du Ministre Hilarion de Coste que l'engagement à ce mariage fût l'un des *Pacta Conventa*, à quoi Monluc souscrivit. Il paroît seulement que la Princesse Anne désirant d'être mariée au Duc d'Anjou, travailla fort puissamment à le faire élire, & que les Polonois ayant craint qu'il ne les quittât après la mort de Charles IX.
„ prirent diverses résolutions dont la
„ plus modérée fut suivie, qui étoit
„ de l'arrêter par le mariage de l'Infante Anne Jagellon ; mais il les
„ prévint s'étant travesti & dérobé
„ la nuit du 18 Juin 1574”. Le Minime dit aussi que l'espérance de cette Princesse augmenta lorsque le nouveau Roi fit des tournois, des danses, des chasses, des carousels, des festins :
„ qu'il fit un festin solennel à l'Infante & aux Dames, auquel Sa Majesté dansa avec elle, & fit paroître qu'il avoit de l'affection & de l'amour pour cette Princesse, quand elle lui donna de bonne grâce un mouchoir pour s'essuyer, comme il étoit en sueur. Ceux qui

„ interpretent finistrement les plus
 „ sinceres & les plus innocentes
 „ actions des Grands & des Princes,
 „ ont voulu faire croire que c'étoit
 „ un philtre pour se faire aimer, que
 „ l'Infante donna à ce Monarque,
 „ d'autant que n'ayant ni jeunesse ni
 „ beauté, ce Prince fut piqué d'a-
 „ mour pour cette Princesse Anne.
 „ Mais il n'y a pas d'apparence que
 „ cette sage & vertueuse Dame ait
 „ voulu se servir de ce pernicieux arti-
 „ fice, le Roi Henri III. n'en ayant
 „ jamais été si fort piqué qu'il ait quit-
 „ té pour cette Infante de Pologne,
 „ qui étoit âgée de cinquante ans, &
 „ peu agréable, les affections & les
 „ fortes inclinations qu'il avoit pour
 „ deux autres Princeses.... Joint que
 „ les plus judicieux ont crû avec rai-
 „ son, que notre Roi Henri III. étant
 „ en son Royaume de Pologne té-
 „ moigna plus d'amour pour l'In-
 „ fante Anne Jagellon qu'il n'en avoit,
 „ pour mieux couvrir son dessein
 „ de quitter ce Royaume du Nord
 „ pour venir recueillir la couronne
 „ de France son Royaume hérédi-
 „ taire; car lorsqu'il faisoit le plus
 „ la cour à cette Infante Polonoise,

„ c'étoit aux mois de Mai & de Juin
„ de l'an 1574, durant lesquels il
„ étoit en de continuelles attentes
„ quelle feroit l'issue de la maladie
„ du Roi Charles IX. son frere. L'In-
„ fante qui n'avoit point d'autres
„ desirs que d'être Reine de Polo-
„ gne, se flattoit trop facilement de
„ cette espérance: ce qui lui fit don-
„ ner une bague de grande valeur
„ pour le prix de la course au Tour-
„ noy, qui fut assigné le Dimanche
„ 15 de Juin, tous les Palatins s'y
„ préparant, lesquels n'oublierent
„ rien de ce qu'ils avoient de plus
„ riche & de plus superbe pour se
„ parer. Le Roi Henri III. grand
„ inventeur de nouvelles cérémo-
„ nies, pour mieux couvrir son des-
„ sein en ce temps-là, auquel la dis-
„ simulation étoit si nécessaire, pro-
„ posa d'y ajouter diverses gentil-
„ lesses & braveries à la mode de
„ France, & le Samedi 14 de ce
„ même mois il porta un Ballet au
„ Palais de l'Infante, & n'en revint
„ expressement que bien tard, don-
„ nant le bon soir aux Palatins &
„ Seigneurs, il les pria de se tenir
„ prêts pour le lendemain”.

Le même Auteur articulant les déplaifirs que la Princeffe reçut pendant le regne de fon frere, compte pour le fecond, que fes fœurs Sophie & Catherine furent mariées,, qui ne „ fut pas”, ajoûte-t-il, „ une petite affliction à cette Princeffe, de „ voir l'Infante Catherine, la plus „ jeune de fes fœurs, avoir été mariée devant elle”.

Réfutation d'une fauffeté concernant le mariage d'ANNE DE BRETAGNE avec Charles VIII. Si Anna de Bretagne doit être traitée en Héroïne de Roman. Maximilien d'Autriche ne l'époufa que par procureur. Historiens qui ont parlé de fon enlevement par Charles VIII. Fauffeté de ce fait, & fon mariage avec Charles VIII. fans enlevement. Silence de tous les Historiens François fur cet enlevement. Maximilien fe contente de faire beaucoup de bruit contre Charles VIII. Renonce par accommodement à Anne de Bretagne. Se mészallie. Sa fille Marguerite mariée à Charles VIII. & renvoyée. Brûle le livre où il avoit écrit les injures que la France lui avoit faites. Ingratitude & inconfiance des

Souverains. Variations sur la date de mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Et sur la personne du Procureur qui l'épousa au nom de Maximilien. Qu'on ne fut point jaloux de l'agrandissement de Maximilien. D'où a pu venir que tant d'Auteurs Allemands ont assuré qu'Anne de Bretagne fut enlevée par Charles VIII. Sur quoi on a fondé la fable de l'enlèvement d'Anne de Bretagne. Comment elle fut adoptée par les Historiens. Les Souverains sacrifient tout à l'utilité.

QUAND on vous soutint qu'Anne de Bretagne fut traitée en Héroïne de Roman, c'est-à-dire que Charles VIII. qui en étoit amoureux, n'eut pas plutôt découvert qu'elle avoit donné son cœur à Maximilien d'Autriche Roi des Romains, qu'il fit un acte de Chevalier errant, qu'il se mit en campagne, & qu'il l'enleva, vous ne fites que plaisanter. Vous objectâtes qu'il est de l'essence du Roman que l'Héroïne enlevée n'ait pas encore un mari, & qu'elle n'épouse point ensuite son ravisseur, deux

choses qu'on ne peut pas dire d'Anne de Bretagne ; car elle étoit mariée à Maximilien d'Autriche au temps de l'enlèvement , & elle épousa Charles VIII. On vous passa la seconde différence, l'on convint que dans les Romains le ravisseur ne jouit pas de sa proie, on ne voulut point discuter si cela choque la vraisemblance , on se contenta de refuter l'autre partie de votre objection , en vous disant qu'Anne de Bretagne étoit fille lorsque Charles VIII. l'enleva ; car Maximilien d'Autriche ne l'avoit épousée que par procureur, & s'étoit si peu pressé de l'aller voir en personne, & même de lui envoyer l'assistance qu'elle lui demandoit , que l'histoire l'a traité de „ pauvre & „ de froid amant qui ne fit les efforts „ qu'il devoit pour une si belle maîtresse”. Ce mariage ne consista donc que dans une vaine & creuse cérémonie, & c'étoit se repaître de chimères que de prétendre comme fit Maximilien , que l'engagement auroit beaucoup plus de réalité à cause que son Procureur mit une jambe sous les draps de la Princesse. Vous ne fites que badiner là.

dessus, & ainsi finit la conversation.

Mais depuis vous avez songé sérieusement à cette aventure, & vous avez cru qu'on pouvoit nier que Charles VIII. ait employé l'enlèvement. Vous avez raison, & voici ce que j'ai à vous apprendre sur ce sujet, puisque vous avez voulu que je vous épargnasse la peine de la recherche des preuves.

Les Historiens Allemands ont traité de rapt ce qui fut fait par Charles VIII. en cette rencontre. Les uns disent qu'il ôta de vive force Anne de Brétagne à son époux Maximilien d'Autriche. Quelques autres marquent qu'il l'arracha aux Ambassadeurs qui la conduisoient à ce Prince Autrichien leur maître. Quelques autres assurent que ce Maximilien ayant convoqué à Constance une Diète de l'Empire l'an 1492. s'y plaignit de l'enlèvement de sa femme, & demanda du secours afin de tirer vengeance de cette injure; & ils expliquent cela en observant que l'année précédente Charles VIII. fit arrêter en chemin Anne de Brétagne lorsqu'on l'amenoit à son mari. Il y a quelques Auteurs qui donnent en-

core plus de circonstances ; car après avoir marqué le ravissement de cette Princesse comme un fait infigne, ils ajoutent ces paroles : „ elle avoit été „ fiancée à Maximilien, & il avoit „ déjà fait accomplir le mariage par „ le Prince d'Orange à demi-armé, „ à la mode des Princes de ce temps-là. Mais comme Charles VIII. Roi de France ne voyoit qu'à regret que ce mariage se fît, & que Maximilien eût un pied en France, il résolut de ne le pas souffrir ; & quoiqu'il fût promis lui-même à Marguerite fille de Maximilien, & que selon le Traité qui avoit été fait, elle fut élevée pour ce sujet à la Cour de France, le mariage de la Princesse de Bretagne lui parut d'une telle importance, que sachant qu'on la menoit à Maximilien, il la fit épier & enlever par les Ducs de Bourbon & d'Orléans, & se la fit amener à Tours malgré elle, où moitié par prières, moitié par menaces il la contraignit de renoncer à Maximilien & de l'épouser. L'Auteur qui parle de la sorte a oublié deux circonstances qui se trou-

vent dans Albert Krantz, savoir que les Ambassadeurs de Maximilien avoient obtenu de Charles VIII. un passeport authentique, & que Charles VIII. fut en personne au lieu où on leur ôta la Princesse.

Le nombre des Ecrivains qui ont assuré cet enlèvement, est innombrable : cependant le fait est faux, les raisons d'intérêt qu'on représenta à Charles VIII. le firent songer au mariage avec l'héritière de Bretagne : l'amour n'y eut point de part. Ce pas étant fait, on se servit de la voie des insinuations & des Négociations auprès de cette Princesse, & de son conseil, & ce fût ainsi qu'on l'engagea à épouser le Roi de France. „ Ensuite de la délibération des „ Etats de Bretagne le contrat de „ mariage fut passé à Langeais en „ Tourraine le 16 de Décembre 1491 „ & le mariage accompli le même „ jour”. Vous trouverez le détail de cette intrigue dans Mr. Varillas⁽¹⁾ sans la moindre ombre d'enlèvement, ou voyage commencé par la Princesse vers son mari Autrichien. On

(1) Varillas Hist. de Charles VIII. Liv. I. pag. m. 122. & seq.

n'en voit non plus aucun vestige dans Bertrand d'Argentré qui détaille si amplement, si exactement, comme la nature de son ouvrage le demandoit, ce qui se passa depuis la mort du Duc de Bretagne, pere de la Princesse Anne, jusques à ce qu'elle fut mariée avec Charles VIII. Cet Historien assure que le Roi de France redoutant les ligues qui s'étoient formées en faveur de la Princesse, prit l'expédient de la demander en mariage, & fit un voyage en personne jusqu'aux fauxbourgs de Rennes, & y attendit ce que produiroient les raisons qui seroient représentées à la Princesse & aux Etats du Pays. On y conclut que la demande du Roi seroit acceptée. „ Il en fut merveilleusement joyeux ; mais bien davantage quand le Duc d'Orléans le vint querir aux fauxbourgs de Rennes, sous la feureté duquel il entra dans la ville à son simple train & sans gens d'armes ; car ainsi estoit-il convenu, tant pour voir la Duchesse, que pour ratifier & conclure ce Traité de Paix & mariage.... Après les conventions accordées il fut arrêté que pour con-

„ fommer le mariage & espoufer la
„ Duchefle , iroit à Langeais en
„ Tourrainetrouven le Roy , fuivant
„ quôi elle y fut conduite au mois
„ de Décembre 1491 par un Gen-
„ tilhomme Breton, Sieur de Pont-
„ Briand qui eut la charge de ce fai-
„ re , ayant icelle feulement pour
„ fon confeil le Chevalier de Mon-
„ tauban & le grand Maiftre de Caët-
„ quen”. Quel air y a-t-il là de l’en-
levement dont les Auteurs étrangers
nous parlent?

Qu’on ne dife pas que les Hifto-
riens François ont eu honte d’avouer
l’enlevement , car qu’une telle Prin-
ceffe allant trouver le Roi des Ro-
mains fon époux , foit arrêtée dans
les chemins , ou dans une hôtellerie,
& entraînée à la Cour de France , eft
une chofe d’un fi grand éclat qu’il
eft impoffible qu’elle échappe à tous
les Hiftoriens d’une nation. Il fe pour-
roit faire que quelques-uns d’eux n’en
difent mot ; mais non pas qu’ils gar-
daffent tous le filence. Je vous ré-
pons que Mézerai ne l’auroit pas
fupprimé ; vous favez qu’il fe faifoit
un plaifir de remarquer tout ce qu’il
trouvoit d’injufté & même d’igno-

minieux dans la conduite de la France. Croyez-vous qu'un homme qui observe que Charles VIII. étoit trop puissant pour ne pas violer bientôt la liberté de la Bretagne ; soit bien propre à dissimuler une vérité aussi éclatante que le seroit l'enlèvement dont nous parlons ?

Si vous vous retrouvez avec les personnes qui vous ont parlé d'Anne de Bretagne comme d'une Héroïne de Roman , vous pouvez leur dire que le Prince , à qui ils prétendent que son rival l'enleva , fit paroître le même ressentiment que les héros de Roman ; mais qu'il n'eut jamais le bonheur qui leur arrive tôt ou tard de recouvrer leurs maîtresses. „ Il „ fit par ses Ambassadeurs & par ses „ émissaires un étrange bruit dans „ toutes les cours de l'Europe con- „ tre Charles VIII ; „ & ayant conclu une ligue avec le Roi d'Angleterre , il attaqua son Rival. Ce que l'on remarque de jeunes veuves , lui arriva :

On fait du bruit & puis on se console.

Il se plaignoit de deux grands affronts , on lui avoit ôté la Duchesse

de Bretagne son Epouse , on avoit rompu le mariage de sa fille avec Charles VIII. Il tâcha de mettre toute l'Europe en armes pour tirer raison de ces injures, & il se vit obligé d'en venir à un accommodement par lequel il renonça à ses prétentions sur l'héritiere de Bretagne, & reprit sa fille, dont on lui rendit la dot qui étoit l'Artois & la Comté de Bourgogne. Il y avoit là d'assez bons sujets de consolation, ce sont deux Provinces qui ne valent guere moins que la Bretagne, & par lesquelles la France pouvoit être attaquée en des endroits aussi tendres que les frontieres du pays qui faisoit la dot de la Princesse Anne. On se consola aussi par un autre mariage. Ce fut à la vérité une mésalliance ; car Maximilien se maria avec Blanche Marie Sforze, dont le sang n'étoit point encore épuré de la souillure d'origine, vu qu'elle étoit petite fille d'un bâtard & d'une bâtarde ; mais elle apporta beaucoup d'argent, dont son époux se fit un très-grand plaisir.

Il y eut dans le renvoi de la Princesse sa fille un endroit fort désagréa-

ble, & que l'Ambassadeur du Roi Catholique n'oublia point lorsqu'en 1495. on parla de la marier avec le Prince d'Espagne, & de marier l'Archiduc Philippe avec l'une des filles de Ferdinand & d'Isabelle. „ Il insinua avec toutes les précautions „ qui pouvoient empêcher Sa Majesté Imperiale de s'en choquer, „ que la passion que les Rois Catholiques avoient d'entrer dans son „ alliance, les faisoit passer sur un „ grand inconvénient... qui consistoit en ce que la Princesse Marguerite avoit été non seulement „ promise au Roi de France, & „ élevée auprès de lui, lorsqu'il n'étoit que Dauphin; mais de plus „ que les cérémonies de leur mariage „ avoient été faites, & qu'il n'y „ avoit manqué que la consommation : que la préférence que le „ même Roi avoit accordée à l'héritière de Bretagne après de pareilles „ démarches, ne pouvoit être „ que très-injurieuse à l'Archiduchesse; & que Charles VIII. pourroit avec raison se vanter un jour, „ que le Prince d'Espagne, destiné „ à la succession de tant de couron-

„mes, n'avoit eu que son reste”. Voilà comment ce fin négociateur qui vint à bout de ce double mariage, mettoit à profit le désavantage de la Princesse, afin d'obtenir comme par une espèce de dédommagement, qu'on n'exigeât pas l'aînée des filles de leurs Majestés Catholiques; mais que l'on se contentât de la puînée qui étoit offerte. Maximilien comprit par-là que sa fille ne lui étoit point revenue de France avec tout son prix naturel, & qu'il y avoit là quelque décadence qui lui imposoit la nécessité des compensations. Il ne pouvoit pas rendre la pareille à Charles VIII. Car comme il n'avoit jamais été auprès de sa femme Anne de Bretagne, personne ne pouvoit s'imaginer que le Roi de France n'eût eu que les restes du Roi des Romains; mais on pouvoit former de pareils soupçons à l'égard du Prince qui épouserait la première femme de Charles VIII. Il y a des gens si délicats que lors même qu'ils sont persuadés qu'un fiancé n'a point joui de sa fiancée, ils s'inquiètent beaucoup de tant d'autres libertés qu'il a pû prendre. Et combien y

a-t-il de gens qui disent qu'ils n'empousseroient que sur le pied d'une veuve une fille qui auroit souvent reçu des visites de son fiancé ? Sa délicatesse je l'avoue est moins bien fondée à l'égard des Maisons Royales, où il est presque impossible qu'avant le terme choisi pour la consommation du mariage les fiancés ou les épousés par procureur aient la commodité de se trouver seuls, comme cela est facile aux personnes d'un rang médiocre ; mais néanmoins il y a toujours un je ne sais quoi qui peut donner des ombrages, & ce ne sont pas seulement les fiancés qui dans le cas de rupture se vantent, que le successeur n'a eu que leurs restes : ceux mêmes dont les amours n'ont fait qu'approcher du contract, donnent quelquefois dans de semblables vanteries. Vous n'avez pas besoin d'un plus long discours afin de comprendre les désagréments que le beau-pere de Charles VIII. devoit trouver dans le divorce de sa fille.

Un Historien moderne a observé que l'Empereur Maximilien gardoit dans un livre rouge les injures que l'Allemagne, & lui principalement

avoient reçues de la France ; mais que s'étant réconcilié avec les François il jetta au feu ce livre-là. C'est sur la foi de Guicciardin que l'on assure une telle chose, & il est certain qu'il en fait mention sous l'année 1509. sans marquer de quelle couleur étoit le livre. „ Maximilien „ arriva à Trente, dit-il, d'où il „ escrivit au Roy (Louis XII.) „ Lettres par lesquelles il le remercia de ce que par son moyen il „ avoit recouvré ses terres, & on „ assuroit, que pour mieux donner „ à connoître la bonne volonté qu'il „ portoit au Roy, & afin que la „ mémoire des offenses anciennes se „ perdît de tout, qu'il avoit fait „ brusler un livre qu'on gardoit à „ Spire, auquel estoient escrites „ toutes les injures que les Roys de „ France avoyent faites par le passé „ à l'empire & à la nation Allemande. “ Je viens de jetter les yeux sur un Manifeste, où l'on trouve que cet Empereur „ par une „ reconnoissance digne de lui, fit en „ 1506. brûler publiquement un „ livre, que l'on conservoit à Spire, „ qui ne contenoit que des im-

putations injurieuses à la couronne de France par ses ennemis. " Si l'année 1506, est bien marquée, il faut avouer que cet Empereur changea bien-tôt de volonté ; car il harangua contre la France avec le dernier emportement dans la Diète de Constance l'an 1507, mais il ne faudroit point s'étonner d'une si prompte vicissitude. Les Souverains passent aussi aisément de l'amitié à l'inimitié que de l'inimitié à l'amitié. Ils agissent en cela comme les enfants, ils n'ont rien de fixe que leur intérêt. Ils oublient par politique avec la même facilité les bienfaits & les injures, vous allez voir un exemple de ces deux oublis. Mr. Varillas ayant débité que l'Archiduc Maximilien ne put conclure une alliance qu'avec l'Angleterre après qu'Anne de Brétagne eût épousé Charles VIII. ajoute cette réflexion., On a vu que Henri sept étoit redevable de sa Couronne au Roi Charles VIII. qui lui avoit fourni une flotte d'argent, & des troupes, avec quoi il avoit défait & tué Richard trois ; mais plusieurs Rois ont pré-

„tendu dans tous les temps que ce
„qu'ils devoient à leurs Monar-
„chies, les dispensoit de quelques
„obligations qu'ils eussent aupara-
„vant contractées, pourvû qu'elle
„y fût tant soit peu contraire.“
Cette remarque de Mr. Varillas n'est
défectueuse qu'en ce qu'elle est trop
limitée. Il pouvoit dire en général
que tous les Etats Souverains se mo-
quent de la gratitude lorsqu'elle ne
s'accorde pas avec leur profit. Ils ne
se contentent point de l'ingratitude
de ne rendre pas le bien pour le bien,
ils vont jusqu'à rendre le mal pour
le bien.

En faisant les petites recherches
que vous venez de voir, j'ai rencon-
tré une chose dont on a beaucoup
d'exemples, & qui n'a pas laissé de
me causer quelque surprise. Il n'y a
guere d'événements dont la date dût
être moins exposée aux variations
que celle du mariage des Rois. Ce-
pendant il y a eu des Historiens qui
ont placé sous l'année 1489. le ma-
riage de Charles VIII. avec Anne
de Brétagne. D'autres le placent
sous l'année 1491. & se fondent sur
ce que l'original du Contract est

daté du 6 de Décembre 1491. Après cela l'on ne doit pas s'étonner des variations qui concernent la personne qui épousa par procuration Anne de Brétagne au nom de Maximilien d'Autriche. Ce Procureur étoit le Comte de Nassau, si l'on en veut croire Mézerai. C'étoit le Prince d'Orange si l'on en croit Louis Gol- lut, & l'Auteur du grand Théâtre Historique. Mr. Varillas le nomme Valsurg Polayne. Du Ferron l'appelle *Volphangus Polaymus*. L'Inventaire de Jean de Serras porte que Maximilien envoya en Brétagne quatre Députés, le Comte de Nassau, Wolphgang Baron de Polhem en Autriche, Jaques de Condebaut son Secrétaire, & Lopian son Maître d'hôtel. D'Argentré prétend que tous quatre eurent commission d'accorder le mariage, & de fiancer & d'épouser la Duchesse, & qu'ils l'épouserent solennellement. Cuspien n'attribue cet honneur qu'au Baron de Polhaim, *quam (Annam) per Wolfgangum de Polhœym Austriæ Baronem, & deinceps Australium terrarum supremum Capitaneum suum Oratorem condormivit, sed non traduxit.*

On pourroit confirmer l'opinion de d'Angentré par une Remarque d'Albert Krantz, qui dit que ceux qui tâcherent de justifier la conduite du Roi de France, alléguèrent que le plein pouvoir des Ambassadeurs de l'Archiduc n'attachoit à aucun d'eux nommément la procuration d'épouser Anne de Bretagne, mais la leur donnoit à tous conjointement; ce qui étoit une nullité, puisque le mariage est une action personnelle & individuelle, & que ce seroit autrement la Polygamie. On ne se peut guere fier à un Auteur qui a été assez mal instruit pour assurer que l'Archiduc supporta en Philosophe l'injure que le Roi de France lui avoit faite, & ne se soucia point d'en tirer la moindre vengeance, & que même il se divertit à un Tournoi le jour qu'il reçut la nouvelle de l'enlèvement d'Anne de Bretagne; d'où l'on doit conclure qu'il n'avoit jamais eu à cœur d'épouser cette Princesse. Voilà ce que l'on trouve dans Albert Krantz. Peut-on être assez surpris de ce qu'il ignore les grands mouvements que Maximilien se donna pour se venger de Charles VIII?

On

On pourroit croire que ces deux Princes eurent plus à cœur de posséder les Etats d'Anne de Bretagne, que de posséder sa personne, quelque mérite qu'elle eut; mais on ne sauroit s'imaginer que l'Autrichien n'ait senti de vives douleurs en voyant que la Province de Bretagne lui échappoit, & en même-temps le moyen de porter le fer & le feu en France par les secours des Anglois, & des Espagnols qui trouvoient là une porte toujours ouverte. Si l'humanité se pouvoit mêler dans les sentiments des Politiques, on auroit vu avec plaisir que le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roi de France coupoit la racine des calamités qui tourmentoient les Bretons depuis plusieurs siècles. Ils s'étoient fait une habitude de vouloir du mal à la France, & de lui en faire : ils ne pouvoient soutenir de si mauvaises intentions, & qui leur coûtoient si cher, qu'en se livrant aux ennemis de la France. Ils devenoient par là le Théâtre de la guerre; & si l'ennemi les fourrageoit, ils avoient d'ailleurs une grosse charge sur le dos, je veux dire les troupes auxi-

liaires. Ces malheurs finirent par l'incorporation de la Bretagne à la Monarchie Françoisé. On en fut fâché dans tout le reste de l'Europe, parce que cela diminueoit non pas les occasions de faire du bien, mais celles de faire du mal. Aucun Prince n'étoit plus intéressé à s'en affiger que celui qui au dire d'Albert Krantz y fut insensible; car comme il tenoit déjà la France assiégée du côté de la Picardie, de la Champagne & de la Bourgogne, & qu'il se pouvoit promettre d'avoir toujours à sa dévotion, les Allemands, les Anglois & les Espagnols, que n'eût-il pas pu esperer s'il eût été encore le maître de la Bretagne? C'est un cas assez singulier qu'on ne lui fit point l'honneur de le craindre en le voyant acquérir par des mariages, ou en sa personne, ou en celle de son fils tant de Provinces & tant de Royaumes. L'on fût fâché au contraire de ce qu'il n'aggrandit point ses Etats par la possession de la Bretagne.

Après avoir examiné ma réponse à votre question précédente, vous vous êtes souvenu de ce qu'on dit

qu'il n'y a point de Roman qui n'ait quelque fondement dans l'histoire; d'où vous concluez que les Auteurs qui assurent que Charles VIII. enleva l'héritière de Brétagne, se fondent sur quelque fait historique, & vous me demandez si ce n'est point là ma pensée. Sans doute, Monsieur, ils se fondent sur quelque chose, & voici ma conjecture.

Il est certain que depuis qu'Anne de Brétagne eût conclu son mariage avec l'Archiduc Maximilien, & qu'il l'eût épousée par Procureur, Charles VIII. le supplanta & fit agir si puissamment les cajoleries, les raisons d'Etat, les menaces, les prières, les intrigues en un mot, que la Princesse ne put se défendre de s'engager avec lui, & de rompre son premier engagement. Il est visible que, selon l'exacte signification des mots, ce n'est point ce qu'on appelle enlever une femme, mais dans toutes les langues l'usage autorise peu-à-peu l'extention des termes, desorte qu'enfin ils signifient les choses les plus éloignées les unes des autres. Cela est inévitable, la vivacité

des passions poussant les hommes à outrer tout ce qu'ils disent, & à se servir des mots les plus expressifs, & selon le sens le plus odieux, & le plus capable de toucher. C'est ainsi qu'un homme qui par les ruses de ses ennemis se trouve frustré d'une charge qui lui avoit été promise, & qui lui eût donné de quoi subsister, se plaint qu'on lui enlève son pain, qu'on le lui arrache des mains; & si par la voie des prières & des menaces on portoit une fiancée à se dégager de sa promesse pour se marier à un autre homme, & qu'il vint de là un procès, l'Avocat du fiancé ne manqueroit pas de dire aux juges non-seulement que l'on avoit suborné la fille, mais aussi qu'on l'avoit ôtée, ravie, enlevée à son fiancé. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'Archiduc Maximilien ait dit ou dans ses lettres, ou dans les harangues de ses Ambassadeurs, qu'on lui avoit enlevé sa femme. Les termes *auferre*, *eripere*, *rapere* ne sembloient pas trop forts, & il n'étoit point fâché qu'on les entendît selon le sens le plus rigoureux. Voilà ce me semble le fondement du Roman.

Car il se trouva sans doute quelque compilateur de Chroniques, & de nouvelles, qui prit ce mot dans la signification d'un véritable enlèvement & qui s'exprima d'une manière à ôter toute équivoque. Ceux qui le copierent, se servirent de la Logique pour développer ce fait : ils raisonnèrent, ils tirèrent des conclusions, & ils les donnerent comme les véritables circonstances de l'aventure. Sachant qu'Anne de Bretagne voyoit son pays en guerre ouverte avec la France & déchiré en plusieurs factions dont chacune vouloit s'assurer de sa personne, ils conclurent, qu'elle se tint renfermée dans quelque place bien forte; de là ils tirèrent cette conséquence, que Charles VIII. ne l'enleva point en Bretagne : car il n'eût pû le faire qu'en l'assiégant dans quelque ville, & en l'obligeant de se rendre à lui par les articles de la capitulation; mais cela n'eût pas été un enlèvement, c'eût été une victoire & une conquête légitime par le droit des armes. Donc, conclurent-ils, il l'enleva dans quelque endroit de la France. Or elle ne pouvoit

être en France que pour y passer en allant trouver son époux Maximilien, & elle ne l'alloit trouver qu'étant conduite par les Ambassadeurs de ce Prince; elle fut donc arrachée à ces Ambassadeurs pendant le voyage. Le Roman ayant été conduit jusques-là, il y eut des Historiens qui raisonnerent ainsi : Ces Ambassadeurs n'étoient pas assez téméraires, ni assez ignorants pour s'engager à ce passage par la France sans s'être munis d'un bon passeport du Roi; il faut donc que Charles VIII. ait enlevé la Princesse contre la foi de son sauf-conduit. Quelle perfidie!

Voilà, Monsieur, les illusions à quoi s'exposent les Historiens en mille rencontres, lorsqu'au lieu de consulter les pieces originales, les actes publics, les preuves certaines des faits, ils s'abandonnent à leur imagination, & aux jalousies nationales.

Les Allemans ont gâté une bonne cause en la chargeant de circonstances calomnieuses. Ils avoient d'assez bons prétextes de crier contre la conduite de Charles VIII. en s'arrêtant uniquement sur ce qu'il cassa son mariage avec la fille de Maxi-

milien, & le mariage de Maximilien avec Anne de Brétagne. Philippe de Comines assure que plusieurs Docteurs en Théologie lui avoient dit que cela n'étoit point conforme aux Saints Canons, mais que plusieurs autres lui avoient dit le contraire. Charles VIII. ne manqua pas d'Apologistes. Robert Gaguin, Général des Mathurins, & son Ambassadeur en Allemagne, le justifia le mieux qu'il put dans une lettre qu'il écrivit à Winphelingius qui avoit déclamé en vers & en prose contre ce Prince. Après tout, de temps immémorial les Souverains se gouvernent de telle sorte qu'ils sacrifient la justice à l'utilité, & qu'ils n'ont point d'autre regle que de s'opposer aux avantages de leurs voisins toutes les fois qu'ils en redoutent les suites. Il est impossible de compter les maux présents & réels qui résultent de ce que l'on s'impatiente sur des maux qui ne sont encore que dans l'imagination, & que divers cas imprévus pourroient détourner. Mais ainsi va le monde, ainsi ira-t-il tant qu'il durera.

*Mort violente de Denis DU JON.
Réflexion sur les effets du faux zélé.*

Le Gardien des Cordeliers d'Issoudun prêcha si effrontément contre Marguerite Reine de Navarre, Duchesse de Berri, & sœur de François I. qu'il osa dire qu'à cause qu'elle étoit Luthérienne, elle méritoit qu'on l'enveloppât dans un sac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les Magistrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre ainsi le respect qui étoit dû à cette Princesse; mais il se moqua de leur avis, & continua de prêcher sur ce ton-là. On fit informer contre lui, & l'on envoya au Roi les informations. Le Roi résolu de le punir du même supplice dont il avoit jugé digne la Princesse, ordonna qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Navarre, intercédant pour le coupable, obtint que la peine seroit modérée. La difficulté étoit de se saisir du personnage; car il avoit la populace dans ses intérêts, de sorte que les Magistrats d'Issoudun n'osoient entreprendre d'exécuter l'ordre de Sa Majesté. Denis du Jon, qui revenoit des Ecoles où il s'étoit tant battu, déclara

que si le Roi lui adressoit la commission de prendre le Moine, il l'exécuteroit ponctuellement. Cette commission lui ayant été expédiée, il se mit à la tête des Archers, & malgré les oppositions de la populace, il tira du cloître le Prédicateur qui fut envoyé aux galeres pour deux ans. Du Jon, à la vérité se mit par-là dans les bonnes graces de François I. & de la Duchesse de Berri; mais il encourut la haine du peuple & celle des Cordeliers, & s'attira une persécution de calomnies, & de menaces, & de procès, laquelle aboutit enfin au cruel massacre qui fut commis en sa personne. On l'accusa de Luthéranisme, & l'on suborna sa servante pour attester qu'il ne gardoit point les jours de jeûne. Il prit la fuite ne voulant point se commettre avec des gens passionnés : on se saisit de ses biens, & il falut que la Reine de Navarre lui fournît pendant près d'un an de quoi subsister. Enfin par l'autorité du Roi les accusations furent mises à néant, & alors du Jon obtint une charge de Conseiller, &c. Voici comment il fut tué. Le jour de la Fête-Dieu les Catholiques d'Issou-

dun, sans avoir égard au Traité de paix qui venoit d'être conclu, com-
mirent mille violences contre les Ré-
formés. Le Roi expédia une com-
mission à Denys du Jon pour infor-
mer de cette émeute, & pour en pu-
nir les Auteurs. Du Jon se rendit à
Issoudun accompagné seulement de
trois Archers ; il dispersa les autres
en divers lieux avant que d'entrer
dans la ville, car il falloit user de pru-
dence dans une affaire si délicate, ses
précautions ne lui servirent de rien :
on devina pourquoi il venoit ; le peu-
ple se saisit des portes, & assiégea le
logis du Commissaire. On y entra,
on tua du Jon, on le jetta par les fe-
nêtres, on le traîna par les rues, on
l'exposa aux chiens, on défendit pu-
bliquement de l'enterrer. Le Con-
seil du Roi conçut contre cette au-
dace l'indignation qu'elle méritoit,
& ordonna que les murailles d'Issou-
dun fussent démolies, mais Cipierre
& quelques autres Seigneurs firent
changer cet Arrêt, & cela princi-
palement à cause que le Commissaire
massacré étoit suspect de Luthéra-
nisme depuis plus de vingt-quatre
ans. La veuve du défunt, voulant

pour suivre la vengeance de ce meur-
tre, s'attira la haine de beaucoup de
gens, & se consuma en frais.

Je n'exhorte ici personne à admi-
rer les mauvais effets du zele de Re-
ligion. Il fait que l'on approuve les
meurtres, & qu'on désapprouve la
conduite d'une femme qui demande
la punition des meurtriers de son mari.
Mais je prie mon Lecteur de faire
attention à une chose. La Religion
qui est regardée par tout le monde
comme le plus ferme appui de l'Au-
torité souveraine, & qui le seroit ef-
fectivement si elle étoit bien enten-
due & bien pratiquée, est ordinaire-
ment ce qui énerve le plus cette mé-
me autorité; il n'y avoit rien de plus
juste que l'Arrêt de François I. con-
tre le Prédicateur d'Issoudun, hom-
me qui avoit eu l'audace de traiter si
indignement en chaire la propre sœur
de son Roi. Cependant aucun Ma-
gistrat n'ose exécuter les ordres de
son Monarque contre ce mutin; &
lorsqu'un Gentilhomme a le coura-
ge de les exécuter, il s'expose à mille
persécutions, & il devient si odieux,
que l'on protege hautement ceux
qui le massacrent. La Reine de Na-

varre fut la première à conseiller à ce Gentilhomme de sortir de son pays; puisque l'exécution des ordres très-justes de son Prince l'exposeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne se sent pas assez forte, pour protéger ses bons serviteurs persécutés par les gens d'Eglise. On dit ordinairement que le Ministère évangélique *est ipfis Angelis tremendum*, ajoutons-y *Et ipfis quoque Regibus*. Lisez bien l'Histoire de l'Eglise Romaine, vous trouverez que les plus grands Princes du monde ont eu plus à craindre les passions que les zélateurs excitent, que les armes des Infidèles: ainsi ce qui devoit être l'affermissement de la République, & de la Majesté de l'état, est bien souvent l'ostacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'exécution de leurs ordres.

S'il est vrai que l'Empereur MAXIMILIEN I. ait souhaité d'être Pape. Occasion qui a porté à examiner ce fait. Lettre de Maximilien I. qui prouve que cet Empereur a brigué la Papauté. Son savoir & sa pudeur.

Vous aviez bien oui dire que Charles-Quint & son fils Philippe II. ont eu quelque envie d'être Papes; mais vous ne saviez pas qu'on eut attribué le même desir à l'Empereur Maximilien I. Vous fûtes donc surpris il y a deux ou trois mois, quand vous lûtes que l'on débitoit une telle chose sur la foi d'un Auteur grave, & vous avez bien de la peine à ne la pas considérer comme un conte chimérique. Vous en penserez ce que vous voudrez. Il me suffit de répondre à la question que vous me faites, si je connois des Auteurs qui ont parlé de cela.

Je ne savois que juger de ces paroles : „ Maximilien I. a été l'unique entre tous les Empereurs d'Occident qui ait fait insérer parmi ses titres celui de *Pontifex Maximus*, „ & selon le rapport de Mariana, il „ a cherché à l'occasion du Concile „ de Pise, à détrôner Jules II. pour

„ se faire reconnoître Chef de l'E-
 „ glise”. Elles me paroissent singu-
 lieres, & néanmoins je n'y faisois pas
 beaucoup d'attention : mais le ha-
 zard m'a fait tomber sur une lettre
 qui m'a rendu moins indifférent. Elle
 est imprimée dans un recueil intitulé
Monita politica ad Sacri Romani Im-
perii Principes de immensa curiæ Ro-
manæ potentia moderanda; c'est-à-di-
 re, *Avertissements politiques aux Prin-*
ces de l'Empire de donner des bornes au
pouvoir immense de la Cour de Rome.
 Je ne vous marquerai pas toutes les
 pièces de ce recueil, & je ne vous
 dirai pas qu'il commence par une ha-
 rangue que l'on prétend que Cæsarius
 de Branchedoro, Gentilhomme de
 Turin, a faite à l'Empereur, aux
 Rois, aux Princes, & aux Républi-
 ques sur le changement de l'Empire
 Romain, & sur l'origine des Papes.
 Je vous dirai seulement que cette ha-
 rangue est suivie d'une Lettre de
 l'Empereur Maximilien I. sur l'u-
 nion de la dignité Pontificale avec la
 dignité Impériale, *de pontificia & im-*
peratoria dignitate conjungenda. Il y a
 au-devant de cette Lettre un petit
 Prologue tiré de la page 19. d'un
 Livre Pseudonyme dont l'Auteur

étoit Chancelier du Prince Jules, Duc de Brunswic. Ce Prologue nous apprend que l'Auteur avoit oui dire à un fort grand politique, qu'il importeroit au bien public que l'Empereur possédât conjointement avec l'Empire toute la puissance Papale. Ce même Politique avoit loué Maximilien I. d'avoir tenté cette réunion, & avoir prouvé le fait par une Lettre que ce Prince avoit écrite au Baron Paul de Lichteinstein le 16 de Septembre 1511. Pourquoi n'eut-il pas entrepris cela? ajoute l'Auteur, puisque le Pape s'est saisi de cette double dignité; car Boniface VIII. parut en public l'épée au côté, & la Couronne impériale sur la tête, & s'écria *Je suis Empereur & Pontife.*

Voilà la substance de cette lettre de Maximilien. Nous ne doutons pas, dit-il, au Baron, que vous ne vous souveniez des entretiens que nous avons eus avec vous sur les raisons qui nous ont portés à vouloir briguer la Papauté, si par quelque voye que ce puisse être nous y pouvons parvenir. Nous n'avons cessé depuis ce temps-là de diriger à ce but toutes ces pensées; car nous sommes persuadés, & avec raison, que

rien ne nous pourroit arriver de plus honorable, & de plus glorieux, & de plus utile que de recouvrer la dignité papale qui nous appartient proprement. Puis donc que le Pape Jules II. est fort malade, nous sommes entierement déterminés à travailler autant qu'il sera possible à faire réussir notre dessein. Nous en avons conféré avec le Cardinal Adrien, qui a exercé auprès de nous la dignité de Légat en Allétagne; il nous a encouragé à cette entreprise, & nous en a fait esperer l'exécution assez aisée. C'est pourquoy comme il n'y a point d'apparence que Jules II. guérisse, nous avons envoyé à Rome l'Evêque de Gure afin de disposer les choses selon les vues que nous avons de recouvrer le Papat; & parce que cela demande de grosses sommes d'argent, nous avons jugé à propos de promettre trois cens mille ducats aux Cardinaux & aux autres Grands de Rome que nous tâchons de gagner. Les Fuggers qui nous prêteront cette somme la feront compter au jour préfixe; & si ce que nous leur donnerons en gage ne suffit point, nous leur assignerons la troisieme partie des revenus de no-

tre Pontificat, & la leur ferons payer toutes les années jusques à l'acquit entier de la dette.

Vous voyez par-là que ce Prince s'étoit extrêmement entêté de la pensée de se faire Pape, & de conserver en même temps l'autorité d'Empereur. Il y avoit beaucoup de vision en tout cela. Je m'étonne que ses démarches pour l'exécution de ce projet aient été si peu connues. Au reste s'il eût obtenu le Pontificat, il n'eût pas été le moins docte de tous les Successeurs de S. Pierre, ni le moins pudique. Il entendoit bien le Latin, & il auroit pu composer de cette langue sa propre histoire, & il voulut mourir ayant des calçons qui ne lui fussent point ôtés après sa mort. *Præcepit ut mox sibi subligaculum indueretur, ne pudenda ejus post mortem quispiam videret. Erat enim omnium mortalium verecundissimus, adeo ut nemo unquam ex cubiculariis suis videret naturæ opera exercentem. Nemo neque meiere, neque egerere. Paucissimi medici ejus urinam, dum ægrotaret, viderunt, tantæ erat verecundiæ.* Vous trouveriez difficilement dans la vie des plus chastes Reines autant de traits de pudeur qu'il y en a des mar-

qués dans ce passage Latin. C'eût été un plus bel endroit dans les éloges d'un Pape , qu'une autre chose que le même Maximilien ordonna , & qui sent je ne fais quelle superstition. Il commanda qu'après sa mort on lui coupât & les poils & les cheveux , & qu'on lui arrachât les dents , & qu'on enterrât tout cela sur du feu au cimetiere.

DE JEAN SFORCE Seigneur de Péfaro , & gendre du Pape Alexandre VI. Il fit mourir Pandolphe Collénuccio. Mechancetés du Duc de Valentinois fils de ce Pape. Généalogie de Jean Sforce. Son mariage avec Lucrece Borgia dissolu sous le faux prétexte d'impuissance. Perd Péfaro. Se réfugie à Venise , s'y marie , & rentre dans sa Seigneurie. Reproche qu'on lui fait d'avoir fait étrangler Collénuccio. Cette action ne prouve pas qu'il fût un Tyran. Paul Jove critiqué. Et Moréri. Mauvaise foi de Gonsalve envers le Duc de Valentinois excusée par Paul Jove.

VOUS avez conçu tant d'indignation contre la mémoire de Jean Sforce Tyran de Péfaro , qui fit étran-

gler un auteur illustre , nommé Pandolphe Collénuccio , que vous avez cherché à la détester encore par d'autres endroits , comme si votre compassion pour cet homme docte pouvoit vous devenir plus agréable , en cas que celui qui le fit mourir vous parût plus digne de l'exécration publique. Vous avez donc tâché de le connoître plus particulièrement ; mais vous vous êtes bientôt rebuté à cause que vous ne trouviez presque rien qui le concernât dans les auteurs que vous consultiez. Vous avez espéré d'être plus heureux en cherchant par procureur , & vous m'avez choisi pour cela ; mais vous n'y trouverez pas votre compte. Je ne puis venir à votre secours que foiblement ; car outre que je n'aurai guere de faits à vous alleguer , ce que j'ai pu recueillir n'est point propre à vous rendre odieuse la mémoire de ce prétendu Tyran de Pésaro.

Voici sa généalogie. Alexandre Sforce , fils du fameux Giacomuzzo Attendolo , & frere de François Sforce Duc de Milan , fut marié avec Constance Malatesta , fille de Galéas Malatesta , Seigneur de Rimini , & de quelques autres places

de la Romagne. Ce Galéas donna Péfaro à son gendre tant pour la dot de sa fille, qu'à cause de 20 mille florins d'or qu'il reçut de lui. Constans Sforce sortit de ce mariage, & succeda à son pere dans la Seigneurie de Péfaro. Il fit bâtir de belles maisons, il aima les lettres, il eut de très-bonnes qualités, & il épousa une Dame illustre tant par sa naissance que par son mérite personnel. Ce fut Camilla d'Arragon Napolitaine, & amatrice des sciences. Leurs noces furent célébrées avec une pompe merveilleuse: la relation en fut imprimée, & on la lut avec beaucoup de plaisir. Constans Sforce ne laissa point d'enfants légitimes; mais Jean Sforce l'un de ses deux bâtards, fut son Successeur dans la Seigneurie de Péfaro. Voilà l'homme que vous cherchez.

Je m'en vais vous dire le peu que je fais de son histoire. Il aima la Philosophie, & il gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur. Il se maria environ l'an 1492. avec la fameuse Luerece Borgia fille naturelle du Pape Alexandre VI. Il fut démarrié au bout de quatre ans. Quelques auteurs disent que le Pape déclara nul ce mariage pour des raisons qu'il

ne voulut pas déclarer ; mais Guicciardin assure que par la sentence des Commissaires du Pape , fondée sur la déposition de faux témoins , le mari fut déclaré froid ; *Et du tout inhabile aux œuvres du mariage. Dissolve il matrimonio già consummato , havendo fatto innanzi à giudici delegati da lui provare con false testimonianze , Et di poi confermare per sentenza che Giovanni era per natura frigido è impotente ad coito.* Il ne serviroit de rien à la justification de Jean Sforce de dire que Lucrece Borgia étoit d'un tempérament trop lascif pour supposer pendant quatre années l'impuissance d'un Epoux ; car on pourroit répliquer qu'elle étoit aussi trop habile , & trop peu honnête pour ne faire pas suppléer à un tel défaut. La chronique scandaleuse , comme Guicciardin rapporte , la faisoit fort libérale de ses faveurs non-seulement à ses deux freres , mais aussi à son pere. On fit là-dessus des vers satyriques que les Protestants ont allegués en mille rencontres. Quand l'inceste n'étonne pas une femme , elle ne se feroit pas un scrupule de la simple infidélité à un mari titulaire. Ce qu'il faut donc

dire pour réfuter en peu de mots le prétendu fondement de la sentence qui déclare nul le mariage de Lucrece avec le Seigneur de Pésaro, est que celui-ci ayant épousé une autre femme en eut des enfants comme je vous le dirai bientôt.

Il perdit sa Seigneurie l'an 1500. & donna un beau témoignage de son affection pour ses sujets. César Borgia fils du Pape, se préparoit à se rendre maître de cette ville. „ Jean „ Sforza.... se trouvant obligé par „ l'amour & la foi des habitants, à „ n'exposer pas avec peu ou point „ du tout d'espérance leur beau & „ fleurissant pays au pillage d'une „ armée ennemie & leurs personnes „ à la discrétion de celui qui fait des „ conquêtes par la force ; il leur „ recommanda en premier lieu de „ conserver toujours pour lui les „ mêmes inclinations dans leurs „ cœurs qu'ils avoient eues, jus- „ ques à ce que les affaires changeas- „ sent de face, & de temporiser ce- „ pendant le mieux qu'il leur seroit „ possible sous l'empire du Tyran. „ Il prévint l'arrivée du Duc par „ son départ, & donna ordre qu'on „ lui remit la ville entre ses mains

„ sans perdre temps ”. Il se refugia à Venise, & y épousa Genevre Tiépoli, Demoiselle très-vertueuse, & attendit là tranquillement que les choses changeassent de face : elles en changerent après la mort d'Alexandre VI. l'an 1503. Il retourna à Pésaro, & y fut reçu des habitants avec toute l'affection imaginable. Il les gouverna avec beaucoup de douceur, & mourut dévotement. Son fils Constans lui succéda & mourut fort jeune ; après quoi Genevre Tiépoli sa mere, se fit religieuse de sainte Claire à Morano, & y vécut saintement. Galéas Sforze frere de Jean succéda à Constans son neveu dans la Seigneurie de Pésaro ; mais ne pouvant point en obtenir l'investiture de Jules II. il lui remit la place & se fit indemniser le mieux qu'il lui fut possible. Ce Pape en investit François-Marie della Rovere son neveu.

Vous ne trouverez dans ce que je viens de vous dire de Jean Sforce aucune ombre de tyrannie, vous n'y verrez que des marques d'un bon & d'un juste gouvernement ; mais enfin me direz-vous, il fit étrangler Colénuccio, Gentilhomme de Pésaro, célèbre par ses emplois & par son fa-

voir, un Jurisconsulte qui avoit exercé la préture dans les plus considérables Villes d'Italie, un Député du Duc de Ferrare à l'Empereur Maximilien : un homme qui harangua cet Empereur à Inspruc avec une merveilleuse éloquence, un esprit vaste & délicat en même temps, que le service de son Prince, les consultations des Plaideurs, la profession de Jurisconsulte, en un mot mille distractions domestiques n'empêchoient point d'étudier toutes sortes d'Arts & de Sciences, & de critiquer même ceux qu'on y faisoit passer pour les plus grands maîtres; car il ne pouvoit approuver que ce qui étoit très-excellent, il n'avoit que du dégoût pour les choses médiocres. Vous ajouterez à ceci très-facilement quelques autres preuves de son mérite & de sa réputation; vous n'aurez qu'à consulter Moréri, qui de son côté n'a pas eu besoin d'un grand travail pour les recueillir, puisqu'il n'a fait autre chose que copier Vossius. Mais que gagnerez vous à cela? Tant d'esprit, tant de savoir & tant d'emplois prouvent-ils nécessairement que Colénuccio n'a pas mérité le dernier supplice?

supplice? Voilà le point décisif, c'est de quoi il est question principalement.

Je ne fais qu'en gros la cause de son malheur. Paul Jove a seulement remarqué qu'il offensa par des lettres qui furent interceptées le Tyran de Pésaro; que celui-ci dissimula son ressentiment, quoique l'idée de l'injure étant plus fraîche lui tint plus à cœur que celle des anciens services de Collénuccio; & que le coupable se fiât trop imprudemment au Tyran, & qu'il ne méritoit point d'être étranglé dans la prison comme il le fut. Piérius Valerianus a observé en général que Collénuccio s'étant engagé dans une faction opposée aux intérêts de Jean Sforce au temps des troubles & des changements qui arrivèrent par les entreprises du Duc de Valentinois, se rendit suspect à ce Seigneur de Pésaro, & fut étranglé indignement *indigna passus*.

Quelque vagues que soient ces récits, on en peut pourtant conclure qu'il étoit coupable de crime d'Etat. Or pour savoir s'il en fut puni trop sévèrement, il faudroit connoître les circonstances de son infidélité. Je les

ignore, & néanmoins je me hazarde à vous avouer qu'il me paroît vraisemblable qu'on usa de trop de rigueur, & même de trop d'inhumanité, envers lui. Mais cela ne prouveroit pas que Jean Sforce eût mérité le titre odieux de Tyran. Il avoit pardonné à Collénuccio, me direz-vous, & tout aussi-tôt il le fit mourir. En êtes-vous bien assuré, vous répondrai-je? En avez-vous un meilleur garant que les trois vers que vous avez lûs dans Paul Jove? voudriez-vous répondre que depuis l'accord du pardon Collénuccio ne fit rien qui témoignât sa mauvaise volonté? Que savons-nous s'il ne donna pas à connoître que la clémence que l'on avoit eue pour lui ne l'empêchoit pas de cabaler en secret contre son Seigneur? On a mille exemples d'une pareille opiniâtreté. Jean Sforce en ce cas là seroit moins inexcusable d'avoir traité avec la dernière rigueur son sujet rebelle. Mais posons qu'il n'ait pas pu se servir de cette sorte d'excuse, il s'ensuivra tout au plus qu'il s'est trop abandonné au ressentiment, & qu'un caprice, ou qu'un dépit particulier lui ont fait commettre une action

trop rigoureuse. Les meilleurs Princes ne reçoivent-ils pas quelquefois une indignation qui les porte à être durs ? Louis XII. qui étoit si bon qu'il fut surnommé le pere du Peuple , traita pendant plusieurs années avec une extrême rigueur Ludovic Sforce son prisonnier.

On peut pardonner aux Poètes qui n'ont point cru pouvoir déplorer l'infortune de Collénuccio sans se servir d'invectives contre l'Auteur de sa mort, d'avoir appelé Tyran le Seigneur de Pésaro ; mais Paul Jove qui écrivoit en historien n'est point excusable de s'être servi de la même qualification. Il ne l'a point prise selon l'idée des premiers temps, où le mot *Tyran* & le mot Monarque signifioit la même chose ; il l'a prise dans le sens le plus odieux. Mais ce sens-là ne pouvoit pas être appliqué à notre Jean Sforce , qui n'étoit ni Tyran d'usurpation, ni Tyran d'administration. Il possédoit une Seigneurie que ses Ancêtres avoient acquise légitimement ; il l'exerçoit d'une manière équitable, comme il paroît par l'affection que ses Sujets lui témoignent, & par celle qu'il leur témoigna.

Puisque je vous ai dit que Moreri n'a presque fait autre chose que copier Vossius, il faut que j'ajoute quelques autres traits critiques. Il a copié une faute de Vossius en disant que Collénuccio a fait une *Apologie de Pline contre Leonicus*. Je pense que les Imprimeurs de Vossius s'abusèrent dans ces paroles. *Plinium adversus Leonicum defendit*, & qu'ils mirent *Leonicum* au lieu de *Leonicenum*. Le dernier mot est le bon; car c'est contre Nicolas Leonicens, l'un des plus savans Medecins de ce siecle-là, que Pandolphe Collénuccio écrivit en faveur de Pline. Je crois qu'il y a une autre faute dans Vossius que Moreri n'a point copiée, & qui ne vient pas des Imprimeurs, c'est de dire que Collénuccio a fait en latin une Histoire abrégée du Royaume de Naples, & en Italien l'Histoire du même Pays. Il n'a fait qu'en Italien cette Histoire-là, & ce n'est qu'un abrégé qui a été traduit en latin par un Grison Professeur à Bâle, nommé Jean-Nicolas Stoupp. Moréri consulta deux des Ecrivains que Vossius lui indiquoit, Paul Jove & Piérius Valerianus. Il emprunta du premier

une piece de Poésie, qui a été retranchée du Moréri de Hollande, & il vit dans le second une chose que Vossius n'y avoit point vûe, & qui n'y est point du tout, c'est que le Duc de Valentinois César Borgia fut celui qui fit étrangler Collénuccio. Je vous ai cité les paroles de Piérius Valerianus, vous y pouvez voir qu'il insinue au contraire que Collénuccio cabaloit pour le compte de ce Borgia. Cette particularité nous fait connoître que ce savant homme fut étranglé avant que Jean Sforce se retirât à Venise, incapable qu'il étoit de résister au Duc de Valentinois. Puis donc que ce Duc entra dans Pésaro l'an 1500, il faut dire que Moréri se trompe lorsqu'il dit que Collénuccio *vivoit encore au commencement du XVI. siecle vers l'an 1501.* La même particularité peut servir à nous indiquer une cause de l'irritation de Jean Sforce. Il devoit être d'autant plus indigné contre Collénuccio, qu'il le voyoit dans les intérêts d'un homme dont il avoit reçu des offenses tout-à-fait sensibles, d'un homme, dis-je, qu'il regardoit comme le corrupteur de son lit nup-

tial, & comme le promoteur de la rupture de son mariage sous le faux prétexte d'impuissance. Il y a des livres où l'on trouve que ce fut César Borgia qui le fit démarier en le calomniant de certaines choses. Quant au reste je conviendrai avec qui voudra, que le supplice de Collénuccio est un acte beaucoup plus digne du Duc de Valentinois que de Jean Sforce.

Ce Duc a été l'un des plus abominables scélerats dont l'Histoire ait fait mention. L'abrégé de ses crimes a été l'un des principaux moyens dont Paul Jove s'est servi en faisant une apologie très-bien travaillée pour un acte infigne de mauvaise foi. C'est celui qui fut commis par le grand Gonsalve de Cordoue, lorsque non-obstant le sauf-conduit qu'il avoit donné dans la forme la plus authentique au Duc de Valentinois, il l'envoya captif en Espagne. La prison eut été aussi longue que la vie de ce Duc, s'il n'eut trouvé le moyen de se sauver après environ deux ans de captivité. Il se retira auprès du Roi de Naples, & fut tué dans un combat l'an 1507. Il ne méritoit

point de mourir ainsi au lit d'honneur, mais plutôt sur un échafaud. Je crois que si ceux qui le tuèrent, & qui le dépouillèrent, l'avoient reconnu, ils auroient mis son cadavre en un tel état qu'il n'auroit pas été enterré comme il le fut dans une Eglise de Viana. Il étoit indigne de cet honneur, & plus encore de l'épithaphe qui fut mise sur son tombeau. Il n'y a point de plus forte preuve de la haine que l'on avoit pour ce scélérat que l'insensibilité du Public pour la perfidie de Gonsalve. Elle étoit des plus énormes, & néanmoins je suis sûr qu'on la loua beaucoup plus qu'on ne la blâma. Gonsalve fut peut-être le seul qui ne la put applaudir. Elle lui cauçoit des remords, c'étoit l'une des trois choses dont il se trouvoit la conscience un peu chargée. Tant il est vrai que la conscience est un juge très-mal aisé à corrompre, & que *se judice nemo nocens absolvitur!* quel bruit, quels vacarmes n'a-t-on pas fait & ne fait-on pas encore tous les jours au sujet du violement de la promesse faite à Jean Hus ! l'Empereur Sigismond qui ne maintint pas la validité de son fauf-

conduit , auroit effuyé mille & mille exécutions, si l'on n'eût trouvé plus à propos de décharger sa colere sur le Concile de Constance. Le grand Capitaine fut traité bien plus favorablement, parce que César Borgia s'étoit rendu exécration à toute la terre.

Quelque méchant qu'il fût, il n'entreprit point de dépouiller notre Jean Sforce, & quelques autres Seigneurs, sans se couvrir d'un titre de droit. Il se fonda sur une Bulle du Pape colorée de très-beaux prétextes. Ce Morceau d'histoire est si curieux, que je me sens obligé de vous indiquer le Livre (a) où l'on développe admirablement tout ce mystere.

(a) La vie de César Borgia, décrite par Tomaso Tomasi, pag. 264. Edit. de Leide, 1671.



De GERMAINE DE FOIX,
Reine d'Arragon.

§. I.

Pourquoi on n'a pas mis Germaine de Foix entre les Reines Douairieres qui se sont mésalliées. Son Mariage avec Ferdinand le Catholique. Breuvage qu'elle donna à son Mari. Moralités impertinentes d'André Favin à cette occasion. Vertu de Germaine de Foix. Anachorisme où est tombé à son sujet l'Auteur du Théâtre Historique. Gayeté de cette Reine. Elle ne peut voir Ferdinand dans sa maladie, qu'après qu'il eût cassé son Testament. Digression sur les chagrins de ce Prince. Ce que Germaine fit après la mort de son mari. On veut la marier à l'Empereur Maximilien. Pourquoi on a cité Varillas avec plus de confiance qu'on ne fait ordinairement.

J'AI entrevu une espece de censure dans votre question, pourquoi je n'ai pas mis Germaine de Foix entre les Reines Douairieres qui se sont flétries par un mariage inégal? Vous

me demandez cela d'une maniere qui me fait comprendre que vous soupçonnez qu'il y a eu quelque partialité, ou quelque acception de personnes dans cette omission. Défaites-vous de cette pensée, si vous l'avez, & prenez garde que mon sujet ne demandoit pas que je dressasse des listes. J'aurois pu m'arrêter au seul exemple de la veuve de Louis XII. & si j'en ajoutai quelques autres par occasion, ce fut à cause qu'ils étoient arrivés dans la même Isle que celui-là. Ce fut toute la raison de la préférence. Je ne songeai point du tout à la veuve de Ferdinand le Catholique : je vous avouerai même que je la connoissois peu ; vous êtes cause que je l'ai cherchée dans quelques livres ; mais comme les écrits qui eussent pu m'en apprendre beaucoup de particularités, ne sont pas en mon pouvoir, je n'ai recueilli que des choses générales, & très-communes. Je ne laisse pas de vous les écrire.

Germaine de Foix, sœur du brave Duc de Nemours qui fut tué à la Bataille de Ravennes l'an 1512, étoit fille de Jean de Foix Comte d'Etampes, & Vicomte de Narbonne, & de

Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Roi de France. Ce Prince *la faisoit élever auprès de ses filles*, & la maria en 1505. avec Ferdinand Roi d'Aragon. Elle avoit alors 18 ans. Son mariage fut consommé à Ducgnas l'an 1506. Elle fut menée quelque temps après à Valladolid, où son mari la laissa pendant qu'il fut recevoir Philippe d'Autriche son Gendre, qui étoit parti du Pays-Bas avec son Epouse pour venir prendre possession du Royaume de Castille. Elle accompagna le Roi Ferdinand au voyage qu'il fit à Naples la même année, & brilla beaucoup lorsqu'à son retour en Espagne Ferdinand fut s'aboucher à Savonne avec Louis XII. l'an 1507. L'un des motifs qui l'avoient poussé à épouser une si jeune Princesse, fut l'envie d'avoir un fils qui frustrât d'une partie de l'Espagne le Roi Philippe dont il étoit mécontent. Quelques Auteurs s'imaginent que la France se flatta qu'il ne viendrait pas à bout de ce desir.

„ Ferdinand à la vérité n'étoit pas
 „ vieux, mais son incontinence passée
 „ l'avoit affoibli, de sorte que ses
 „ Médecins n'osoient plus espérer

„ qu'il eût encore des enfants. Il
„ avoit eu des commerces longs &
„ fréquents avec la Comtesse d'E-
„ boly, & avec deux autres maîtres-
„ ses.... Il étoit à présumer que
„ cette inclination amoureuse secon-
„ dée par l'embonpoint & par la
„ vigueur de Germaine, envoyeroit
„ bientôt Ferdinand à l'autre mon-
„ de, & par conséquent la France
„ n'attendroit pas long-temps à en-
„ trer dans le Royaume de Naples”,
comme le contrat de mariage le por-
toit en cas que Germaine ne donnât
point d'enfants mâles à son mari.

Elle lui donna un fils l'an 1509,
mais qui ne vécut qu'une heure; de-
sorte que le regret de le perdre fut
plus sensible au Roi Catholique, que
n'avoit été la joie de sa naissance. La
consolation qui lui resta fut d'espé-
rer, que puisque sa femme n'étoit
point stérile, il pourroit cultiver
avec succès un si bon fond. Il ne s'y
épargna pas, s'il est vrai, comme
quelques Historiens l'assurent, que
les excès où il se porta dans les exer-
cices de l'amour & dans les travaux
de la chasse, épuisèrent tellement ses
forces, que tous les secours de la mé-

decine ne purent les réparer. Mais ce qui donna la plus vive atteinte à sa santé, fut le breuvage qu'on lui prépara pour ranimer sa vigueur quant au devoir conjugal. Je m'en vais vous copier une narration de ce fait-là en vieux Gaulois. „ Les grandes prof- „ péritez de... Ferdinand d'Arra- „ gon... étoient accompagnées d'un „ regret de ce qu'il n'avoit aucun „ légitime héritier masle : mais la „ Royne Germaine sa seconde fem- „ me, & de laquelle il n'avoit au- „ cuns enfans, en estoit plus en pei- „ ne que luy, pour son intérêt : & „ par affection feminine cherchoit „ curieusement tous artifices pour „ concevoir, cuidant par art, & re- „ mèdes humains, pouvoir obtenir „ ce qui vient de la pure liberalité, „ & bénédiction de Dieu. Partant „ il advint cette année, on ne sçait „ par le conseil de qui, tant y a que „ ce fut du consentement du Roi, „ que la Reine mesme, & D. Marie „ de Valasco, femme de Jean Velas- „ que de Cuellar super-Intendant des „ Finances, & D. Isabel Faure, „ composerent un breuvage, ou po- „ tage au Roy, pour luy donner

„ force, vigueur d'engendrer, de
„ telle façon que tost après l'avoir
„ pris il sentit nature offensée d'in-
„ curable infirmité, dont il vescu
„ en perpétuelle langueur, & enfin
„ mourut. Ce mesnage se fit à Ca-
„ roncillo, où le Roy s'estoit venu
„ resjouir avec les Dames, & n'est
„ pas croyable qu'elles luy présen-
„ tassent ce médicament à autre fin
„ que pour l'esveiller au jeu d'a-
„ mours : car de la vie du Roy dé-
„ pendoit tout le bien, & la gran-
„ deur de la Roynne Germaine : som-
„ me, il en pensa mourir au mona-
„ stère de la Mejorade. Après qu'à
„ force de remèdes on l'eût remis
„ sus, il vint à Vailledolit, à l'As-
„ semblée des Estats, où il dépes-
„ cha plusieurs affaires”. Ceci se
passa l'an 1513, & le Roi vécut en-
core jusques au 23 de Janvier 1516.

Les Historiens qui parlent de cette
aventure, sans remarquer que Ferdi-
nand consentit à la préparation du
breuvage, sont très-blamables, puis-
que leur omission est injurieuse à la
mémoire de Germaine de Foix. Mr.
Flechier lui a rendu toute sorte de
justice; car il a dit que Ferdinand

consulta les Médecins, & qu'ils lui
 permirent ce remede, & qu'ils en ap-
 prirent à la Reine la composition.
 André Favin a moralisé ici imperti-
 nemment : „ les breuvages amoureux
 „ que femmes donnoient à leurs ma-
 „ ris pour les exciter & forcer à les
 „ aymer, n'ont d'ordinaire autre fin,
 „ que rendre leurs maris insensés, ce
 „ dit fort à propos Plutarque. Les
 „ Philtres d'une Dame pour seule pos-
 „ seder son mary, sont la modestie
 „ en paroles & en ses accoustremens,
 „ & le soin de son mesnage : autre
 „ science n'y est requise, ces rares
 „ perfections estants en une femme,
 „ il est impossible qu'elle ne soit ai-
 „ mée, chérie & honorée de son mary.
 „ Quant à la procréation, c'est un
 „ benefice qui dépend de Dieu seul,
 „ l'homme & la femme ne sont que
 „ simples instruments d'icelle. Les
 „ Rabbins tiennent fort à propos
 „ que Dieu a quatre clefs qu'il ne
 „ communique à personne, non pas
 „ aux Anges mesme. C'est-à-dire,
 „ quatre choses qui ne sont depen-
 „ dants des causes secondes, ainsi de
 „ la premiere seulement. Savoir est,
 „ les clefs de la pluye; de la nourri-

„ ture; de la résurrection des morts;
„ & de la génération & procréation
„ des enfants”. Tout cela est hors
de propos; le Roi Ferdinand avoit
assez d'amitié & de tendresse pour
son épouse; il n'y avoit que les for-
ces corporelles qui lui manquaient,
& il est permis en ce cas-là de con-
sultier les Médecins, & pour ce qui
est de la clef de génération, il y eut
un homme qui s'en crut si bien
pourvû, qu'il eut la hardiesse de l'of-
frir à la Reine. Ce fut le Chancelier
d'Arragon. Le Roi le „ fit consti-
„ tuer prisonnier, informé qu'il avoit
„ présumé de tenter la chasteté de
„ la Royne sa femme : car la voyant
„ par trop désireuse d'avoir enfants,
„ & que le Roy son mari, à cause
„ de sa vieillesse, & de son infirmi-
„ té, y étoit peu habile, il y avoit
„ trop privément offert son service.
„ Ce Chancelier demeura en ceste
„ prison jusqu'après la mort du Roy,
„ & lors fut délivré par le Cardinal
„ Ximenès, qui fut gouverneur d'Es-
„ pagne”. Mr. Varillas rapporte
cette aventure avec beaucoup de dé-
corations qui donnent un grand relief
au mérite de cette Reine.

Elle eût de très-bonnes qualités,

& sur-tout un attachement solide à la fidélité conjugale. C'est de quoi l'on ne peut douter , lorsque l'on fait réflexion qu'étant fort jeune & fort enjouée, & ayant un mari avancé en âge , chagrin , endurci à la gravité espagnole , & soupçonneux, elle en fut toujours aimée , & considérée , & qu'elle n'accoucha qu'une seule fois. Si depuis cet accouchement elle eut été bien secondée , il y a toutes les apparences du monde qu'elle eût eu d'autres enfants. Elle souhaitoit un fils avec une extrême passion ; c'étoit pour elle un intérêt capital : elle voyoit son mari violemment agité de la même envie : leurs sujets souhaitoient avec ardeur la même chose. Que de motifs pour employer des moyens illégitimes ! Et cependant il est très-probable qu'elle en fut toujours très-éloignée ; & nous savons qu'elle s'offensa comme elle devoit, de l'impudence du Chancelier qui lui offrit ses services. Je vous dirai en passant que sa vertu fut une bonne fortune non seulement pour la maison d'Autriche, mais aussi pour les sujets de Ferdinand ; car s'il eût laissé un fils , l'Arragon &

les Etats qui en dépendent , eussent été détachés de la Castille , & auroient eu bien des guerres avec Charles-Quint , à qui ils n'auroient pu résister sans des troupes auxiliaires ; ce qui est toujours une triste condition. Mais comme ils demeurent unis à la masse des Couronnes Espagnoles , ils ne furent point le théâtre de la guerre , & ils eurent part à la glorieuse supériorité dont l'Espagne fut en possession pendant un assez long-temps.

Comme je sais que vous vous plaisez à la critique des Anachorismes , où les Historiens tombent par la passion de rapporter des faits raisonnés , je vous marque ici une faute que j'ai trouvée dans le Théâtre historique imprimé à Leide l'an 1703. L'Auteur ayant dit que Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre , ajoute ceci : „ Il est vrai que *Ferdinand* après son injuste occupation , „ voulut acquérir un droit sur ce „ Royaume , & que pour cet effet „ il épousa sur ses vieux jours *Germaine* Princesse de la maison de „ Foix ”. Ce motif d'un mariage contracté l'an 1505. est chimérique

puis que la Navarre ne fut usurpée qu'en 1512.

Que la Reine Germaine fut en-
 jouée, vous l'avez pû apprendre par
 ces paroles de Mr. l'Evêque de Nî-
 mes : „ Revenant de tenir les Etats
 „ d'Arragon, elle passa par Alcala,
 „ où le Cardinal *Ximenès* la reçut
 „ & la traita avec une magnificence
 „ Royale. Cette Princesse aimoit
 „ tant la joye, qu'encore qu'elle
 „ se vîst à la veille de perdre son
 „ mary, & toute sa grandeur avec
 „ luy, elle jouissoit du présent &
 „ ne s'inquiétoit pas de l'avenir.
 „ Aussi-tôt qu'elle fut en liberté
 „ dans le Palais d'Alcala, ce ne fu-
 „ rent que jeux & que festins. Com-
 „ me les Dames Espagnoles n'e-
 „ stoient pas faites à son humeur, el-
 „ le se renfermoit dans sa petite cour,
 „ & dansant avec les filles & les fem-
 „ mes qui la servoient, qu'elle avoit
 „ accoutumées à la franchise & à la
 „ gayeté françoise, elle tâchoit de
 „ se dédommager en particulier de
 „ cette gravité contrainte, que la
 „ présence de son mary & la coutu-
 „ me du pays luy avoit fait garder
 „ en public”. Varillas assure qu'elle

fit de très-grands coups de politique dans cette Assemblée d'Arragon, où Ferdinand l'avoit envoyée en sa place l'an 1515.

En partant d'Alcala elle dit au Cardinal, „ qu'elle se chargeoit de „ représenter au Roi les raisons qu'il „ avoit eues de n'aller pas à la Cour; „ mais quelque diligence qu'elle fît, „ elle trouva son mary mourant, „ & ne put lui parler ni des affaires „ des autres, ni des siennes. Comme elle arriva lorsque le conseil „ étoit assemblé, qu'on craignoit „ de n'avoir pas assez de temps pour „ régler les affaires, il lui fut impossible de voir le Roy, & on ne „ lui permit que de pleurer. Lorsque tout fut achevé, elle entra; „ mais ce Prince, soit qu'il s'affoiblit à tout moment; soit que l'application qu'il avoit eue l'eust abatu, ne la reconnut presque „ pas ”.

Il ne seroit pas étonnant que l'application qu'il avoit eue, l'eût mis à bout; car il venoit de combattre avec trois Conseillers d'Etat, qui à force de raisons avoient enfin obtenu qu'il casseroit son testament, &

qu'il en signeroit un autre qu'ils avoient dressé , où il sacrifioit au bien & à la gloire de la monarchie d'Espagne les inclinations & les passions qui avoient pris dans son cœur les plus profondes racines. Varillas a mis dans un très-beau jour la victoire que ces trois Conseillers d'Etat remporterent sur ce Monarque moribond. Il n'auroit pas travaillé avec plus d'étude à développer & à orner cette scene , s'il avoit prévu quel seroit le testament de Charles II. mais ce n'a été que par hazard , & par le goût particulier qu'il avoit pour cette sorte de matieres , qu'il a détaillé un grand exemple à ceux qui voudront écrire en faveur du Cardinal Portocarrero. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'ait mis de la broderie à ces détails ; mais la chose quant au fond, est véritable. Mr. l'Abbé Marfolier en donne le principal dans un ouvrage qui a été fait six ou sept ans avant que Charles II. mourût ; & ce qui est encore plus fort , Mr. Fléchier l'avoit déjà rapportée avec un peu plus d'étendue , & en donnant à ses marges ce qui plaît le plus aux Lecteurs exacts , je veux dire , qu'il

avoit cité les Historiens Espagnols les plus authentiques.

Je ferai ici une petite digression, s'il vous plaît de me le permettre. Il a fait une peinture si vive des chagrins & des langueurs qui accompagnerent les dernières années de Ferdinand, qu'on ne peut s'empêcher de dire que ce grand Monarque fut moins heureux que malheureux. Son mariage avec Isabelle de Castille unit diverses Couronnes à celles que la naissance lui donnoit. Il conquît trois beaux Royaumes sans autre titre que la raison du plus fort. Il découvrit un nouveau monde dans l'Amérique; & comme il se plaisoit à tromper, il fut très-souvent heureux de ce côté-là. Il trompa la France autant de fois qu'il voulut, & toujours impunément; car elle ne put, ou ne fut jamais s'en ressentir. Mais ses disgraces domestiques servirent de contrepoids aux faveurs de sa fortune. Il perdit en 1497. le Prince Don Juan son fils unique, marié à Marguerite d'Autriche, qui fut si touchée de la mort de son mari, qu'elle accoucha d'une fille morte. Cette affliction poussa Ferdinand & Isabelle son Epouse à

ordonner par un Edit que toute l'Espagne portât le deuil , & que les mains des artisans se reposassent pendant 40. jours. L'année suivante il perdit sa fille aînée, femme de Don Emanuel Roi de Portugal: elle mourut accouchant d'un fils qui ne vécut que deux ans. Il eut le chagrin de voir que l'Infante Jeanne sa seconde fille qui étoit devenue son héritière, étoit folle à lier : il reçut mille chagrins du Prince qui l'avoit épousée ; il n'aima pas l'Archiduc Charles qui devoit être son Successeur , & il ne put faire du bien à l'Infant qui étoit l'objet de sa tendresse. J'ai déjà parlé du regret de la prompte mort du fils que Germaine sa seconde femme lui avoit donné. Il souhaita passionnément & vainement qu'elle lui en donnât un autre , & il ruina de telle sorte sa santé pour satisfaire cette envie , que les deux ou trois années qu'il vécut encore , ne furent qu'un tissu d'infirmités & d'inquiétudes insupportables. Il se laissoit amuser par les prétendues révélations d'une dévote. „ Il aidait lui-même „ à se tromper par un aveuglement „ déplorable : & comme il croyoit

„ par ses voyages continuels , faire
„ accroire aux Castellans qu'il étoit
„ guéri , il prenoit de son côté le
„ soulagement de ses maux , pour
„ une entiere guérison ”.

Revenons à Germaine de Foix. Il
„ lui avoit laissé en mourant par un
„ codicile cinquante mille ducats de
„ rente , outre son Douaire , assigné
„ sur le Royaume de Naples ”. Elle
en voulut être payée par quartiers ,
& il fallut que le Cardinal Ximenès
la payât de son argent. Mais on ne
tarda guere à prendre d'autres mesu-
res. Le Conseil de Flandres „ con-
„ clut à diminuer les pensions de
„ cette Princesse si l'occasion s'en
„ présentoit , parce qu'on la croyoit
„ dans les intérêts de l'Infant ; ou
„ du moins à lui en assigner le fond
„ dans la Castille , parce qu'on crai-
„ gnoit qu'une Reine Françoisse ne
„ se servist de ce bien pour favoriser
„ les restes du parti d'Anjou dans le
„ Royaume de Naples , ou pour y
„ établir le Prince de Tarente pri-
„ sonnier alors en Espagne , qu'elle
„ avoit envie d'épouser ”. Le Car-
dinal Ximenès chargé de la faire con-
sentir „ à prendre en échange de sa
„ pension

„ pension quatre villes de Castille ,
 „ négocia si adroitement cette affaire ,
 „ re , qu'après avoir fait convenir
 „ la Reine qu'elle ne vouloit pas
 „ sortir d'Espagne , & que ne pouvant
 „ trouver un mari de la dignité
 „ du premier , elle ne songeoit pas
 „ à de secondes nôces , il lui mon-
 „ tra évidemment que la condition
 „ qu'on lui offroit , & qu'il feroit
 „ agréer au Roi , étoit plus hono-
 „ rable , plus commode & plus
 „ avantageuse pour elle , que celle
 „ que le feu Roi lui avoit faite. Sur
 „ cela on voulut mettre cette Prin-
 „ cesse en possession de ces quatre
 „ places pour en jouir pendant sa
 „ vie ”. Mais on trouva des oppo-
 „ sitions , & pendant que le Cardinal
 „ agissoit pour les lever , „ la Reine
 „ Germaine cherchoit de lui nuire ,
 „ & se liguoit secrètement avec le
 „ Gouverneur & le Précepteur de
 „ l'Infant. Elle auroit voulu voir
 „ ce jeune Prince sur le trône à la
 „ place du Roi son frere. Elle lui
 „ offrit , non seulement son crédit ;
 „ mais encore les quatre villes qu'on
 „ lui donnoit , qui par leur situa-
 „ tion & par les fortifications qu'on

„ y avoit faites , étoient devenues
„ si considérables , qu'on , &c....
„ Le Cardinal qui avoit l'œil sur la
„ maison de l'Infant , & qui ne man-
„ quoit pas de bons avis , découvrit
„ bientôt cette intelligence , & man-
„ da promptement au Roi Catholi-
„ que qu'il n'étoit pas sûr de don-
„ ner à une Princesse inquiète des
„ moyens de troubler le repos pu-
„ blic , & que c'étoit assez de lui
„ laisser pour ses pensions la ville de
„ Madrigal avec son territoire.....
„ Du reste il prioit qu'on ne s'éton-
„ nât pas des plaintes & des invecti-
„ ves de la Reine ; & qu'encore
„ qu'elle menacât de s'en retourner
„ en France , il falloit croire qu'il
„ n'y avoit point de lieu où elle pût
„ faire plus de mal à l'Espagne qu'en
„ Espagne même. Le Conseil de
„ Flandres lui répondit qu'il pou-
„ voit faire là-dessus ce qu'il juge-
„ roit à propos. Il se contenta pour-
„ tant de veiller sur les actions de la
„ Reine , & laissa l'affaire indécise
„ jusqu'à ce que Sa Majesté fut ar-
„ rivée de ce pays.

Tout ceci se passa l'année même
de la mort de Ferdinand. Je ne fais

pas ce qui fut réglé par Charles-
 Quint à l'égard de notre Germaine,
 après qu'il fut arrivé en Espagne sur
 la fin de Septembre 1517. mais on
 eut dessein avant ce temps-là de la
 marier avec l'Empereur Maximilien.
 L'Evêque d'Astorga Précepteur de
 l'Infant Ferdinand, s'intriguoit pour
 faire tomber la couronne d'Arragon
 sur la tête de son disciple, & il avoit
 „ entièrement engagé la Reine Ger-
 „ maine dans ses intérêts, en lui
 „ promettant de la faire Impératri-
 „ ce. Maximilien qui approchoit de
 „ soixante ans, n'étoit plus que foi-
 „ blement tenté de se remarier; il
 „ ne pouvoit attendre de Germaine
 „ ni des terres ni de l'argent; elle
 „ étoit libérale, & n'avoit rien
 „ épargné des gratifications qu'elle
 „ avoit tirées du Roi Catholique
 „ son mari; & d'ailleurs quoiqu'elle
 „ eût hérité des biens de Gaston de
 „ Foix son frere. . . le Roi Fran-
 „ çois premier ne vouloit pas con-
 „ sentir qu'elle les vendît & en por-
 „ tât l'argent à l'Empereur, de
 „ crainte qu'il ne prît fantaisie à ce
 „ Prince de le dépenser au désavan-
 „ tage de la France. De plus Maxi-

„ milien avoit aussi peu de crédit
 „ que d'argent ; & comme il n'a-
 „ voit pû trouver à emprunter ce
 „ qu'il falloit pour faire le voyage
 „ d'Espagne avec un équipage con-
 „ venable à sa dignité , il renonça
 „ au dessein d'épouser la Reine Ger-
 „ maine.

Quelque brouillée qu'elle fut avec
 le Régent du Royaume le Cardinal
 Ximenès, elle ne laissa pas de répon-
 dre d'une maniere très-obligeante au
 compliment qu'il lui fit faire un peu
 après l'arrivée du Roi Charles. On
 devoit tenir les Etats à Valladolid :

„ le Cardinal avoit fait marquer pour
 „ soi le logis du Docteur Bernardin ;
 „ mais Terremonde , Gentilhomme
 „ de Flandres pourvû de la charge
 „ de Grand Maréchal de la Cour ,
 „ ne laissa pas de le marquer pour un
 „ autre ; & afin que le Cardinal eut
 „ moins de prétexte de s'en plain-
 „ dre , on destina ce logement pour
 „ la Reine Germaine. Ximenès per-
 „ suadé que puisqu'il avoit retenu
 „ le logis il y alloit de son honneur
 „ de le conserver , écrivit au Roi
 „ pour se plaindre de la dureté de
 „ Terremonde , & envoya un gen-

„ tilhomme à la Reine Germaine
 „ pour la prier d'avoir égard à son
 „ indisposition. Le Roi lui fit ju-
 „ stice ; & la Reine lui manda ci-
 „ vilement qu'elle logeroit plutôt à
 „ la belle étoile , que de le déloger.
 „ La maison lui fut donc laissée.

Depuis ce temps-là , c'est-à-dire,
 depuis le mois de Novembre 1517.
 jusqu'au 18 d'Octobre 1538. qui
 fut le jour de sa mort , je n'ai rien
 trouvé qui concernât cette Reine
 excepté son mariage qui est une cho-
 se dont je vous ferai un article à part.

Je veux bien vous avertir que j'ai
 cité Mr. Varillas avec plus de con-
 fiance que je ne ferois en d'autres ren-
 contres ; car je n'ai eu à citer que sa
 pratique de l'éducation des Princes ,
 qui est l'un de ses meilleurs ouvra-
 ges , & celui qu'il paroît avoir tra-
 vaillé avec le plus d'application. C'est
 un préjugé favorable que de savoir
 que ce livre-là n'a point été inutile à
 l'un des deux Ecrivains de l'Histoire
 du Cardinal Ximenès. J'ajoute pour-
 tant que c'est un Auteur assez habile
 pour avoir pû se passer de ce secours.

§. II.

Si Germaine de Foix se mésallia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuser les mariages inégaux des Reines veuves. Histoire du mariage inégal de Germaine de Foix avec le Duc de Calabre. Elle ne se seroit pas moins mésalliée si elle eût épousé le Marquis de Brandebourg. Si on peut excuser les Reines qui se mésallient. Pourquoi on condamne la mésalliance des femmes, & qu'on fait grace à celle des hommes. S'il vaut mieux que les Princesses Douairieres entretiennent un commerce criminel que de se mésallier. Les Veuves des Rois électifs se marient quelquefois aux Successeurs de leurs maris. Peu de durée de ces mariages. Exemple de celui de Béatrix d'Arragon. Pourquoi la veuve de Michel Koribut, Roi de Pologne, ne doit pas entrer dans la liste des Reines qui se sont mésalliées.

VOYONS maintenant si notre Germaine de Foix rompit sa viduité par

un mariage indigne. J'ai lu dans le
 Pere Anselme „ qu'elle prit une se-
 „ conde alliance avec Jean Marquis
 „ de Brandebourg , Gouverneur de
 „ Valence , en 1519. & qu'elle
 „ eut pour troisieme mari Ferdinand
 „ d'Arragon Duc de Calabre ”.
 Mais Mr. Varillas nie qu'elle ait
 épousé le Marquis de Brandebourg ;
 il ne parle que du mariage contracté
 l'an 1519. avec le Duc de Calabre.
 Voici son récit ; „ la Reine Ger-
 „ maine s'ennuyoit de son veuvage ,
 „ & s'étoit ouvertement expliquée
 „ de ne pas vouloir achever sa vie
 „ en cet état. Elle n'étoit plus af-
 „ fez belle ni assez jeune pour espé-
 „ rer de trouver un mari de la qua-
 „ lité du premier , & elle se fut con-
 „ tentée d'un Prince : mais il n'y en
 „ avoit point en Espagne , & d'ail-
 „ leurs le Roi Catholique n'eut pas
 „ permis qu'elle en prît un en Fran-
 „ ce. Le Marquis George de Bran-
 „ debourg frere de l'Electeur de
 „ même nom , & de l'Electeur de
 „ Mayence , l'avoit recherchée dans
 „ les formes ; mais elle l'avoit refusé
 „ parce que ce Prince étant cadet
 „ & par conséquent pauvre , n'eut

„ pû entretenir le quart du train
„ qu'elle avoit, & de plus elle ap-
„ préhendoit la rigueur du climat
„ d'Allemagne après avoir été éle-
„ vée dans la douceur des climats de
„ Guyenne & d'Espagne. Il ne se
„ présentoit point d'autre amant, &
„ vraisemblablement elle fût morte
„ dans son veuvage, si Chièvres
„ n'eut persuadé au Roi Catholique
„ de lui donner un époux qui ne
„ croyoit pas être pour elle, com-
„ me elle ne croyoit pas être pour lui.

Cet époux fut Ferdinand d'Arra-
gon Duc de Calabre, qui étoit déte-
nu en Espagne dans une espece de
Prison depuis 18 années. Il étoit fils
unique & héritier du dernier Roi de
Naples., & il s'étoit comporté en
„ homme qui avoit parfaitement ou-
„ blié ce qu'il avoit été, & ne pen-
„ soit qu'à satisfaire deux seules pas-
„ sions qui le dominoient; l'une, de
„ ne se charger d'aucune affaire tant
„ soit peu embarrassante; l'autre, de
„ se divertir à toutes les occasions
„ qu'il en trouvoit. Chièvres qui le
„ voyoit trop engagé dans la vie
„ molle pour craindre qu'il s'en re-
„ tirât, fut d'avis de le marier avec

„ la Reine Germaine. Ses raisons fu-
 „ rent que ce seroit la couple la mieux
 „ appareillée qu'il y eut en Espagne,
 „ & que la Reine bien loin de dé-
 „ tourner le Duc de ses plaisirs ,
 „ l'y engageroit plus avant : qu'elle
 „ épargneroit au Trésor Royal la
 „ dépense que l'on faisoit auprès de
 „ lui en espions, & quel'on pourroit
 „ impunément le laisser sur sa bonne
 „ foi, après lui avoir donné une tel-
 „ le femme : qu'ils vivroient ensem-
 „ ble sans souci, & que ni l'un ni
 „ l'autre ne penseroient jamais à trou-
 „ bler le repos de l'Etat, pourvu que
 „ les pensions viagères dont ils subsi-
 „ stoient & qui seroient leur unique
 „ bien, leur fussent régulièrement
 „ payées..... Le Roi Catholique ap-
 „ prouva cette proposition, & Chié-
 „ vres eût ordre de sa Majesté d'en
 „ parler aux deux parties. Le Duc
 „ en fut ravi, & la Reine n'y trouva
 „ point d'autre difficulté que celle
 „ de la crainte de perdre son rang :
 „ mais on y remedia en lui promet-
 „ tant de le conserver, & l'expé-
 „ dient dont on usa pour cela fut
 „ que le Roi Catholique assista
 „ aux noces, & après qu'elles fu-

rent faites il traita Germaine de
 Reine & de mere comme il fai-
 soit auparavant. Les Courtisans
 n'oserent se dispenser d'imiter leur
 Roi, & Germaine en demeura si
 redevable à Chièvres, qu'elle le
 préféra à tous ses parents dans une
 conjoncture trop singuliere pour
 être oubliée. Elle avoit du bien
 en France. Elle ne croyoit pas
 que le Roi François Premier lui
 laissât la liberté d'en disposer à sa
 fantaisie après qu'elle avoit épou-
 sé le Duc de Calabre sans la parti-
 cipation de sa Majesté très-Chré-
 tienne, & elle en fit à Chièvres une
 donation entre vifs.

Je ne pense pas qu'elle ait vécu
 dans la splendeur avec ce mari, car
 l'exécution de ce que Ferdinand le
 Catholique avoit ordonné par son te-
 stament que l'on donnât au Duc de
 Calabre une dignité & des revenus
 qui le fissent vivre en Prince, fut diffé-
 rée jusqu'en 1533. sous divers prétex-
 tes dont on a toujours bonne provision
 à l'égard des malheureux: (a) Cette re-
 marque est de Mariana.

(a) Mariana de rebus Hisp. Lib. 30. cap. 27.
 p. m. 2637.

Si Germaine épousa un Marquis de Brandebourg, il est visible qu'elle tomba de bien haut. Je fais bien que les maisons des Electeurs & des anciens Princes de l'Empire possèdent les principaux droits de la souveraineté, & que les Empereurs & les plus grands Rois y ont pris des femmes, & y ont marié de leurs filles : mais comme ce Marquis n'étoit que Cadet, & qu'en qualité de Gouverneur de Valence il étoit censé à la solde, & sujet justiciable du Roi Catholique, on pouvoit prétendre que la Reine douairiere épousoit l'un des sujets de la couronne qu'elle avoit portée. Le Roi de Portugal, dira-t-on, ne fit point difficulté d'épouser Mademoiselle d'Aumale, fille d'un Cadet de la Maison de Savoye établi en France, & sujet du Roi de France. Je répons que le rang des Princes ne dépendant point du rang des femmes qu'ils épousent, comme le rang des Princesses dépend du rang de leurs maris, cela fait ici une notable différence au désavantage de la veuve de Ferdinand. Son mariage avec le Duc de Calabre fut aussi une mésalliance, puisque ce n'étoit qu'un pauvre Prince dépouil-

lé de son Royaume & hors d'état de le recouvrer. On pouvoit la juger & la condamner par ses paroles; car ayant su que Bernardin de Velasco connétable de Castille, veuf d'une fille naturelle du Roi Ferdinand, épousoit la fille du grand capitaine, elle lui reprocha comme une chose honteuse, de vouloir se marier avec la fille de Gonsalve, après avoir eu pour femme la fille d'un puissant Roi. Il répondit qu'en cela il suivoit un grand exemple, c'étoit celui du Roi même qui l'avoit épousée, quoiqu'elle ne fut point fille de Roi. Cette repartie qui choqua le Roi & la Reine d'Aragon, ne valoit rien : j'en ai donné la raison en parlant du mariage de mademoiselle d'Aumale.

Serez-vous content, Monsieur? Me soupçonneriez-vous encore de quelque partialité ? Ne verrez-vous pas que j'avoue que si on fait entrer Germaine de Foix dans le Catalogue des Reines Douairieres à qui un mariage inégal a causé du deshonneur, ce ne fera point à force de bras & de machine, ou en la tirant par les cheveux ?

Vous m'apprenez qu'en discourant

sur ces matieres avec quelques-uns de vos amis, vous vous apperçûtes qu'ils trouvoient étrange la rigueur que l'on vouloit exercer sur les veuves des Monarques, comme si elles étoient obligées d'être de l'humeur de ce Prince de Macédoine, qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Têtes couronnées, vous disoit-on, sont en petit nombre; il est donc fort difficile aux veuves des Rois de se remarier à des Rois. Sera-t-il dit pour cela qu'elles frauderont la nature? La maxime de Saint Paul, *qu'il vaut mieux se marier que bruler*, n'est-elle pas faite pour elles aussi-bien que pour les autres? Mais Croyez-moi Mr., c'est donner le change; on ne prétend pas que les Reines Douairieres qui ne peuvent se contenir, ni trouver une seconde alliance qui soit digne de la premiere fassent un péché quand elles se méfalloient. On ne les accuse que d'une certaine constitution de tempérament si peu louable, que jamais un Panégyriste n'oseroit en faire mention, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit dans une épitaphe; au lieu que la qualité contraire, le don de continence, la force de résister à l'a-

mour, sont les endroits les plus brillants dans les oraisons funebres d'une Princesse. Vous savez que ceux qui louent Anne de Brétagne, n'oublient pas de remarquer que quand,, ses plus privées ,, dames la plaignoient de la voir ,, vefve de Charles VIII. & mal aisément pouvoir retourner à un si haut état (car le Roi Louis estoit marié avec Jeanne de France) elle ,, répondoit qu'elle demeureroit plus tôt toute la vie vefve d'un Roy, que ,, des'abaisser à un moindre que luy“. Si les intérêts de son salut l'avoient engagée à se servir de la maxime de saint Paul par une mésalliance, on auroit dit pour le moins qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vigueur de corps, & l'on auroit regardé cette vigueur comme un endroit foible & comme une infirmité mortifiante. Je ne vous renverrai point aux jurisconsultes qui ont commenté la regle de droit, *tout ce qui est permis n'est pas bonnête*, ni à Grotius qui a remarqué très-bien que par le mot de permis on peut entendre des choses qui peuvent être faites justement & pieusement : mais qu'il seroit plus louable de ne point faire. Il en

donne deux exemples, le mariage, & les secondes noces.

Vos amis ne se laissoient point d'exagérer la dureté que l'on a eue, en jugeant si différemment de la conduite des deux sexes. On condamne dans les femmes ce que l'on ne blâme point dans les hommes. On veut que la qualité d'une femme ne soit point la règle de la condition de son mari, & qu'au contraire la qualité d'un homme soit la règle de la condition de sa femme. Un Sultan qui se marie à une esclave, ne perd rien de sa dignité; mais si une Sultane veuve se marioit à un Bourgeois, elle ne seroit qu'une bourgeoise. On n'a point blâmé Philippe Marie, Duc de Milan, d'avoir épousé une veuve un peu âgée, & qui n'étoit point de sa condition : on l'a seulement blâmé de l'avoir payée d'ingratitude; car les quatre cent mille ducats qu'il en eut en dot lui ayant servi à recouvrer son pays, il devoit par reconnoissance surmonter tous les dégoûts que la vieillesse de cette épouse lui donnoit; mais il oublia tous ses devoirs, & la fit décapiter publiquement le 13 d'Août 1417, sous prétexte qu'elle

avoit commis adultere avec un homme de sa musique. La mésalliance lui est pardonnée ; on ne le condamne que de n'avoir pas été un bon mari, & sur-tout lorsqu'on suppose, comme font quelques Auteurs, qu'il n'eut point de bonnes preuves de l'infidélité de sa femme. Vous auriez pu représenter à vos amis, quel l'injustice dont ils parloient fournit aux femmes une occasion de parvenir à la gloire ; car dès que l'usage a établi les bienséances, il est glorieux d'en subir le joug & honteux de le secouer.

Voudroit-on, ajoûtoient-ils, que les Princesses Douairieres fussent fort jalouses de leur rang, & qu'afin d'y joindre la qualité de Régentes ou de Tutrices, elles se gardassent bien de convoler en secondes nôces inégales ; mais qu'elles ne fissent point scrupule d'un commerce clandestin avec quelques-uns de leurs Domestiques ? Ne vaut-il pas bien mieux qu'elles épousent un simple particulier, que de faire ce que faisoit Bonne Sforce, Reine Douairiere de Pologne, ou Bonne de Savoye, veuve de Galéas Sforce, Duc de Milan ? Cette veuve & les freres de son mari avoient la tutelle

de son fils; mais s'étant laissé gagner par un Cico de Calabre, elle fit bannir ou périr les autres Tuteurs. „ Avec „ ce Calabrois estoit admis au maniement de l'Estat & des finances „ un Ferrarois nommé Antoine Thefin, lequel gouvernoit privement „ sa Maistresse, tranchoit devant „ elle, logeoit près de sa Chambre, „ la portoit en croupe par la ville, „ ceste Dame se gouvernant avec lui „ avec toute impudence, & enrichissant ce mignon de couchette „ de dons immenses que ceste Duchesse mal sage lui faisoit au veu „ & sceu de ses sujets. Le Calabrois estoit pareillement soupçonné „ d'avoir part aux faveurs & bonnes „ graces de sa Maistresse. Non, Monsieur, on ne veut rien de semblable; on accorde que de deux maux il faut éviter le pire, & qu'il vaut mieux se mésallier, ou en secret, comme fit la mere de Henri IV. ou publiquement, que de faire l'amour d'une maniere illégitime. On veut seulement que d'être obligée à recourir à une basse mésalliance, soit manquer d'une bonne qualité, & d'une très-grande & très-glorieuse perfection.

L'observation que vos amis firent que les veuves des Rois électifs ont plus d'occasions d'éviter les méfalloances, n'est point mauvaise; car on ne sauroit nier que les peuples qui travaillent à remplir leur Trône vacant, ne fassent en sorte que le choix tombe sur un Candidat qui puisse se marier avec la veuve du défunt, & que toutes choses étant égales d'ailleurs, ils ne donnent la préférence à celui dont ils peuvent stipuler ce mariage. La veuve ne s'oublie pas; elle a d'ordinaire une faction bien puissante, qu'elle fait servir en faveur du Candidat qui la pourra épouser. Assez d'exemples prouvent qu'en Pologne, & qu'en Hongrie le nouveau Monarque a succédé tant au lit qu'au Trône de son Prédecesseur. On a même quelquefois voulu que le frere épousât la veuve du frere, comme si l'on eût vécu sous la loi du Lévitique. Mais ces mariages intéressés & où la disproportion des âges, peut faire violence à la nature, ne sont pas toujours de durée. Beatrix d'Arragon, fille de Ferdinand Roi de Naples, en est un exemple. Voici un précis de son histoire.

Ferdinand la maria avec le fils de Marin de Marciano, Duc de Sessa; mais il rompit cet accord avant que les parties fussent en âge de puberté. Comme il n'avoit eu pour but que de désarmer par cette alliance le Duc de Sessa, l'un des principaux chefs de la faction Angevine, il ne se vit pas plutôt au-dessus de ses affaires, & maître de la destinée de ce Duc, qu'il fit revenir sa fille. Il la maria „ à Mathias Corvino, Roi de Hongrie, & deuxièmement à Ladislas, „ frere du Roy de Pologne, qui fut „ aussi Roy de Hongrie; Princesse „ douée de tant de vertus, que ses „ mérites ayant gagné l'inclination „ des Hongariens, & les ayant soumis agréablement aux volontés de „ son premier mari, furent cause „ que Maximilien d'Autriche creut „ aussi-bien que le même Ladislas, „ compétiteurs de cette couronne, „ que de l'espouser étoit autant qu'acquérir le Royaume. Le sort tomba donc sur Ladislas : voilà pour- „ quoi étant couronné à Albe Royale „ le en qualité de Roy de Hongrie, „ il resta durant dix ans avec Béatrix assis sur le Throsne, au bout

„ desquels estant autant desgouté de
„ l'âge déjà avancé de la Reyne,
„ que charmé par la fameuse beauté
„ d'Anne de Candale, Françoise,
„ proche parente du Roy Louis,
„ avec qui il jugeoit à propos, pour
„ le bien de ses affaires, de s'unir,
„ & sollicité beaucoup par la faci-
„ lité qu'il y avoit à Rome, à faire
„ dissoudre les mariages, sollicita
„ dans cette Cour, non pas sans noir-
„ cir sa réputation d'une tache d'in-
„ gratitude tout-à-fait scandaleuse,
„ la dissolution de sondit mariage
„ sous des prétextes empruntés de
„ nullité, & l'obtint; parce qu'on
„ avoit tout pour de l'argent, &
„ qu'on faisoit tout ce que l'on pou-
„ voit sans aucun respect à la honte
„ & au préjudice de la maison d'Ar-
„ ragon de Naples; desorte que le
„ Pape donna la sentence en plein
„ Consistoire, par laquelle il déclai-
„ roit, non-obstant les protestations
„ & les deffenses des Ambassadeurs
„ de Naples, que le mariage de La-
„ dislas avec ladite Béatrix étoit nul
„ & présomptif, ordonnant à celle-
„ cy de garder un perpétuel silence,
„ & de payer 25000 ducats sous

„ prétexte qu'on lui avoit fait grace
 „ en luy donnant un présent d'une
 „ grieve sentence, ainsi qu'on avoit
 „ convenu en secret avec le Roy,
 „ lequel fit ensorte que les deniers
 „ de son dot, servissent à faire la guer-
 „ re à cette Dame mal deffendue, &
 „ l'obligeassent à succomber sous la
 „ violence d'un ingrat mary, & d'un
 „ pere commun tout-à-fait meschant
 „ & pervers”.

Je tire ceci de l'Historien du Duc de Valentinois. (a) Vous ne devineriez pas facilement à quel propos il a inséré cet Episode : je m'en vais donc vous le dire ; c'est afin de critiquer la joie extrême que Sancia d'Arragon, fille naturelle d'Alfonse II. Roi de Naples, & bru du Pape Alexandre VI. avoit fait paroître de ce qu'un soldat François avoit été vaincu en duël par un soldat Bourguignon. Pour la confondre de s'être tant réjouie de si peu de chose, on lui représenta entre autres disgraces de sa maison, le divorce de Béatrix Reine de Hongrie. „ Dame Sancia, „ ajoute l'Historien, devoit lire avec

(a) Thomas Thomasi, Vie du Duc de Valentinois, pag. 289, 290.

„ des yeux pleins de larmes, les advis
„ des tristes événements de sa parenté
„ avec la maison de Borgia, si elle
„ ne se fut pas disposée, étant bien
„ instruite dans les arts infames de
„ cette même maison, à rachetter sa
„ vie au prix de son honneur, aussi
„ bien que de sa pudeur”.

Voilà une anecdote dont je ne fais pas le détail; je puis seulement comprendre que la Dame Sancia s'est rendue digne d'être fourrée dans la liste des Dames galantes de Brantome.

Je ne m'opposerai point à la remarque que vos amis firent en faveur de la Reine de Pologne, veuve de Michel Koribut. Ils soutinrent avec beaucoup de raison, qu'elle ne doit point entrer dans le Catalogue des Reines qui se font beaucoup de tort par un second mariage. Elle étoit sœur de l'Empereur Léopold & avoit été destinée au Prince Charles de Lorraine, en cas qu'il montât sur le trône de Pologne l'an 1669. Il ne fut point élu : le choix tomba sur le Prince Wiefnowiski Michel Koribut, qui épousa ensuite cette Princesse. Elle devint veuve l'an 1673,

& fit tout ce qu'elle put pour procurer au même Prince de Lorraine la couronne de Pologne, & déclara qu'elle vouloit l'épouser. Ses soins & ses peines furent inutiles. Jean Sobieski fut donné pour successeur au Roi Michel Koribut l'an 1674. L'Empereur ni la Reine Douairiere de Pologne sa Sœur, ne changerent point de sentiment pour le Prince Charles, qui devint de droit Duc de Lorraine l'an 1675. Il fut marié avec cette Princesse l'an 1678. Elle fut très-excusable; car outre les raisons particulieres indiquées ci-dessus, elle étoit sûre de jouir du rang de Reine à la Cour Impériale, & elle pouvoit espérer de se voir actuellement bientôt Souveraine dans le Duché de son mari, & même de recouvrer un jour le Royaume de Pologne, puisqu'il y avoit apparence que le Trône seroit vacant pendant la vie du Duc de Lorraine, & que ce Prince seroit plus heureux à une troisieme Diete Electorale de Pologne, qu'il ne l'avoit été aux précédentes. Il avoit des qualités si héroïques, qu'elles peuvent fournir une autre excuse à cette Princesse.

Je vous déclare, Monsieur, que je n'ai rien à opposer à ces raisons de vos amis, & que je vous loue d'avoir critiqué celui d'entre eux qui observa que quelque sublime qu'ait pû être le mérite de ce Duc, sa réputation fut encore bien plus grande, parce que s'étant dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, dans un temps où presque tous les Princes Chrétiens la favorisoient, il eut le bonheur avec quelques autres Chefs de la même cause commune, que toutes les trompettes de la renommée faisoient retentir sur le plus haut ton tout ce qu'il faisoit; desorte que des exploits qui eussent paru médiocres, s'ils fussent partis de la main des ennemis de l'Empereur, étoient vantés comme des coups de partie, quand ils venoient d'une autre main. Une infinité de Nouvellistes de tout pays & de toutes langues les proclamoient à l'envie avec toutes les décorations de l'art. Les passions & la politique font en peu de temps d'assez bons Rhétoriciens sur cette espece de choses. Je vous fai bon gré, Monsieur, d'avoir traité tout cela de spéculation un peu trop quintessenciée.

De

De JACQUELINE DE BAVIERE, Comtesse de Hollande. Si c'est une infamie à une Princesse de confier à quelqu'un l'impuissance de son mari. Confiance de cette sorte qu'un Auteur prétend que Jacqueline de Baviere fit au Duc de Glocester. Divers événements de la vie de cette Princesse. Comment la conduite de Jacqueline de Baviere auroit pu être excusable. En quoi cette conduite est condamnable. Apologie que quelques Historiens font de cette Princesse. Remarques sur l'impuissance de son mari. Et sur ce qu'elle épousa le Chevalier François Borselle. Fautes de Heiss touchant Jacqueline de Baviere & de Gobellin touchant le Duc de Glocester.

VOILA deux questions que vous me faites tout à la fois: 1, S'il est vrai que Jacqueline de Baviere, Comtesse de Hollande, se soit plainte à un jeune Prince d'avoir un mari impuissant: 2, Si cette plainte est aussi infame que l'on a voulu vous le faire croire.

Car on vous a soutenu qu'il est du devoir d'une honnête femme réduite

à ce dur état, de le sacrifier à Dieu avec un profond silence ; que s'il faut de toute nécessité qu'elle parle pour soulager sa peine, elle ne doit révéler son mal que sous le sceau du secret à quelque proche parente, dont la vertu, la modestie, & la discrétion lui soient connues ; qu'elle ne doit jamais chercher de confident parmi les personnes de l'autre sexe, à moins qu'une étroite proximité de sang, & l'âge caduc ne puissent faire quelque exception ; que ce seroit une impertinence scandaleuse, que de dire, que si elle peut découvrir son triste état, ce ne doit pas être à des personnes qui ne peuvent y apporter du remède, mais à des personnes qui ont le remède en mains ; que tant s'en faut que sous ce prétexte elle puisse plutôt choisir un confident qu'une confidente, c'est au contraire un désordre très-impudent que de préférer le sexe viril ; car si elle choisit pour dépositaire du secret un homme qui est encore de bon âge, ne lui met-elle pas le marché en main ? Ne lui signifie-t-elle pas bien clairement qu'elle souhaite qu'il profite des avances qu'elle lui fait ? On ajoutera que la

complainte est sur-tout inexcusable, lorsqu'elle est faite à un homme non marié, & par une Princesse souveraine; puisque, comme il a été dit fort sagement, que si la fidélité des paroles étoit bannie du monde, elle devrait trouver un asyle dans la bouche des Rois; il est certain tout de même, que si la pudeur étoit chassée de la terre, elle devrait se réfugier dans la bouche des Princesses; n'y ayant rien de plus horrible qu'une Reine qui sert d'exemple d'impudicité, & dont la conduite encourage le beau sexe à fouler aux pieds la vertu qui lui est tombée en partage, & dont il doit être l'Ange gardien. On conclut donc à ce que Jacqueline de Baviere, Souveraine de plusieurs Provinces, fut déclarée infame, puisque le confident qu'elle choisit du chagrin d'être mariée à un époux impuissant, étoit un fort jeune Prince non marié.

Sur la premiere de ces deux questions, j'ai à vous dire, qu'un (a) Historien célèbre raconte, que cette Princesse étant en conversation avec

(a) Joannes Gobellinus, Comment. Pii secundi, Lib. 9. pag. 225.

le Duc de Glocester , beau , jeune ,
& frere du Roi d'Anglererre , tom-
ba bientôt , selon la coutume du
pays , sur des discours vénériens , &
déplora son malheur de ce qu'ayant
pour mari un homme impuissant , elle
ne pouvoit se servir de son mariage.

„ Vous êtes bien folle , lui répon-
„ dit le Duc de Glocester , d'avoir
„ épousé un Prince qui n'est point
„ homme , ou de continuer dans
„ cette alliance , depuis que vous
„ avez su qu'il est impuissant. Si
„ vous ne dédaignez pas un frere du
„ Roi d'Angleterre , un Duc de
„ Glocester , qui est à la fleur de
„ son âge , & fait comme vous le
„ voyez , je m'offre à vous épou-
„ ser ”. Elle qui souhaitoit d'être
mere , & d'embrasser un vrai hom-
me , accepta le parti avantageux
qui se présentoit , & joignit ce jeu-
ne Prince aussi-tôt qu'elle pût. Quel-
ques Historiens disent qu'elle lui don-
na le choix , ou de la prendre pour
sa femme , ou de la prendre pour sa
concubine.

Il n'est pas nécessaire d'exposer ici
qu'elle étoit arriere petite fille de
l'Empereur Louis de Baviere , &

de Marguerite héritière de Hollande, de Zélande & de Frise ; ni qu'ayant été mariée au Dauphin de France qui mourut l'an 1417. elle épousa en secondes nocces Jean Duc de Brabant, ni que l'affront qu'elle fit au second époux, en se mariant au Duc de Glocester mit fort en colere Philippe le Bon ; ni que la guerre qu'il lui déclarât eut pour prétexte l'injure faite au Duc de Brabant, & pour véritable cause de ne pas succéder aux Etats de Jacqueline, comme il s'y attendoit si elle mourroit sans enfans ; ni que le Duc de Glocester fit si peu de cas de la sentence du Pape Martin V. qui le déclaroit adultère, & non le mari de Jacqueline, qu'il s'ancra plus fortement dans la possession des terres de cette Princesse, & dans celle de ses baifers ; ni qu'ayant été reduite à subir les conditions qu'il plut au Duc de Bourgogne de lui imposer, elle tâcha vainement d'adoucir l'esprit du mari qu'elle avoit quitté ; ni que s'étant évadée en habit d'homme pour se retirer en Hollande, elle demanda du secours au Duc de Glocester ; ni que ce secours fut battu par

les troupes du Duc de Bourgogne ; ni qu'après divers combats elle transigea tout de nouveau , se voyant veuve tout à la fois du Duc de Brabant qui étoit mort , & répudiée du Duc de Gloucester qui avoit pris une autre femme en Angleterre ; ni que par ce nouveau Traité elle s'engagea à ne se marier jamais que selon l'avis du Duc de Bourgogne , ni qu'elle tint mal cette promesse : car elle se laissa tellement coëffer d'amour , qu'elle épousa clandestinement un de ses sujets , sans en avertir le Duc ; ni que ce Prince lui fit enlever ce nouveau mari ; ni que pour le recouvrer , elle ceda tous ses Etats au Duc de Bourgogne , & que moyennant cela on lui rendit son amant , qu'elle épousa dans toutes les formes , & avec lequel elle s'entretint de quelques pensions , & de quelques gouvernements qu'on lui laissa ; & qu'enfin au bout de trois ans elle mourut consummée de chagrin & de langueur le 9 d'Octobre 1436. à l'âge de 36. ans. Tous ces faits , & plusieurs autres , qui font des scènes extrêmement intriguées dans l'histoire de Hollande , seroient ici superflus ,

n'appartenant point à votre première question.

Passons à la seconde. Je n'examinerai point si la morale que l'on vous a débitée est trop rigide. Ceux qui vous ont assuré qu'elle ne va pas jusqu'à la surérogation, en jugeroient sans doute tout autrement, s'ils avoient passé par les épreuves qu'ils soutiennent que l'on doit sacrifier à Dieu dans un profond & parfait silence; mais ils en parlent bien à leur aise, n'en ayant jamais senti les fâcheux inconvénients. Faute d'expérience, ils ne sauroient jamais se représenter toute la rigueur d'une condition où l'on passe pour être femme, quoiqu'on n'en ait que le titre, & que l'on ne soit revêtue de ce titre, qu'à la manière d'un Evêché *in partibus infidelium*. Je ne puis leur accorder ce qu'ils prétendent, qu'une Souveraine est principalement dans l'obligation de cacher un tel état; je croirois au contraire qu'il lui seroit plus permis qu'aux autres femmes, de se pourvoir contre l'impuissance d'un mari; car il y a bien des rencontres où il importe au public, que le mariage d'une femme de ce

rang ne soit point stérile. Si Mademoiselle d'Aumale , mariée à Don Alfonse Roi de Portugal , a été excusée d'avoir révélé l'impuissance de ce Prince , ç'a été principalement sur ce qu'il y alloit du bien de l'Etat ; & ainsi Jacqueline de Baviere pourroit trouver une excuse dans sa qualité de Comtesse de Hollande , &c. Si elle avoit procédé selon les formes , & avec tous les ménagements de la pudeur , à faire rompre son mariage , pour avoir la liberté d'épouser un homme qui lui pût faire des enfants. Ce qu'il y a donc de condamnable dans sa conduite , est qu'ayant quitté furtivement la maison de son mari elle se sauva en Angleterre & y épousa un autre Prince, sans avoir fait les procédures en tels cas requises , qui sont de s'adresser aux Juges des causes matrimoniales , & d'attendre ce qui sera prononcé par eux sur la nullité , ou sur la validité des noces. Si elle eût pris ce parti & qu'elle n'y eut pas gardé la plus rigoureuse bienséance que la pudeur impose à son sexe , elle eût mérité bien des censures ; & n'y eût-il rien de plus mauvais dans son procé-

dé , que le discours qu'elle tint au Duc de Glocester , on seroit très-justement scandalisé de son audace , ou plutôt de son impudence. C'étoit se jeter à la tête d'un jeune homme ; c'étoit lui offrir la carte blanche. Le Duc de Glocester auroit entendu ce que cela vouloit dire , quand même il auroit été moins esclave de l'amour qu'il ne l'étoit , or il l'étoit à un point qu'il épousa une concubine dont il n'avoit pas été le seul qui eût joui. Un Historien Hollandois observe que ce Prince prit la balle au bond , & qu'il s'offrit à Jacqueline dès qu'elle lui eût déclaré qu'elles'étoit séparée du Duc de Brabant à cause qu'elle avoit besoin d'un mari & d'un héritier. Quel manque de modestie ! quelle audace ! Vous avez là mon avis sur votre seconde question.

On pourroit avoir quelque indulgence pour notre Jacqueline de Baviere , par rapport à l'effronterie de sa déclaration d'amour au Duc de Glocester , si elle n'eût point passé jusques à l'exécution , ou si pour le moins elle eût réparé par une vie réglée la faute qu'elle fit alors ; mais

elle ne fit rien moins que cela , car elle tint une conduite qui a été cause qu'on l'a comparée à une Reine dont la mémoire est infame. Je vous le prouverai par ces paroles de Gollut :

„ Les amours de Dame Jaqueline ,
„ Comtesse d'Hainault , ne furent
„ gueres moins pernicieuses aux Pays-
„ Bas , que les paillardises de Dame
„ Jeanne Roine de Naples , qui en ce
„ temps mesme havoit mis ses pays
„ en guerres civiles , par les infamies de ses vilains plaisirs”. Comment voulez-vous que l'on définisse la foiblesse qu'elle eut d'épouser un de ses sujets à l'insu du Duc de Bourgogne , qui par un traité solemnel l'avoit engagée à ne se marier jamais qu'avec son consentement ? Que la veuve d'un Dauphin de France , & puis d'un Duc de Brabant , & qui avoit eu avec ce second mari un troisieme époux , frere du Roi d'Angleterre , se marie enfin avec l'un de ses sujets par une infraction notoire de son serment , n'est-ce pas une incontinence si effrenée , une rage d'amour , une fureur uterine si prodigieuse , qu'elles ne permettent pas de compter pour quelque chose le scan-

dale & le mépris de toute la terre ?
 Disons-en autant de la veuve de Louis
 XII. Roi de France.

Il y a des Historiens, qui pour ménager la réputation de Jacqueline, ont supprimé les reproches qu'elle faisoit à son second mari d'être impuissant. Ils disent qu'on lui jetta des scrupules de religion dans l'esprit, qui la poussèrent à se séparer de lui ; car comme il étoit son cousin germain, on lui mit en tête que son mariage n'étoit point conforme à la loi de l'Evangile ; que c'étoit un mariage incestueux, & qui attireroit sur l'Etat la malediction de Dieu, qu'à la vérité le Pape avoit accordé une dispense, mais que Dieu ne l'avoit point approuvée. On insinua les mêmes choses à la mere de Jacqueline, & par ce moyen ces deux Dames, agitées de superstition comme c'est le propre de leur sexe, conclurent qu'il falloit abandonner le Duc de Brabant. Aventin qui rapporte ces faits se contente de marquer en général, qu'il y avoit dans la personne du mari quelque chose qui déplaisoit à la femme. Pontus Heuterus nous apprend ce que c'étoit : il dit que le Duc de

Brabant étoit valétudinaire , d'un esprit doux & d'un fort petit courage ; mais que Jacqueline avoit beaucoup de santé , l'esprit ardent , le cœur fier , un désir extrême d'avoir des enfants , & qu'elle étoit persuadée qu'elle n'en auroit jamais d'un tel mari ; que pour ces raisons elle chercha une cause & une occasion de divorce ; & s'étant retirée dans le Hainaut , elle déclara qu'elle ne retourneroit point chez son époux , parce qu'il étoit son parent à un tel degré que son mariage ne pouvoit être légitime , outre qu'elle ne l'avoit épousé que par contrainte.

Voilà quels furent ses moyens dans les procès qu'elle intenta au Duc de Brabant ; elle ne fit aucune mention de l'impuissance prétendue , quoiqu'auparavant elle eût fait courir ce bruit par ses émissaires , pour orner de quelque apparence de droit sa rupture de tout commerce avec son mari. Il y a beaucoup d'apparence que leur mariage avoit été consommé , & que la Dame ne désespéroit d'avoir des enfants , que parce que la santé de son mari étoit très-infirmes. Elle appelloit impuif-

fance l'état où les maladies le réduisoient, & qui l'empêchoient de fournir à l'apointement, selon les desirs impétueux d'une femme vigoureuse. Or une telle impuissance n'a jamais suffi à faire rompre le lien conjugal. De dire qu'elle avoit été cinq ans auprès de ce Duc sans concevoir, n'étoit pas une raison; ce pouvoit être sa faute: car on ne voit point qu'ayant eu quatre maris, elle ait jamais été grosse; & après tout, de cela seul qu'une femme qui a fait preuve de fécondité, ne conçoit point d'un mari: il ne s'ensuit pas que ce mari soit impuissant. Si la Cour de Rome n'étoit pas contente du reste, & si elle dissolvoit les mariages, parce que les femmes se plaindroient de n'être pas devenues grosses, on lui appliqueroit justement la raillerie de Martial,

(b) *Nondum tibi Roma videtur
Hoc satis? expectas nunquid & ut pariat?*

Les raisons mêmes alléguées par Jacqueline au Commissaire du Pape, prouvent que son mari étoit puis-

(c) Martial. *Epigram. 42. lib. 12.*

sant ; car elle feignoit de craindre que son mariage ne fut incestueux. Il s'y passoit donc des choses qui eussent été un inceste, si la dispense eût été illégitime, comme elle le prétendoit. Quant à ses scrupules de conscience, je les prends pour une fiction, & je les compare à ceux de Henri VIII. qui ne commença à dire qu'il doutoit de la validité de la dispense qui lui avoit été accordée de se marier à la veuve de son frere, que lorsqu'il eut un ardent desir d'épouser Anne Boulen. Si le Pape l'eût dé marié pour d'autres raisons que celles-là, sa puissance dispensatrice n'auroit point paru douteuse, & il n'auroit point perdu sa domination sur l'Angleterre.

Pour ce qui regarde le mariage inégal, on a tâché de justifier Jacqueline, par la raison qu'elle devoit de si grosses sommes au Chevalier qu'elle épousa, qu'elle se trouvoit incapable de l'en rembourser ; de sorte qu'il lui fallut recourir à son propre corps, pour payer des dettes aussi légitimes & aussi dignes de reconnoissance que celles-là, & ainsi elle se livra elle-même à son créan-

cier. L'Auteur qui rapporte ces circonstances, ne laisse pas d'ajouter que le peuple trouva infame cette conduite, & s'aliéna de la Princesse, & se faisit de son mari. Effectivement ce n'étoit pas une maniere pardonnable de payer ses dettes; & comme les Grands ne sont guere consciencieux sur cet article, l'on peut raisonnablement assurer que l'incontinence dirigea cet événement. Matthieu Vossius Annaliste Hollandois, ne le dissimule point. Il dit que celui qui avoit prêté tant d'argent à Jacqueline, étoit un bel homme, & d'un esprit agréable, & qui par les charmes de ses conversations donna de l'amour à cette Princesse, assez enclinée naturellement à cette passion. Il ajoute que ce feu étant réprimé par la bienséance devint plus ardent; de sorte qu'il fallut enfin lui donner une ouverture. La Dame fit toutes les avances; elle offrit toute sa personne en paiement de ses dettes. Grotius, tout bon Hollandois qu'il étoit, n'a point cru que la mémoire de Jacqueline dût être ménagée. Il a feint que Jean de Baviere, son oncle, lui écrivit

une lettre très-piquante. On lui dit là ses vérités un peu fortement. Je ne fais ce qu'il faut croire du bruit qui courut qu'elle fit empoisonner cet Oncle.

Permettez-moi de remarquer quelques fautes dans ces paroles de Mr. Heiff : „ Jacobée de Baviere, après „ avoir survécu quatre maris ; savoir „ *Jean* fils de Charles VI. Roi „ de France, *Jean* dernier Duc de „ Brabant, & même du vivant de „ celui-ci le Duc *Homere* de Glocester, & en dernier lieu *François* „ *Roselen* Comte d'Osterwan, laissa „ par donation la Hollande & la „ Zélande à Philippe le Bon Duc „ de Bourgogne & mourut l'an „ 1430.“ Il est certain que son deuxieme mari ne fut pas le dernier Duc de Brabant, & que son quatrieme mari ne s'appelloit pas François Roselen, mais Francon ou François Borfel, & qu'il lui survécut plusieurs années. Il vivoit encore lorsqu'en 1468. on tint l'onzieme Chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or ; mais il n'étoit plus en vie quand on tint le douzieme Chapitre l'an 1473. Il est certain aussi

que Jacqueline mourut l'an 1436. & que le Duc de Glocester ne mourut que l'an 1447. Aucune de ces cinq fautes de Mr. Heiss n'est aussi considérable que celle du premier Historien que j'ai cité dans cet article. Je vous la ferai connoître comme une chose qui nous peut apprendre avec quelle précaution il faut retenir son jugement, lorsqu'on trouve des injures dans une Histoire. Cet Auteur a débité un mensonge très-choquant, & qui va jusqu'à perdre d'honneur le Duc de Glocester. Il l'accuse d'avoir offert au Duc de Bourgogne la voie du Duel entre eux deux, pour la décision de leurs différends, & d'avoir manqué à l'assignation qui avoit été réglée, & il veut que cette lâcheté lui ait fait perdre le Hainaut. Rien de plus contraire à la vérité. Monstrelet & Paradin, partiaux pour la maison de Bourgogne, rapportent tous les Cartels de défi qui concernent cette affaire, & font voir que si ce combat ne se fit pas, ce ne fut ni la faute du Duc de Glocester, ni celle de Philippe le Bon.

Si CATHERINE DE MEDICIS a fait frapper une médaille pour marquer le culte qu'elle rendoit au Démon. Passage d'un Livre sur une Médaille où on prétend que Catherine de Médicis rend un culte au Démon. Silence de la Maison de Mesmes à qui on attribue d'en être dépositaire. On feroit bien de détruire le mensonge dans son origine. Doutes sur la fausseté de cette Médaille. Le Diable n'exige point de pareil culte. Danger auquel Catherine de Médicis se seroit exposée en cela. Il n'y a pas d'apparence qu'elle eût laissé un dépôt semblable entre les mains de Mr. de Mesmes. Aucun Auteur ne parle de cette Médaille. Les sources où l'Auteur a puisé ce fait, fort suspectes. La prudence de cette Reine est une nouvelle raison de douter du fait. Particularités sur le Duc de Brétagne.

ON vous a dit que l'Auteur d'un petit livre imprimé pendant la dernière guerre (a), assure qu'il y a une médaille où Catherine de Mé-

(a) En 1696.

dicis est représentée à genoux aux pieds du trône du Diable, & sur cela vous me demandez deux choses, 1. Si je connoissois ce livre, quand je vous parlai de l'inclination de Catherine de Médicis à la magie. 2. En cas que je le connusse, pourquoi je ne vous en fis aucune mention.

Ma réponse à votre première demande est qu'en parcourant ce petit livre, dès qu'il commença de paroître, je n'y vis presque rien de nouveau, que ce qui concerne cette médaille. Aussi est-ce par cet endroit là que j'en ai gardé l'idée. Rien ne sauroit être plus singulier qu'un pareil morceau : il n'y eut jamais d'Anecdote plus insigne. L'Auteur du Livret se vante d'être le premier qui déterre ce monument infernal. „ Té-
 „ moin, dit-il, ce que nous allons
 „ rapporter, & que l'on avoit pris
 „ tant de soin de nous cacher jus-
 „ qu'à ce jour“. Après ce début il nous représente Catherine de Médicis „ contrainte d'abandonner au
 „ Prince de Condé le maniement
 „ des affaires du Royaume, & si
 „ affligée, qu'elle se retira dans son
 „ cabinet pour s'abandonner entiè-

„ rement à la solitude pendant quel-
„ ques jours“.

Elle ne voulut point, continue l'a-
nonyme „ qu'aucun de sa cour l'ap-
„ prochât. Finalement elle fit ap-
„ peller Mr. de Mesmes.... & lui
„ confia une boîte d'acier bien fermée
„ à clef, & lui dit que la guerre ci-
„ vile lui donnant de mauvais présages
„ de sa destinée, elle avoit jugé à pro-
„ pos de lui remettre entre les mains
„ ce sacré dépôt, qui étoit le plus
„ riche trésor qu'elle avoit dans le
„ monde, avec ordre de ne l'ou-
„ vrir jamais, ni de la donner à
„ personne, à moins que ce ne fût
„ par son commandement signé de
„ sa propre main; & engagea Mr.
„ de Mesmes à faire serment qu'il
„ lui tiendrait parole, sur peine
„ d'encourir sa haine & son indi-
„ gnation. Cette Reine étant morte
„ sans retirer la boîte des mains de
„ Mr. de Mesmes, & celui-ci étant
„ pareillement décédé après Cathe-
„ rine de Médicis, les héritiers de
„ Mr. de Mesmes la garderent long-
„ temps dans leur famille sans l'ou-
„ vrir. Cependant le temps qui fait
„ oublier toutes choses rendit les

„ enfants de Mr. de Mesmes assez
 „ curieux pour l'ouvrir, dans la
 „ pensée d'y trouver un trésor ine-
 „ stimable. La boëte étant ouverte
 „ on trouva avec le dernier éton-
 „ nement une chose qui fait hor-
 „ reur. C'étoit une médaille de cui-
 „ vre, ovale en forme de bouclier,
 „ ou de rondache semblable à celles
 „ que les anciens Romains consa-
 „ croient à leurs faux Dieux. La
 „ gravure de cette médaille repré-
 „ sentoit Catherine de Médicis étant
 „ à genoux en forme de supplan-
 „ te, faisant offrande au Démon qui
 „ étoit peint sur un trône relevé
 „ avec des traits les plus affreux &
 „ les plus horribles que l'on puisse
 „ imaginer. Cette Princesse avoit à
 „ ses côtés ses trois fils Charles,
 „ Henri & le Duc d'Alençon avec
 „ cette Devise en François *soit, pour-*
 „ *vu que je regne.* L'on voit encore
 „ cette même médaille aujourd'hui
 „ dans la maison de Mesmes, dont
 „ est sorti Mr. le Comte d'Avaux
 „ ci-devant Ambassadeur en Hol-
 „ lande. Les Curieux qui voudront
 „ être informés des circonstances de
 „ cette histoire secrete, les pour-

„ ront apprendre de la propre bouche de ce Ministre. “

Voilà un Auteur qui veut paroître bien assuré de son fait , puisqu'il en prend à témoin Mr. le Comte d'Avaux , qui étoit en ce temps-là Ambassadeur du Roi de France auprès du Roi de Suede. Y avoit-il rien de plus facile que de le faire prier d'éclaircir cela ? Il y avoit des gens à Paris qui se faisoient envoyer universellement tous les libelles que l'on publioit dans les pays Etrangers , & qui les lisoient d'un bout à l'autre. Il étoit impossible que la description de cette médaille ne fit sur eux une très-forte impression , & ne leur donnât une vive curiosité de savoir ce qu'il falloit croire là-dessus. On leur indiquoit une source qu'ils pouvoient trouver à leur porte : ils n'avoient qu'à s'en aller à l'Hôtel de Mesmes. La passion que l'on a pour les médailles feroit faire deux cents lieues à certaines gens , pour voir un bronze aussi extraordinaire que celui où Catherine de Médicis auroit fait graver son culte du Diable. Nouvelle raison de faire prier Mr. le Comte

d'Avaux , ou Mr. le Président de Mesmes son neveu , de communiquer ce secret , puisqu'enfin la chose étoit devenue publique , & qu'on les avoit dénoncés sur le pied de dépositaires , qui satisferoient la curiosité de tout le monde.

Je vous avoue que je m'étois figuré que Mr. le Comte d'Avaux , qu'on mettoit en jeu si hardiment , ne manqueroit pas d'en être averti ; & comme je n'étois pas persuadé que la narration concernant cette médaille fût vraie , je croyois qu'il se donneroit la peine de la démentir publiquement. Il n'auroit eu qu'à faire donner un petit mémoire à quelque Auteur de Mercure , ou de Journal , ou de Gazette. Je ne pense pas qu'il l'ait fait ; il aura cru apparemment qu'un livre sans nom , sans autorité , sans aveu , ne mérite que du mépris , & que ce seroit donner du poids à un libelle , que de témoigner que l'on y eût fait quelque attention. Je n'examine pas si l'on doit agir de la sorte , & s'il ne vaudroit pas mieux prévenir les conséquences que les médifans peuvent tirer de ce que personne ne s'inscrit en

faux contre des faits imprimés. Je vous avoue mon inclination : je souhaiterois qu'on ruinât en herbe les mensonges, & qu'un démenti public les arrêtât dès aussi-tôt qu'ils paroissent; car si on néglige cela, le silence des intéressés passe pour une espece d'aveu : un second Auteur se croit en droit de citer ce qui n'a point été contrédit. Un troisieme le cite encore plus hardiment, & puis un quatrieme, & ainsi la foule des témoignages *nemine contradicente*, fait passer pour très-certain ce qui n'est au fond qu'un mauvais Roman. Quoiqu'il en soit, je persévère dans mon premier doute, quant au recit sur la médaille dont nous parlons.

Le soupçon que j'ai sur la fausseté de ce conte est une des raisons qui m'empêcherent de vous alléguer la médaille de notre anonyme, lorsque je vous parlai des superstitions magiques de Catherine de Médicis, & c'est par-là que je commence ma réponse à votre seconde question. J'ajoute que je n'aurois pû toucher à cette médaille, sans m'engager à un Episode, qui m'auroit trop écarté de mon chemin, je jugeai donc qu'il étoit

étoit plus à propos de me taire sur ce fait-là, que de l'amener sur la scene, puisqu'il eut fallu le discuter.

Voici d'où naissent mes doutes. Premièrement on ne sauroit deviner par quelle raison Catherine de Médicis auroit fait faire cette médaille. Nous ne trouvons point dans les livres des Démonographes, que le Diable exige cette espece de Monument. Pourquoi donc cette Princesse se seroit-elle portée à cette œuvre de surérrogation? Elle ne pouvoit ignorer que son sacrifice au Diable étoit une action monstrueuse, & que si l'on venoit à savoir qu'elle s'étoit donnée à lui avec ses trois fils, elle deviendrait l'horreur de toute la terre, & s'exposeroit à la fureur des François. S'il y a des choses qui demandent l'obscurité la plus noire, c'est assurément le culte du Diable. Et nous croirions qu'une Reine qui étoit si politique, a fait graver sur le bronze sa consécration au Diable, sans craindre ni la durée de ce métal, ni les accidents qui le pouvoient faire tomber entre les mains d'un honnête homme ni l'indiscrétion des ouvriers?

On me répondra qu'elle les fit empoisonner dès que la médaille fut faite. A la bonne heure. Mais je dis en second lieu, qu'il n'est point probable qu'elle ait voulu confier ce dépôt à aucun homme. La crainte d'une révolution qui eût exposé ses pierrieres au pillage, l'eût obligée à faire enterrer ce monument infernal, ou à le cacher dans quelque mur, & non pas à l'envoyer à Mr. de Mesmes. Une femme aussi défiant que celle-là eut voulu jouer au plus sûr; elle auroit plutôt choisi un dépositaire inanimé, que l'homme du monde le plus fidele.

En troisieme lieu je vous prie de considérer que cette grande incertitude de son sort qu'on nous a représentée ne dura que peu de mois au commencement de la premiere guerre civile en 1562. Les choses changerent en peu de temps. Catherine de Medicis fut bientôt au dessus des affaires & principalement après la paix du mois de Mars 1563. Pourquoi n'eût-elle pas retiré d'entre les mains de Mr. de Mesmes ce dépôt horrible, dès qu'elle se vit hors d'embarras? Il n'entre point

dans l'esprit qu'elle ait pû avoir l'étrange sécurité que l'anonyme lui attribue , par rapport à une boëte de cette conséquence. Il suppose qu'elle mourut avant le dépositaire , & par conséquent que celui-ci a vécu jusqu'en 1589. pour le moins. Elle auroit donc négligé pendant plus de 26. ans de redemander sa boëte. Cela n'a nulle apparence. Je fais que l'anonyme se trompe : Mr. de Mesmes mourut au mois de Décembre 1569. mais n'abusons point de son erreur , quoiqu'elle montre qu'il n'a guere examiné ce qu'il débite ; avouons que la négligence de la Reine mere n'auroit duré tout au plus qu'environ sept ans. N'est-ce pas un assez long terme pour faire juger qu'elle n'est aucunement vraisemblable.

Mais que diriez-vous , pourroit-on me demander , si l'on vous montreroit cette médaille ? Je dirois peut-être qu'elle est satyrique , & que les ennemis de la Reine mere la firent frapper : car il y a long-temps que l'on se sert des médailles , aussi-bien que des libelles , pour diffamer les personnes à qui l'on veut nuire. Je ne nie point qu'il ne se présente ici

une très-grande difficulté , puisqu'il feroit fort étrange que si l'on avoit fait frapper une médaille comme celle-là au deshonneur de Catherine de Médicis , il ne s'en trouvât aucune trace dans les livres de ce temps-là , & qu'elle ne fût pas connue des médaillistes. Sans doute l'on ne se feroit pas contenté d'en avoir une , on en eût fait frapper plusieurs sur le même coin.

Que faudra-t-il imaginer de l'anonyme ? Je ne pense pas qu'il ait inventé la chose je crois qu'il en a été persuadé , l'ayant oui dire à des gens qui prétendoient la tenir de quelque vieux domestique de l'hôtel de Mesmes. Ce sont des canaux par où quelquefois il passe des vérités fort curieuses & peu connues ; mais pour s'y fier avec quelque sorte de prudence , il faut bien connoître le cœur & l'esprit de ceux qui revelent le mystère , & avoir de la première main ce qu'ils débitent , car chaque rapporteur y fait quelque changement. Nous voyons que le même homme , qui récite plusieurs fois une historiette de loin à loin , n'y garde pas l'uniformité. Il y met tantôt de nouvel-

les circonstances & tantôt il en ôte des premières, & il fait cela quelquefois sans avoir dessein de tromper, & sans s'appercevoir des défauts de sa mémoire. C'est bien pis lorsque successivement plusieurs personnes racontent ce qu'elles tiennent les unes des autres.

Je prévois que si Mr. le Comte d'Avaux faisoit réfuter publiquement ce qui concerne la médaille prétendue, l'anonyme ou ses amis repliqueroient qu'on n'a pas voulu convenir d'une vérité, qui seroit trop diffamante pour la mémoire de Catherine de Médicis. Mais pourquoi donc assuriez-vous, repliqueroit-on à l'anonyme, que Mr. le Comte d'Avaux étoit tout prêt de satisfaire les curieux qui voudroient être informés des circonstances de cette Histoire secrète.

Je vous avertis, Monsieur, que je doute, mais que je ne nie pas; il me semble que pour nier un fait imprimé, il faut qu'il nous paroisse impossible, ou que nous sachions certainement le contraire. Je ne suis à l'égard de la médaille dans aucun de ces deux cas. Au reste ce n'est point

460 ANALYSE DE BAYLE.

l'atrocité de l'action , ou la piété de Catherine de Médicis , mais sa prudence qui m'empêche d'ajouter foi au conte de l'anonyme. Je ne pense pas que cette Reine eût fait scrupule de contenter son ambition , ou de conserver sa santé par les secrets des magiciens , & il est bien apparent qu'elle n'eut pas imité le Duc de Bretagne qui mourut l'an 1457. „ Il „ tomba malade d'une grande maladie „ qui l'exténua fort , ny jamais y „ put estre trouvé remede , en sorte „ qu'il courut un bruit , qu'il fut „ envousté (comme ils disoient) „ c'est-à-dire, maleficié par enchantements : car on le voyoit périr de „ langueur. Quelques-uns luy donnoient conseil de se survenir par le „ mesme moyen, & appeller des semblables ouvriers , pour lever l'enchantement ; mais il ne voulut jamais l'endurer, disant qu'il aimoit „ mieux mourir de par Dieu , que „ de vivre par le secours du Diable.

Fin du septieme Volume.



e
-
oi
fe
le
de
es
nt
é-
Il
lie
y
rte
fut
t)
an-
de
on-
r le
m-
en-
ja-
noit
que
ble.